

**RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE DU PROJET D'AMÉLIORATION
DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DES FILIÈRES RIZ ET HUILE
DE PALME EN GUINÉE (ACORH)**

COMMANDITAIRE : GRET

EVALUATEURS : ADRIEN IBRAHIMA SOW & OLIVIER BOUYER

PAYS : GUINÉE

REGIONS : HAUTE-GUINÉE ET GUINÉE FORESTIÈRE

1 ^{ère} version d'Agrotrop Conseil	13 décembre 2011
1 ^{er} jeu de commentaires du GRET	19 janvier 2012
2 ^{ème} version d'Agrotrop Conseil	23 janvier 2012
2 ^{ème} jeu de commentaires du GRET	12 février 2012
3 ^{ème} version d'Agrotrop Conseil	19 février 2012
4 ^{ème} jeu de commentaire du GRET	15 mars 2012
4 ^{ème} version d'Agrotrop Conseil	16 mars 2012
5 ^{ème} jeu de commentaire du GRET	19 mars 2012
5 ^{ème} version d'Agrotrop Conseil	26 mars 2012



AGROTROP CONSEIL

Sommaire

LISTE DES FIGURES.....	4
ACRONYMES	5
I. LE PROJET ACORH ET SON ÉVALUATION FINALE	12
1.1. LE PROJET ACORH.....	12
1.1.1. Contexte.....	12
1.1.2. Lignes directrices de la « facilité alimentaire ».....	13
1.1.3. Objectifs généraux, spécifique et résultats attendus.....	13
1.1.4. Financement, mise en œuvre et bénéficiaires	14
1.2. EVALUATION FINALE.....	15
1.2.1. Termes de référence	15
1.2.2. Déroulement.....	16
II. MONTAGE ET PILOTAGE.....	19
2.1. MONTAGE	19
2.1.1. Cohérence du cadre logique	19
2.1.2. Insertion dans la politique nationale	20
2.1.3. Interactions avec les acteurs du monde rural.....	21
2.2. PILOTAGE.....	21
2.2.1. Ressources humaines.....	21
2.2.2. Suivi-évaluation	23
III. R1 : APPUI À L'AMONT DES FILIÈRES	26
3.1. POUR LES RIZICULTEURS	26
3.1.1. Identification des aménagements à réhabiliter (A.1.1. à A.1.4.)	26
3.1.2. Réhabilitations des aménagements (A.1.5. à A.1.7.).....	27
3.1.3. Identification des groupements (A.1.8.)	30
3.1.4. Approvisionnement en intrants (A.1.9.).....	31
3.1.5. Approvisionnement en équipements (A.1.11.).....	33
3.1.6. Constructions de magasins (A.1.11.)	35
3.1.7. Formations, suivi et conseil agricole (A.1.10.)	35
3.2. POUR LES PLANTEURS	38
3.2.1. Identification des groupements (A.1.8.)	38
3.2.2. Approvisionnement en intrants (A.1.9.).....	38
3.2.3. Formations, suivi et conseil agricole (A.1.10.)	38
IV. R2 : APPUI À L'AVAL DES FILIÈRES	42
4.1. PLANIFICATION ET APPUI AU FONCTIONNEMENT INTERNE	42
4.1.1. Identification de nouvelles OP et redynamisation des anciennes (A.2.1. et A.2.7.).....	42
4.1.2. Appui au fonctionnement interne (A.2.2.)	42
4.1.3. Alphabétisation (A.2.3.).....	43
4.1.4. Formation à la gestion simplifiée (A.2.4.).....	44
4.2. SUBVENTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS, MAGASINS, FONDS.....	46
4.2.1. Introduction d'équipements et d'infrastructures (A.2.5.)	46
4.2.2. Suivi des groupements et appuis spécifiques (A.2.6.)	49
V. R3 : APPUIS INTERPROFESSIONNELS	51
5.1. CONCERTATIONS LOCALES	51
5.1.1. Echanges entre groupes de professionnels (A.3.1)	51
5.1.2. Appui à la réalisation d'accords interprofessionnels (A.3.2.).....	51
5.2. RÉFLEXIONS NATIONALES.....	52
5.2.1. Réflexions sur interprofessions (A. 3.3.).....	52
5.2.2. Séminaires nationaux (A.3.4.).....	52
VI. EVALUATION GLOBALE ET RECOMMANDATIONS	54
6.1. EVALUATION PAR RAPPORT AU CADRE LOGIQUE	54
6.2. EVALUATION PAR RAPPORT AUX QUESTIONS.....	55
6.2.1. Pertinence et cohérence	55
6.2.2. Efficience.....	57
6.2.2. Efficacité	57
6.2.3. Impacts et effets	59

6.2.4.	Viabilité et pérennité	60
6.3.	RECOMMANDATIONS POUR ACORH2.....	61
6.3.1.	Montage et pilotage	61
6.3.2.	Volet I – Appui à l’amont des filières	62
6.3.3.	Volet II – Appui à l’aval des filières	62
6.3.4.	Volet III – Appuis aux concertations inter-acteurs	63
ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE		64
ANNEXE 2 – GRILLE D’ENTRETIEN OP		66
ANNEXE 3 – CR DE MISSION		68
→	MERCREDI 26 OCTOBRE 2011	68
→	JEUDI 27 OCTOBRE 2011	68
	8h / 9h – Entretien à Kankan avec Mme. Sandra MAURY, Chef du projet ACORH	68
	15h / 16h – Entretien à Kankan avec M. Karamoko CAMARA, DRA de HG	68
	16h15 / 18h – Entretien à Kankan avec M. Amadou Bella SOW, Conseiller régional de la CNOP-G et M. Mamoudou KABA, Chargé de formation régional de la CNOP-G	69
	20h / 21h – Entretien à Kankan avec M. Makan KOUROUMA, responsable de la recherche – développement au CRAB	70
→	VENDREDI 28 OCTOBRE 2011	70
	11h / 14h – Entretien à Nafadji avec les OP riziculteurs “Bando”, “Nafadji frontière”, “Sana”, “Djoliba” et “Sodia” (Quest. #1)	70
	15h30 / 17h – Entretien à Siguiré avec l’OP de décortiqueurs “Hadjia Bintou” (Quest. #2)	71
	20h / 21h – Entretien à Diankana avec M. KAKORO, Président de la FUPRORIZ.....	72
→	SAMEDI 29 OCTOBRE 2011	73
	7h45 / 8h30 – Entretien à Kankan avec MM. Fanta Mady KABA et Mohammed CISSE, Chef du BTGR de Haute-Guinée et Chef de la section aménagement du BTGR	73
	10h / 11h30 – Entretien à Banko avec l’OP riziculteurs “Benkady” (Quest. #3)	74
	11h30 / 13h – Entretien à Banko avec l’OP étuveuses “Benkady” (Quest. #4)	74
	16h / 18h – Entretien à Mamouroudou avec l’OP riziculteurs “Komissin” (Quest. #5).....	75
→	DIMANCHE 30 OCTOBRE 2011	75
	9h / 10h – Entretien à Kankan centre avec l’OP commerçants de riz net “Nabaya Sabati” (Quest. #6).....	75
	10h / 12h – Entretien à Kankan avec M. Ousmane TRAORE, Superviseurs des animateurs MGE.....	76
	12h / 14h – Entretien à Kankan avec MM. Mamadi KEITA et Fara Sékou IFONO, CTA mis à disposition de la FUPRORIZ et payés par le projet ACORH	77
	15h / 16h – Entretien à Saana avec M. Brahim KONATE, Président de l’Union des producteurs d’igname et de sésame de Saana	78
→	LUNDI 31 OCTOBRE 2011	78
	8h / 9h30 – Entretien à Kérouané avec l’OP riziculteurs « Saranké Kolon » (Quest. #7)	78
	10h / 10h30 – Entretien à Kérouané avec M. Lancény CAMARA, Président de l’Union des groupements de riziculteurs de Kérouané	79
	10h30 / 11h – Entretien à Kérouané avec Mme. Tiridanké TOURE, Présidente de l’Union des groupements d’étuveuses de Kérouané.....	79
	11h / 13h – Entretien à Kérouané avec l’OP étuveuses “Yélen” (Quest. #8).....	79
	15h30 / 17h – Entretien à Kérouané avec l’OP décortiqueurs “Sanankoro 2” (Quest. #9)	80
	17h / 18h30 – Entretien à Kérouané avec l’OP de commerçants de riz net “Yérédémén” (Quest. #10)	80
	19h / 20h – Entretien à Kérouané avec l’OP de commerçants d’huile “Yérédémén” (Quest. #11)	81
	20h30 / 21h30 – Entretien à Kérouané avec M. Mamadi « Bas-fonds » CAMARA, ex-Vice-Président de l’OP riziculteurs “Lémourou 2” et Président du CCA de Kérouané.....	82
→	MARDI 1ER NOVEMBRE 2011	82
	7h / 9h30 – Visite des ouvrages hydro-agricoles et des magasins construits par le projet ACORH, en compagnie de M. MAMADI « Bas-fonds » KEITA	82
	10h / 11h30 – Entretien avec M. Moussa 2 KOUROUMA, animateur MGE basé à Kérouané.....	83
	1h / 11h – Entretien à Sinko avec l’OP étuveuses “Lanaya” (Quest. #12).....	83
→	MERCREDI 2 OCTOBRE 2011	84
	8h / 10h – Entretien à Sinko avec l’OP décortiqueurs “Bronkédou” (Quest. #13).....	84
	10h / 12h – Entretien à Sinko avec l’OP riziculteurs “Horoya” (Quest. #14)	85
	12h / 13h30 – Entretien à Sinko avec l’Union des OP étuveuses “Bronkédou” (Quest. #15)	85
	13h30 / 15h30 – Entretien à Sinko avec l’OP de commerçant de riz net “Benkoma” (Quest. #16)	86
	16h / 16h30 – Visite à Sinko du grand magasin « Espace de travail et de concertation »	86
	16h30 / 17h – Visite à Sinko du petit magasin de stockage de paddy, avec M. Mamadi FOFANA, Président du Comité de gestion.....	87

17h / 17h30 – Visite à Sinko du motoculteur, avec M. Mamadi FOFANA, Président du Comité de gestion.....	87
18h / 19h – Entretien à Sinko avec l’OP de commerçants d’huile “Lanaya” (Quest. #17)	87
→ JEUDI 3 OCTOBRE 2011	88
8h / 8h30 – Entretien à Sinko avec M. Féréboré CISSE, animateur MGE basé à Sinko	88
8h30 / 10h – Entretien à Sinko avec l’OP riziculteurs “Denkola” (Quest. #18).....	88
15h / 17h – Entretien à Gouécké avec l’OP étuveuses “Confiance” (Quest. #19)	88
17h / 20h – Entretien à Gouécké avec Mme. Djénéba CAMARA, Présidente de l’Union des groupements d’étuveuses de Gouécké	89
20h / 21h – Entretien à Gouécké avec l’OP riziculteurs “Kpomahi” (Quest. #20)	90
21h / 21h30 – Entretien à Gouécké avec M. Fromo HABA, Président de l’Union des groupements de riziculteurs de Gouécké et chargé de la production à la FeProRiz-GF	90
→ VENDREDI 4 OCTOBRE 2011	90
8h / 8h30 – Entretien à Zénémouda avec M. Laurent KONE, formateur MGE basé à N’Zérékoré	90
8h30 / 9h30 – Entretien à Zénémouda avec l’OP commerçant de paddy “Yélogué 2” (Quest. #21)	91
9h30 / 10h30 – Entretien à Zénémouda avec l’OP extracteurs d’huile “Pokomo” (Quest. #22).....	91
12h / 14h – Entretien à Gouécké avec l’OP commerçants d’huile “Yalakéméné” (Quest. #23).....	92
14h / 16h – Entretien à Gouécké avec l’OP commerçants d’huile “Lanaya” (Quest. #24).....	92
17h / 18h – Entretien à Gouécké avec l’OP décortiqueurs “Sabougnouma” (Quest. #25).....	93
→ SAMEDI 5 OCTOBRE 2011	93
8h / 10h – Entretien à Tamoë avec l’OP de planteurs de palmier “Guiniké” (Quest. #26).....	93
10h30 / 12h – Entretien à Kpalé avec l’OP de planteurs de palmier “Yélogué” (Quest. #27)	94
17h / 18h – Entretien à N’Zérékoré centre avec l’OP décortiqueurs “Badenya” (Quest. #28)	94
16h30 / 18h30 – Entretien à Komou avec l’OP extracteurs d’huile “Wélikéma” (Quest. #29).....	95
19h / 20h – Entretien à N’Zérékoré centre avec l’OP commerçants d’huile “Yélogué” (Quest. #30).....	96
→ DIMANCHE 6 OCTOBRE 2011 (NB : TABASKI, COMPLIQUÉ !)	96
9h / 12h – Entretien à Gbeleye avec l’OP riziculteurs “Lanaya” (Quest. #31).....	96
12h30 / 15h – Entretien à Yonsonon avec l’OP riziculteurs “Benkady” (Quest. #32).....	97
→ LUNDI 7 OCTOBRE 2011	98
10h / 11h – Entretien à N’Zérékoré avec M. Philippe HONOMO, Président de la Fédération nationale des planteurs de café (FNPC) et Représentant régional de la CNOP-G en Guinée forestière.....	98
11h / 13h – Entretien à N’Zérékoré avec M. Cheik Tidiane DIALLO, Chef du BTGR de Guinée forestière.....	98
14h / 16h – Entretien à Didita avec l’OP riziculteurs “Nyanglaye” (Quest. #33).....	99
16h / 17h – Entretien à Didita avec l’OP commerçant de paddy “Womou” (Quest. #34).....	100
17h30 / 19h – Entretien à Kokota avec l’OP extracteurs d’huile “Noukéty” (Quest. #35)	100
→ MARDI 8 OCTOBRE 2011	101
8h / 10h – Entretien à Lola centre avec l’OP commerçants d’huile “Heniyé” (Quest. #36).....	101
10h / 12h – Entretien à Lola centre avec l’OP décortiqueurs “Benkadi” (Quest. #37)	102
12h30 / 14h – Entretien à Lola centre avec l’OP de commerçant de riz net “Gueani” (Quest. #38).....	102
14h / 16h – Entretien à Lola centre avec l’OP étuveuses “Kaapa” (Quest. #39)	103
16h / 17h – Entretien à Lola centre avec l’OP étuveuses “Hyama” (Quest. #40).....	103
18h / 20h – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Mory KEITA (superviseur MGE), Abdourahman SOUMAORO et Laurent LOUA (formateurs MGE)	104
20h / 21h – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Emmanuel Tamba LENO (Chef du BSD : DRAEEF-GF), El Hadj Sidiki DORE (Représentant de l’ANPROCA en GF) et Lucien KOLYE (Chef du Service régional de protection des végétaux).....	104
→ MERCREDI 9 OCTOBRE 2011	105
9h / 10h – Entretien à N’Zérékoré avec M. Jules DAGA, Président de la Fe.Pro.Ri.-GF.....	105
10h30 / 12h – Entretien à N’Zérékoré avec M. Prosper MAHOMY, Président de la FEREPPEAH	106
12h / 12h30 – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Philippe HONOMO (Représentant de la Délégation régionale de la CNOP-G), Tokpa DORE (Coordinateur de la Délégation régionale) et Cécé HONOMO (Chargé de formation de la Délégation régionale)	106
13h30 / 14h30 – Entretien à Sérédou avec M. Baourou MANSARE, Coordinateur scientifique des programmes de recherche au CRRS-Sérédou	106
→ JEUDI 10 OCTOBRE 2011	107
→ VENDREDI 11 OCTOBRE 2011	107
11h15 / 12h20 – Débriefing à chaud de la mission d’évaluation	107
ANNEXE 4 – ORDRE DE MISSION VISÉ	109
ANNEXE 5 – COMPTES D’EXPLOITATION DE L’AVAL	111
ANNEXE 6 – EVOLUTION DES FONDS DE ROULEMENT DES OP AVAL	116

Liste des figures

TABLEAU 1 - EQUIPE DE PROJET INITIALE (SOURCE : ACORH, 2009)	14
TABLEAU 2 - LISTE DES OP INITIALEMENT CIBLÉES (SOURCE : ACORH, 2009)	14
TABLEAU 3 – LISTE DES OP FINALEMENT TOUCHÉES (SOURCES : CALCULS ET ACORH, 2011)	15
TABLEAU 4 – LISTE DES BÉNÉFICIAIRES TOUCHÉS (SOURCES : CALCULS ET ACORH, 2011)	15
TABLEAU 5 - LES 14 QUESTIONS D'ÉVALUATION (SOURCE : ACORH, 2011)	16
TABLEAU 6 - LISTE DES OP RENCONTRÉES EN HG (SOURCE : MISSION D'ÉVALUATION FINALE, 2011).....	17
TABLEAU 7 - LISTE DES OP RENCONTRÉES EN GF (SOURCE : MISSION D'ÉVALUATION FINALE, 2011)	17
TABLEAU 8 - CADRE LOGIQUE DU PROJET (SOURCE : ACORH, 2009)	19
TABLEAU 9 - SURFACES, RENDEMENTS ET VOLUMES DE RIZ PAR ZONES DE CULTURE (SOURCE: SNDR, 2009).....	26
TABLEAU 10 - LISTE DES BAS-FONDS RÉHABILITÉS EN GF EN 2011 (SOURCE : ACORH, 2011)	29
TABLEAU 11 - ESTIMATION DES COÛTS DE RÉHABILITATION (SOURCES : CALCULS, FAO ET ACORH, 2011).....	30
TABLEAU 12 - QUANTITÉS D'INTRANTS RIZ DISTRIBUÉS PAR LE PROJET (SOURCE : ACORH, 2011).....	32
TABLEAU 13 - FORMATIONS REÇUES PAR LES OP DE RIZICULTEURS (SOURCE : ACORH, 2011).....	36
TABLEAU 14 - FORMATIONS REÇUES PAR LES OP DE PLANTEURS (SOURCE : ACORH, 2011).....	39
TABLEAU 15 - OP AVAL "ANCIENNES" ET "NOUVELLES" APPUYÉES PAR LE PROJET (SOURCE : ACORH, 2011)	42
TABLEAU 16 - FORMATIONS EN ESPRIT D'AUTOPROMOTION REÇUES PAR LES OP DE L'AVAL (SOURCE : ACORH, 2011)	42
TABLEAU 17 - MEMBRES D'OP TOUCHÉS PAR L'ALPHABÉTISATION (SOURCE : ACORH, 2011).....	43
TABLEAU 18 - FORMATIONS EN GESTION POUR LES OP AVAL (SOURCE : ACORH, 2011)	45
TABLEAU 19 - RENTABILITÉ "BRUTE" DES OPÉRATEURS DE L'AVAL (SOURCE : CALCULS, ACORH, 2011)	45
TABLEAU 20 - ÉVOLUTION DES FONDS DE ROULEMENT MOYEN DES OP AVAL (SOURCE : ACORH, 2011)	45
TABLEAU 21 - FORMATIONS TECHNIQUES REÇUES PAR LES OP AVAL (SOURCE : ACORH, 2011).....	47
TABLEAU 22 - SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX OP AVAL PAR LE PROJET (SOURCE : ACORH, 2011)	47
TABLEAU 23 - FORMATIONS EN GESTION SIMPLIFIÉE ET LOI 014 POUR LES OP AVAL (SOURCE : ACORH, 2011).....	49

Acronymes

ACORH	(Projet d') Amélioration des capacités des organisations des filières riz et huile de palme
ADRAO	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
AFD	Agence française de développement
AFVP	Association française des volontaires du progrès
ANPROCA	Agence nationale pour la professionnalisation et le conseil agricole
APE	Accords de partenariat économique
ASF	Association de services financiers
BAP	Brigade attelée de production
BIT	Bureau international du travail
BMP	Brigade mécanisée de production
BSD	Bureau des stratégies de développement
BTA	Brigade de type « A »
BTGR	Bureau technique du génie rural
CAFODEC	Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne/crédit et l'éducation civique
CAOPA	Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles
CCA	Centres de commercialisation agricole
CFSI	Comité français pour la solidarité internationale
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CNOP-G	Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée
CPMV	Centre de production de matériel végétal
CRAB	Centre de recherche agronomique de Bordo – Antenne IRAG pour la Haute-Guinée
CRD	Commune rurale de développement
CRRA	Centre régional de recherche agronomique de Sérédou – Antenne IRAG pour la Guinée forestière
CTA	Contrôleur des techniques agricoles
DAO	Dossier d'appel d'offre
DPDRE	Direction préfectorale du développement rural et de l'environnement
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
DYNAFIV	(Projet de) Dynamisation des filières vivrières
ENAE	Ecole nationale d'agriculture et d'élevage
EUPD	Entraide universitaire pour le développement
FAPA	Ferme agropastorale d'arrondissement
FéProCoV	Fédération des producteurs de coton et de vivriers
Fe.Pro.Ri.-GF	Fédération des producteurs de riz de Guinée Forestière
FEREPPAH	Fédération des planteurs de palmier à huile et d'hévéa
FG	Franc guinéen (10 000 FG = 1 euro, au moment de la mission)
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNPC	Fédération nationale des planteurs de café
FOGUIRED	Fonds guinéo-italien de remise de dettes
FUMA	Fédération des unions de maraîchers
FUPAF	Fédération des unions de producteurs d'arbres fruitiers
FUPRORIZ	Fédération des unions des producteurs de riz

GERME	Gérez mieux votre entreprise
GF	Guinée forestière
GRET	Groupe de recherche et d'échange technologique
GSE	Gestion sociale de l'eau
Ha	Hectare
HG	Haute-Guinée
Hj	Homme-jour
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables
IRAG	Institut de la recherche agronomique guinéenne
ISTOM	Ecole supérieure d'agro-développement international
M	Million
MGE	Maison guinéenne de l'entrepreneur
MNT	Modèle numérique de terrain
NLPDA	Nouvelle lettre de politique de développement agricole
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
OPA	Organisation professionnelle agricole
ORS	Opération riz Siguiri
PAOPA	Projet d'appui aux organisations professionnelles agricoles
PACNOP	Projet d'appui à la CNOP-G
PADER	Projet d'appui au développement rural
PASAL	Projet d'appui à la sécurité alimentaire
PCK	Projet coton Kankan
PDR-HG	Projet de développement rural de la Haute-Guinée
PDRiz-GF	Projet de développement de la riziculture en Guinée forestière
PNAFA	Programme national d'appui aux filières agricoles
PNAPA	Projet national d'appui à la professionnalisation agricole
PNDA	Politique nationale de développement agricole
PRL	Pouvoir révolutionnaire local
PROMOPA	Projet de promotion des organisations professionnelles agricoles
PUAPA	Projet d'urgence d'appui à la production agricole
RC2	(Projet de) relance de la caféiculture
RTG	Radio télévision guinéenne
SAG	Société aurifère de Guinée
SCA	Section culture attelée du PCK
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SNPRV	Service national de la professionnalisation, de la recherche et vulgarisation agricole
SNSA	Service national des statistiques agricoles
SOGUIPAH	Société guinéenne de production de palmier à huile et d'hévéa
SPF	Semences, plants et fertilisants
T	Tonne
UE	Union européenne

SYNTHESE DE LA PARTIE I - LE PROJET ACORH ET SON EVALUATION FINALE

Guinée : Pendant la colonisation française et même après l'indépendance de 1958, le développement rural et l'agriculture ont beaucoup souffert : la Guinée est toujours restée loin d'assurer sa sécurité alimentaire. Fin 2009, l'arrivée au pouvoir de Dadis CAMARA – coïncidant avec le démarrage du projet - a encore dégradé l'économie guinéenne et rendu difficile les interventions en milieu rural ;

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire n'est pas encore assurée et le riz est une production stratégique pour le gouvernement. Des projets ont œuvré par le passé pour renforcer la sécurité alimentaire (PASAL, DYNAFIV) et les OPA (PNAPA, PAOPA, PROMOPA). Le projet ACORH est une suite logique du DYNAFIV ;

Lignes directrice de la Facilité Alimentaire : Suite à la hausse des prix agricoles fin 2007 et début 2008, le Parlement et le Conseil européens ont décidé d'établir une facilité dotée d'un milliard d'euros. A mi-chemin entre aide d'urgence et coopération, cette facilité vise à améliorer l'accès aux intrants et services agricoles, préserver ou améliorer la capacité de production agricole et satisfaire les besoins alimentaires des plus vulnérables, ainsi que toute mesure permettant d'accroître le production agricole et la formation professionnelle. Au-delà de son caractère hybride entre développement et humanitaire, l'autre particularité forte de cet appel à projet était la courte durée de mise en œuvre permise, d'où des difficultés rencontrées dans le cadre d'ACORH pour recruter les ressources humaines et développer un système de suivi-évaluation ;

Objectifs : ACORH vise à augmenter les revenus des producteurs et transformateurs et améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains en renforçant l'amont, l'aval et les accords interprofessionnels des filières riz et huile de palme. Il est mis en œuvre dans le cadre de la « facilité alimentaire », appel à projets à la frontière entre promotion du développement rural et réponse humanitaire d'urgence ;

Mise en œuvre : Le budget est de 1,35 MFG, financé à 90% par EuropAid. Le projet a été mis en œuvre en Haute Guinée (Kankan, Siguiiri, Kouroussa, Kérouané) et Guinée Forestière (N'Zérékoré, Lola, Sinko, Gouécké). Sa mise en œuvre s'est faite sur 23 mois, de décembre 2009 à octobre 2011, et a été retardée suite aux troubles de fin 2009 et à la difficulté pour le GRET de s'implanter dans une nouvelle zone d'intervention. GRET (gestion d'ensemble, appui amont et concertations inter-acteurs) et MGE (appui aval et concertations inter-acteurs) ont été les deux opérateurs ;

Public cible : Initialement, il était prévu de toucher 71 OP amont et 138 OP aval. Finalement, ce sont 62 OP amont et 167 OP aval qui l'ont été. Cependant, seules cinq OP riz amont ont reçus des intrants pendant deux ans et parmi les 18 groupements ayant reçus des intrants en 2010, 52 membres de ces groupements en ont reçus en 2011 ;

Evaluation : Elle doit répondre à 14 questions ayant trait à la pertinence, efficience, efficacité, impact, viabilité des actions du projet. Elle a été menée par un binôme d'agronomes guinéo-français entre octobre et décembre 2011.

SYNTHESE DE LA PARTIE II - MONTAGE ET PILOTAGE

Cadre logique : Il est clair et complet, avec une approche pertinente d'appui holistique à deux filières stratégiques pour la sécurité alimentaire. Il manque seulement une mention explicite de l'appui aux planteurs de palmier en R1 ;

Objectifs généraux : Ils témoignent du niveau d'ambition élevé du projet. Ainsi, les IOV de ces objectifs généraux sont : diminution de la période de soudure pour 3 000 ménages de producteurs, hausse de revenus de 10 000 bénéficiaires directs et indirects et augmentation de 20% de l'offre de riz et huile dans les grandes villes ;

Objectif spécifique : Les IOV attachés à ces objectifs diffèrent légèrement entre la présentation du projet et le cadre logique, ce dernier faisant foi contractuellement. Ainsi, on ne sait pas s'il s'agit d'augmenter la production de paddy de 1 500 ou de 3 000 T/an. Pour l'huile de palme, on ne sait pas s'il s'agit d'une hausse de

20% ou de 10%. Enfin, il n'était pas initialement prévu d'étude des états initiaux de production et commercialisation, d'où la difficulté pour l'évaluation finale de conclure sur l'atteinte de ces objectifs ;

Politiques nationales : Le projet est en pleine cohérence avec le DSRP2, la NLPDA et la PNDA. Il conforte l'orientation récente du Gouvernement de soutenir massivement la production rizicole ;

Interactions : Dès le démarrage, le projet a établi des conventions avec le BSD, la CNOP-G et ses antennes régionales HG et GF, avant de s'ouvrir au bout de neuf mois aux services déconcentrés du Ministère de l'agriculture, à la recherche agronomique et aux OP faïtières ;

Ressources humaines : Il a été difficile d'identifier un chef de projet fin 2009, étant donné le climat d'insécurité qui régnait à l'époque, mais le GRET a néanmoins réussi à le faire, tout comme il a réussi à remplacer en moins d'un mois le premier chef de projet démissionnaire, témoignant ainsi d'une bonne capacité d'adaptation des ressources humaines du projet dans un contexte difficile. Néanmoins, plusieurs faiblesses ont été relevées : (i) synergie insuffisante entre GRET/amont et MGE/aval, d'où une mobilisation insuffisante des animateurs MGE vis-à-vis des OP amont (les agents MGE ont néanmoins assuré des formations en esprit d'autopromotion), alors que des synergies auraient été possibles, (ii) appui léger des OP amont, renforcé à seulement six mois de la fin par l'emploi de CTA, (iii) quiproquo entre animateurs et formateurs sur les rôles et responsabilités de chacun en terme d'appui aux OP aval, (iv) renouvellement de l'équipe en cours de mise en œuvre, (v) manque de réunion d'équipe et (vi) de planification/capitalisation régulière des activités des agents de terrain ;

Suivi-évaluation : Il était conceptuellement fragile, 10 des 14 IOV n'étant pas opérationnalisés. Le projet n'avait pas non plus prévu le budget ad hoc et l'embauche d'un chargé de suivi-évaluation. Il faut souligner que l'UE ne souhaite pas que le budget dédié aux ressources humaines dépasse 25% dans le cadre des lignes directrices « facilité alimentaire », (et dans la plupart des financements UE) ce qui a contraint les embauches. Une note produite en juin 2010 a proposé un dispositif de suivi. Vu les ressources disponibles, une partie de la collecte des données a été confiée aux antennes CNOP (Cf. conventions année 1 et 2) qui n'a respecté que partiellement des engagements contractuels. L'équipe de projet GF a fait l'effort d'essayer de pallier la défaillance de la CNOP et d'étoffer un peu son suivi-évaluation, mais les données technico-économiques recueillies (notamment rendements de production et comptes d'exploitation de transformation et commercialisation) ne sont pas exploitables, faute de suivi dans le temps et d'échantillon témoin hors projet.

SYNTHESE DE LA PARTIE III - R1 – APPUI A L'AMONT DES FILIERES

Orientation générales : Le projet s'est implanté sur une très vaste surface (zones agro-écologiques très différentes, sites distants et parfois enclavés) et visait, initialement, à promouvoir la riziculture intensive de bas-fonds, avant de cibler en deuxième année les appuis sur la riziculture de coteaux (¼ du riz guinéen étant produit en coteaux) ;

Identification des bas-fonds : Berca Baara a produit une première analyse factuelle en 2010, sans éléments clairs d'analyse permettant de comprendre comment avaient été retenus les 157 ha proposés. Ceci conduira le projet à finaliser l'identification de sites avec l'aide de la CNOP-G et du BTGR fin 2010, mais ces études se sont également avérées sommaires. Des diagnostics agraires ont pu être produits par des stagiaires, mais après la sélection des sites, les événements politiques de début 2010 ayant retardé leurs arrivées en stage ;

Réhabilitations : Elles ont concerné 247 ha, 157 ha identifiés par Berca Baara en 2010 et 90 ha identifiés par le BTGR en 2011. Les 73 ha de plaine de Bankon, les 13 ha de bas-fonds de Lolinso et les 10 ha de bas-fonds de Gbeleye ont été a priori bien réhabilités. Les 46 ha de bas-fonds de Lémourou3, les 20 ha de Mamouroudou et les 10 ha de Yonsonon ne sont pas fonctionnels. Les 70 ha restants sont constitués de 18 bas-fonds en GF, parfois tout petit (huit font moins de trois ha). De façon générale, l'identification des sites, les études d'aménagement, le suivi des prestataires et l'accompagnement des paysans ont été réalisés dans des temps très courts (la durée de mise en œuvre du projet, étant elle aussi très courte) et sont sommaires. Enfin, les coûts de réhabilitation et d'aménagement apparaissent élevés (entre 125 et un peu moins de 200% du standard FAO) ;

Identification des groupements : Il a été fait après les études d'aménagement, ce qui n'est pas très logique. Le processus d'identification n'apparaît pas non plus très clair. Enfin, le plus surprenant, voire incompréhensible, est que le projet ait fait un appui « intermittent » des groupements : en HG, 26 ont été aidés en 2010, puis un

seul en 2011 ; en GF, 21 groupements de coteaux ont été aidés en 2010, puis 18 groupements de coteaux en 2011 (dont cinq seulement avaient été aidés en 2010)...et 52 individus exploitant sur 18 bas-fonds différents ;

Approche : En fait, faute d'un diagnostic suffisant, il y a eu des changements de stratégie d'appui en cours de projet : (i) la promotion de la riziculture de bas-fonds était initialement ciblée, puis il a été décidé de supporter également la riziculture de coteaux, (ii) l'appui (intrants, équipements, formations, etc.) était initialement ciblé sur tous les membres des groupements, puis il a été jugé préférable de n'apporter les intrants que pour une parcelle collective et de focaliser les appuis techniques sur cette parcelle.

Paquet technique : Les zones agro-écologiques étaient bien différentes, tout comme les systèmes agraires et les systèmes de culture du riz. Pourtant, le projet a promu un paquet technique « taille unique » : riziculture intensive, avec utilisation de semences améliorées, engrais, herbicides et, parfois, mécanisation du labour. La durabilité d'un tel système (le pays dépend entièrement des importations pour ses intrants agricoles) et son acceptabilité sociale (la riziculture extensive de coteaux est la plus pratiquée, dans un contexte où le foncier n'est pas limitant et où prime le volume sur le rendement) étaient questionnables. Le projet a amorcé dès la deuxième année des réflexions sur des alternatives culturelles, notamment l'utilisation de plantes de couverture, ce qui est positif ;

Appui en intrants : Le projet a subventionné plus de 36 T de semences, 77 T d'engrais, 3 600 litres d'herbicide, ainsi que des insecticides et des petits outillages. Les bénéficiaires ont remboursé de 20% à 50% du prix et se sont avérés très satisfaits ;

Appui en équipements : Le projet a subventionné trois motoculteurs (sur 15 prévus), mais a aussi subventionné des équipements non prévus initialement, à savoir : deux paires de bœufs, 97 kits de pulvérisation de produits phytosanitaires, 47 charrettes asines et 14 batteuses à pédales. Les bénéficiaires ont remboursé 30% du prix. Les bœufs et les kits d'épandage ont été très appréciés. Par contre, la situation est plus mitigée pour les charrettes, qui – bien que demandées par les producteurs - ne sont utilisables que dans la zone de Nafadji (limite de la trypanosomiase) : plus de la moitié ne sont pas utilisées. Idem pour les batteuses : malgré un accueil enthousiaste, les paysans semblent préférer battre au fléau, plus rapide pour de grosses quantités. Enfin, les motoculteurs n'ont pas fonctionné, faute de barre d'axe. Tous ces équipements ont été distribués sans que ne soit débattues en détail les conditions de leur utilisation : des conflits d'usage, voire appropriation privée par des responsables, sont à craindre ;

Magasins : Huit (sur huit prévus) ont été construits en un temps record, quatre de 15 m² et un grand centre de 400 m² à Sinko. Ceci est à mettre à l'actif du projet et a permis de stocker le paddy dans de meilleures conditions, de différer les ventes et donc d'augmenter les revenus. On peut cependant s'interroger sur l'opportunité de leur construction (le stockage est-il un goulot d'étranglement de la filière ?) et sur le processus de consultation ayant conduit aux choix de leur localisation ;

Structuration des groupements : L'appui s'est limité à une formation en autopromotion, qui a touché 90% des groupements en GF et 40% en HG. Cette formation est très bien conçue, mais il aurait été très utile d'assurer un suivi régulier post-formation, avec des appuis-conseils ad hoc, sur la base d'une planification des activités faite par l'OP elle-même ;

Appuis techniques : Le projet a réussi à mobiliser des partenaires divers (CNOP-G, ANPROCA, IRAG, DRA), ce qui a eu un effet structurant sur l'appui aux producteurs. Les formations sur des thèmes divers (traitements phytosanitaires, pépinière et repiquage, lutte intégrée, production de semences, conservation des semences) ont été prodigués sur environ 40% des groupements ;

Gestion sociale de l'eau : Le projet a produit un manuel de formation utile sur le sujet. A cause des délais pris dans la réhabilitation des sites, cette formation n'a pas pu être menée, sauf sous forme de test en Haute-Guinée. Sur la plupart des sites, faute de temps notamment (et en l'absence de réception définitives), les comités de gestion ne sont pas en place, les règles d'usage de l'eau pas définies et la caisse d'entretien n'existe pas ;

Appui aux planteurs : La synthèse est simple, car tout semble s'être bien passé pour les 10 groupements de planteurs. Les intrants (plants, outillages, un peu d'engrais) ont été reçus, les formations prodiguées par une CTA mise à leur disposition entre Tamoë et Kpalé, les groupements sont dynamiques et très satisfaits du projet.

SYNTHESE DE LA PARTIE IV – R2 : APPUI A L'AVAL DES FILIERES

Identification des groupements : Sur les plus de 160 groupements touchés par le projet, 50% font de l'étuvage, 20% le commerce de riz, 15% le commerce d'huile, 11% le décortilage de riz et 7% le malaxage de noix de palmier. Une partie a été soutenue par le DYNAFIV (40% sur les groupements touchés en 2010, situation non connue sur 2010-2011) ;

Appui à la structuration : 90% des groupements ont reçu une formation en esprit d'auto-promotion, ce qui est une très bonne chose, mais le suivi post-formation n'a peut être pas été assez soutenu, car aucun groupement rencontré n'a planifié ses activités, les responsables n'ont souvent pas été élus, les comités de surveillance ne fonctionnent pas, etc. ;

Alphabétisation : 295 personnes ont été touchées, surtout des étuveuses et marginalement des commerçants de riz ou d'huile. La campagne a démarré tardivement (appel d'offre oblige) et a été exécutée en cinq mois par l'EUPD. Les modalités de sélection des participants, les arbitrages ayant conduit à privilégier les étuveuses par rapport à d'autres professionnels, les modalités d'exécution et de suivi de la campagne sont assez floues. L'auto-évaluation finale faite par l'EUPD ne reflète pas le niveau (très médiocre) des personnes touchées. Ceci est très décevant et surprenant, quand on connaît l'expérience de la MGE en matière de suivi de telles campagnes ;

Appui à la gestion : Deux types de formations ont été prodiguées, « gestion simplifiée » et « GERME1 ». La première, abrupte pour un public au ¼ analphabète, n'a touché respectivement que 15% et 20% des OP de GF et HG. La deuxième conçue pour un public analphabète et mise au point par le Bureau international du travail (BIT) a touché respectivement 50% et 25% des OP de GF et HG. Le suivi post-formation a été faible, car très peu d'OP tiennent leur caisse ou maîtrisent leur compte de résultat. Malgré cela, le suivi des fonds de roulement des groupements faits par l'équipe de projet GF fait apparaître une hausse remarquable, preuve que le concept de mobilisation endogène des ressources a été compris et que les groupements sont actifs ;

Equipements : Plus de kits d'étuvage ont été distribués, soit cinq fois plus que prévu. Ceci est une bonne chose, car ce matériel permet une économie de temps et de bois très sensible, pour une qualité améliorée. Seules six malaxeuses (sur les seize prévues) ont par contre pu être distribuées, faute de disponibilité rapide de ce matériel dans le pays et de hausse de leur prix de vente. Enfin, 32 décortiqueuses ont été subventionnées et ont permis un effet domino remarquable : les meuniers bénéficiaires ont remboursé très rapidement leurs groupements, qui ont racheté 22 décortiqueuses sur fonds propres dans le temps du projet. C'est donc une grosse réussite. Tous ces équipements ont été payés à 20% par les bénéficiaires. Les formations techniques (étuvage amélioré, gestion de la malaxeuse, réparation de pannes usuelles et réglage des décortiqueuses) ont été bien menées ;

Don de capital : 180 MFG (125 en HG et 55 en GF) ont été donnés à des Unions : 100 MFG pour des étuveuses, 35 MFG pour des meuniers et 45 pour des commerçants d'huile, pour des montants unitaires par groupement allant de 5 à 30 MFG. On peut se questionner sur l'effet de levier de tels dons (accroissement des capacités d'achat/revente vs inhibition de la mobilisation de ressources endogènes dans certains cas ?), mais aussi de leur utilité (don pour des opérateurs – tels les commerçants - ne créant pas de valeur ajoutée dans la filière ?). Si le but était d'accroître les prix versés aux producteurs, il aurait été utile de réfléchir à la mise en place d'un système de crédit type « banque de céréales », qui aurait pu être consolidé par la suite. Enfin, il semble que ces dons ne soient pas toujours bien suivis au sein des OP, d'où des risques de détournement ;

Magasins et aire de séchage : Huit magasins (sur les huit prévus) ont été construits dans un temps record. Ils ne semblent par contre pas toujours appropriés par rapport aux besoins des bénéficiaires. Enfin, aucune aire de séchage n'a été construite, ce qui n'est pas dommageable, sachant que 200 bâches ont été distribuées.

SYNTHESE DE LA PARTIE V – R3 : APPUI INTERPROFESSIONNELS

Rencontres interprofessionnelles : Deux rencontres régionales ont eu lieu en octobre 2010 et deux autres ont eu lieu en mai et juin 2011, à Kankan et N'Zéréokoré. Il y aussi eu un grand atelier interprofessionnel riz à Mamou en juin 2011. L'essentiel des discussions ont porté sur la mise en place de mesures d'amélioration de la qualité du riz net étuvé. Ceci a suscité des velléités de création de Fédérations régionales « riziers », regroupant des étuveuses, des décortiqueurs et des commerçants. Les assemblées générales de création de ces Fédérations ont eu lieu en décembre 2011 pour la HG et en janvier 2012 pour la GF ;

Accords interprofessionnels : Ils ont commencé à émerger. Ainsi, en GF, cinq accords auraient été signés, neuf étaient en cours de finalisation dans les temps de la mission et trois étaient en préparation. Ils portaient sur (i) des engagements d'approvisionnement d'étuveuses par des grossistes en paddy, (ii) des engagements d'approvisionnement de grossistes en riz net par des étuveuses et (iii) des engagements de ristourne sur le décorticage par des meuniers auprès d'étuveuses. L'état d'avancement actuel de tels accords n'est pas connu pour la HG. Enfin, il faut noter qu'il n'existe pas d'accord dans la filière huile de palme. Quoi qu'il en soit, tous ces accords suscités en si peu de temps démontrent l'intérêt des professionnels pour structurer leur filière ;

Réflexion interprofessionnelle : Le BSD a mis en œuvre cette activité, notamment au travers de l'atelier national de Mamou ;

Séminaires nationaux : Le projet a tenu trois comités de pilotage, en octobre 2010 (un en HG et un autre en GF) et en mai 2011 (en GF)

I. Le Projet ACORH et son évaluation finale

1.1. Le Projet ACORH

1.1.1. Contexte

A l'instar des autres secteurs économiques, le développement rural et l'agriculture ont beaucoup souffert, durant ces dernières décennies, de la fermeture de la Guinée au monde extérieur. Après le non à DE GAULLE, Ahmed Sékou TOURE allait en effet initier le mouvement de repli sur soi du pays, lequel mouvement s'est poursuivi avec Lansana CONTE, puis Dadis CAMARA et Sékouba KONATE.

Présenté en 2005 par l'*International crisis group* comme « *un pays ayant tous les indicateurs macro-économiques d'un Etat en guerre, sans en être le théâtre* », la Guinée a poursuivi sa descente jusqu'à récemment...L'arrivée au pouvoir de l'« opposant historique », Alpha CONDE, redonne une lueur d'espoir, même s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur sa capacité à pouvoir redresser la situation économique et restaurer l'Etat de droit.

Dans ce contexte, le climat des affaires est resté très longtemps dégradé, la recherche agronomique – autrefois très renommée - a périclité, tout comme l'appui aux infrastructures rurales et la vulgarisation agronomique, le secteur bancaire n'a jamais été en mesure de remplir les attentes des producteurs ruraux, l'accès aux intrants agricoles est resté très difficile.

Malgré des conditions agro-écologiques favorables, la Guinée a toujours été loin de l'autosuffisance alimentaire, y compris sur des denrées stratégiques comme le riz. Pire, certaines parties du pays (tels les environs de Siguirini, Gaoual, Koundara, etc.) font face à des déficits alimentaires sérieux, ce qui entraîne un exode rural important.

Avant l'indépendance en 1958, les cultures d'export sont faites au gré du colonisateur. Il n'y a pas de structuration précise : le paysan joue le rôle de producteur et ouvrier agricole (banane, café, cacao, hévéa etc.). Entre 1958 et 1980, la Guinée indépendante opte pour la planification socialiste : c'est l'approche dirigiste ; l'Etat décide et le paysan applique, sans qu'il y ait consultation réelle de ce dernier.

Il y a successivement mise en place des (i) Brigade de type A (BTA) avec fourniture par l'Etat de petit outillage agricole aux groupes de paysans, (ii) Brigade attelée de production (BAP) avec achat et fourniture de bœufs de labour, (iii) Brigade mécanisée de production (BMP), avec fourniture de tracteur et accessoires aux communautés - appelées « Pouvoirs révolutionnaires locaux » (PRL) - et lancement des étudiants dans les campagnes, (iv) Ferme agropastorale d'arrondissement (FAPA) : les diplômés des écoles d'agronomie sont fermiers et sont dotés de terres et de tracteurs pour réaliser des cultures de vivriers et contribuer ainsi au développement agricole de la Guinée.

Tous ces systèmes échouent totalement, faute de préparation des bénéficiaires.

Pour pallier aux défaillances des institutions, les bailleurs ont lancé de grands projets dans les années 80-90, d'abord « intégrés » à l'échelle d'un territoire (ce fut le cas du Projet de développement rural de la Haute Guinée – PDR-HG, qui connut quatre phases), puis focalisés sur une filière principale (ce fut le cas en Guinée forestière avec le Projet de relance de la caféiculture – RC2 – et en Haute Guinée avec le Projet coton Kankan – PCK).

Alors que, dans les mêmes temps, se développait en Moyenne Guinée une Fédération des paysans du Fouta Djallon fonctionnelle, avec l'appui d'un projet de développement du maraîchage (oignon et pomme de terre), les groupements agricoles de Haute Guinée et de Guinée forestière allaient devenir des outils au service des projets de développement du coton et du café, alors que la logique aurait voulu l'inverse !

Bénéficiant en vrac de sessions de vulgarisation agricole, de cours d'alphabétisation, de formations en gestion, d'intrants, d'équipements (notamment bœufs et matériel de traction), de débouchés assurés pour les produits (car collectés et payés par les projets), les capacités d'autopromotion des groupements ont été peu renforcées.

Dans certains cas, l'incompréhension était telle que les producteurs avaient la certitude d'être salariés d'un projet (constat réalisé lors de l'évaluation finale du PCK). Beaucoup de groupements n'ont donc subsisté durant les années 2000 qu'avec l'espoir de « gagner » un nouveau projet, lequel leur donnerait des consignes de production et leur fournirait du matériel et des intrants. Au moment où les filières coton et café disparaissaient en Haute Guinée et Guinée forestière, les groupements vivaient donc dans la nostalgie de l'âge d'or.

Dans ce climat d'incompréhension entre Etat, groupements et grands projets, la coopération française rectifiait progressivement le tir et cherchait à financer des projets pour appuyer les groupements et les filières vivrières ;

L'idée phare étant d'accompagner les dynamiques organisationnelles paysannes : le paysan est au maximum au centre du processus de développement. C'est lui qui décide et les structures l'accompagnent.

Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASAL), prolongé par le Projet de dynamisation des filières vivrières (DYNAFIV), et le Projet national d'appui à la professionnalisation agricole (PNAPA), prolongé par le Projet d'appui aux organisations professionnelles agricoles (PAOPA) puis le Projet de promotion des organisations professionnelles agricoles (PROMOPA), ont ainsi progressivement pris le pas sur les logiques de projets intégrés par filières d'export.

Le projet ACORH, mis en œuvre par le Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET) et la Maison guinéenne de l'entrepreneur (MGE), avec l'appui de nombre de partenaires locaux, s'inscrit ainsi dans la suite du DYNAFIV (arrêté deux ans auparavant) et vise à renforcer la production et la transformation de riz et huile de palme en Haute Guinée et Guinée forestière, à renforcer les capacités des groupements de base œuvrant dans ces filières et à structurer ces filières, notamment au niveau interprofessionnel.

1.1.2. Lignes directrices de la « facilité alimentaire »

La hausse des prix des denrées alimentaires observée à la fin de 2007 et durant le premier semestre de 2008 a causé de nombreux problèmes aux pays en développement, notamment aux importateurs nets de denrées alimentaires. En réaction à cela, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté un règlement portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement, dotée d'un budget d'un milliard d'euros et dénommée « facilité alimentaire ».

À mi-chemin entre l'aide d'urgence et la coopération au développement à moyen et à long termes, la facilité alimentaire visait à soutenir les types d'activités suivants :

- des mesures destinées à améliorer l'accès aux intrants et services agricoles, y compris les engrais et les semences ;
- des mesures du type «filet de sécurité», visant à préserver ou à améliorer la capacité de production agricole et à satisfaire les besoins en aliments de base des populations les plus vulnérables ;
- et d'autres mesures mises en œuvre à petite échelle et visant à accroître la production en fonction des besoins des pays : le microcrédit, l'investissement, l'équipement, les infrastructures et le stockage; ainsi que la formation professionnelle et le soutien aux groupements professionnels du secteur agricole.

Le premier appel à propositions restreint était doté de 200 M€ répartis sur 35 pays (dont la Guinée, avec 13,5 M€ fléchés). Il a été lancé en 2009 et les propositions devaient être soumises avant le 24 juin 2009. Au-delà de son caractère hybride entre développement et humanitaire, l'autre particularité forte de cet appel à projets était la courte durée de mise en œuvre : 22 mois. C'est dans ce contexte délicat, marqué par ces deux contraintes fortes, que le projet ACORH a été soumis et accepté par la Délégation de l'Union européenne.

Ceci a notamment contraint le GRET et la MGE à recruter très rapidement une équipe complète de projet et cela a également gêné la mise en place d'un système de suivi-évaluation interne complet.

1.1.3. Objectifs généraux, spécifique et résultats attendus

Ils sont présentés comme suit dans la demande de subvention faite à Europaid, l'agence européenne d'aide au développement :

« L'action contribuera à améliorer la sécurité alimentaire des ménages dans les zones ciblées par une meilleure couverture des besoins des familles des producteurs, par une augmentation de leurs revenus et ceux des autres acteurs des filières, et par un meilleur approvisionnement des centres urbains en produits locaux de qualité (objectifs généraux).

Son objectif spécifique est d'accroître la production et la commercialisation du riz net et de l'huile de palme dans quatre Préfectures (Kankan, Kérouané, Kouroussa, Siguiri) en Haute Guinée et deux Préfectures (Nzérékoré et Lola) et deux Communautés rurales de développement (CRD) (Sinko et Gouécké) en Guinée forestière, soit huit localisations en tout.

L'action vise à (i) appuyer la production de riz de 71 OP dans les deux régions, pour à la fois accroître la disponibilité alimentaire pour les ménages ruraux producteurs et les revenus par la commercialisation du riz paddy, (ii) améliorer la valorisation et la commercialisation du riz vers les marchés urbains par l'appui à 13 groupements de décortiqueurs, 29 groupements d'éleveuses et de 34 groupements de commerçants de « riz net », (iii) d'appuyer 18 groupements de petits planteurs, 12 groupements de transformateurs artisanaux et 22 groupements commerçants d'huile de palme en Guinée forestière ainsi que 10 groupements de commerçants en Haute Guinée qui assurent la

distribution de l'huile dans la région, (iv) favoriser la concertation entre les acteurs et les autorités locales et nationales, afin de contribuer à l'émergence d'interprofessions structurées (contrats et accords interprofessionnels) et à la création d'un environnement favorable au développement des filières (politiques agricole, commerciale et fiscale) et à une meilleure gouvernance du secteur agricole. »

Par ailleurs, trois résultats attendus étaient mentionnés dans ce même document :

- R1 : Les conditions de production et de stockage du paddy sont améliorées ;
- R2 : L'offre en riz net et en huile de palme de qualité augmente et permet de mieux approvisionner les centres urbains ;
- R3 : La structuration de la filière facilite la concertation entre les acteurs et avec les autorités locales et nationales.

1.1.4. Financement, mise en œuvre et bénéficiaires

Le budget estimatif initial du projet était de 1 348 622 €, financé à 90% (1 211 220 €) par Europaid, 4% (53 000 €) par l'Agence française de développement (AFD), 4% (57 402 €) par le GRET et les bénéficiaires (Cf. III. et IV. infra) et 2% par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et la Fondation de France.

Il a été mis en œuvre sur 23 mois (du premier décembre 2009 au 31 octobre 2011) par le GRET et son partenaire guinéen, la MGE, ainsi que d'autres sous-traitants (Cf. 2.1.3. infra). Le démarrage du projet a donc coïncidé avec l'attentat (trois décembre 2009) contre l'ancien Chef de l'Etat, d'où des difficultés de mise en route.

Le personnel de projet était initialement le suivant :

Tableau 1 - Equipe de projet initiale (Source : ACORH, 2009)

	Haute Guinée et Guinée Forestière	Conakry	France
GRET	Chef de projet (expatrié) Coordinateur terrain 50% Deux ingénieurs agronomes Deux stagiaires	Coordinateur terrain 50%	Responsables de programme Equipe de la direction scientifique
MGE	Huit animateurs	Directeur mi-temps	
Personnel d'appui	Deux gardiens	Responsable administrative et financière Secrétaire comptable Chauffeur	Chargée de gestion de la Direction administrative et financière

Cette équipe a connu des remaniements en cours de mise en œuvre (Cf. 2.2.1. infra).

Les bénéficiaires initialement visés étaient les Organisations professionnelles (OP) suivantes :

Tableau 2 - Liste des OP initialement ciblées (Source : ACORH, 2009)

	HG		GF		Total	
	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres
Riziculteurs	26	1 380	45	1 750	71	3 130
Producteurs d'huile			12	400	12	400
OP AMONT	26	1 380	57	2 150	83	3 530
Décortiqueurs	6	310	7	460	13	770
Etuveuses de riz	13	1 250	16	1 200	29	2 450
Commerçants de riz	9	1 100	25	1 100	34	2 200
Planteurs de palmier			18	460	18	460
Commerçants d'huile	10	270	22	610	32	880
OP AVAL	38	2 930	88	3 830	126	6 760
TOTAL	64	4 310	145	5 980	209	10 290

En croisant ces données estimées initialement avec les données réelles issues du dispositif de suivi-évaluation (Cf. 2.2.2. infra), on met une évidence des déviations :

Tableau 3 – Liste des OP finalement touchées (Sources : Calculs et ACORH, 2011)

	HG						GF						Total					
	Estimé		Réel		Déviation		Estimé		Réel		Déviation		Estimé		Réel		Déviation	
	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres	OP	Membres
Riziculteurs	26	1 380	27	604	4%	-56%	45	1 750	35	649	-22%	-63%	71	3 130	62	1 253	-13%	-60%
Producteurs d'huile							12	400	11	212	-8%	-47%	12	400	11	212	-8%	-47%
OP AMONT	26	1 380	27	604	4%	-56%	57	2 150	46	861	-31%	-110%	83	3 530	73	1 465	-21%	-107%
Décortiqueurs	6	310	8	132	33%	-57%	7	460	10	173	43%	-62%	13	770	18	305	38%	-60%
Etuveuses de riz	13	1 250	38	937	192%	-25%	16	1 200	38	689	138%	-43%	29	2 450	76	1 626	162%	-34%
Commerçants de riz	9	1 100	14	337	56%	-69%	25	1 100	19	353	-24%	-68%	34	2 200	33	690	-3%	-69%
Planteurs de palmier							18	460	11	182	-39%	-60%	18	460	11	182	-39%	-60%
Commerçants d'huile	10	270	13	326	30%	21%	22	610	11	219	-50%	-64%	32	880	24	545	-25%	-38%
OP AVAL	38	2 930	73	1 732	311%	-131%	88	3 830	89	1 616	67%	-297%	126	6 760	162	3 348	134%	-261%
TOTAL	64	4 310	127	2 336	98%	-46%	145	5 980	181	2 477	25%	-59%	209	10 290	308	4 813	47%	-53%

En fait, il semble que (i) le nombre de membres par groupement ait été initialement surévalué, (ii) que les prévisions faites en Haute-Guinée ont été atteintes voire dépassées, (iii) que les prévisions faites en Guinée forestière n'ont pas été atteintes, sauf en ce qui concerne les décortiqueurs et étuveuses. Les nombres d'OP et de membres d'OP touchés sont moindres que ceux qui étaient prévus, sauf pour les décortiqueurs et étuveuses.

Si l'on utilise les mêmes hypothèses que celles utilisées dans le rapport d'activité 2010 du projet (à savoir « Chaque membre de groupement de production représente un ménage de quatre personnes en Guinée Forestière et de neuf personnes en Haute Guinée » et « Les membres de groupements d'activités de diversification peuvent appartenir au même ménage. Il a été estimé qu'un membre sur deux représentait un ménage (quatre ou neuf personnes) », on a donc les estimations suivantes en termes de bénéficiaires :

Tableau 4 – Liste des bénéficiaires touchés (Sources : Calculs et ACORH, 2011)

	HG		GF		Total	
	Membres d'OP	Bénéficiaires	Membres d'OP	Bénéficiaires	Membres d'OP	Bénéficiaires
Riziculteurs	604	5 436	649	2 596	1 253	8 032
Planteurs de palmier			182	728	182	728
AMONT	604	5 436	831	3 324	1 435	8 760
Décortiqueurs	132	264	173	346	305	610
Etuveuses de riz	937	1 874	689	1 378	1 626	3 252
Commerçants de riz	337	674	353	706	690	1 380
Producteurs d'huile			212	424	212	424
Commerçants d'huile	326	652	219	438	545	1 090
AVAL	1 732	3 464	1 646	3 292	3 378	6 756
TOTAL	2 336	8 900	2 477	6 616	4 813	15 516

Par rapport à ce qui était initialement prévu dans le cadre logique, on a donc moitié plus de membres d'OP (4 813 vs 3 000) et de bénéficiaires (15 516 vs 10 000). Cependant, ce chiffre est à relativiser car la majorité des groupements de riziculteurs soutenus par le projet en 2010 ne l'ont pas été en 2011 et vice versa (Cf. 3.1.4. infra). Il est donc difficile d'évaluer l'impact réel du projet sur les plus de 8 000 bénéficiaires apparentés aux riziculteurs.

1.2 Evaluation finale

1.2.1. Termes de référence

Les objectifs et attentes du commanditaire étaient les suivants : « Il s'agit d'une part de fournir à l'équipe de projet un bilan de son action et des activités réalisées, d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'impact, la viabilité des activités et de formuler des recommandations concrètes à prendre en compte pour la poursuite du projet ». Etaient ensuite listés 14 questions, à laquelle nous répondrons dans la suite du rapport (Cf. 6.1. infra) :

Tableau 5 - Les 14 questions d'évaluation (Source : ACORH, 2011)

PERTINENCE 1. Pertinence globale (zone et filière) ? 2. Pertinence pour la sécurité alimentaire? 3. Pertinence de la stratégie et méthodologie ?
EFFICIENCE 4. Suffisance des moyens ? 5. Optimalité de l'usage des moyens ?
EFFICACITE 6. Atteinte des résultats ? 7. Complémentarité avec d'autres projets ? 8. Robustesse du suivi-évaluation ?
IMPACTS/EFFETS 9. Effets induits sur la sécurité alimentaire ? 10. Effets induits sur les pratiques agricoles et de transformation ? 11. Effets induits sur la MGE et les 3 Fédérations ?
VIABILITE/PERENNITE 12. Pérennité des activités ? 13. Pérennité des OP ? 14. Pérennité des équipements/infrastructures ?

1.2.2. Déroulement

L'évaluation a été menée en binôme, par les consultants suivants :

- Adrien Ibrahima SOW, 63 ans, ingénieur agronome de formation, a travaillé pendant 20 ans sur des projets de développement agricole et d'appui aux groupements agricoles. Il a passé 14 ans (1990-2004) en Guinée forestière, successivement comme conseiller agricole, chef de secteur, chef d'antenne du projet RC2 et responsable pédagogique au Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles (CAOPA) de N'Zérékoré, puis six ans (2005-2011) en Haute Guinée, successivement comme chef du CAOPA de Kankan et conseiller de la Fédération des unions maraîchères de Haute Guinée ;
- Olivier BOUYER, 33 ans, ingénieur agronome de formation, a travaillé pendant quatre ans sur des projets de développement agricole et d'appui aux OPA. Il a passé deux ans au Nord Ghana (2001-2003) comme assistant technique d'un projet d'appui à la sécurité alimentaire et la structuration des OP rizicoles, puis deux ans en Haute Guinée (2004-2006), comme assistant technique sur un projet de promotion des OPA. Il était à l'époque conseiller de M. SOW, chef du CAOPA de Kankan.

La mission s'est décomposée en trois phases :

- Analyse bibliographique : L'analyse bibliographique préalable a été limitée, étant donné que la plupart des documents n'ont pu être obtenus que sur place. L'analyse bibliographique a donc été approfondie pendant et après la mission (Cf. **Annexe 1 – Bibliographie**) ;
- Mission de terrain : Elle a eu lieu du 27 octobre au 11 novembre 2011. Durant la mission ont été rencontrés trois types d'acteurs : (i) les OP appuyées par le projet ACORH, (ii) l'équipe de projet ACORH/MGE/GRET, (iii) les partenaires des OP et du projet ACORH : Directions régionales de l'agriculture (DRA) de HG et GF, Bureau technique du génie rural (BTGR) de HG et GF, Délégations de la Confédération nationale des OP de Guinée (CNOP-G) en HG et GF, antennes régionales de l'Institut de la recherche agronomique de Guinée (IRAG), Fédération des producteurs de riz de GF (Fe.Pro.Ri.-GF), Fédération des planteurs de palmier à huile et d'hévéa (FEREPPAH), Fédération des unions de producteurs de riz (FUPRORIZ), etc.) ;
- Rédaction : Le présent rapport d'évaluation a été rédigé du 11 novembre au 11 décembre 2011.

Pendant la mission de terrain, l'équipe d'évaluation a cherché à rencontrer un échantillon représentatif de chacune des catégories d'OP, en utilisant une grille d'entretien semi-directif (Cf. **Annexe 2 – Grille d'entretien OP**) et en accentuant l'effort sur la Guinée forestière, où les actions sont prolongées via un projet financé par l'AFD sur 2011-2013 (Cf. 6.2. infra) :

Tableau 6 - Liste des OP rencontrées en HG (Source : Mission d'évaluation finale, 2011)

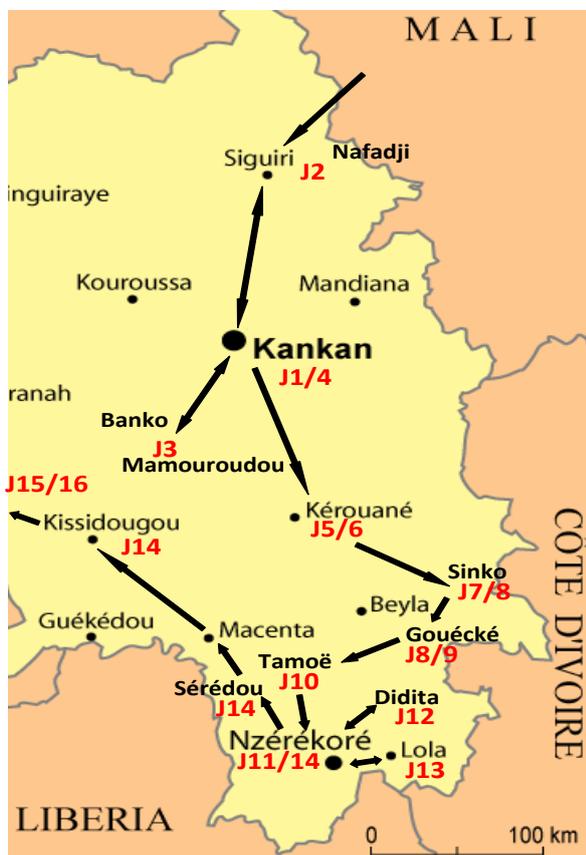
	Kankan	Vu	Siguiiri	Vu	Kouroussa	Vu	Kérouané	Vu	Total	Vu	%
Riziculteurs	13	2	5	1	6		9	1	27	4	15%
Etuveuses	13	1	10		7		8	1	38	2	5%
Collecteurs paddy	1						3		4	0	0%
Décortiqueurs	1		3	1	2		2	1	8	2	25%
Commerçants riz net	3	1			2		6	1	10	2	20%
Planteurs palmier											
Extracteurs huile											
Commerçants huile	6		2		1		4	1	13	1	8%
Total	37	4	20	2	18		32	5	107	11	10%

Les OP de Kouroussa n'ont pu être rencontrées, faute de temps. Par ailleurs, peu d'OP d'éteveuses ont été rencontrées en HG...mais ceci a été « rattrapé » par les entretiens faits en GF (Cf. infra)

Tableau 7 - Liste des OP rencontrées en GF (Source : Mission d'évaluation finale, 2011)

	N'Zérékoré	Vu	Gouécké	Vu	Sinko	Vu	Lola	Vu	Total	Vu	%
Riziculteurs	7	2	7	1	14	2	7	1	35	6	17%
Etuveuses	12	1	9	1	7	1	10	2	38	5	13%
Collecteurs paddy			3	1	3		2	1	8	2	25%
Décortiqueurs	4	1	2	1	1	1	5	1	10	4	40%
Commerçants riz net	4	1	2		2	1	2	1	11	3	27%
Planteurs palmier	5	1	3	2			3	1	11	4	36%
Extracteurs huile			11	1					11	1	9%
Commerçants huile	5	1	3	2	1	1	2	1	11	5	45%
Total	37	7	40	9	28	6	31	8	136	30	22%

Le cheminement de la mission a été le suivant :



Après l'arrivée d'Olivier BOUYER par Bamako le mercredi 26 octobre 2011 (avec Mme Cécile BROUTIN et M. Pierre FERRAND du GRET), la mission a commencé ses 14 jours de visites de terrain le jeudi 27 octobre 2011. Une réunion d'évaluation a ensuite eu lieu à la Délégation de la Commission européenne le vendredi 11 novembre.

Malgré des conditions de circulation parfois difficiles (notamment pour aller sur les sites de Banko, Mamouroudou et Sinko), le programme initialement proposé a pu être respecté.

La mission d'évaluation a donc rencontré un très grand nombre d'acteurs, qu'ils soient bénéficiaires, partenaires ou exécutants du projet.

Les noms des personnes rencontrées, ainsi que les comptes-rendus de tous les entretiens sont inclus dans le présent rapport (**Annexe 3 – Comptes-rendus des entretiens**) et **Annexe 4 – Ordre de mission visé par tous les acteurs rencontrés**), afin de justifier les analyses qui en ont été faites.

Il est par ailleurs à déplorer le fait que peu de documents de suivi-évaluation aient été fournis avant la mission et que ceux qui ont été fournis pendant la mission n'ont pas permis de bien appréhender les résultats technico-économiques des OP dans le projet et hors projet (Cf. 2.2.2. infra).

SYNTHESE DE LA PARTIE I - LE PROJET ACORH ET SON EVALUATION FINALE

Guinée : Pendant la colonisation française et même après l'indépendance de 1958, le développement rural et l'agriculture ont beaucoup souffert : la Guinée est toujours restée loin d'assurer sa sécurité alimentaire. Fin 2009, l'arrivée au pouvoir de Dadis CAMARA – coïncidant avec le démarrage du projet - a encore dégradé l'économie guinéenne et rendu difficile les interventions en milieu rural ;

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire n'est pas encore assurée et le riz est une production stratégique pour le gouvernement. Des projets ont œuvré par le passé pour renforcer la sécurité alimentaire (PASAL, DYNAFIV) et les OPA (PNAPA, PAOPA, PROMOPA). Le projet ACORH est une suite logique du DYNAFIV ;

Lignes directrice de la Facilité Alimentaire : Suite à la hausse des prix agricoles fin 2007 et début 2008, le Parlement et le Conseil européens ont décidé d'établir une facilité dotée d'un milliard d'euros. A mi-chemin entre aide d'urgence et coopération, cette facilité vise à améliorer l'accès aux intrants et services agricoles, préserver ou améliorer la capacité de production agricole et satisfaire les besoins alimentaires des plus vulnérables, ainsi que toute mesure permettant d'accroître le production agricole et la formation professionnelle. Au-delà de son caractère hybride entre développement et humanitaire, l'autre particularité forte de cet appel à projet était la courte durée de mise en œuvre permise, d'où des difficultés rencontrées dans le cadre d'ACORH pour recruter les ressources humaines et développer un système de suivi-évaluation ;

Objectifs : ACORH vise à augmenter les revenus des producteurs et transformateurs et améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains en renforçant l'amont, l'aval et les accords interprofessionnels des filières riz et huile de palme. Il est mis en œuvre dans le cadre de la « facilité alimentaire », appel à projets à la frontière entre promotion du développement rural et réponse humanitaire d'urgence ;

Mise en œuvre : Le budget est de 1,35 MFG, financé à 90% par EuropAid. Le projet a été mis en œuvre en Haute Guinée (Kankan, Siguiiri, Kouroussa, Kérouané) et Guinée Forestière (N'Zérékoré, Lola, Sinko, Gouécké). Sa mise en œuvre s'est faite sur 23 mois, de décembre 2009 à octobre 2011, et a été retardée suite aux troubles de fin 2009 et à la difficulté pour le GRET de s'implanter dans une nouvelle zone d'intervention. GRET (gestion d'ensemble, appui amont et concertations inter-acteurs) et MGE (appui aval et concertations inter-acteurs) ont été les deux opérateurs ;

Public cible : Initialement, il était prévu de toucher 71 OP amont et 138 OP aval. Finalement, ce sont 62 OP amont et 167 OP aval qui l'ont été. Cependant, seules cinq OP riz amont ont reçus des intrants pendant deux ans et parmi les 18 groupements ayant reçus des intrants en 2010, 52 membres de ces groupements en ont reçus en 2011 ;

Evaluation : Elle doit répondre à 14 questions ayant trait à la pertinence, efficience, efficacité, impact, viabilité des actions du projet. Elle a été menée par un binôme d'agronomes guinéo-français entre octobre et décembre 2011.

II. Montage et pilotage

2.1. Montage

2.1.1. Cohérence du cadre logique

Pour rappel, le cadre logique du projet était le suivant :

Tableau 8 - Cadre logique du projet (Source : ACORH, 2009)

		Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification
Objectifs généraux		Améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux par :		
		. une meilleure couverture des besoins des ménages producteurs	Réduction de la durée et de l'intensité de la période de soudure pour 3000 producteurs de paddy	Documents de suivi du projet, évaluation finale
		. une augmentation des revenus des acteurs des filières	Accroissement des bénéfices nets, investissements et/ou épargne des bénéficiaires, soit 10000 personnes	Documents de suivi du projet, évaluation finale
		Améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbains par un meilleur approvisionnement des marchés en produits locaux de qualité	Les volumes de riz net et d'huile de palme de première qualité commercialisés par les membres des groupements vers les villes secondaires et vers Conakry s'accroît de plus de 20%	Données statistiques officielles auprès du Ministère de l'Agriculture (SIAE du BSC et Dept statistiques)
Objectif spécifique		Accroître la production et la commercialisation du riz « net » et de l'huile de palme dans 6 préfectures et deux CRD de Haute Guinée et de Guinée Forestière	La production de riz est accrue d'environ 20% par an	Documents de suivi du projet
			Les étuveuses et les décortiqueurs de riz augmentent le volume de riz net produit de 20% par an	Documents de suivi du projet
			La commercialisation d'huile de palme de qualité supérieure augmente de 10% par an	Documents de suivi du projet
Résultats	R1	Résultat 1 - Les conditions de production et de stockage du paddy sont améliorées	Le paquet technique proposé par le projet est adopté par les producteurs de 71 groupements : emploi de semences améliorées et/ou nouveaux intrants et/ou nouvelles techniques de production	Documents de suivi du projet; quantités de semences et autres intrants fournis par le projet
			Amélioration de la gestion de l'eau agricole et des pratiques dans les rizières (200 ha environ aménagés, 1000 ha mis en valeur)	Documents de suivi du projet; rapport de fin de travaux pour les aménagements et la mise en valeur agricole
			Capacité de stockage du paddy accrue avec construction d'un magasin par localité	Construction et utilisation effective de 8 magasins
	R2	Résultat 2 - L'offre en riz net et en huile de palme de qualité augmente et permet de mieux approvisionner les centres urbains	130 groupements ont amélioré leurs compétences techniques, économiques et organisationnels	Documents de suivi du projet; documents de contractualisation entre acteurs, accords
	Les équipements (50 étuveuses, 13 décortiqueurs, 36 malaxeurs, 4 aires de séchages) introduits par le projet sont gérés efficacement par les groupes		Documents de suivi du projet; cahiers de compte des opérateurs	
	R3	Résultat 3 - La structuration de la filière facilite la concertation entre les acteurs (accords interprofessionnels) et avec les autorités locales et nationales	Des accords interprofessionnels améliorent la gestion de la filière et la qualité des produits	Accords interprofessionnels; guides de bonnes pratiques; documents de suivi qualité
	Des échanges et des formations à l'échelle locale et nationale facilitent le dialogue des groupements d'opérateurs économiques avec l'Etat guinéen		Documents de suivi du projet dont comptes-rendus de réunions interprofessionnels; supports médias (radio, TV, presse)	
	Une interprofession riz - en lien avec le projet Riz Basse Guinée (Afd) - se structure progressivement		Documents de projet UE, projet Afd, CNOP en référence à l'interprofession	

Mis à part le fait que l'appui aux planteurs de palmiers n'apparaît pas en R1, le cadre logique paraît complet et l'approche filière, qui fait la force du projet, est explicite : appui à l'amont des filières en R1, à l'aval en R2 et promotion de dialogue et d'accords entre l'amont et l'aval des filières en R3.

Par ailleurs, trois Indicateurs objectivement vérifiables (IOV), exprimés sous forme de variations relatives de volumes produits ou transformés (+ 20% de riz paddy, +20% de riz net, +10% d'huile de palme), sont adjoints à l'objectif spécifique. Ces IOV sont complétés par des mentions dans la demande de subvention :

- « *Les aménagements hydro-agricoles seront fonctionnels et permettront avec l'appui à la mise en valeur agricole une production améliorée de plus de 40%, soit une production passant de 2T/ha à 3T/ha en moyenne pour plus de 3 000 membres. Cette production accrue de 3 000 T/an équivaut à la consommation annuelle d'environ 7 000 familles, ou à un bénéfice brut (hors coût des intrants et main d'œuvre) de 190 000 €* » (p13) ;
- « *On estime à 200 ha environ les périmètres aménagés, 1 750 producteurs de riz étant touchés en tout par les activités de vulgarisation et de mise à disposition d'intrants. Les premiers pourront augmenter leurs rendements de 100%, les seconds de 20% en moyenne par an, soit une augmentation de la production totale de 1 500 T/an environ, 3 000 tonnes sur la durée du projet* » (p20) ;
- « *De même, une huile de meilleure qualité, ainsi qu'une production des petits producteurs augmentée (à plus long terme), bénéficie à l'ensemble des acteurs de la filière, avec une augmentation de la valeur ajoutée de l'ordre de 10%. La rentabilité calculée succinctement pour le projet sur 10 ans montre un ratio bénéfices / coûts de 1,3, ainsi qu'un Taux de rentabilité interne (TRI) de 16%. Selon ces critères, le projet est fortement rentable (ratio bénéfices/coûts supérieur à un, TRI supérieur à 10%¹)* » (p20) ;
- « *L'offre d'huile de palme de qualité supérieure augmente significativement (plus de 20% pour les zones concernées par l'action), permettant ainsi de sécuriser les marchés à l'export et de répondre à une demande intérieure croissante* » (p14).

Ceci amène plusieurs commentaires :

- **Objectif riz :** Il y a quelques contradictions concernant l'augmentation de production de riz paddy : le premier IOV parle de +20%, la mention chiffrée p13 parle de +40% soit + 3 000 T/an, la mention chiffrée p20 parle de +1 500 T/an. Le chiffre à retenir est bien celui figurant dans le cadre logique ;
- **Objectif huile de palme :** Idem pour l'augmentation d'offre d'huile : il est fait mention de +10% dans le cadre logique, de +20% dans le texte. Au-delà de cette incohérence, la nature même de cet indicateur est difficile à comprendre : puisque le projet, d'une durée de 23 mois, se propose de promouvoir la plantation de palmiers qui ne produiront au mieux que deux ans après, comment espérer une hausse de l'offre pendant le projet ? ;
- **Point de départ :** Qui dit résultats exprimés sous forme d'augmentation relative (cas des trois IOV) ou absolue (cas des mentions p13 et p20), dit mesure des états initiaux. Or, « *Il n'est pas prévu de réaliser une étude de type « baseline » afin de comparer les situations avant et après projet. En revanche, les chiffres obtenus lors des enquêtes socio-économiques initiales, réalisées par un prestataire externe, permettront, comparées aux résultats en fin de projet, d'estimer l'impact des ouvrages et de la mise en valeur agricole sur les rendements de production en riz.* » (p16 du même document). On verra par la suite (Cf. 2.2.2. infra) que les enquêtes initiales ont été menées rapidement, faute de temps (à l'instar de tous les autres projets mis en œuvre sur la facilité alimentaire), rendant difficile l'évaluation de l'atteinte de l'objectif spécifique ;
- **Rentabilité :** Il aurait été intéressant de présenter de façon explicite les calculs *ex ante* de valeur ajoutée et TRI. En effet, on ne sait pas quelles sont les hypothèses en matière d'amortissement des matériels et ouvrages hydro-agricoles, ni en matière de taux d'inflation (NB : le prix du carburant a augmenté de +27% en 2011. On peut raisonnablement estimer que l'inflation réelle a dépassé les +20% cette même année...rendant un TRI de 16% non attractif). Par ailleurs, il semble que l'hypothèse retenue en matière d'augmentation de production de riz paddy soit + 3 000 T/ha (Cf. deuxième note de bas de page)...Hypothèse sur laquelle plane un doute. Quoi qu'il en soit, disposer des calculs initiaux a un intérêt limité, car il n'est pas envisageable - en l'absence de valeurs d'augmentation de production - d'essayer de calculer *ex post* la valeur ajoutée et le TRI du projet.

2.1.2. Insertion dans la politique nationale

L'agriculture est un secteur prioritaire pour le nouveau Chef de l'Etat : la majorité de la population vit de l'agriculture (80% des actifs pour 18% en dessous du seuil de pauvreté en 2009) et la sécurité alimentaire du pays

¹ Hypothèses : production additionnelle diminuant d'un tiers en deux ans après projet (2 500 T puis 2 000 T, coût de maintenance des ouvrages et machines = 5% du coût initial après deux ans, taux d'actualisation de 10%, coûts = investissements spécifiques sur deux ans (formations non comprises).

n'est pas assurée. Il a d'ailleurs fait de la relance du secteur agricole son premier et principal combat, ce qui s'est matérialisé par l'octroi de près de 20% du budget 2011 et le subventionnement d'intrants agricoles (principalement des engrais et des semences améliorées de riz).

Les filières riz et huile de palme sont deux filières stratégiques en Guinée : Le riz est la base de l'alimentation dans la plupart des régions. La production nationale de riz était estimée en 2008 à 1 300 000 T de paddy, soit environ 820 000 T de riz net (étuvé, décortiqué) et 300 000 T étaient importées pour couvrir les besoins domestiques.

La production d'huile de palme était estimée en 2008 à 50 000 T, dont 80 % produite artisanalement avec de faibles rendements. L'enjeu n'est pas tant la couverture des besoins nationaux que la génération de devises, car la Guinée exporte 10 000 T de cette huile dans la sous-région et a exigé que les échanges transfrontaliers de ce produit soient autorisés sans contrainte par les Accords de partenariat économique (APE). Cependant, ceci n'est pas encore le cas : l'exportation des produits vivriers, dont l'huile de palme, est actuellement bloquée et ceci a provoqué une chute des cours de l'huile de palme depuis 2010.

Les objectifs du projet sont donc en phase avec les politiques nationales, à savoir (i) Deuxième Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) 2007-2012, (ii) Nouvelle lettre de politique de développement agricole (NLPDA) 2007-20015, (iii) Politique nationale de développement agricole (PNDA) vision 2015.

2.1.3. Interactions avec les acteurs du monde rural

Pendant les premiers mois de mise en œuvre du projet, des contacts ont été établis avec le BSD et la CNOP-G, et ses antennes régionales. Après le changement de Chef de projet au bout de sept mois (Cf. 2.2.1. infra), des contacts ont été faits avec les Gouvernorats des Régions HG et GF et les DRA, ainsi que les services sous tutelle des DRA, à savoir les Bureaux des stratégies de développement (BSD), les antennes régionales de l'IRAG, les BTGR et les délégations régionales de l'Agence nationale pour la professionnalisation et le conseil agricole (ANPROCA). Ces différents services ont alors été impliqués dans les activités (Cf. III., IV. et V. infra) et les BTGR ont même signé des contrats de collaboration avec le projet en novembre 2010 (Cf. 3.1.2. infra).

Toujours en septembre 2010, des contrats de collaboration ont été signés avec les Délégations régionales de la CNOP-G. Ces contrats ont ensuite été complétés par des sous-contrats de collaboration, afin de mettre en œuvre des activités d'appui aux OP amont (Cf. III. infra) : (i) en avril 2011 : CNOP-G HG / FUPRORIZ et CNOP-G HG / CRAB, (ii) en juin 2011 : CNOP-G GF / Fe.Pro.Ri.-GF, CNOP-G GF / FEREPHAH, CNOP-G GF / CRRA, CNOP-G GF / ANPROCA.

Enfin, l'équipe de projet ACORH a veillé dès le démarrage à coordonner ses activités avec un projet très similaire mis en œuvre en Haute-Guinée sur la même période et sur le même financement (ligne « Facilité alimentaire » d'Europaid) par le Consortium italien. Enfin, il ne semble pas y avoir eu de chevauchements avec les autres projets d'appui au monde rural mis en œuvre dans les mêmes zones par la Banque mondiale ou le Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

Même si les relations se sont finalement améliorées avec les acteurs étatiques et associatifs du monde rural, il n'en reste pas moins dommage que huit mois se soient écoulés avant que le premier chef de projet soit remplacé dans l'urgence et qu'une action corrective soit prise. D'une façon générale, ceci a gêné l'appropriation du projet par ces acteurs ; d'une façon spécifique, ceci a :

- Retardé la mise en place d'appui-conseil agricole sur les OP amont, via la CNOP-G et ses fédérations, l'ANPROCA, les antennes de l'IRAG (Cf. 3.1.2. à 3.2.2. infra) ;
- Amené le projet à compléter l'identification des aménagements hydro-agricoles à réhabiliter, d'où une perte de temps précieux, mais aussi d'argent (Cf. 3.1.1. infra). A la décharge du projet, il faut souligner que la facilité alimentaire imposait la sélection d'un prestataire unique sur cette activité pour les 22 mois du projet. Quand la prestation de Berca Baara a été jugée insuffisante, il n'était plus possible de relancer un appel d'offre.

2.2. Pilotage

2.2.1. Ressources humaines

L'équipe de projet initiale a déjà été présentée (Cf. 1.1.3. supra). Les agents de terrain rencontrés par la mission d'évaluation sont apparus motivés et consciencieux, qu'ils agissent auprès des OP aval ou amont. Ce constat étant fait, des faiblesses en termes de gestion des ressources humaines ont été relevées par la mission d'évaluation :

- Manque de synergie GRET/MGE : Alors que l'approche filière est un des principaux points forts du montage du projet, la mise en pratique du concept a butté sur la séparation des responsabilités et tâches entre les équipes HG et GF du GRET et de la MGE, le GRET se chargeant de l'appui aux OP amont, la MGE de l'appui aux OP aval et MGE et GRET se chargeant conjointement de la concertation inter-acteurs.

Pourtant, la demande de subvention faisait état d'une implication des agents MGE dans l'appui aux OP amont : « Les animateurs de la MGE – avec l'appui des 2 agronomes détachés par les MAROPA - assureront l'animation avec les producteurs pour la mise en valeur agricole (A.1.5. et A.1.6. - p5) [...] Cette activité sera réalisée par les animateurs de la MGE, avec l'appui des agronomes et du Chef de projet GRET (A.1.8. p5) [...] Bien que non spécialisés, les animateurs de la MGE pourront (après formation courte) assurer un appui aux deux agronomes du projet (A.1.10. – p6) ». De ceci a résulté une déresponsabilisation des agents MGE par rapport aux OP amont (alors même que ces dernières étaient souvent dans les mêmes zones que les OP aval) ;

- Appui aux OP amont : Comme nous le verrons (Cf. 3.1.5 infra), les OP de riziculteurs ont été appuyées « par intermittence » : 26 en 2010 en HG, puis une seule en 2011 ; 18 en 2010 en GF, puis 25 en 2011 (dont cinq déjà appuyées en 2010). Les agronomes de HG et de GF étaient donc très occupés en 2010, mais l'agronome de HG auraient pu consolider l'équipe de GF en 2011 (d'autant plus que l'agronome GF devait en plus pallier l'absence d'une responsable administrative sur l'antenne de N'Zérékoré).

Finalement, le projet a fait le choix de subventionner des Fédérations pour la mise à disposition de Contrôleurs des techniques agricoles (CTA) en charge de l'appui aux OP amont touchées par le projet : trois pour la FUPRORIZ, trois pour la Fe.Pro.Ri.-GF et une pour la FEREPHAH. Ceci n'a corrigé le problème qu'en partie, les CTA manquant eux-mêmes d'appui et de conseil (Cf. 3.1.6. et 3.2.3 infra) et de toute façon trop tardivement (à partir de mai 2011, soit six mois avant la fin du projet de seulement 22 mois. Il convient cependant de noter que cette ré-orientation est très utile, car elle se poursuit au travers de la deuxième phase du projet en GF) ;

- La séparation des fonctions d'« animateur » et de « formateur » a engendré une déresponsabilisation de certains animateurs, ces derniers pensant que les formateurs étaient censés prodiguer l'ensemble des appuis-conseils ad hoc. Ceci a de plus amené des discontinuités dans l'appui (diagnostic / formations / accompagnement dans l'action), des pertes en ligne d'information entre agents et une confusion au niveau des OP (alors qu'une des conditions de réussite des appuis est la création d'une relation de confiance) ;
- Les départs/remplacements de personnel ont été nombreux :
 - Le premier Chef de projet - avec un profil plus « humanitaire » que « développement rural » qui l'a semble-t-il amené à éviter les institutions étatiques - a été écarté sept mois après le démarrage du projet et remplacé neuf mois après, en août 2010. Le profil initial, plus « humanitaire » que « développement », avait été privilégié par le GRET pour coller au mieux à l'esprit des lignes directrices de la facilité alimentaire et, également, car la situation politique fin 2009 était instable ;
 - Le Coordonnateur MGE, initialement chargé de la programmation des actions d'appui à l'aval – a été écarté à la fin du premier semestre 2011, puis est revenu au sein de la MGE où il a assuré la coordination des actions aval à mi-temps jusqu'en août 2011. Il faut noter que la coordination amont était assurée par le Chef de projet, ce qui a permis de dégager des moyens financiers pour embaucher les CTA ;
 - L'agronome HG a été écarté et remplacé par son stagiaire agronome au début de l'année 2011 ;
 - L'animateur-superviseur de GF a été écarté et remplacé en janvier 2011 ;
 - Deux formateurs ont été recrutés en décembre 2010, le nombre de formations prodiguées étant en-deça de ce que prévoyait le calendrier initial.

Ces mouvements ont été jugés nécessaires, puisque le GRET et la MGE les ont validés, mais ils auraient peut-être pu être évités, avec une meilleure anticipation des charges et meilleure définition des rôles de chacun ;

- Les réunions d'équipe, initialement prévues chaque mois, ont eu tendance à s'espacer, puis à ne pratiquement plus se faire en 2011. Ceci, ajouté au fait que les agents de terrain travaillaient chacun sur leurs zones avec des OP distinctes et ne venaient qu'une fois par mois sur Kankan ou N'Zérékoré (pour toucher leur salaire), a affaibli la cohésion d'équipe, n'a pas permis aux agents de confronter leurs réussites/échecs et a parfois même amené à une déresponsabilisation de certains agents (en témoigne leurs faibles fréquences de visite aux OP) ;
- En corollaire de ce qui précède, les procédures de (i) programmation des activités futures et (ii) capitalisation des activités passées n'étaient pas systématisées. En l'absence de regard critique sur les activités passées et prévues, ceci a amené les agents de terrain à faire « avec les moyens du bord », ce dont les OP ont pâti, n'ayant pas les appuis-conseils ad hoc (Cf. 3.1.2., 3.1.7., 4.1.1., 4.1.2., 4.1.4. et 4.2.2. infra). Ceci a aussi eu des conséquences sur le système de suivi-évaluation (Cf. 2.2.2. infra) ;

- Enfin, le backstopping du GRET a été légèrement perturbé par le départ du chargé de projet au siège, début 2011. La responsable du pôle EFA au siège du GRET, qui intervient régulièrement en Guinée et qui avait contribué au montage du projet, a alors pris le relais, ce qui a limité les perturbations.

Le court délai de mise en œuvre du projet et l'éloignement des sites peuvent expliquer une partie des difficultés listées précédemment, mais pas tout : un pilotage d'ensemble plus pro-actif aurait sûrement permis de mieux gérer l'équipe et fluidifier la mise en œuvre des activités.

2.2.2. Suivi-évaluation

Comme nous l'avons vu précédemment (Cf. 2.1.1. supra), les IOV de l'objectif spécifique du cadre logique suscitent des interrogations. Mais, au-delà de cela, on peut relever deux faiblesses au système de suivi-évaluation initial :

- **Conceptuelle :** Sur les 14 IOV du cadre logique, 10 citent les « Documents de suivi du projet » comme « Sources et moyens de vérification »...Et les quatre IOV qui ne citent pas explicitement les « Documents de suivi du projet » le font implicitement, en citant comme « Sources et moyens de vérification » des données qui ne pourront être générées que par le projet lui-même (tel est le cas, par exemple, de l'OIV n°3 « Volumes de riz et d'huile de palme commercialisés par les membres des groupements vers les villes et vers Conakry s'accroît de plus de 20% » : le BSD du Ministère de l'agriculture n'est pas en mesure de suivre spécifiquement la production de ces OP, à moins de s'insérer dans le projet) ;
- **Pratique :** Dans le budget du projet n'apparaissent pas de lignes dédiées à l'embauche d'un chargé du suivi-évaluation ou à la mise en place d'un système de collecte de données. Il faut souligner que le budget dédié aux ressources humaines était limité à 25% dans le cadre des lignes directrices « facilité alimentaire », ce qui a contraint les embauches.

Malgré cela, la mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel était jugé possible, en attestent ces passages en p16 de la demande de subvention : « Conformément aux pratiques du GRET dans le cadre de ses interventions, un système de suivi des activités sera mis en place. Il consistera à décliner les différentes activités en indicateurs opérationnels mesurables régulièrement, qui permettront de garantir la bonne conduite du projet et l'obtention des résultats conformément aux engagements contractuels. [...] Pour l'évaluation interne du projet, il n'est pas prévu de réaliser une étude de type « baseline » afin de comparer les situations avant et après projet. En revanche, les chiffres obtenus lors des enquêtes socio-économiques initiales, réalisées par un prestataire externe, permettront, comparées aux résultats en fin de projet, d'estimer l'impact des ouvrages et de la mise en valeur agricole sur les rendements de production en riz. Les comptes d'exploitation des différents opérateurs, réalisés pour chaque groupement, ainsi que les montants en parts sociales et fonds de roulement, permettront de mesurer à leur niveau, l'impact du projet. Enfin, les aspects relatifs au renforcement des capacités des acteurs ne seront pas évalués formellement dans le cadre du projet, mais par une évaluation externe, prévue en fin de projet. »

Pour remédier à l'absence de suivi-évaluation, le GRET et la MGE ont produit une note en juin 2010, intitulée « Plan opérationnel de suivi évaluation ». Cette note reprenait les constats déjà évoqués : « En raison de la nature du projet (proche de l'urgence, projet court), les moyens alloués au suivi et évaluation sont faibles : peu de budget spécifique, pas de personnel spécifique, temps de travail compris dans celui du coordinateur et autres personnels ».

Elle donnait aussi des orientations générales : « il est important de ne pas mettre en place un système trop complexe et lourd à gérer, mais néanmoins fiable et aussi complet que possible. [...] Les outils doivent être à la fois quantitatifs (pour mesurer objectivement l'évolution du projet) et qualitatifs (pour évaluer la perception du projet par les bénéficiaires) : Mesures de rendements des parcelles de riz, des chiffres d'affaires des opérateurs (échantillon représentatifs des bénéficiaires) [...] les données seront saisies sur des tableaux Excel et des graphiques simples permettront de visualiser l'avancée du projet ».

Enfin, elle mentionnait spécifiquement les données à recueillir pour mesurer l'atteinte :

- Des objectifs spécifiques : « Des enquêtes auprès des ménages, des groupements, des opérateurs (étuveuses, commerçants). Pour l'accroissement de la production : des relevés au champ (parcelles de démonstration) » ;
- Des résultats attendus de la composante 1 : « Les documents de suivi de projet (y compris réception des travaux des PME et données macro (météo, maladies sur riz, etc.)). Les enquêtes auprès des groupements (pour comprendre la gestion des magasins, des ouvrages), des ménages (pour connaître l'impact à leur niveau) » ;
- Des résultats attendus de la composante 2 : « Des enquêtes qualitatives auprès des ménages, des opérateurs, des groupements » ;

- Des résultats attendus de la composante 2 : « Documents de suivi de projet (réunions, visites, etc.), contrats [...] enquêtes plus qualitatives (groupements, opérateurs, partenaires (CNOP-G, Unions, BSD, autres)), enquêtes participatives sur la filière ».

Il était ensuite prévu que des rapports mensuels soient préparés, en compilant les différentes données à collecter :

- (i) Auprès des producteurs par les superviseurs MGE et les formateurs MGE ;
- (ii) Auprès des opérateurs aval par les superviseurs MGE et les formateurs MGE ;
- (iii) Auprès des ménages par les Délégations régionales de la CNOP-G ;
- (iv) Enquêtes participatives sur les filières par le BSD ;
- (v) Agronomiques (achats / emplois par groupements de production dans et hors projet) par les agronomes GRET.

A la clôture du projet, il s'avère que ce système de suivi-évaluation a été très partiellement mis en oeuvre :

- (i) Producteurs : les données sont factuelles et incluent : contacts, année d'appui par le projet, année de création, effectifs, existence d'un agrément, appartenance à une Union, formations reçues, matériels et intrants reçus, infrastructures mises à disposition, montant des participations communautaires (+ pour les OP de riziculteurs de bas-fonds : surfaces aménagées, nombres de propriétaires et d'exploitants, mode de tenure foncière).

Il n'y a pas eu de suivi des comptes d'exploitation de production, que ce soit sur le riz de bas-fonds ou le riz de coteaux. Pour les plantations de palmier à huile, ce n'était pas envisageable et c'est compréhensible ;

- (ii) Opérateurs aval : A l'instar de (i), les données sont factuelles et incluent : contacts, année d'appui par le projet, année de création, effectifs, existence d'un agrément, appartenance à une Union, formations reçues, matériels et fonds de roulement reçus, infrastructures mises à disposition, montant des participations communautaires.

En GF, il faut souligner que l'équipe de projet a fait l'effort de systématiser la collecte de données plus « fines » : (i) existence et nature d'accords interprofessionnels entre étuveuses et décortiqueurs, (ii) modalités de gestion des décortiqueuses, malaxeuses et fonds de roulement, identification des activités communes à caractère économique et (iii) suivi semestriel des fonds de roulement par groupement et des capacités de production mensuelle. Ces données sont utiles pour évaluer le dynamisme des opérateurs.

Enfin, en GF toujours, 89 comptes d'exploitation ont été élaborés auprès de 39 opérateurs (neuf étuveuses, neuf décortiqueurs, neuf commerçants de riz net, cinq extracteurs d'huile de palme et cinq commerçantes d'huile de palme) entre janvier et septembre 2011.

Il faut saluer cet effort, qui est hélas peu utile pour évaluer l'impact du projet : (i) les échantillons retenus par type d'opérateur sont trop restreints et donc non significatifs, (ii) les comptes ont été élaborés en moyenne 2,5 fois par opérateur et sur une période de temps trop courte pour s'affranchir des effets prix saisonniers, ce qui ne permet pas de dégager de tendance d'évolution de la rentabilité des activités, (iii) enfin et surtout, même si les points (i) et (ii) étaient corrigés, il manquerait de toute façon un suivi équivalent d'opérateurs hors projet.

En conclusion, il semble que le schéma de suivi-évaluation ait été peu réfléchi, ce qui est dommage, quand on connaît le temps qui a été passé pour collecter des informations de terrain pas franchement utilisables et l'intérêt qu'à un schéma de suivi-évaluation bien construit ;

- (iii) Enquêtes ménages : Elles ont été confiées aux Délégations régionales de la CNOP-G mais la mission d'évaluation n'a pas eu communication des résultats ;
- (iv) Enquêtes participatives : Elles n'ont semble-t-il pas été menées par le BSD ;
- (iv) Mesures de rendement : Elles n'ont pas pu être faites avec les planteurs de palmier (en toute logique, les palmiers ayant été plantés en 2010 et 2011). Elles n'ont pas été faites pour les riziculteurs de HG. Elles ont été faites sur une parcelle dans 18 OP de riziculteurs en GF. Cependant, ceci a un intérêt très limité, car il n'y pas de comparaison dans le temps (rendement obtenu avant projet sur la même parcelle) ou, à défaut, dans l'espace (rendement obtenu sur une parcelle témoin proche, chez un riziculteur non touché par le projet).

Enfin, la mission d'évaluation se questionne sur la robustesse de la méthode d'échantillonnage, de collecte et de traitement des données. Par exemple, il est indiqué des rendements de 4,7 T/ha et 4,5 T/ha, respectivement pour les groupements Benkady de Yonsonon et Lanayah de Gbéléye. Or, ces deux bas-fonds ont été visités par la mission et les riziculteurs ont confié avoir eu des récoltes très faibles en 2010 (Cf. Annexe 3 infra). A l'instar de la remarque faite en (ii), il semble que le schéma de suivi-évaluation ait été peu réfléchi.

SYNTHESE DE LA PARTIE II - MONTAGE ET PILOTAGE

Cadre logique : Il est clair et complet, avec une approche pertinente d'appui holistique à deux filières stratégiques pour la sécurité alimentaire. Il manque seulement une mention explicite de l'appui aux planteurs de palmier en R1 ;

Objectifs généraux : Ils témoignent du niveau d'ambition élevé du projet. Ainsi, les IOV de ces objectifs généraux sont : diminution de la période de soudure pour 3 000 ménages de producteurs, hausse de revenus de 10 000 bénéficiaires directs et indirects et augmentation de 20% de l'offre de riz et huile dans les grandes villes ;

Objectif spécifique : Les IOV attachés à ces objectifs diffèrent légèrement entre la présentation du projet et le cadre logique, ce dernier faisant foi contractuellement. Ainsi, on ne sait pas s'il s'agit d'augmenter la production de paddy de 1 500 ou de 3 000 T/an. Pour l'huile de palme, on ne sait pas s'il s'agit d'une hausse de 20% ou de 10%. Enfin, il n'était pas initialement prévu d'étude des états initiaux de production et commercialisation, d'où la difficulté pour l'évaluation finale de conclure sur l'atteinte de ces objectifs ;

Politiques nationales : Le projet est en pleine cohérence avec le DSRP2, la NLPDA et la PNDA. Il conforte l'orientation récente du Gouvernement de soutenir massivement la production rizicole ;

Interactions : Dès le démarrage, le projet a établi des conventions avec le BSD, la CNOP-G et ses antennes régionales HG et GF, avant de s'ouvrir au bout de neuf mois aux services déconcentrés du Ministère de l'agriculture, à la recherche agronomique et aux OP faïtières ;

Ressources humaines : Il a été difficile d'identifier un chef de projet fin 2009, étant donné le climat d'insécurité qui régnait à l'époque, mais le GRET a néanmoins réussi à le faire, tout comme il a réussi à remplacer en moins d'un mois le premier chef de projet démissionnaire, témoignant ainsi d'une bonne capacité d'adaptation des ressources humaines du projet dans un contexte difficile. Néanmoins, plusieurs faiblesses ont été relevées : (i) synergie insuffisante entre GRET/amont et MGE/aval, d'où une mobilisation insuffisante des animateurs MGE vis-à-vis des OP amont (les agents MGE ont néanmoins assuré des formations en esprit d'autopromotion), alors que des synergies auraient été possibles, (ii) appui léger des OP amont, renforcé à seulement six mois de la fin par l'emploi de CTA, (iii) quiproquo entre animateurs et formateurs sur les rôles et responsabilités de chacun en terme d'appui aux OP aval, (iv) renouvellement de l'équipe en cours de mise en œuvre, (v) manque de réunion d'équipe et (vi) de planification/capitalisation régulière des activités des agents de terrain ;

Suivi-évaluation : Il était conceptuellement fragile, 10 des 14 IOV n'étant pas opérationnalisés. Le projet n'avait pas non plus prévu le budget ad hoc et l'embauche d'un chargé de suivi-évaluation. Il faut souligner que l'UE ne souhaite pas que le budget dédié aux ressources humaines dépasse 25% dans le cadre des lignes directrices « facilité alimentaire », (et dans la plupart des financements UE) ce qui a contraint les embauches. Une note produite en juin 2010 a proposé un dispositif de suivi. Vu les ressources disponibles, une partie de la collecte des données a été confiée aux antennes CNOP (Cf. conventions année 1 et 2) qui n'a respecté que partiellement des engagements contractuels. L'équipe de projet GF a fait l'effort d'essayer de pallier la défaillance de la CNOP et d'étoffer un peu son suivi-évaluation, mais les données technico-économiques recueillies (notamment rendements de production et comptes d'exploitation de transformation et commercialisation) ne sont pas exploitables, faute de suivi dans le temps et d'échantillon témoin hors projet.

III. R1 : appui à l'amont des filières

NB : Dans les parties I, II et III, il sera fait référence aux codes d'activités A.x.y., tels que définis initialement dans le document de demande de subvention.

3.1. Pour les riziculteurs

3.1.1. Identification des aménagements à réhabiliter (A.1.1. à A.1.4.)

NB : Pour rappel, les intitulés des A 1.1., A.1.2., A.1.3. et A.1.4. étaient les suivants : A.1.1.- Réalisation d'une étude d'identification préalable : besoins en aménagements hydro-agricoles et appui à la production ; A.1.2. et A.1.3. - Préparation avant projet pour démarrage rapide / saison 1 ; sélection des prestataires pour la réalisation des ouvrages ; A.1.4. - Enquêtes agro-écologiques et socio-économiques et réalisation du plan de travail détaillé.

Deux orientations fortes sous-tendent ces actions :

- (i) Etre partout : Les huit sites de HG et GF sont distants et très différents. Ceci n'a pas facilité la mise en œuvre du projet sur un temps court. Les distances sont considérables (plus de 600 km du Nord au Sud : Cf. 1.2.2. supra), les sites parfois enclavés et difficiles d'accès (cas de Nafadji et Mamouroudou en HG, Sinko et Tounkarata en GF), avec pour chacun des conditions agro-écologiques et des systèmes de riziculture spécifiques ; par exemple : riz de plaine et riz inondé à Nafadji (bassin du Niger avec savane arbustive, climat sahélo-soudanien), riz de bas-fonds près de N'Zérékoré (forêt dense humide, climat tropical humide), riz de coteaux près de Sinko (zone de transition forêt - savane, climat tropical à courte saison sèche) ;
- (ii) Promouvoir la riziculture de bas-fonds : Pourtant, « La riziculture pluviale de coteau sur abattis-brûlis et défriche-brûlis est la forme la plus pratiquée et représente 65 % des superficies emblavées en riz. » (Stratégie nationale de développement de la riziculture en Guinée – SNDR, 2009). La SNDR de 2009 indiquait en effet les surfaces, rendements et volumes de production suivants :

Tableau 9 - Surfaces, rendements et volumes de riz par zones de culture (Source: SNDR, 2009)

Zone de cultures	%	2 008		
		Hectares	Rendements (t/ha)	Production (t)
Plaines alluviales	9	74 912	1,50	112 368
Mangroves	16	133 177	2,50	332 942
Bas fonds	10	83 236	2,00	166 471
Coteaux	65	541 031	1,10	595 134
Total riz paddy	100	832 355	1,45	1 206 915
Total riz net				820 702

D'après le BTGR de GF, le potentiel régional en bas fonds serait d'environ 146 000 ha, dont environ 10% serait exploité et 5% aménagé. D'après le BTGR de HG, le potentiel régional en plaine serait de 57 500 ha – dont environ 11% serait aménagé – et de 12 000 ha en bas-fonds – dont 4% serait aménagé. Les surfaces en bas-fonds sont donc réduites et l'essentiel de la production provient actuellement du riz de coteau et de plaine.

Mais, la SNDR de 2009 est très claire sur ce point : le développement de la riziculture de bas-fonds doit être encouragée, notamment en Guinée Forestière où doit se faire « la poursuite des aménagements sur 20 000 ha de bas-fonds dans le cadre de la diversification, avec un accent particulier sur la pisciculture et le maraîchage en contre-saison ».

Cette volonté de promotion de la riziculture irriguée part du principe que l'exploitation intensive des bas fonds permet des rendements supérieurs aux rendements obtenus sur coteaux et sur les bas-fonds non aménagés. De plus, les aménagements en sécurisant l'approvisionnement en eau permettent souvent la réalisation de cultures de contre saison. Enfin, la sédentarisation de la riziculture limiterait la déforestation et l'érosion.

Afin d'initier la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles au plus vite et être prêt pour la campagne rizicole 2010, le projet a demandé et obtenu de la Commission européenne un démarrage anticipé d'un mois, afin de faire un diagnostic rapide des sites potentiels. Cette étude devait initialement être faite par un binôme d'experts, de la

CNOP-G et du BTGR ; c'est finalement le bureau d'étude guinéen Berca Baara, actif en Guinée maritime, qui la réalisera et remettra un rapport en janvier 2010.

Il est important de souligner ici un problème logique dans le déroulement des actions : A.1.1. « Identification rapide » devant permettre le lancement dans la foulée de A.1.2. et A.1.3. « Appel d'offres et sélection des prestataires par sites retenus », la réalisation ultérieure de A.1.4. « Enquêtes agro-écologiques et socio-économiques approfondies » perd beaucoup de son intérêt.

En effet, A.1.1. se focalise principalement sur l'examen des conditions naturelles et agronomiques « *Les contraintes de production propres à chaque localité seront précisément identifiées : qualité des semences disponibles, disponibilité en intrants, bas fonds et plaines, potentiels pour l'amélioration de la production rizicole (déjà en culture ou potentiellement valorisables). Sur cette base, les experts feront des recommandations opérationnelles : objectifs prioritaires, aménagements souhaitables (surfaces et modalités), calendrier d'intervention.* »...et A.1.4. qui doit permettre de vérifier l'acceptabilité sociale et la faisabilité économique des réhabilitations, critères de décision aussi importants, passe au second plan.

Pourtant, comme le soulignait la demande de subvention dans le descriptif du A.1.4. « *Les enquêtes agro-écologiques et socio-économiques sont indispensables à la bonne conduite du projet et à l'obtention de résultats pérennes. En effet, toute intervention en milieu agricole se doit de répondre aux attentes et contraintes des producteurs ; elle doit également s'insérer dans le contexte socioculturel, économique des producteurs* »

Finalement, Berca Baara rendra un rapport succinct, assez factuel, dans lequel les analyses sous-tendant le cœur même de l'étude – à savoir l'attribution de notes sur cinq critères : fonctionnement des infrastructures de 0 à 30, occupation des sols à l'intérieur des sites de 0 à 25, tradition de la pratique des cultures de contre-saison de 0 à 20, accessibilité au site de 0 à 15 et aptitude à la gestion communautaire de 0 à 10 – ne sont pas détaillées.

Le rapport faisant de nombreuses références aux personnels locaux du BTGR, il semble probable que l'étude se soit fiée à ces dires d'experts, sans approfondir suffisamment les analyses de terrain. Ceci conduira le projet à stopper la collaboration avec Berca Baara et à finaliser l'identification de sites avec l'aide de la CNOP-G et du BTGR (Cf. 3.1.2. infra). Néanmoins, parmi les quelques réhabilitations retenues par cette étude préliminaire (132 ha en tout : 73 ha à Nafadji, 59 ha à Kérouané et 25 ha à N'Zérékoré), au moins deux (Yonsonon et Lémourou 3. Cf. 3.2.1. infra) poseront problèmes, faute d'analyse approfondie préalable.

Il était initialement prévu que le projet fasse appel à des stagiaires agronomes français pour mettre en œuvre A.1.4. A cause des troubles ayant suivi l'attentat contre l'ancien Chef de l'Etat, en décembre 2009, les conditions de sécurité n'ont malheureusement pas été réunies pour que ce soit possible au début 2010.

Cependant, à partir de mi-2010 et en 2011, cinq stagiaires rejoignaient le projet. La mission d'évaluation n'a pu cependant obtenir et lire les rapports que de trois stagiaires :

- Camille CITEAUX en mémoire de fin d'études d'Agrocampus Ouest, sur le terrain d'août 2010 à janvier 2011, afin de mener deux diagnostic agraires comparés sur les sites de Nafadji (savane arbustive du bassin du Niger, 150 km au Nord-Est de Kankan, à la frontière malienne) et Mamouroudou (savane arborée, 100 km au Sud-Ouest de Kankan, dans une zone très enclavée), analyser plus particulièrement les systèmes rizicoles de coteaux et de bas-fonds et réfléchir aux conditions d'introduction d'innovations techniques dans les systèmes de culture paysan (Cf. 3.1.7. infra) ;
- Elsa MARISSAL en mémoire de fin d'études de l'Ecole supérieure d'agro-développement international (ISTOM), sur le terrain de mars à août 2011, afin de mener un diagnostic agricole sur le bas-fonds de Soumansö (zone préforestière, près de Sinko) et analyser les conditions réussite de réhabilitation d'aménagement hydro-agricoles (Cf. 3.1.2. infra) ;
- Marine TALON, en mémoire de fin d'études de l'Institut des régions chaudes de Montpellier SupAgro, sur le terrain d'avril à août 2011, afin d'étudier les conditions de réhabilitation des bas-fonds de Kérouané.

Ces rapports de mémoire sont tous trois remarquables et, quoique focalisés sur des sites restreints, auraient été très utiles pour la mise en œuvre des activités du R1 et l'acculturation des partenaires locaux, notamment les agronomes du projet, aux méthodes de diagnostic agricole. Ils sont malheureusement arrivés trop tard : les sites à réhabiliter avaient déjà été identifiés, en raison des exigences de temps posés par la ligne facilité alimentaire.

3.1.2. Réhabilitations des aménagements (A.1.5. à A.1.7.)

NB : Pour rappel, les intitulés des A.1.5., A.1.6. et A.1.7. étaient les suivants : A.1.5 et A.1.6. - Mobilisation et participation des producteurs aux aménagements hydro-agricoles ; A.1.7. - Réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricole.

En 2010, 132 ha ont été réhabilités en Haute Guinée :

- 46 ha de bas-fonds à Lémourou 3, dans la Préfecture de Kérouané. La réception provisoire des travaux a été réalisée le 26 juin 2010, mais la mission d'évaluation a pu constater sur place que les deux barrages réhabilités (de tête et de queue de bas-fonds) ne sont pas opérationnels, pour diverses causes que la mission d'évaluation n'a pas pu hiérarchiser : le débit d'eau dans les canaux est insuffisant au niveau du premier ; le cours d'eau suit la dérivation au niveau du dernier et il n'y a pas d'eau du tout dans les canaux (Cf. Annexe 3 infra) ;
- 13 ha de bas-fonds à Lolinsou, dans la Préfecture de Kérouané. La réception provisoire des travaux a été réalisée le même jour qu'à Lémourou 3. D'après les paysans, l'aménagement n'était pas fonctionnel pour la campagne 2010, mais le serait maintenant (suite à la reprise des travaux par le BTGR. Cf. infra);
- 73 ha de plaines à Nafadji, dans la Préfecture de Sigouri. La réception provisoire des travaux a été réalisée le 13 juin 2010. La mission d'évaluation a pu constater sur place que l'aménagement fonctionne (Cf. Annexe 3 infra).
- En 2010 toujours, 25 ha ont été réhabilités en Guinée Forestière :
- 15 ha de bas-fonds à Yonsonon, dans la Préfecture de N'zérékoré. La réception provisoire des travaux a été effectuée le 16 septembre 2010. La mission d'évaluation a pu constater sur place que les aménagements et le groupement pourraient mieux fonctionner. Des erreurs d'aménagement ont semble-t-il été faites et l'entretien est insuffisant : levées approximatives, canaux inachevés ou curage insuffisant des canaux, quelques cavaliers affaiblis, quelques diguettes de découpage rompues,, etc. ; le groupement exploitant le bas-fond est perdu face à cela, a délaissé l'entretien des digues, canaux et drains (surtout à l'amont) et – pour ne rien arranger – semble couvrir des conflits internes (mésentente a priori entre les propriétaires). Les formations en cours du BTGR en matière de gestion sociale de l'eau et l'appui du CTA cherchent à apporter des solutions à ces différentes difficultés. Nous reviendrons sur la question de l'appui en matière de gestion sociale de l'eau (Cf. 3.1.7. infra) ;
- 10 ha de bas-fonds à Gbélye, dans la Préfecture de N'Zérékoré. La réception provisoire des travaux a été effectuée le même jour qu'à Yonsonon. La mission d'évaluation a pu constater sur place que l'aménagement fonctionne (Cf. Annexe 3 infra).

En fin d'année 2010, le projet stoppe la collaboration avec Berca Baara et signe un contrat avec le BTGR en novembre 2010 afin (i) de terminer les travaux mal engagés en 2010, (ii) d'identifier de nouveaux sites à réhabiliter en 2011 en GF et (iii) de mener des formations en matière de gestion sociale de l'eau. Les travaux entamés seront terminés pour certains (mais pas tous : cas de Lémourou 3 et Yonsonon). Quant à l'identification des nouveaux sites, elle sera faite – selon les termes de l'accord tripartite ACORH/BTGR/CNOP-G établi en octobre 2010 lors du premier comité de pilotage du projet – « par le BTGR, suivant les suggestions de la CNOP-G ».

Ceci n'a pas été la solution optimale pour prolonger les activités A.1.5. à A.1.7., car le BTGR ne fournira finalement pas de rapport d'analyse et il semble, d'après les témoignages recueillis par la mission d'évaluation, que le choix des sites ait été arrêté à la suite de tractations difficiles entre CNOP-G (partisane d'un aménagement de nouveaux sites et pas d'une réhabilitation d'anciens) et BTGR (contraints par le projet d'identifier des sites à réhabiliter), perdant ainsi de vue des critères d'analyse objectifs.

En 2011, n'ont donc été réhabilités que 20 ha de bas-fonds en HG, à Mamouroudou. Ce village est extrêmement enclavé (4h30 de route depuis Kankan, dont un dernier tronçon de 50 km très mauvais), rendant les travaux difficiles, mais le projet a décidé d'aménager ce bas-fonds et d'entamer des travaux difficiles (ainsi, la piste était à peine carrossable pour des camions : il a fallu l'agrandir sur plusieurs km) car les villageois avaient fait de multiples demandes en ce sens au BTGR de Kankan.

Ceci est louable et la volonté de cibler des zones enclavées et vulnérables est en phase avec l'esprit « humanitaire » de la facilité alimentaire ; mais dans le contexte du projet (ressources limitées, temps court, difficulté à coordonner de multiples activités sur une grande étendue), c'était un pari osé. Il a malheureusement échoué, car l'aménagement souffre de multiples dysfonctionnements, comme a pu le constater sur place la mission d'évaluation : mauvais nivellement des canaux, manque de contrôle du niveau des canaux creusés par les paysans, diguetage, casierage et planage mal effectués, etc. Les paysans ne sont plus sur le bas-fond et désespérés (Cf. Annexe 3 infra). Pourtant, la réception provisoire de cet ouvrage a été faite le 21 juin 2011.

En GF, ce sont par contre près de 70 ha qui seront réhabilités, comme on peut le voir ci-dessous :

Tableau 10 - Liste des bas-fonds réhabilités en GF en 2011 (Source : ACORH, 2011)

Prefecture	Sous-Préfecture	Village	Bas fonds	Surface (ha)	Remarques	Paysans aidés
Beyla	Koumandou	Soumanso	Bonife	8	17,5 ha réhabilités du 28 mai au 10 août	5
	Sinko	Bokomesin	Faraba	9.54		8
N'Zerekore	Yalenzou	Bangoueta	Dimiyi	2.62	26,6 ha réhabilités du 28 mars au 31 juillet 2011	1
			Dene	3.92		3
	Soulouta	Soulouta	Deneye	2.94		1
		Voumou	Gboulekele	4.62		2
	Samoe	Kpaya	Kpayakwele	3.16		1
	Gouecke	Banzou Nord	Hwalakwele	1.46		1
	Bounouma	Samouta	Goh	7.86		5
Lola	Kokota	Yénèta	Yakpolou	3.75	26,7 ha réhabilités du 28 mars au 14 juillet 2011	3
			Yowon	3.26		3
		Göbouta	Kélékpalayakwlè	3.94		3
		Léakpèlata	Kpoloyapo	2.95		3
		Diawassou	Nyomiya	0.71		2
		Kokota Centre	Mangan	2.03		3
			Kpoloya	5.74		6
		Keoulenta	Howole Amont	2.81		1
			Loh	1.5		1
						TOTAUX

Les bas-fonds de Guinée forestière sont certes étroits, mais le nombre de sites potentiellement réhabilitables était sûrement suffisamment grand pour que puissent être écartés les « micro-sites » : huit sites sur les 18 retenus font moins de trois ha, ce qui a, a priori, augmenté les coûts de réhabilitation (coûts de transaction – étude préalable, suivi du chantier - et d'investissements – pas d'économie d'échelle sur les aménagements béton à mettre en place).

Les réceptions provisoires de tous ces sites ont été faites entre juillet et août 2011. La mission d'évaluation n'a malheureusement pas eu l'opportunité de les visiter. Néanmoins, (i) en gardant à l'esprit les résultats obtenus sur les bas-fonds de Mamouroudou, Lémourou3 et Yonsonon (et pour lesquels les procès-verbaux de réception provisoires avaient été signés par le BTGR en 2010), (ii) en croisant ces informations avec les avis du Président de la FUPRORIZ et de l'ex-Vice-Président de l'Union riz de Kérouané sur la qualité des réhabilitations faites jusque lors par le BTGR (Cf. Annexe 3 infra) et (iii) en lisant l'analyse faite par E. MARISSAL dans son rapport de mémoire sur le bas-fonds de Soumansö, il est permis de s'interroger sur la qualité des réhabilitations.

La description du processus de réhabilitation de Soumansö est ainsi instructive : « Concernant la zone de Sinko, le déroulement de l'étude d'identification reste assez flou. Le BTGR serait directement passé par la coopérative des organisations paysannes en informant son coordinateur de la recherche de 15 ha de bas-fonds à aménager pour le compte du projet ACORH. Suite à cette première identification, le BTGR se serait rendu sur les lieux afin de réaliser l'ensemble des études demandées par le projet. Cependant, aucun document présentant les résultats de ces études n'est disponible au niveau du projet ou au niveau du BTGR. Il existe donc un doute quant à la réalisation effective de ces études. Le groupement présenté comme le propriétaire des deux bas-fonds par le BTGR est en fait un groupement inexistant portant le nom du Président de l'Union des producteurs. » (Rapport MARISSAL, p62).

« Les travaux ont été réalisés par un tâcheron qui supervisait les travaux sur le terrain et qui travaillait avec huit ouvriers. Tout au long de ses travaux, aucun plan n'a été fourni au tâcheron. Le tâcheron a donc « imaginé » la meilleure façon d'aménager le bas-fond avec le type d'infrastructures prévues. » (Ibid, p63)

« La légèreté de l'étude d'identification réalisée par le BTGR est une des cause des erreurs faites dans le choix des sites mais l'on note aussi un manque de supervision de l'étude par l'équipe du projet. Il est aujourd'hui difficile de faire le point sur le travail effectivement réalisé par le BTGR. Les documents techniques attendus n'ont pas été vérifiés ni enregistrés par l'équipe du projet, ils seraient pour certains éparpillés entre les acteurs (BTGR, équipe du projet, entrepreneur, tâcherons) et pour d'autres inexistantes. De même, du fait de l'absence de visite sur les sites avant le lancement de l'appel d'offre, celui-ci a été construit sur les bases erronées fournies par le BTGR » (Ibid, p64)

Ceci est d'ailleurs corroboré clairement par le rapport final du projet : « Le travail réalisé par le BTGR s'est révélé insatisfaisant : identification bâclée, études techniques très faibles qui montraient que les agents du BTGR ne s'étaient pas rendus sur le terrain. Pressé par le temps –en Guinée Forestière, la saison des pluies est très précoce- le projet a été contraint de se contenter de cette étude et lancer rapidement le dossier d'appel d'offres afin de démarrer les travaux dans les temps ».

Enfin, il convient également de noter que la procédure d'appel d'offres sur la Préfecture de Lola a souffert d'irrégularités, des agents du BTGR ayant eux-mêmes soumis une offre sous couvert d'une entreprise fantôme.

Ceci a été relevé à temps et a donné lieu à un courrier du projet à la DNGR, puis à un dessaisissement du suivi du dossier Lola par la tutelle du BTGR, la DRA.

Bref, le pire a été évité, mais ceci renforce l'idée que les capacités et la gouvernance du BTGR sont faibles et qu'un suivi renforcé du projet aurait été nécessaire, ou, à défaut, une révision à la baisse du nombre de bas-fonds. Le rapport final du projet témoigne d'ailleurs de « *la difficulté pour l'ingénieur agronome de suivre une multitude sites [qui] n'a pas permis les interventions répétées et régulières nécessaires au maintien de la mobilisation* ».

Enfin, pour clore l'analyse, il est intéressant d'évaluer les coûts. D'après un guide FAO sur les bas-fonds de Guinée, les réhabilitations faites par le projet correspondent à des « *Aménagement du type 3 : il s'agit d'un casierage, c'est-à-dire un simple cloisonnement du bas-fond par des diguettes et un planage des casiers. La régulation de l'eau est assurée grâce à des tuyaux en bambou qui permettent le remplissage et la vidange des casiers [...] complété par un réseau de drainage, qui repose généralement sur un drain central permettant d'évacuer l'eau ou d'approvisionner en eau [...] complété par un réseau d'irrigation, l'alimentation en eau étant assurée par une prise. Un ouvrage en matériaux locaux (batardeau) ou en béton est réalisé pour la prise d'eau. C'est le type d'aménagement le plus répandu et concerne environ 75% des aménagements. Le coût moyen est évalué à 430 USD/ha.* » (FAO, 2007)

Tableau 11 - Estimation des coûts de réhabilitation (Sources : calculs, FAO et ACORH, 2011)

	PRESTATAIRES	HG et GF	HG	GF
	AGAR		121 546 375	
	AVENANT AGAR		5 325 000	
	AVENANT AGAR		33 000 000	
	BECR		145 907 000	
	AVENANT BECR		6 279 000	
	AVENANT BECR		45 880 000	
	BECR		369 200 000	
COUTS DES TRAVAUX	GECEB-TP		93 220 000	
	AVENANT GECEB-TP		9 322 000	
	DIANI CONSTRUCTION			106 827 700
	AVENANT DIANI			14 000 000
	DIANI CONSTRUCTION			139 620 000
	ASD			27 000 000
	ETGR			137 384 000
	GTB			91 208 000
COUTS PAR REGIONS HORS ETUDES			829 679 375	516 039 700
COUTS DES ETUDES	BTGR	16 650 000		
	BERCA	38 440 000		
HA PAR REGION		249	152	97
COUTS ETUDES PONDERES			33 575 301	21 514 699
COUTS PAR REGION AVEC ETUDES			863 254 676	537 554 399
COUTS/HA PAR REGION AVEC ETUDES (FG)			5 679 307	5 519 039
COUTS/HA PAR REGION AVEC ETUDES (USD)*			789	767
SURCOUT D'AMENAGEMENT PAR RAPPORT AUX NORMES FAO**			128%	125%
SURCOUT DE REHABILITATION PAR RAPPORT AUX NORMES FAO**			198%	192%
* Avec 1 USD = 7 200 FG				
** Avec 430 USD/ha (2007) = 614 USD/ha (2011) avec une inflation annuelle de 4% entre 2007 et 2010 et une inflation annuelle "exceptionnelle" de 27% en 2011 (hausse du prix du gasoil, répercuté sur toute l'économie) et en considérant un coût de réhabilitation inférieur de 35% aux coûts de construction (Cf. p5 de la demande de subvention)				

3.1.3. Identification des groupements (A.1.8.)

NB : Pour rappel, l'intitulé du A.1.8. était le suivant : A.1.8. - Identification des groupements de producteurs ; Diagnostic participatif détaillé des besoins en appui à la mise en valeur agricole.

Il était donc envisagé - dans la description du A.1.8. - d'identifier les producteurs à ce stade avancé : « *En lien avec la mobilisation des producteurs pour la réalisation des ouvrages et aménagements hydro-agricoles, les animateurs de la MGE identifieront les groupements de producteurs existants, ainsi que les producteurs intéressés à se grouper*

dans le cadre du projet. La possibilité de se grouper sera mise en débat entre les membres potentiels, et en cas d'accord pour la création d'un groupement, le processus d'appui pourra s'enclencher ».

Après le premier problème de logique dans le déroulement des activités initialement prévues (A.1.4. après A.1.1., A.1.2. et A.1.3.), il y a ici un second problème de logique : l'identification des producteurs (la présente A.1.8.) aurait logiquement dû intervenir avant A.1.5., A.1.6. et A.1.7., où la main-d'œuvre villageoise est mobilisée pour participer aux réhabilitations (nettoyage du terrain, fouilles, transport d'agrégats).

Il y a en fait des divergences entre le texte et le cadre logique, liée à une finalisation trop rapide,, ce qui peut arriver dans ce type d'appel à projet où les délais sont très courts, beaucoup plus que dans des processus de formulation de projets FFEM, AFD ou FED.

Il y a ainsi eu des difficultés pour l'identification des « bénéficiaires », comme le souligne le rapport d'activité 2010 du projet : « *La mobilisation n'a pas toujours été satisfaisante et inégale selon les sites. En particulier, en Guinée Forestière, il est apparu que les problèmes de mobilisation étaient dus à la faiblesse du diagnostic initial, qui n'avait pas permis de préciser les modalités d'exploitation des bas-fonds : il était demandé une trop forte contribution à des métayers, dont les conditions d'exploitation des périmètres étaient par ailleurs peu favorables.* » (p6)

Au-delà de ce problème de mobilisation des villageois, il est à craindre que ce problème de tenure foncière mal identifiée initialement ne gêne la pérennisation des aménagements (sujet déjà évoqué. Cf. 3.1.2. infra).

Par ailleurs, la mission d'évaluation n'a pas réussi à comprendre comment et sur quelles bases avaient été faites l'identification des producteurs dans les différents sites : Y a-t-il eu concertation ouverte entre villageois ? Les autorités locales, coutumières et administratives, ont-elles été impliquées ? Les Unions et Fédérations ont-elles été associées ? On constate ainsi que parmi les 27 groupements soutenus par le projet en HG, seuls trois étaient affiliés à la FUPRORIZ, alors que cette dernière aurait gagné à être associée précocement aux activités et jouer dès le début le rôle d'opérateur dans l'approvisionnement en intrants (Cf. 3.1.4. infra). Le projet a en fait choisi d'entrer dans les zones d'interventions en ciblant des territoires, plus que des OP.

Enfin, il est également surprenant de constater que le projet a appuyé les groupements « par intermittence » :

- En HG, sur les 27 groupements touchés par le projet, 26 ont reçu des intrants en 2010 et un seul en 2011. Ceux qui avaient bénéficié d'intrants en 2010 n'en ont donc pas reçu en 2011 ;
- En GF, sur les 39 groupements touchés par le projet, 18 ont reçu des intrants en 2010 et 21 en 2011. Parmi les 18 qui avaient bénéficié d'intrants en 2010, cinq en ont obtenu de nouveaux en 2011. Les 52 membres des 18 OP de bas-fonds ont reçu des quantités minimales d'intrants (Cf. 3.1.4 infra).

Ce choix fait par le projet est d'autant plus surprenant que le paquet technique promu est exigeant en intrants : il est probable que les groupements soutenus en 2010 aient repris leurs pratiques habituelles en 2011 (semis à la volée, intrants à minima – herbicides mais pas d'engrais, etc.). D'où les réflexions menées actuellement par le projet dans sa deuxième phase, afin d'identifier les difficultés/besoins des paysans (diagnostic en cours) et collaborer avec le Centre de recherche de Sérédou sur des techniques/pratiques pertinentes à tester avec les paysans.

3.1.4. Approvisionnement en intrants (A.1.9.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.9. était le suivant : A 1.9. - Approvisionnement en intrants des groupements.

Le projet a fait le choix de proposer aux producteurs un paquet technique « taille unique », basé sur l'apport d'intrants chimiques, de matériel mécanisé et motorisé, alors même que le temps de projet était court pour asseoir de telles innovations techniques et que la Guinée est fortement dépendante des importations extérieures, notamment en matières d'intrants et d'équipements agricoles.

Pourtant, l'optique initiale semblait autre, comme en témoigne la demande de subvention : « *Environnement : l'étude d'identification préalable au projet et les enquêtes socio-économiques et agro-écologiques visent à garantir des modalités d'action respectueuses de l'environnement, n'entraînant pas de dommage irréversible à l'écosystème, et favorisant les dynamiques agro-écologiques existantes autant que possible. La promotion d'une agriculture raisonnée, avec un recours réfléchi aux intrants chimiques, a également pour objectif de limiter la dépendance financière aux intrants extérieurs, l'impact négatif sur l'environnement et sur la santé humaine. Un accent particulier sera porté à ces aspects.* » (p7)

La mission d'évaluation s'est longuement questionnée sur la durabilité d'un tel système... Certes, le Gouvernement guinéen a lui aussi fait tout récemment le choix de subventionner les intrants (Cf. 2.1.2. supra) et de promouvoir l'intensification de la riziculture : il n'y a rien de choquant à cela, dans un contexte de décapitalisation des

exploitations agricoles (y compris en capital naturel, notamment fertilité des sols) et de recherche de sécurité alimentaire sur le produit alimentaire stratégique qu'est le riz.

La promotion d'une riziculture plus intensive en intrants et en main-d'œuvre est effectivement une option à considérer pour augmenter la production rizicole et c'est ce que le projet a fait. Néanmoins, (i) les diagnostics agraires faits dans les zones touchées par le projet (rapports de E. MARISSAL et C. CITEAUX, déjà évoqués. Cf. 3.1.1. supra, mais aussi thèse de DELARUE, 2007, qui analysait les systèmes agraires en région Kpélé) laissent à penser que les paysans préfèrent dans leur majorité emblaver de grandes surfaces en coteaux, de façon extensive :

- Le contrôle des adventices est plus facile en agriculture itinérante qu'en agriculture « sédentarisé » de bas-fonds, si le niveau d'eau n'est pas contrôlé (ce qui arrive parfois même lorsque le bas-fond est aménagé) ;
- L'apport de fertilité est moins coûteux avec l'abattis-brûlis qu'avec l'épandage d'engrais chimique, dans un contexte de forte inflation et de dépendance aux importations ;
- Les travaux sont souvent moins lourds sur le riz de coteau que sur le riz de bas-fonds (pas de défonçage, ni planage de la parcelle, pas de préparation des pépinières, ni repiquage).

Nous reviendrons sur cet aspect ultérieurement (Cf. 3.1.7. infra)

Les intrants apportés par le projet en 2010, puis via la Fe.Pro.ri.-GF en 2011, ont été les suivants :

- En GF, en 2010, en riziculture de coteaux, il y a eu distribution sur la base de trois ha/groupement, avec les quantités suivantes par ha : 100 kg de semences améliorées, quatre litres d'herbicide total, quatre litres d'herbicide sélectif, trois litres d'insecticides. Il n'y a pas eu de livraison d'engrais, le projet ayant jugé que les engrais apportés par la CNOP-G suffiraient. Par ailleurs, tous les membres de 10 groupements (sur les 18 touchés) ont bénéficié de machettes, grandes houes et limes ;
- En GF, en 2011, toujours en riziculture de coteaux, le mode de distribution et les produits ont évolué. Les quantités ont été distribuées sur la base d'un ha/membre (l'appui à la mise en place de champs collectifs ayant été jugée non concluante), avec les quantités suivantes par ha : 75 kg de semences améliorés, quatre litres d'herbicide total, quatre litres d'herbicide sélectif. Il n'y a pas eu de livraison d'insecticide, mais livraison de trois sacs d'engrais (NPK triple 15) et deux sacs d'urée ;
- En GF, en 2011, en riziculture de bas-fonds, 52 membres appartenant à 18 groupements exploitants les 18 bas-fonds réhabilités en 2011 (soit de un à huit membres par groupement) ont reçu chacun les quantités correspondant à un « champ école », soit un casier moyen de 300 m² : 1,5 kg de semences, 4,5 kg de NPK triple 15, 3 kg d'urée, 0,12 litre d'herbicide total, 1,2 litre d'herbicide sélectif et 0,03 litre d'insecticide ;
- En HG, en 2010, en riziculture de coteaux (Kankan/Banko, Kouroussa), de plaines (Siguiri/Nafadji) et de bas-fonds (Lémourou), il y a eu distribution sur la base de trois ha/groupement, avec les quantités suivantes par ha : 100 kg de semences, quatre litres d'herbicide total, quatre litres d'herbicide sélectif. Il n'y a pas eu de livraison d'engrais, le projet ayant jugé que les engrais apportés par la CNOP-G ou le Consortium suffiraient et que, de plus, les riziculteurs de Nafadji avaient accès aux engrais maliens pour 50% du prix pratiqué en Guinée ;
- En HG, en 2011, seul le groupement de riziculteurs de bas-fonds de Kankan/Mamouroudou a bénéficié d'intrants, sur la base d'un casier moyen de 300 m² par producteur : 50 kg de semences, trois litres d'herbicide total, trois litres d'herbicide sélectif. Les explications du rapport final de projet sont à ce propos édifiantes :

On peut synthétiser les distributions d'intrants dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 - Quantités d'intrants riz distribués par le projet (Source : ACORH, 2011)

	GF coteaux 2010	GF coteaux 2011	GF bas-fonds 2011	HG coteaux, plaines et bas fonds 2010	HG bas-fonds 2011	Total
Semences (kg)	5 200	22 800	104	7 800	50	35 954
Herbicide total (litre)	216	1 216	83	312	3	1 830
Herbicide sélectif (litre)	216	1216	83	312	3	1 830
Insecticide (litre)	54	16	2			72
Engrais NPK (kg)		45600	311			45 911
Urée (kg)		30400	208			30 608
Machette	148					148
Grande houe	148					148
Lime	148					148
Petite houe	15					15

Ceci amène cinq remarques :

- **Paquet technique** : Les apports réalisés en 2010 ont été uniformes, quelles que soient les conditions agro-écologiques (savane à climat sahélo-soudanien, zone de transition forestière à climat tropical humide et courte saison sèche, forêt à climat tropical humide) et les types de riziculture (coteaux, plaines, bas-fonds) ;
- **Semences** : Les riziculteurs ont, dans la plupart des cas, choisis leurs propres semences, ce qui est positif. Il aurait sûrement été souhaitable d'associer également les antennes de l'IRAG au choix des semences en 2010 (l'IRAG étant maître d'œuvre du Plan de multiplication des semences de base, lancé par le Chef d'Etat), mais les contacts étaient alors ténus (Cf. 2.1.3. supra) ;
- **Engrais** : Il n'y a pas eu d'apport d'engrais par le projet en 2010, malgré l'apport de semences améliorées, d'où le risque que le potentiel de ces semences n'ait pas été exploité : (i) les agriculteurs n'utilisent pas habituellement d'engrais (CITEAUX, 2011 et MARISSAL, 2011), (ii) les engrais subventionnés par l'Etat, via la CNOP-G, étaient revendus au comptant aux producteurs à 125 000 FG/sac, (iii) enfin, la CNOP-G a cherché en priorité à approvisionner ses membres, ce qui n'était pas toujours le cas des groupements soutenus par le projet (trois sur les 27 appuyés en HG par exemple). Ceci n'est qu'un doute : il est difficile de savoir si le paquet technique promu a été respecté, en l'absence de dispositif de suivi-évaluation sur le terrain (Cf. 2.2.2. supra) ;
- **Innovation** : La plupart des groupements appuyés en 2010 en termes d'intrants ne l'ont pas été en 2011 et vice versa, sauf cinq groupements de GF. Cela a déjà été dit (Cf. 3.1.3. supra), mais il est utile de le répéter, car le point est important : le paquet technique promu est exigeant en intrants et nécessite des savoir-faire nouveaux ; il est probable que les groupements soutenus en 2010 aient repris leurs pratiques habituelles en 2011 (semis à la volée, intrants à minima – herbicides mais pas d'engrais, etc.). Quant à ceux qui n'ont été soutenus qu'en 2011, il reste à espérer que la suite du projet permettra de renforcer leurs capacités techniques ;
- **Approche** : Le projet a successivement mis en place trois schémas de distribution : « kit trois ha/groupement » en 2010 en HG et GF, « kit un ha/tous les membres » pour le riz de coteaux en 2011 en GF, « kit casier/membres pilotes » pour le riz de bas-fonds en 2011 en GF. La mission d'évaluation a de la peine à analyser les raisons sous-tendant ces choix.

A la lecture du rapport final du projet, on se rend compte que le projet a fait un double changement d'orientation, en cours de mise en œuvre : (i) « *se diriger résolument vers des paysans enclavés de coteau, pris en otage par les collecteurs/commerçants de riz paddy* » et ne plus se concentrer seulement sur les riziculteurs de bas-fonds et (ii) soutenir des ménages individuels plutôt que des groupements, ceux-ci s'étant « *avérés plus ou moins opérationnels* ». Ces changements lourds de conséquences laissent à penser que l'équipe de projet a eu des difficultés à orienter ses activités d'appui sur l'amont, faute d'analyse préalable du milieu dans un contexte de mise en œuvre rapide des activités via la facilité alimentaire, qui plus est dans une zone nouvelle pour le GRET, où il était difficilement faisable d'avoir une bonne connaissance du milieu a priori. Le projet a donc été une permanente recherche action pour réorienter et ajuster autant que possible ses actions.

Enfin, dernière analyse, concernant la participation des bénéficiaires. Elle était initialement prévue à hauteur de 50% du coût des intrants, mais a finalement été revue à la baisse pour 2010 – 20% - suite à une hausse de 27% du prix du carburant en cours de projet, laquelle a entraîné une inflation généralisée. En 2011, d'après le rapport final du projet, les contributions ont été revues à 50%, le projet ayant considéré que les producteurs ne remboursant que 20% en première année avaient plus de moyens en deuxième année.

En GF, 92% des contributions (attention : intrants riz, mais aussi kits de pulvérisation, plants de palmiers, batteuses et charrettes. Cf. 3.1.5. et 3.2.2. infra), soit 160 MFG sur les 174 MFG dû, avaient été versées au 26 octobre 2011. En HG, la mission d'évaluation n'a pas trouvé de chiffres dans les documents de suivi fournis.

3.1.5. Approvisionnement en équipements (A.1.11.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.11. était le suivant : A1.11.- Mise à disposition d'équipements (motoculteurs) en saisons 1 et 2 - avec participation des producteurs (p6). Par contre, la numérotation diffère dans le cadre logique (p26) et le A.1.11. y est scindé en A.1.12. – Mise à disposition avec participation des producteurs d'équipements (motoculteurs) infrastructures saison 1 et A.1.13. – idem que A.1.12., mais pour saison 2.

Il était initialement prévu la fourniture de trois motoculteurs par Union de groupements de riziculteurs, soit 15 motoculteurs, les Unions étant au nombre de six : Siguiiri/Nafadji, Kouroussa, Kérouané, Sinko, Didita/Kokota. En fait, cinq furent distribués : deux pour Kouroussa, un pour Kérouané, Sinko et Didita/Kokota ; l'Union de Siguiiri/Nafadji et les groupements de Kankan/Moribaya ont quant à eux reçu deux paires de bœufs.

La mission d'évaluation a pu voir sur le terrain trois des cinq motoculteurs distribués (à Kérouané, Sinko et Didita/Kokota). Mise à part une démonstration initiale à réception, aucun d'eux n'a fonctionné, ni en 2010, ni en

2011. Il manquait en effet deux choses : (i) une barre d'axe central (elles sont finalement arrivées peu de temps avant la venue de la mission) et (ii) une remorque adaptée pour pouvoir transporter les charrues jusqu'aux champs.

Face à ce dernier problème, les trois Unions ont réagi différemment : celle de Sinko attend l'aide du projet, celle de Kérouané a fait faire une remorque à un forgeron local (pour 4,4 MFG : la mission d'évaluation a pu la voir ; elle paraît OK), celle de Didita/Kokota a été la plus ingénieuse et a tout simplement adapté un siège et scié les axes d'une charrette asine fournie par le projet (Cf. infra au sujet des charrettes).

Au-delà de ces problèmes techniques et même si des comités de gestion ont été choisis, aucune des Unions n'a d'idée claire sur les règles d'utilisation collective des motoculteurs : Quel calendrier d'utilisation ? Quelle dotation pour amortissement annuel ? Quelle rémunération du tractoriste ? Quels tarifs de prestation pour les membres de l'Union et les étrangers à l'Union ? Etc.

Ceci est inquiétant, car ces engins suscitent des convoitises et il est à craindre ce qui s'est déjà vu, c'est-à-dire une appropriation privée d'un outil collectif. C'est notamment ce qu'avaient fait les responsables de l'Union rizicole de Kérouané avec une décortiqueuse fournie par la Chambre régionale d'agriculture en 2005...Le Président de l'Union semble tenter de refaire cette manœuvre avec le motoculteur, celui-ci étant garé sous bâche dans sa concession. Dans le cas des motoculteurs de Sinko et Didita, la deuxième phase du projet devrait permettre de corriger les choses.

Enfin, le projet a introduit trois équipements qui n'étaient pas explicitement prévus dans le document de demande de subvention :

- Kits phytosanitaires (pulvérisateurs à pompe, bottes, gant, masque, blouse). 97 ont été distribués : 70 en GF (18 en 2010 et 52 en 2011) et 27 en HG (26 en 2010 et un en 2011). Ces kits ont été appréciés et sont utiles, tant du point de vue agronomique que du point de vue sanitaire. L'usage des herbicides, popularisés en HG par le PCK et en GF par le Projet RC2, sont en effet généralisés et la pulvérisation se fait souvent sans protection ;
- Charrettes asines. 47 ont été distribuées : 17 en GF (en 2011) et 30 en HG (en 2011 aussi). Ceci a été décidé par le projet, après constat, comme il est expliqué dans le rapport final, que « *les temps de battage manuel importants ainsi que les temps de transfert des zones de production vers les zones de stockage et de commercialisation compromettaient la qualité et notamment le degré hygrométrique du riz qui arrivait abîmé sur les marchés* ». Fut donc décidé de subventionner des charrettes asines et des batteuses à pédales.

Il y a visiblement eu malentendu sur cet équipement entre l'équipe du projet et les groupements. En effet, à l'exception de la zone de Siguiri/Nafadji, proche du Mali où l'usage d'âne est répandu et qui est indemne de trypanosomiase, il n'y a pas d'âne dans les zones de projet. C'est donc un facteur physique qui explique l'absence de traction équine en Guinée forestière et non un facteur culturel, comme semble sous-entendre le rapport final du projet (« *il n'est pas dans les habitudes des forestiers d'utiliser des charrettes* »).

Les riziculteurs de Didita, en GF, nous ont confié qu'ils n'avaient vu que des photos et pas saisi que les charrettes étaient asines, qu'ils n'auraient pas prises sinon (« nous ne sommes pas fous »). Ils en ont cependant adapté une, sur les trois reçues, pour l'utiliser attelée au motoculteur. Les riziculteurs de Sinko nous ont répondu plus prosaïquement : « quand on te donne, tu prends ». Bref, seules les 22 charrettes distribuées à Siguiri/Nafadji vont a priori être utilisées ;

- Batteuses à pédales. 14 ont été distribuées : neuf en GF (en 2011 : toutes à Sinko, une pour l'Union et huit pour des groupements, dont quatre pour des groupements appartenant déjà à l'Union, ce qui apparaît surprenant) et cinq en HG (en 2011 toujours : une pour l'Union de Nafadji, trois pour l'Union de Kouroussa, une pour un groupement à Kankan/Mamouroudou).

La mission d'évaluation a pu voir sur le terrain certaines de ces batteuses (à Sinko et Mamouroudou). La plupart ont très peu fonctionné, les producteurs leur reprochant d'être trop lente ou pénible (il faut en effet introduire les gerbes de riz poignée par poignée dans le carter de battage) : certains sont revenus au battage au fléau (cas à Mamouroudou et Sinko) ou ont loué une batteuse motorisée (cas à Sinko)

Ceci amène deux remarques :

- Expression des besoins : Quelles informations ont été communiquées aux producteurs et comment ont été recueillis les besoins ? Il semble que cette communication a été insuffisante en ce qui concerne les deux innovations techniques (charrettes et batteuses) pas toujours adaptées aux besoins des producteurs et sûrement inégale (comment expliquer par exemple que toutes les demandes de batteuses en GF soient remontées du seul site de Sinko ?) ;
- Gestion collective des équipements : Lors des entretiens de terrain, la mission d'évaluation a noté que des règles d'utilisation et des tarifs avaient été établis uniquement pour les bœufs de labour utilisés par les

producteurs de Siguiri/Nafadji. Pour les autres types d'équipements, que ce soit les kits de pulvérisation, les motoculteurs, les charrettes ou les batteuses, les réponses sur le sujet ont soit été floues (« on se débrouille »), soit définitives (« on en discutera quand on l'utilisera »...cas des trois motoculteurs). Un manque d'appui dans la mise en place de règle et de calcul des charges de fonctionnement et d'amortissement est donc à déplorer et il faudra y remédier dans la deuxième phase du projet en GF.

Enfin, dernière analyse, concernant la participation des bénéficiaires. Elle était de 30% du coût des équipements, soit trois MFG par motoculteur, 700 000 FG par paire de bœufs de labour, 700 000 FG par charrette et 800 000 FG par batteuse. L'état de remboursement des charrettes et batteuses semble satisfaisant en GF (Cf. 3.1.4 supra). Pour ce qui est des motoculteurs en GF et de tous les équipements en HG, la mission d'évaluation n'a pas trouvé de chiffres dans les documents de suivi fournis.

3.1.6. Constructions de magasins (A.1.11.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.11. était le suivant : A1.11.- Mise à disposition d'équipements (motoculteurs) en saisons 1 et 2 - avec participation des producteurs (p6). Par contre, la numérotation diffère dans le cadre logique (p26) et le A.1.11. y est scindé en A.1.12. – Mise à disposition avec participation des producteurs d'équipements (motoculteurs) infrastructures saison 1 et A.1.13. – idem que A.1.12., mais pour saison 2.

Il était initialement prévu la construction de huit magasins de stockage de paddy, quatre en 2010 et quatre en 2011, un pour chaque site touché par le projet (Kankan, Siguiri, Kouroussa, N'Zérékoré, Lola, Gouécké, Sinko). Finalement, huit ont été construits, dont trois pour l'aval et cinq pour l'amont :

- Trois en GF : deux à Sinko (un petit de 25 m² réceptionné en mai 2011 et un « Espace de travail et de concertation » réceptionné en novembre 2011, sur lequel nous reviendrons. Cf. 4.2.1. infra) et un à Didita (25 m², réceptionné en mai 2011) ;
- Deux en HG : 50 m² chacun à Bankon/Nafadji (réceptionné en septembre 2011) et Banko/Moribaya (réceptionné en mai 2011).

La mission d'évaluation a pu visiter la totalité de ces magasins, sauf celui de Bankon/Nafadji (clefs non disponibles). Les magasins ont été bien construits et les réceptions ont eu lieu. Le petit magasin de Sinko est encombré de charrettes asines démontées, comme celui de Banko/Mamouroudou (qui est sale et où sont en plus stockés pêle-mêle du matériel d'étuvage, du paddy, des engrais). Celui de Didita contient du paddy convenablement stocké et est propre.

De façon générale, la mission d'évaluation se questionne sur deux points :

- Opportunité : Sur la base de quelles analyses le projet a-t-il conclu que le stockage de paddy était un goulot d'étranglement de la filière ? Ceci ne paraît pas évident et les coûts de construction de magasins auraient pu être déployés sur d'autres actions (par exemple, renforcer l'appui technique aux OP de riziculteurs en embauchant des techniciens assignés au niveau des principaux bas-fonds, sous réserve de contenir les coûts de ressources humaines à 25% du budget) ;
- Localisation : Quelles concertations ont amené le projet à choisir ces emplacements ? Même si ceci n'est pas apparu clairement dans les entretiens menés par la mission d'évaluation, ni dans la documentation fournie, il semble que la possibilité de transférer des titres fonciers aux groupements bénéficiaires ait été un facteur déterminant du choix des emplacements.

Enfin, dernier constat, concernant la participation des bénéficiaires : ceux-ci ont contribué en nature, sous forme d'apport d'agrégats et de madriers.

3.1.7. Formations, suivi et conseil agricole (A.1.10.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.10. était le suivant : A1.10. – Appui à la mise en valeur agricole saisons 1 et 2 : mise à disposition de semences, engrais, conseil (p6). Par contre, la numérotation diffère dans le cadre logique (p25) et le A.1.10. y est scindé en A.1.10. – Appui à la mise en valeur agricole saison 1 : mise à disposition de semences, engrais, conseil et A.1.11. - Appui à la mise en valeur agricole saison 2 : mise à disposition de semences, engrais, conseil.

Tableau 13 - Formations reçues par les OP de riziculteurs (Source : ACORH, 2011)

Formations en GF	OP touchées	%	Formateurs	Période
Esprit d'autopromotion	35	90%	MGE/ACORH	oct. 2010 - juin. 2011
Gestion simplifiée	1	3%	MGE/ACORH	avr. 2011
Protection phyto	10	26%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	6 en oct./nov. 2010 - 5 en juin/juil. 2011
Lutte intégrée	11	28%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	6 en oct./nov. 2010 - 5 en oct. 2011
Pépinière et repiquage	10	26%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	5 en oct./nov. 2010 - 5 en oct. 2011
Production semences	3	8%	CNOP-G/CRRA-Sérédou	?

Formations en HG	OP touchées	%	Formateurs	Période
Esprit d'autopromotion	10	37%	MGE/ACORH	déc. 2010 - fév. 2011
Gestion simplifiée	-			
Protection phyto	10	37%	Agronome et CTA	5 en oct./nov. 2010 - 5 en juin/juil. 2011
Lutte intégrée	11	41%	Agronome et CTA	6 en oct./nov. 2010 - 5 en oct. 2011
Conservation semences	10	37%	Agronome et CTA	5 en oct./nov. 2010 - 5 en oct. 2011

Les formations ont donc été de deux types :

- **Esprit d'autopromotion :** Assurée par les formateurs MGE, elle dure cinq jours et s'appuie sur un livret du formateur et un livret d'image utile pour un public adulte en grande majorité analphabète. La mission d'évaluation a pu lire les supports des cinq sous-thèmes (processus de création d'un groupement économique à caractère coopératif, devoir du membre, droit du membre, fonctionnement des organes, Mobilisation des ressources et répartition des excédents) de cette formation et les juge très complets.

Par rapport à cette formation, le rapport final du projet fait état d'un taux de compréhension de 80%, mais n'explique pas comment ce chiffre est calculé. Ces chiffres ayant été envoyés le 12 décembre 2011 dans une version provisoire du rapport final d'exécution du projet, la mission n'a pas non plus eu l'occasion d'en discuter avec la MGE ;

- **Formations techniques :** Les délégations régionales de la CNOP-G avaient initialement la responsabilité d'organiser ces formations dans leur région. Celle de HG n'ayant pas les compétences et l'ANPROCA-HG étant trop coûteuses, le projet a sollicité l'appui du CRAB pour former les trois CTA recrutés par la FUPRORIZ.

Les formations des CTA ont porté sur les thèmes suivants : produits phytosanitaires, lutte intégrée, conservation des semences, pépinière et repiquage, compostage, initiation au protocole expérimental. Les CTA étaient ensuite censées les démultiplier dans les groupements.

La mission d'évaluation a pu lire les supports de formation très complets préparés par le CRAB, mais peut difficilement juger de l'usage qu'en ont fait les CTA sur le terrain, ceux-ci n'ayant pas de support de formation pour les paysans et les paysans restant évasifs quand on les questionne sur les formations techniques reçues.

En GF, la délégation régionale de la CNOP-G, plus dynamique et compétente, a fait appel aux services de l'ANPROCA-GF et du service Semences, plants et fertilisants (SPF) de la DRA. Les formations regroupaient généralement des paysans leaders pendant deux jours, l'idée étant que ces derniers puissent ensuite les démultiplier auprès d'autres paysans. Il faut noter que trois OP de riziculteurs de Didita et Kokota, jugées efficaces par le projet, ont bénéficié d'une formation spécifique sur la multiplication de semences de riz.

Cinq commentaires peuvent être faits sur ces activités :

- **Cohérence d'ensemble :** Des formations ne valent que si les personnes formées savent où elles vont et si le formateur sait où il doit emmener son public. Après entretiens avec les uns (formés) et les autres (formateurs, animateurs, agronomes et CTA), ceci ne paraît pas évident...Au-delà du fait qu'il existait un quiproquo sur le partage des tâches et responsabilités à ce sujet au sein de l'équipe (Cf. 2.2.1. supra), il a manqué un appui aux OP en matière de fixation de leurs vision et défis, afin de pouvoir planifier leurs activités et exprimer leurs besoins d'appui-conseil, que ce soient des formations techniques ou en gestion, mais aussi des appuis à la réflexion interne, des voyages d'étude, des expérimentations paysannes...

Résumé simplement, « un tas de briques ne fait pas une maison » : l'apport de formations standards est utile pour initier le changement, mais ne peut pas résoudre les problèmes spécifiques de chaque OP.

Enfin, toujours dans le domaine de la cohérence d'ensemble, le fait d'appuyer des OP alternativement en 2010 et en 2011 rend difficile leur accompagnement dans le changement ;

- **Ressources humaines et calendrier :** Devant le manque de personnels, le projet a réagi en embauchant deux formateurs courant 2010, puis sept CTA courant 2011. Ces décisions ont été de bonnes choses, mais elles sont arrivées tardivement : (i) le taux de couverture des OP en matière de formation est faible (souvent en-dessous

de 40%, sauf pour les formations en esprit d'autopromotion faites en GF), (ii) certaines ont été faites trop tardivement (par exemple, les 10 formations en esprit d'autopromotion faites début 2011 en HG, alors que la campagne rizicole était passée et que ces groupements n'étaient pas appuyés en intrants en 2011), (iii) le suivi post-formation a été trop faible (contacts trop espacés entre les OP et l'équipe de projet). Cependant, la mise en œuvre d'une deuxième phase en GF devrait permettre de renforcer les aspects précités ;

- Appui à la structuration interne : Au-delà de la formation en esprit d'autopromotion, les appuis-conseils réguliers ont été trop peu fréquents pour accompagner le renforcement des OP. Ainsi, dans la quasi-totalité des OP visitées, les responsables ne sont pas élus, il n'y a pas de documents de gestion (notamment de livre de caisse), les cotisations sont faibles, les membres ne savent pas toujours quels sont les objectifs poursuivis et les activités menées par le groupement, etc. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les agronomes et les CTA aient été responsabilisés sur le renforcement des capacités techniques et que les animateurs de la MGE n'aient pas eu à intervenir avec les OP de riziculteurs ;
- Conseil agricole : Les méthodes d'intervention du projet en la matière ont déjà été analysées (Cf. 3.1.1. et 3.1.4. supra). Devant promouvoir un paquet technique prédéfini, les agronomes et CTA ont plus agi en tant que « vulgarisateurs agricoles » que « conseillers agricoles ». Ceci est d'autant plus dommage que ce paquet est a priori plus adéquat pour la riziculture de bas-fonds et était difficilement appropriables par les OP pratiquant la riziculture de coteaux et de plaines (15 OP en HG appuyées en 2010, 18 OP en GF appuyées en 2010 et 21 en 2011). Pourtant, des alternatives existent et le projet a entamé des réflexions à ce sujet ;
 - Ainsi, dans son mémoire de fin d'étude, C. CITEAUX a analysé de façon remarquable des innovations agro-écologiques possibles, en coteaux et bas-fonds : semis direct, plantes couvrantes, rotations des cultures, fumure organique, en réponse à trois contraintes majeures identifiées chez les agriculteurs, à savoir la lutte contre les adventices, le maintien de la fertilité et la lutte contre l'érosion (pp. 55-56) ;
 - Via une convention signée avec la CNOP-G et une sous-convention signée entre la CNOP-G et les antennes de l'IRAG de Bordo et Sérédou, des essais en milieu paysan de plantes de couverture (Mucuna en HG et Pueraria en GF) ont été mis en place en 2011. Ce fut une très bonne initiative d'impliquer la recherche, même si ce fut tardif, le projet ayant lui-même démarré en janvier 2010. Cependant, après entretien avec les chercheurs concernés et lecture du protocole d'essai de GF, la mission d'évaluation a quelques remarques sur ces essais : (i) il aurait été utile de faire au préalable une analyse bibliographique de ce qui s'est fait en agro-écologie dans le monde, en Afrique de l'Ouest et en Guinée (essais à Kignéran en HG, en 2005, de semis sous couvert d'Eleusine par BEAVOGUI de l'IRAG, SEGUY et BOZZA du CIRAD. Essais de Mucuna et Pueraria à la même époque à Gbaya en GF par BIGOT du CIRAD). Il faut cependant noter que le Centre de Sérédou est en train de mener actuellement une telle recherche bibliographique, (ii) l'essai HG est implanté à Mamouroudou (4h30 de mauvaise piste de Kankan) : pas le meilleur moyen de le suivre régulièrement, (iii) le dispositif d'essai semble incomplet en GF (pas de mesure de la matière organique avant et après, pas de répétition du dispositif et risque de biais causé par d'autres facteurs incontrôlés) ;
- Gestion sociale de l'eau : En juin 2011, une note a été produite par le GRET « GSE mode d'emploi », à destination des agents de terrain et une formation test a été faite dans la foulée sur Mamouroudou. La note est claire et pratique : par contre, la formation test ne paraît pas concluante, vu l'état d'incompréhension dans lequel sont plongés les riziculteurs face aux difficultés de mise en valeur du bas-fonds.

Le rapport final du projet mentionne que cette formation aurait ensuite été faite sur Nafadji et Kérouané, par des agents du BTGR et du projet. Les riziculteurs Lémourou 3 à Kérouané ont cependant besoin de nouveaux appuis en matière de gestion sociale de l'eau, vu l'état de leur bas-fonds. Quant aux OP de Nafadji, elle sont habituées depuis des décennies à la riziculture de plaine et n'avaient pas, a priori, besoin de formation.

En GF, ces formations n'ont pas pu être faites, à cause du retard pris sur les réhabilitations. Dans tous les bas-fonds et plaines visités, sauf à Bankon/Nafadji (où les groupements sont habitués à la gestion de la plaine, depuis l'époque coloniale), il n'y a pas de comité de gestion, ni règles de gestion, ni caisse d'entretien.

Dans le cadre de la poursuite des activités en GF, le BTGR doit prodiguer des formations sur ce thème en novembre 2011. Cela apparaît effectivement urgent, car il y a un risque de détérioration, voire d'abandon des bas-fonds. Mais, pour assurer le suivi post-formation, il serait aussi utile de réfléchir à la mise à disposition de CTA auprès des bas-fonds les plus importants, afin d'appuyer les riziculteurs pratiquement et dans la durée en matière d'entretien des ouvrages en béton, de planage, de réfection et désherbage des diguettes, canaux et drains, etc. : les bas-fonds sont des boîtes noires au fonctionnement complexe : la gestion de bas-fonds est hautement technique et nécessite un apprentissage sur la durée, car beaucoup de paramètres ne sont maîtrisables qu'après avoir acquis une connaissance empirique du fonctionnement du bas-fonds.

La mission d'évaluation a partagé quelques réflexions à ce sujet avec M. DAGA, Président de la Fe.Pro.Ri-GF (Cf. annexe 3 infra) : « Une riziculture de bas-fonds « optimisée » (semence améliorée, pépinière, semis en ligne, application de fertilisants et de produits phytosanitaires, bonne gestion de l'eau) devrait permettre de passer d'une récolte/an à deux t/ha à deux récoltes/an à trois t/ha...soit un gain de quatre t/ha. Avec un prix du paddy à 300 000 FG/sac, on a un gain de 12 MFG/t/ha. Sur un bas-fonds qui périclite, tel celui de Yonsonon qui s'étend sur 20 ha, on a un manque à gagner de 240 MFG/an ! Cette somme correspond au salaire annuel de plus de 30 CTA (en considérant un salaire mensuel de 600 000 FG)...Il est donc sûrement envisageable d'assigner un CTA à chaque bas-fonds et de le rémunérer avec un salaire fixe + prime variable sur résultat (augmentation de rendement par exemple) »

3.2. Pour les planteurs

3.2.1. Identification des groupements (A.1.8.)

NB : Pour rappel, l'intitulé du A.1.8. était le suivant : A.1.8. - Identification des groupements de producteurs ; Diagnostic participatif détaillé des besoins en appui à la mise en valeur agricole.

Les groupements ont été aiguillés vers le projet par la CNOPG. La CNOPG a donné une liste de groupements au projet, qui - après les avoir rencontrés - a identifié les groupements de Tamoë et Palé car ils répondaient à certains critères : dynamisme collectif, existence de plantations, grande zone de production, enclavement, etc.

. Au final, six groupements ont été retenus à Tamoë et quatre à Kpalé. Ces groupements ont été visités par la mission d'évaluation et sont apparus très dynamiques et motivés, spécialement ceux de Tamoë. Il faut enfin noter qu'une collaboration avait démarré avec un groupement sur Zénémouda (près de N'Zérékoré), avec le don d'un malaxeur. Cette collaboration a finalement stoppé, sans que le motif ne soit mentionné dans la documentation du projet et fournie à la mission.

3.2.2. Approvisionnement en intrants (A.1.9.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.9. était le suivant : A 1.9. - Approvisionnement en intrants des groupements.

L'objectif du projet était de promouvoir l'utilisation de plants d'*Elaeis guineensis* var. Tenera (plus productive que la variété locale, Dura : 500 régimes/ha/an contre 300 régimes/ha/an), en s'appuyant sur la FERREPAH, qui est elle-même allée chercher des graines pré-germés à la pépinière de Lamé en Côte d'Ivoire. Malheureusement, avec les troubles politiques de 2010 en Côte d'Ivoire, certains plants sont restés bloqués quelques temps sur la route, d'où une mortalité élevée des plants fournis (10-15%). Les plantations, d'une densité de 150 plants/ha, devraient entrer en production dans les deux à cinq ans qui viennent.

Au total, le projet a donc permis la fourniture de 4 050 plants en 2010 et 4 050 plants en 2011 (permettant de planter 54 ha de palmeraies), 400 kg d'engrais NPK triple 15 en 2010 et 250 kg en 2011, 200 kg d'urée en 2010 et 350 kg en 2011, quatre litres d'insecticides, 60 machettes, 12 brouettes, 60 lances de trouaison et 12 pelles.

D'après les entretiens menés avec les planteurs, tout s'est visiblement bien déroulé (si ce n'est le problème de surmortalité, qui n'est pas imputable au projet), les 30% de contribution ont été versées et la plupart souhaitent bénéficier de nouveaux de graines pré-germées, ce qui témoigne de leur fort intérêt par rapport au projet.

3.2.3. Formations, suivi et conseil agricole (A.1.10.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.1.10. était le suivant : A1.10. – Appui à la mise en valeur agricole saisons 1 et 2 : mise à disposition de semences, engrais, conseil (p6). Par contre, la numérotation diffère dans le cadre logique (p25) et le A.1.10. y est scindé en A.1.10. – Appui à la mise en valeur agricole saison 1 : mise à disposition de semences, engrais, conseil et A.1.11. - Appui à la mise en valeur agricole saison 2 : mise à disposition de semences, engrais, conseil.

Les planteurs de cette zone ont pour la plupart participé dans les années 90 et 2 000 au projet RC2 et sont donc habitués à la maintenance de plantations pérennes (la plupart possèdent des plantations de café ou hévéa). Ils sont appuyés localement par une CTA, Sia TOLNO (basée à Tamoë), pour la maintenance de la pépinière et la mise en place des plantations. Ils ont par ailleurs reçu les formations suivantes, de façon satisfaisante semble-t-il :

Tableau 14 - Formations reçues par les OP de planteurs (Source : ACORH, 2011)

Formations en GF	OP touchées	%	Formateurs	Période
Esprit d'autopromotion	9	90%	MGE/ACORH	janv. - avr. 2011
Protection phyto	10	100%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	oct. 2010
Lutte intégré	11	110%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	nov. 2010
Préparation pépinières	10	100%	CNOP-G/ANPROCA/SPF	5 en oct./nov. 2010 - 5 en oct. 2011
Pépiniéristes	14	140%	CNOP-G/CRRA-Sérédou	?

Les implications de la Société guinéenne de production de palmier à huile et hévéa (SOGUIPAH) - pour fournir des intrants et plants de palmier - et de stagiaires français - pour l'évaluation des contraintes et opportunités de mise en valeur - prévues initialement n'ont pas été menées, mais cela ne semble pas avoir porté préjudice dans la mise en œuvre des activités.

Enfin, il est intéressant de noter que les groupements de planteurs visités sont parmi les rares OP à disposer de documents comptables à jour, de salles de réunion propres et à pouvoir présenter clairement leurs activités.

SYNTHESE DE LA PARTIE III - R1 – APPUI A L'AMONT DES FILIERES

Orientation générales : Le projet s'est implanté sur une très vaste surface (zones agro-écologiques très différentes, sites distants et parfois enclavés) et visait, initialement, à promouvoir la riziculture intensive de bas-fonds, avant de cibler en deuxième année les appuis sur la riziculture de coteaux (¾ du riz guinéen étant produit en coteaux) ;

Identification des bas-fonds : Berca Baara a produit une première analyse factuelle en 2010, sans éléments clairs d'analyse permettant de comprendre comment avaient été retenus les 157 ha proposés. Ceci conduira le projet à finaliser l'identification de sites avec l'aide de la CNOP-G et du BTGR fin 2010, mais ces études se sont également avérées sommaires. Des diagnostics agraires ont pu être produits par des stagiaires, mais après la sélection des sites, les événements politiques de début 2010 ayant retardé leurs arrivées en stage ;

Réhabilitations : Elles ont concerné 247 ha, 157 ha identifiés par Berca Baara en 2010 et 90 ha identifiés par le BTGR en 2011. Les 73 ha de plaine de Bankon, les 13 ha de bas-fonds de Lolinso et les 10 ha de bas-fonds de Gbeleye ont été a priori bien réhabilités. Les 46 ha de bas-fonds de Lémourou3, les 20 ha de Mamouroudou et les 10 ha de Yonsonon ne sont pas fonctionnels. Les 70 ha restants sont constitués de 18 bas-fonds en GF, parfois tout petit (huit font moins de trois ha). De façon générale, l'identification des sites, les études d'aménagement, le suivi des prestataires et l'accompagnement des paysans ont été réalisés dans des temps très courts (la durée de mise en œuvre du projet, étant elle aussi très courte) et sont sommaires. Enfin, les coûts de réhabilitation et d'aménagement apparaissent élevés (entre 125 et un peu moins de 200% du standard FAO) ;

Identification des groupements : Il a été fait après les études d'aménagement, ce qui n'est pas très logique. Le processus d'identification n'apparaît pas non plus très clair. Enfin, le plus surprenant, voire incompréhensible, est que le projet ait fait un appui « intermittent » des groupements : en HG, 26 ont été aidés en 2010, puis un seul en 2011 ; en GF, 21 groupements de coteaux ont été aidés en 2010, puis 18 groupements de coteaux en 2011 (dont cinq seulement avaient été aidés en 2010)...et 52 individus exploitant sur 18 bas-fonds différents ;

Approche : En fait, faute d'un diagnostic suffisant, il y a eu des changements de stratégie d'appui en cours de projet : (i) la promotion de la riziculture de bas-fonds était initialement ciblée, puis il a été décidé de supporter également la riziculture de coteaux, (ii) l'appui (intrants, équipements, formations, etc.) était initialement ciblé sur tous les membres des groupements, puis il a été jugé préférable de n'apporter les intrants que pour une parcelle collective et de focaliser les appuis techniques sur cette parcelle.

Paquet technique : Les zones agro-écologiques étaient bien différentes, tout comme les systèmes agraires et les systèmes de culture du riz. Pourtant, le projet a promu un paquet technique « taille unique » : riziculture intensive, avec utilisation de semences améliorées, engrais, herbicides et, parfois, mécanisation du labour. La durabilité d'un tel système (le pays dépend entièrement des importations pour ses intrants agricoles) et son acceptabilité sociale (la riziculture extensive de coteaux est la plus pratiquée, dans un contexte où le foncier n'est pas limitant et où prime le volume sur le rendement) étaient questionnables. Le projet a amorcé dès la deuxième année des réflexions sur des alternatives culturelles, notamment l'utilisation de plantes de couverture, ce qui est positif ;

Appui en intrants : Le projet a subventionné plus de 36 T de semences, 77 T d'engrais, 3 600 litres d'herbicide, ainsi que des insecticides et des petits outillages. Les bénéficiaires ont remboursé de 20% à 50% du prix et se sont avérés très satisfaits ;

Appui en équipements : Le projet a subventionné trois motoculteurs (sur 15 prévus), mais a aussi subventionné des équipements non prévus initialement, à savoir : deux paires de bœufs, 97 kits de pulvérisation de produits phytosanitaires, 47 charrettes asines et 14 batteuses à pédales. Les bénéficiaires ont remboursé 30% du prix. Les bœufs et les kits d'épandage ont été très appréciés. Par contre, la situation est plus mitigée pour les charrettes, qui – bien que demandées par les producteurs - ne sont utilisables que dans la zone de Nafadji (limite de la trypanosomiase) : plus de la moitié ne sont pas utilisées. Idem pour les batteuses : malgré un accueil enthousiaste, les paysans semblent préférer battre au fléau, plus rapide pour de grosses quantités. Enfin, les motoculteurs n'ont pas fonctionné, faute de barre d'axe. Tous ces équipements ont été distribués sans que ne soit débattues en détail les conditions de leur utilisation : des conflits d'usage, voire appropriation privée par des responsables, sont à craindre ;

Magasins : Huit (sur huit prévus) ont été construits en un temps record, quatre de 15 m² et un grand centre de 400 m² à Sinko. Ceci est à mettre à l'actif du projet et a permis de stocker le paddy dans de meilleures conditions, de différer les ventes et donc d'augmenter les revenus. On peut cependant s'interroger sur l'opportunité de leur construction (le stockage est-il un goulot d'étranglement de la filière ?) et sur le processus de consultation ayant conduit aux choix de leur localisation ;

Structuration des groupements : L'appui s'est limité à une formation en autopromotion, qui a touché 90% des groupements en GF et 40% en HG. Cette formation est très bien conçue, mais il aurait été très utile d'assurer un suivi régulier post-formation, avec des appuis-conseils ad hoc, sur la base d'une planification des activités faite par l'OP elle-même ;

Appuis techniques : Le projet a réussi à mobiliser des partenaires divers (CNOP-G, ANPROCA, IRAG, DRA), ce qui a eu un effet structurant sur l'appui aux producteurs. Les formations sur des thèmes divers (traitements phytosanitaires, pépinière et repiquage, lutte intégrée, production de semences, conservation des semences) ont été prodigués sur environ 40% des groupements ;

Gestion sociale de l'eau : Le projet a produit un manuel de formation utile sur le sujet. A cause des délais pris dans la réhabilitation des sites, cette formation n'a pas pu être menée, sauf sous forme de test en Haute-Guinée. Sur la plupart des sites, faute de temps notamment (et en l'absence de réception définitives), les comités de gestion ne sont pas en place, les règles d'usage de l'eau pas définies et la caisse d'entretien n'existe pas ;

Appui aux planteurs : La synthèse est simple, car tout semble s'être bien passé pour les 10 groupements de planteurs. Les intrants (plants, outillages, un peu d'engrais) ont été reçus, les formations prodiguées par une CTA mise à leur disposition entre Tamoë et Kpalé, les groupements sont dynamiques et très satisfaits du projet.

IV. R2 : appui à l'aval des filières

4.1. Planification et appui au fonctionnement interne

4.1.1. Identification de nouvelles OP et redynamisation des anciennes (A.2.1. et A.2.7.)

NB : Pour rappel, les intitulés de A.2.1. et A.2.7. étaient les suivants : A.2.1. - Identification des groupements d'opérateurs économiques (y compris producteurs) pour le renforcement des capacités et A.2.7. – Pour les anciens groupements « DYNAFIV » : redynamisation et accompagnement, échanges.

Il était prévu dans le cadre de l'activité A.2.1 qu'« Un diagnostic organisationnel succinct sera établi pour chaque groupement (en commençant par ceux anciennement créés) afin de cibler au mieux les interventions du projet en fonction des besoins de renforcement des capacités de chaque groupement » (p7). Ceci n'a a priori pas été fait.

Le rapport d'activités 2010 dénombre les « anciennes » et « nouvelles » OP, avec une petite incohérence. En p13, il est fait mention de 111 OP, soit 65 nouvelles et 46 anciennes, dont sept OP anciennes de décortiqueurs et 20 OP anciennes d'éleveuses. En p15, il est fait mention de 111 OP, soit 78 nouvelles et 33 anciennes, dont huit OP anciennes de décortiqueurs et 25 OP anciennes d'éleveuses. Si l'on s'en tient au décompte fait p13 : 30 à 60% des cinq types d'OP aval appuyées en 2010 par le projet l'avaient déjà été par le projet DYNAFIV, terminé en 2008. Globalement, ce taux est de plus de 40%.

Tableau 15 - OP aval "anciennes" et "nouvelles" appuyées par le projet (Source : ACORH, 2011)

	OP appuyés en 2010-2011			OP appuyés en 2010		
	En tout	"anciens"	%	En tout	"anciens"	%
Décortiqueurs	18	?	?	14	7	50%
Etuveuses de riz	76	?	?	53	20	38%
Commerçants de riz (paddy et net)	33	?	?	19	6	32%
Producteurs d'huile de palme	11	?	?	8	3	38%
Commerçants d'huile de palme	24	?	?	17	10	59%
TOTAL	162	?		111	46	41%

Malheureusement, sur la base des documents de suivi interne au projet, la mission d'évaluation n'a pas pu déterminer combien d'anciens groupements DYNAFIV avaient été appuyés en 2010 et 2011 et, surtout, savoir quels étaient ces anciens groupements, avant les visites de terrain, ce qui lui aurait permis d'orienter ses questions et de pondérer ses analyses (le niveau d'organisation de tels groupements devant a priori être meilleurs).

4.1.2. Appui au fonctionnement interne (A.2.2.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.2.2. était le suivant : A.2.2. - Formations aux principes de structuration et de fonctionnement des groupements (auto promotion, formation de base)

Tableau 16 - Formations en esprit d'autopromotion reçues par les OP de l'aval (Source : ACORH, 2011)

	OP GF	Touchées	%	Période	OP HG	Touchées	%	Période
Etuveuses	38	36	95%	mai 2010 - mai 2011	38	34	89%	mai 2010 - mai 2011
Décortiqueurs	10	8	80%	fév. - juin 2011	8	3	38%	sept. 2010 - juin 2011
Commerçants riz	19	16	84%	janv. - mai 2011	14	12	86%	janv. - mai 2011
Commerçants huile	11	9	82%	août 2010 - mai 2011	13	12	92%	août 2010 - mai 2011
Extracteurs huile	11	10	91%	sept. - mai 2011				
TOTAL	89	79	89%		73	61	84%	

L'objectif initial, tel que présenté dans la partie A.2.2. du document de demande de subvention, était de former 143 OP sur 190 (p8). Trois commentaires peuvent être faits sur ces activités, qui recourent en grande partie ce qui a déjà été dit à propos des formations pour les OP de riziculteurs (Cf. 3.1.7 supra) :

- Cohérence d'ensemble de l'approche d'appui : Elle est là aussi difficile à cerner, les diagnostics initiaux de ces OP aval étant peu documentés (Cf. 4.1.1. supra), tout comme les appuis à la planification des activités des OP ;
- Ressources humaines et calendrier : Le taux de couverture des OP aval en matière d'appui à l'autopromotion a été meilleur que pour les OP de riziculteurs (entre 80 et 95%, sauf pour les OP de décortiqueurs de HG), mais la plupart des formations ont été faites tardivement (démarrage des formations à partir de mai 2010 et nombre

de formation faites milieu 2011). Enfin, même si le suivi post-formation a été meilleur que pour les OP de riziculteurs, les animateurs MGE étant plus nombreux que les agronomes, les contacts entre les OP et l'équipe de projet ont parfois été faibles (Cf. Annexe 3 infra) ;

- **Appui à la structuration interne :** Enfin, on peut rappeler in extenso l'analyse faite sur ce sujet à propos des formations à destination d'OP de riziculteurs : « Au-delà de la formation en esprit d'autopromotion, les appuis-conseils réguliers ont été trop peu fréquents pour accompagner le renforcement des OP. Ainsi, dans la quasi-totalité des OP visitées, les responsables ne sont pas élus, il n'y pas de documents de gestion (notamment de livre de caisse), les cotisations sont faibles, les membres ne savent pas toujours quels sont les objectifs poursuivis et les activités menées par le groupement, etc. ».

Ceci est d'autant plus dommage que les animateurs MGE étaient en nombre suffisant pour assurer des appuis-conseils réguliers et que près de 40% des OP avaient déjà été appuyées par le projet DYNAFIV. La mission a ainsi pu constater dans certains « anciens » groupements que les documents de gestion qui étaient encore tenus il y a quelques années (livre de procès-verbal, livre de caisse, livre de compte d'exploitation, etc.) ne l'étaient plus ces derniers mois.

4.1.3. Alphabétisation (A.2.3.)

Il était dit, dans le descriptif de A.2.3. : « Les groupements de producteurs et décortiqueurs ne pourront être formés, par contre la totalité des étuveuses et transformatrices d'huile de palme, ainsi que 50% des commerçants analphabètes seront formés » (p8).

Cet objectif paraît ambigu : s'il s'agissait d'alphabétiser tous les membres précités, cela signifiait en effet – en reprenant les données du tableau 3. Cf. 1.1.3 supra – alphabétiser 2 450 étuveuses (de 29 OP), 400 transformatrices d'huile (de 12 OP), la moitié des 880 commerçants d'huile (de 32 OP) et la moitié des 2 200 commerçants de riz (de 34 OP), soit 4 630 personnes (de 74 OP). On peut aussi imaginer qu'il s'agissait non pas d'alphabétiser tous les membres, mais seulement quelques-uns dans chacune des 74 OP précitées.

Si cette dernière compréhension est la bonne, alors le projet a plus qu'atteint son objectif global initial, car 77 OP ont été touchées par l'alphabétisation. Par contre, si la quasi-totalité des OP étuveuses a bien été touchée (100% en HG et 84% en GF), il y a eu peu d'OP de commerçants de riz (40% en HG et pas une en GF) et pas du tout d'OP de commerçants d'huile (si ce n'est une en GF), ni d'OP de transformateurs d'huile.

Tableau 17 - Membres d'OP touchés par l'alphabétisation (Source : ACORH, 2011)

	Kankan			Kérouané			Kouroussa			Siguiré			Total			OP touchées	Formés par OP
	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio		
Etuveuses	14	13	1.1	16	8	2	25	7	3.6	25	10	2.5	80	38		2.1	100% 1 à 3
Décortiqueurs																	
Commerçants riz	3	3	1	21	2	10.5	19	1	19				43	6		7.2	40% 1 à 19 (!)
Commerçants huile													123	44		2.795454545	
	N'Zérékoré			Gouéké			Lola			Sinko			Total			OP touchées	Formés par OP
	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio	Formés	OP	Ratio		
Etuveuses	47	10	4.7	40	6	6.7	45	10	4.5	36	6	6	168	32		5.3	84% 4 à 6
Décortiqueurs																	
Commerçants riz																	
Commerçants huile										4	1	4	4	1		4	Marginal
Extracteurs huile													172	33		9.3	
													295	77		3.8	

Quatre commentaires peuvent être faits sur cette activité :

- **Démarrage tardif :** Cela a été expliqué dans le rapport d'activités 2010. Les troubles politiques dans le pays ont empêché le lancement de la procédure d'appel d'offre avant la mi-2010, puis il y a eu quelques difficultés à réunir le nombre d'offres suffisantes pour que la procédure soit validée. Ceci a entraîné le démarrage de la campagne d'alphabétisation à la fin de 2010 ;
- **Mise en place de la campagne :** Il est indiqué dans ce même rapport d'activités que la campagne a été soustraite à deux prestataires : (i) Formation d'alphabétiseurs villageois par la CEGUIFED et (ii) Suivi des huit classes d'alphabétisation entre janvier et juillet 2011 par l'ONG Entraide universitaire pour le développement (EUPD) - retenu fin 2010 à l'issue de l'appel d'offres). La mission d'évaluation n'a pas trouvé les éléments permettant de comprendre pourquoi la prestation avait été scindée en deux parties et s'interroge sur l'impact que cela pu avoir sur la qualité d'ensemble de la prestation (Cf. infra) ;

- **Situation de départ :** Avant démarrage d'une telle campagne, il aurait été nécessaire d'établir un « point 0 » des niveaux d'alphabétisation dans les OP potentiellement touchées. Etant donné que le projet avait des ressources limitées et pas vocation à faire de l'alphabétisation de masse, cela aurait permis de focaliser les efforts vers les OP qui en avaient le plus besoin. La mission d'évaluation n'a pas eu communication d'un tel document et s'interroge sur la réalisation d'une telle étude. Dans l'hypothèse où celle-ci n'aurait pas été faite, il y a lieu de s'interroger sur les raisons pouvant expliquer (i) l'hétérogénéité des nombres de personnes formées par OP, (ii) le choix finalement fait de privilégier l'alphabétisation des membres des OP d'élevage plutôt que ceux des OP de commercialisation (riz, huile) ou transformation d'huile ;
- **Résultats :** Ceux-ci s'avèrent peu concluants. La mission d'évaluation n'a pas pu mener de tests d'alphabétisation à grande échelle, mais a profité de ses entretiens dans les OP pour demander aux personnes concernées par la campagne de résoudre une équation simple (du type $17\ 000 + 4\ 000 =$) et d'écrire leur nom. Sur une vingtaine de personnes prises au hasard et classées « 3 » ou « 4 » à l'issue de l'auto-évaluation finale faite par l'EUPD (échelle de 0 à 4), très rares ont été celles capables de résoudre l'équation ; certaines n'ont même pas été capables d'écrire leur nom (Cf. Annexe 3 infra) ;

Ceci est regrettable et d'autant plus surprenant que (i) comme il est mentionné dans la demande de subvention du projet, « *La MGE est membre du réseau international IDW d'alphabétisation pour adultes et applique des méthodes reconnues d'alphabétisation, au niveau national et international* » et que (ii) le PCK et le projet RC2 ont mené des campagnes d'alphabétisation massives pendant les années 90 et au début des années 2000 : il y a de nombreux alphabétiseurs villageois en HG et GF, ainsi que de nombreux supports d'alphabétisation et de post-alphabétisation (pour maintenir les apprenants dans un univers lettré) ;

Il semblerait que la chef de projet ait favorisé les offres financières au détriment des offres techniques : ceci l'a conduit à écarter deux prestataires (CEGUIFED et FRAAD) que la MGE connaissait bien et qui avaient de meilleures compétences techniques ;

La mission d'évaluation n'a pas eu communication des documents présentant la méthodologie d'ensemble de la campagne, ni les rapports de suivi des classes d'alphabétisation. Seul a été consulté sur place le rapport d'évaluation finale fait par l'EUPD (ce qui pourrait expliquer les biais d'analyse). Il est donc impossible de déterminer objectivement les raisons des difficultés rencontrées dans l'exécution de cette activité.

4.1.4. Formation à la gestion simplifiée (A.2.4.)

Les raisons justifiant de telles formations étaient bien rappelées dans le document de demande de subvention : « *Il est un fait qu'une mauvaise maîtrise de la gestion entrave très souvent le développement des activités des opérateurs. Le projet a choisi de former les opérateurs en gestion simplifiée afin de leur donner les outils pour mieux gérer leur activité et leurs revenus. Les modules de formation comprennent les notions élémentaires de calcul de provision aux amortissements, du prix de revient, des marges d'exploitation et de compréhension de l'environnement de l'entreprise. La formation vise également à familiariser les participants à l'utilisation des documents comptables simplifiés adaptés à leurs situation, à savoir le cahier de caisse, le livre stocks, le livre créances, le livre dettes et le livre banque. Ces formations de six jours sont axées sur les professions des participants, avec des exemples concrets liés à leur activité.* » (p9)

Le support de formation en « Gestion simplifiée », utilisé par les formateurs de la MGE et que la mission d'évaluation a pu lire, est très détaillé et complet ; voire peut-être trop : Quelle est la capacité des formateurs à pouvoir utiliser de tels manuels en situation pratique, avec un public analphabète ?

Comme le soulignait le rapport de projet 2010 : « *La faiblesse essentielle de la formation en gestion simplifiée est qu'elle est réalisée sous forme écrite et n'est pas adaptée à des analphabètes qui constituent la majorité de nos bénéficiaires. La mise en œuvre prochaine de l'activité 3 d'alphabétisation devrait corriger cette faiblesse* » (p14).

La campagne d'alphabétisation ayant eu des effets limités (Cf. 4.1.3 supra), le projet a abandonné la formation en gestion simplifiée pour utiliser celle du Bureau international du travail (BIT), intitulée « Gérez mieux votre entreprise niveau 1 (GERME1). Malgré cela, il semble que les effets sur le terrain aient été limités. Sur les 41 OP rencontrées par la mission d'évaluation, dont 31 OP aval, seules quatre tenaient un livre de caisse à jour et très peu avaient une idée claire de leurs charges et marges passées ou potentielles futures.

De plus, le nombre de formations a été assez limité en HG, ne touchant pas plus d'un tiers des OP par métier...voire pas du tout certains métiers (commerçants riz et décortiqueurs). Les formations ont été plus nombreuses en GF :

Tableau 18 - Formations en gestion pour les OP aval (Source : ACORH, 2011)

Formation		OP GF	Touchées	%	Période		OP HG	Touchées	%	Période
Etuveuses	Gestion simplifiée	38	8	21%	juin 2010		38	10	26%	mai - juin 2011
	GERME 1		22	58%	août - sept. 2011			13	34%	août 2011
Décortiqueurs	GERME 1	10	3	30%	août -sept. 2011		8		0%	
Commerçants riz	Gestion simplifiée	19	1	5%	fév. 2011		14	1	0%	
	GERME 1		11	58%	août -sept. 2011			1	7%	août 2011
Commerçants huile	Gestion simplifiée	11	4	36%	oct. 2010 - avr. 2011		13	1	8%	juin 2011
	GERME 1		4	36%	août -sept. 2011			4	31%	août - sept. 2011
Extracteurs huile	Gestion simplifiée	11	6	55%	oct. 2010 - avr. 2011					
	GERME 1		4	36%	août -sept. 2011					
TOTAL	Gestion simplifiée		19	21%			65	11	15%	
	GERME 1		44	49%			8	18	25%	

Il n'apparaît donc pas évident – au vu de ces chiffres et des entretiens menés avec les OP – que celles-ci aient saisi les concepts essentiels de la gestion et aient ensuite été accompagnées par les animateurs pour mettre ces concepts en pratique.

Ainsi, avant même de parler de compte d'exploitation prévisionnel, de dotations pour amortissement ou de coût du crédit, il aurait été nécessaire d'appuyer les OP dans la mise en ordre de leur comptabilité : appui au traçage de cahiers de caisse (en mobilisant si besoin des collégiens parents des membres, dans le cas où il n'y a pas de personne lettrée), aide à la résolution d'éventuels litiges entre membres (parts sociales ou cotisations non payées par exemple) et qui bloqueraient toute nouvelle mobilisation interne de fonds, appui à la réflexion collective pour augmenter le capital social du groupement, etc. Ceci a malheureusement rarement été fait.

La plupart des OP pilotent donc leurs activités « à vue », estimant de façon plus ou moins intuitive leurs gains/pertes potentiels...Si ceci fonctionne lorsque les opérations sont simples et les marchés porteurs et connus (achat revente de bidons d'huile rouge ou de paddy par exemple, avec des variations de prix saisonnières bien régulières), il n'en va pas de même lorsqu'il faut intégrer des coûts « cachés » (temps de travail pour l'étuvage ou immobilisation du capital sous forme de denrées stockées sur plusieurs mois par exemple) ou des coûts d'amortissement, sur des matériels parfois très coûteux (cas des malaxeurs : les OP de transformation rencontrées par la mission ne se représentaient pas le coût de l'inaction de leur machine).

A titre illustratif, la mission d'évaluation a compilé sur un tableur les 89 comptes d'exploitation relevés par l'équipe projet GF auprès de 36 opérateurs différents (soit en moyenne un peu plus de deux comptes d'exploitation par personne). Comme cela a déjà été dit précédemment (Cf. 2.2.2. supra), ceci n'est pas utilisable pour évaluer les effets du projet, par manque de référence dans le temps (trop peu de comptes par « métier » et trop peu de comptes par opérateur), mais aussi dans l'espace (pas de suivi équivalent auprès d'opérateurs témoins, hors projet). Néanmoins, cela donne une idée de la rentabilité des métiers (Cf. Annexe 5 – tableaux complets infra).

Tableau 19 - Rentabilité "brute" des opérateurs de l'aval (Source : calculs, ACORH, 2011)

Activité	Rentabilité "brute"	Amortissement hebdomadaire	Nombre de		
			Comptes d'exploitation	Opérateurs suivis	Comptes/opérateur
Etuvage	19.4%	De 7 000 à 37 500 FG	26	9	3
Décortilage	36.4%	De 8 000 à 50 000 FG	17	9	2
Commerce riz net	12.4%	-	22	8	3
Extraction d'huile	68.4%	De 2 500 à 3 000 FG	13	5	3
Commerce huile	4.7%	-	11	5	2
Moyenne	28.3%		89	36	2.47

**Rapport Bénéfice/Chiffre d'Affaire (ou Perte/Chiffre d'Affaire), hors coût du travail, avec amortissement variable, pour une semaine d'activité*

La tenue des caisses collectives laisse à désirer et la compréhension par les OP de leurs comptes d'exploitation est encore perfectible : des appuis renforcés du projet auraient été bienvenus sur ces deux thèmes. Par contre, il faut mettre à l'actif de l'équipe de projet GF le suivi semestriel de tous les fonds de roulement des OP aval en GF, ce qui permet de constater que ces OP ont considérablement augmenté leurs fonds de roulement et leurs activités :

Tableau 20 - Evolution des fonds de roulement moyen des OP aval (Source : ACORH, 2011)

Métier/Activite	FDR T1 2010	Var %	FDR T2 2010	Var %	FDR T1 2011	Var %	FDR T2 2011	Var totale %	Production/mois (l ou kg)
Etuvage	1 891 000	62%	2 401 121	46%	2 723 770	107%	4 721 351	288%	1 819
Décortilage	1 100 000	46%	1 375 556	205%	2 936 667	381%	6 095 111	989%	1 952
Commerce riz net	-	-	1 350 000	88%	2 659 125	44%	3 335 375	-	988
Collecte paddy	480 000	127%	1 216 667	71%	2 024 286	64%	3 242 857	412%	2 090
Extraction d'huile	1 575 000	34%	1 691 000	251%	2 228 000	60%	3 700 500	375%	-
Commerce d'huile	2 666 667	32%	2 553 333	45%	2 259 333	688%	6 958 889	212%	916
MOYENNE	1 542 533	60%	1 764 613	118%	2 471 863	224%	4 675 681	455%	

4.2. Subventionnement d'équipements, magasins, fonds

4.2.1. Introduction d'équipements et d'infrastructures (A.2.5.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.2.5. était le suivant : A.2.5. - Introduction d'équipements améliorés (étuveuses, décortiqueuses, malaxeurs), infrastructures (magasins, aires de séchage du riz étuvé avant décortication)

Kit d'étuvage (foyer amélioré, fût, brouette, bâche, pelle, râteau) : Par rapport à la méthode traditionnelle (un fût sur trois pierres), le kit d'étuvage amélioré permet un gain de temps (40 minutes pour étuver un sac, contre huit heures), un gain de qualité (riz plus clair et moins fragile) et une économie de bois (20% de la consommation « traditionnelle »).

Dans le document de demande de subvention, l'objectif initial en terme de distribution de kits d'étuvage amélioré n'était pas très clair : il est fait mention d'un pour chacun des 29 OP d'étuveuses à appuyer (p9), puis ensuite de 16 kits (p20)...De plus, il semble que l'appellation « kit » s'applique à une batterie de trois matériel d'étuvage...Quoi qu'il en soit, l'objectif a été largement atteint puisque ce sont 201 kits qui ont été distribués par le projet, 87 en HG et 114 en GF, trois par groupement en moyenne.

Les étuveuses ont, dans leur ensemble, paru satisfaites de l'équipement, même si certaines déplorent la fragilité de la tôle constituant le foyer amélioré (ce qui a également été souligné par l'équipe de projet lors du Comité de pilotage du 26 mai 2011).

Il semble par contre que l'organisation du travail ne soit pas toujours optimale au sein des groupements et des Unions pour rentabiliser ces équipements. Certaines OP, telles l'Union des groupements de Gouéké ou l'Union des groupements de Kérouané, organisent leur travail en « brigades » et confient les équipements à tour de rôle aux femmes afin que ceux-ci ne restent pas inutiles. D'autres, tel le groupement Benkady de Banko/Kankan, semblent désorganisées : les fûts sont démontés et stockés et les femmes utilisent leur système traditionnel – un fût de 200 litres calés sur trois pierres. Un appui des animateurs en matière d'organisation et de planification des activités aurait donc été bienvenu (Cf. 4.1.2. supra)

Malaxeurs d'huile de palme : Le malaxage traditionnel se pratique avec des bâtons dans un fût : pénible et pas très efficace. Les malaxeurs introduits par le projet ont été mis au point par le CIRAD et sont déjà éprouvés en conditions réelles. La demande de subvention mentionnait un objectif initial de distribution de 36 malaxeurs (p20). En fait, leurs coûts ont été largement sous estimés lors de l'écriture du projet (22 à 23 MFG contre huit MFG budgétés) et six auraient été distribués : quatre à des groupements et deux à des opérateurs individuels.

Les malaxeurs ont été mis à disposition tardivement (en avril-mai 2011), alors que la période d'extraction tirait à sa fin (l'extraction débute en décembre). On peut donc faire la même remarque à leur propos que celle déjà faite pour les kits d'étuvage : l'équipement semble sous-utilisé, ce qui est d'autant plus dommage que son coût d'amortissement est bien plus élevé qu'un kit d'étuvage.

Décortiqueuses : Les décortiqueuses utilisées en HG et GF sont souvent âgées et/ou mal réglées, d'où des pannes fréquentes et une qualité perfectible (beaucoup de brisure, présence d'impuretés). Leur subventionnement est une des grosses réussites du projet. 32 ont été subventionnées (14 en HG et 18 en GF) et les premiers meuniers bénéficiaires de ces décortiqueuses « projet » au sein des groupements ont déjà remboursé leur achat (en six ou huit mois la plupart du temps) ; les groupements ont dans la foulée acheté 22 nouvelles décortiqueuses en propre, afin d'en faire profiter d'autres membres.

Le projet a donc réussi à créer très rapidement un « effet domino » au sein des groupements de décortiqueuses, qui envisagent maintenant pour la plupart d'utiliser ce fonds initial pour renouveler tous leurs parcs de décortiqueuses vieillissantes.

Le fait que les OP de décortiqueuses rassemblent des membres possédant chacun leur matériel explique en grande partie le succès de ce schéma : chacun a intérêt à faire fonctionner son matériel à l'optimum, afin de le rentabiliser au plus vite...ceci apparaît moins évident dans un groupement gérant un équipement collectif. C'est la tragédie des communs : tout le monde et finalement personne n'est propriétaire de l'équipement. Seul un groupement de producteurs d'huile de palme, Noukéty de Kokota, a clairement fait part de son souhait de rentabiliser la malaxeuse subventionnée par le projet au plus vite, afin d'en acheter « deux ou trois ».

Tous ces équipements ont fait l'objet d'une contribution communautaire de 30%, soit environ 3,2 MFG par malaxeuse, 1,6 MFG par décortiqueuse et 400 000 FG par kit d'étuvage. Le récapitulatif des contributions fait dans

le rapport final d'exécution du projet mentionne un remboursement global pour les OP aval de 136 456 500 FG et un impayé global de 24 632 000 FG, soit un taux d'impayé global de 15%. Enfin, à mettre à l'acquis du projet : la constitution des comités de gestion et l'élaboration des règles de gestion collective des décortiqueuses et malaxeuses sont suivies et consignées par l'équipe de projet GF.

La quasi-totalité des subventionnements de matériel ont été accompagnée de formations techniques, listées dans le tableau ci-dessous. Ces formations ont été prodiguées par des consultants extérieurs, recrutés par la MGE, eux-mêmes professionnels du secteur (étuveuses appuyées par le projet DYNAFIV, mécanicien professionnel, fabricants de malaxeuses).

La mission d'évaluation a pu consulter certains manuels destinés aux étuveuses et aux meuniers et constater qu'ils étaient clairs et précis. Par ailleurs, les OP rencontrées sur le terrain ont paru satisfaites des formations reçues.

Tableau 21 - Formations techniques reçues par les OP aval (Source : ACORH, 2011)

OP cibles	Formation	OP GF	Touchées	%	OP HG	Touchées	%
Etuveuses	Technique d'étuvage amélioré	38	33	87%	38	32	84%
Décortiqueurs	Cycle de formation entretien	10	10	100%	8	6	75%
Extracteurs d'huile	Utilisation du malaxeur	11	4	36%	-		

Fonds de roulement : Le document de demande de subvention prévoyait de mettre un fonds à disposition des collecteurs de riz paddy auprès des Associations de services financiers (ASF) appuyées par le Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne/crédit et l'éducation civique (CAFODEC), une des neuf institutions de micro-finance agréées en Guinée (pp. 9-10).

Le raisonnement sous-tendant cette activité était que « les collecteurs sont un maillon important des circuits locaux car ils approvisionnent les étuveuses et introduisent une concurrence avec les grossistes de Conakry, ce qui permet de tirer les prix payés aux producteurs à la hausse » (p10). Pourtant, ce sont finalement différents métiers qui ont bénéficié de ces subventions, ceci de façon interne, sans passer par les ASF, la raison principale étant que les ASF fixent des prélèvements de 10% mensuels sur les fonds issus des apports des associés :

Tableau 22 - Subventions allouées aux OP aval par le projet (Source : ACORH, 2011)

Métier	Bénéficiaire	Localité	Montant (MFG)	
Etuvage	Union (13 OP)	Kankan	20	Achat de paddy et revente de riz net
Etuvage	Union (13 OP)	Kérouané	20	Achat de paddy et revente de riz net
Etuvage	Union (7 OP)	Kouroussa	10	Achat de paddy et revente de riz net
Etuvage	Union (10 OP)	Siguiri	30	Achat de paddy et revente de riz net
Décortilage	1 OP	Kankan	10	Achat et revente de pièces détachées
Décortilage	2 OP	Kérouané	10	Achat et revente de pièces détachées
Commerce d'huile	1 OP	Kankan	15	Achat et revente d'huile rouge
Commerce d'huile	1 OP	Siguiri	10	Achat et revente d'huile rouge
		TOTAL HG	125	
Etuvage	Union (9 OP)	Gouécké	20	Achat de paddy et revente de riz net
Décortilage	2 OP	Sinko	15	Achat et revente de pièces détachées
Extraction huile	1 OP	N'Zérékoré	5	Achat de régimes et revente d'huile rouge
Commerce d'huile	1 OP	N'Zérékoré	5	Achat et revente d'huile rouge
Commerce d'huile	1 OP	N'Zérékoré	5	Achat et revente d'huile rouge
Commerce d'huile	1 OP	N'Zérékoré	5	Achat et revente d'huile rouge
		TOTAL GF	55	

Trois commentaires peuvent être faits sur cette activité :

- Mobiliser les ressources endogènes : Nous avons vu précédemment (Cf. 4.1.4. supra) que la plupart des OP aval arrivait à augmenter très rapidement leurs fonds de roulement sans, a priori, bénéficier d'appuis extérieurs. Si les recueils de données faits par l'équipe de projet GF sont corrects, on peut alors se questionner sur l'opportunité d'avoir fait le choix de distribuer des subventions.

A la rigueur, il aurait été envisageable d'attribuer de petits crédits de commercialisation (un ou deux MFG par exemple), via les ASF (comme initialement prévu), à des OP aval « naissantes » afin de leur permettre de se

constituer rapidement leur propre fonds de roulement, puis rembourser rapidement le crédit (les cycles d'opération de l'aval sont suffisamment rapides pour cela).

Le don, dans le contexte présent, se justifie peu, surtout dans des Unions et OP aux capacités de gestion faible : l'apport de fonds massif peut faciliter les opérations d'achat-revente des OP « solides », mais il peut aussi créer des tensions internes et maintenir les membres dans une position d'assistés si les capacités commerciales et de gestion sont trop faibles ;

- Suivre l'utilisation des subventions : L'équipe de projet GF a mis en place un document de suivi interne de l'utilisation des subventions. C'est une bonne initiative et cela aurait mérité d'être fait en HG, d'autant plus que 2/3 des subventions y ont été allouées. Cependant, un suivi interne par le projet ne peut se substituer à un suivi interne par l'OP bénéficiaire : c'est la mise en place de ce dernier qu'il faut appuyer en priorité.

Il est ressorti clairement de plusieurs entretiens (notamment avec les décortiqueurs de Kérouané, les décortiqueurs de Sinko, les Unions d'éleveuses de Kérouané et Gouécké. Cf. Annexe 3 infra) qu'il n'y avait pas de suivi écrit de l'utilisation de la subvention, ni communication claire à ce sujet au niveau des membres de l'Union ou l'OP. Dans certains cas, il peut s'agir de négligence ou d'une faiblesse des capacités des responsables à tenir les documents comptables. Dans d'autres cas, on peut soupçonner un détournement de fonds (l'animateur de zone de Gouécké pourrait creuser ce sujet avec l'Union des éleveuses) ;

- Promouvoir la création de valeur ajoutée : L'appui par des dons en capital à des OP est certes critiquable, comme nous l'avons vu, mais il l'est toujours moins lorsqu'il s'agit d'appuyer la création de valeur ajoutée dans la filière. On peut par contre se questionner sur l'intérêt économique, voire la moralité, d'appuyer des commerçants des filières riz et huile de palme, quand on sait que (i) ils ne font pas a priori parti des groupes les plus vulnérables et que le projet se doit de prioriser ses actions et l'utilisation de ses ressources, (ii) ils ne créent pas de valeur ajoutée au produit et se contentent souvent de le stocker.

Quitte à subventionner les opérations d'achat/vente dans la filière afin de garantir des débouchés et revenus plus intéressants aux producteurs, pourquoi ne pas l'avoir fait en appuyant la création de magasins régulateurs (ou banques de céréales) : achat bonifié au moment de la récolte pour les membres de l'OP, revente « à prix doux » aux mêmes membres ou à des partenaires de l'OP lorsque les cours flambent ?

Magasins : Il était prévu la création de huit magasins. Finalement, cinq magasins amont et trois magasins aval ont été construits : un magasin de 15 m² pour stocker le paddy de l'Union des huit groupements d'éleveuses de Kérouané, un magasin identique pour l'Union des sept groupements d'éleveuses de Kouroussa et un Centre de travail et concertation à Sinko. Mis à part Sinko, il n'y a pas eu de construction en GF. La mission d'évaluation a pu visiter les magasins de Kérouané et Sinko.

Le magasin construit à Kérouané ne sera pas utilisé : les femmes disent l'avoir signalé avant même le démarrage des travaux, se plaignant de sa petitesse et de son éloignement du marché (plus de 500 m). Elles ont d'ailleurs indiqué à la mission d'évaluation qu'elles louaient depuis plusieurs années un magasin de stockage près du marché. Sachant cela, il apparaît incompréhensible que les travaux aient été entamés.

Le Centre de travail et de concertation a été construit à environ deux km du centre ville et comprend quatre bureaux de 25 m² environ (un pour chacun des corps de métier de l'aval de la filière riz : producteurs, éleveuses, décortiqueurs, commerçants), une salle de réunion de 100 m² environ, deux entrepôts de stockage pour le paddy et le riz net (50 m² chacun), un espace de travail en plein air d'environ 100 m² et un forage à 20 m du bâtiment.

Construit en un temps record (80 jours !) et livré quelques jours seulement avant la fin du projet, il n'est pas encore occupé. Il n'existe pas de comité de gestion et il n'y a pas de documents de gestion des stocks pour chacun des magasins. La mission d'évaluation a noté que la chape de l'espace de plein air est fragile (elle se désagrège facilement) et qu'elle devrait se détériorer si des décortiqueuses et des fûts d'élevage sont posés dessus. Cependant, la réception finale n'étant pas encore faite, il devrait être possible de demander à l'entrepreneur de reprendre son travail.

Finalement, il convient de réfléchir à l'utilité même de ces magasins de stockage de paddy. Il est concevable de penser que l'accroissement des espaces de stockage pourrait permettre d'augmenter la capacité de transformation des OP d'éleveuses. Mais, le manque d'espace de stockage constitue-t-il un goulet d'étranglement de la filière et la construction de magasin permet-elle de résoudre le problème ? Puisque les éleveuses achètent le paddy, l'élevent, le décortiquent et le revendent en flux tendu, afin d'optimiser l'utilisation de leur fonds de roulement limité, il semble que la réponse soit négative.

Aires de séchage : Il était également prévu d'en construire huit, mais cela n'a pas été fait. Cela n'avait de toute façon que peu d'intérêt, sachant que les étuveuses avaient bénéficié de plus de 200 bâches, incluses dans les kits étuvage. De plus, contrairement à une aire de séchage, une bâche peut être prêtée, emmenée aux champs (pour le battage), repliée pour couvrir le riz ou d'autres produits en cas de pluie ou d'animaux en divagation.

4.2.2. Suivi des groupements et appuis spécifiques (A.2.6.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.2.6. était le suivant : A.2.6. - Suivi des groupements et appuis spécifiques ; renforcements des capacités (incluant sensibilisation au crédit et lois relatives aux OP)

Il était prévu dans le cadre de cette activité (i) d'appuyer les OP de façon spécifique par rapport à leurs propres besoins : « *gestion du fonds de roulement, mise en place de magasins de pièces détachées, investissements des opérateurs sur fonds propres* » et (ii) de former les OP à la gestion du crédit et sur la Loi 014 sur les OP.

Appuis spécifiques : Il était indiqué dans le rapport d'activités 2010 que « *Ce suivi a été réalisé dans la continuité des formations. Il s'agissait pour les animateurs d'accompagner les groupements dans leur structuration et dans la formulation de plans d'activité, le cas échéant. [...]Le groupement dans cette phase de formalisation doit également se concerter afin de définir son plan d'action. Ce plan fixe des objectifs à atteindre, les activités à réaliser pour une période définie et doit être validé par une assemblée. L'animateur apporte un appui important dans l'élaboration du plan d'action car il aide les groupements à prioriser, dimensionner leurs activités afin de se fixer des objectifs réalistes et en adéquation avec leurs moyens. Ce plan d'actions sera suivi régulièrement pour apprécier la réalisation des activités prévues initialement* » (p15).

La mission d'évaluation n'a pas vu un seul de ces plans d'actions dont il est tant question dans ce qui précède. La plupart des OP avance à vue. Celles qui disposent de responsables éclairés s'en sortent, d'autres stagnent ...Les membres de certaines OP n'ont même pas une idée de ce pourquoi ils sont ensemble. De là, pas d'objectif, pas de réunion, pas de cotisation et étiolement des énergies...

Quant à l'animateur, il ne peut pas caler son plan d'appui-conseil, car l'OP n'a pas de plan d'actions. Le suivi de l'OP se borne donc pour certains à rendre visite aux responsables et assister aux réunions...Comportement plus spectateur qu'acteur, alors que l'animateur de terrain est censé impulser des changements et tirer l'OP vers le haut. On reste toujours dans l'idée que l'apport de formations diverses va faire progresser l'OP...Mais cela ne marche pas « un tas de briques ne fait pas une maison » !

Ce manque d'organisation interne, qui est bénin lorsqu'il n'y a pas d'enjeu (pas d'argent en caisse), devient dangereux lorsqu'un équipement ou une subvention arrive...Tensions d'autant plus fortes que les règles n'existent pas. Dans ce cas, l'apport de subventions ou matériels est plus dangereux qu'utile et, en tout cas, pas pérenne

Formation (gestion de crédit et sur la Loi 014) : La formation sur la gestion de crédit a été menée de façon anecdotique (trois OP d'étuveuses en HG), peut-être faute de besoin. Quant à la formation sur la Loi 014, elle a principalement touchée les OP d'étuveuses et très peu les autres OP. Cette formation a été assurée par des consultants recrutés par le projet. La mission d'évaluation n'a pas eu connaissance du support de formation utilisé.

Tableau 23 - Formations en gestion simplifiée et Loi 014 pour les OP aval (Source : ACORH, 2011)

	Formation	OP GF	Touchées	%	OP HG	Touchées	%
Etuveuses	Principes Loi 014	38	29	76%	38	21	55%
	Gestion de crédit					3	8%
Décortiqueurs	Principes Loi 014	10	0	0%	8	2	25%
Commerçants riz	Principes Loi 014	19	5	26%	14	8	57%
Commerçants huile	Principes Loi 014	11	0	0%	13	0	0%
Extracteurs huile	Principes Loi 014	11	0	0%			
TOTAL	Principes Loi 014	89	34	38%	73	34	47%
	Gestion de crédit			0%		3	4%

Il convient de souligner que, même parmi les OP d'étuveuses ayant suivi la formation, deux concepts clefs de la Loi 014 ne sont pas connus : (i) le fait que les membres du bureau de l'OP doivent être élus par bulletin secret (et non pas élus à main levée ou désignés par les notables ou choisis par consensus) et (ii) le fait que tous les membres de l'OP ont le droit de demander à tout moment à leur responsable de faire le bilan de la trésorerie de l'OP.

Ces deux aspects ont fait l'objet d'échanges intéressants avec les OP, qui ont pour la plupart découvert que l'on pouvait faire une élection à bulletin secret et comprendre la comptabilité du groupe sans nécessairement être alphabétisé. Il est dommage que ces points aussi basiques et importants pour les OP n'aient pas été discutés avant.

SYNTHESE DE LA PARTIE IV – R2 : APPUI A L'AVAL DES FILIERES

Identification des groupements : Sur les plus de 160 groupements touchés par le projet, 50% font de l'étuvage, 20% le commerce de riz, 15% le commerce d'huile, 11% le décortilage de riz et 7% le malaxage de noix de palmier. Une partie a été soutenue par le DYNAFIV (40% sur les groupements touchés en 2010, situation non connue sur 2010-2011) ;

Appui à la structuration : 90% des groupements ont reçu une formation en esprit d'auto-promotion, ce qui est une très bonne chose, mais le suivi post-formation n'a peut être pas été assez soutenu, car aucun groupement rencontré n'a planifié ses activités, les responsables n'ont souvent pas été élus, les comités de surveillance ne fonctionnent pas, etc. ;

Alphabétisation : 295 personnes ont été touchées, surtout des étuveuses et marginalement des commerçants de riz ou d'huile. La campagne a démarré tardivement (appel d'offre oblige) et a été exécutée en cinq mois par l'EUPD. Les modalités de sélection des participants, les arbitrages ayant conduit à privilégier les étuveuses par rapport à d'autres professionnels, les modalités d'exécution et de suivi de la campagne sont assez floues. L'auto-évaluation finale faite par l'EUPD ne reflète pas le niveau (très médiocre) des personnes touchées. Ceci est très décevant et surprenant, quand on connaît l'expérience de la MGE en matière de suivi de telles campagnes ;

Appui à la gestion : Deux types de formations ont été prodiguées, « gestion simplifiée » et « GERME1 ». La première, abrupte pour un public au ¼ analphabète, n'a touché respectivement que 15% et 20% des OP de GF et HG. La deuxième conçue pour un public analphabète et mise au point par le Bureau international du travail (BIT) a touché respectivement 50% et 25% des OP de GF et HG. Le suivi post-formation a été faible, car très peu d'OP tiennent leur caisse ou maîtrisent leur compte de résultat. Malgré cela, le suivi des fonds de roulement des groupements faits par l'équipe de projet GF fait apparaître une hausse remarquable, preuve que le concept de mobilisation endogène des ressources a été compris et que les groupements sont actifs ;

Equipements : Plus de kits d'étuvage ont été distribués, soit cinq fois plus que prévu. Ceci est une bonne chose, car ce matériel permet une économie de temps et de bois très sensible, pour une qualité améliorée. Seules six malaxieuses (sur les seize prévues) ont par contre pu être distribuées, faute de disponibilité rapide de ce matériel dans le pays et de hausse de leur prix de vente. Enfin, 32 décortiqueuses ont été subventionnées et ont permis un effet domino remarquable : les meuniers bénéficiaires ont remboursé très rapidement leurs groupements, qui ont racheté 22 décortiqueuses sur fonds propres dans le temps du projet. C'est donc une grosse réussite. Tous ces équipements ont été payés à 20% par les bénéficiaires. Les formations techniques (étuvage amélioré, gestion de la malaxieuse, réparation de pannes usuelles et réglage des décortiqueuses) ont été bien menées ;

Don de capital : 180 MFG (125 en HG et 55 en GF) ont été donnés à des Unions : 100 MFG pour des étuveuses, 35 MFG pour des meuniers et 45 pour des commerçants d'huile, pour des montants unitaires par groupement allant de 5 à 30 MFG. On peut se questionner sur l'effet de levier de tels dons (accroissement des capacités d'achat/revente vs inhibition de la mobilisation de ressources endogènes dans certains cas ?), mais aussi de leur utilité (don pour des opérateurs – tels les commerçants - ne créant pas de valeur ajoutée dans la filière ?). Si le but était d'accroître les prix versés aux producteurs, il aurait été utile de réfléchir à la mise en place d'un système de crédit type « banque de céréales », qui aurait pu être consolidé par la suite. Enfin, il semble que ces dons ne soient pas toujours bien suivis au sein des OP, d'où des risques de détournement ;

Magasins et aire de séchage : Huit magasins (sur les huit prévus) ont été construits dans un temps record. Ils ne semblent par contre pas toujours appropriés par rapport aux besoins des bénéficiaires. Enfin, aucune aire de séchage n'a été construite, ce qui n'est pas dommageable, sachant que 200 bâches ont été distribuées.

V. R3 : Appuis interprofessionnels

5.1. Concertations locales

5.1.1. Echanges entre groupes de professionnels (A.3.1)

Il était ainsi prévu, dans le document de demande de subvention que « *Ces échanges se feront à intervalle d'environ trois mois et viendront alimenter la réflexion à la structuration qui se fera à la même fréquence [...] Ces séances – bien que calées sur une programmation trimestrielle – devront avoir un contenu bien défini et devront répondre à des problèmes clairement identifiés. Il faut en effet que ces échanges répondent à des besoins forts des opérateurs locaux, afin de renforcer la dynamique de structuration des filières* » (p11)

La mission d'évaluation n'a pas eu connaissance de procès-verbaux de telles réunions. Les seules traces écrites sur le sujet sont issues du rapport d'activités 2010 et concernent des rencontres faites en octobre 2010 : « *deux réunions formelles ont été organisées au niveau régional : une en Haute Guinée, à Kankan (participation de 88 opérateurs tout métier confondu) et une autre à N'Zérékoré (participation de 77 opérateurs tout métier confondu). [...] A l'issue des réunions, des engagements ont été pris entre les acteurs, afin de faciliter autant que possible les transactions commerciales : (i) Accords sur les attentes en termes de qualité du paddy et du riz étuvé, (ii) Organisation de l'approvisionnement au niveau des décortiqueurs pour faciliter le contrôle de la qualité, (iii) Définition des priorités en termes d'investissements pour améliorer la qualité (aires ou bâches de séchage, étuveuses améliorées, décortiqueuses plus efficaces, etc.)* » (pp. 16-17)

Par ailleurs, le rapport d'activité final fait état de deux ateliers interprofessionnels, en mai et juin 2011, où auraient été discutées les bonnes pratiques en matière de transformation du paddy en riz net étuvé. La mission d'évaluation a eu connaissance du compte-rendu et des présentations relatifs à l'atelier de Mamou. Il semble que ces rencontres aient permis de définir une charte de qualité interprofessionnelle sur le riz local étuvé et suscité des velléités de création de Fédération régionale « riziers », regroupant des étuveuses, des décortiqueurs et des commerçants. Ceci est donc un impact positif du projet.

5.1.2. Appui à la réalisation d'accords interprofessionnels (A.3.2.)

Le rapport d'activités 2010 (en date de février 2011) est assez ambigu sur la réalisation de cette activité, car il est à la fois mentionné p17 que « *Cette activité n'est pas encore réalisée* »...et p16 que « *A l'issue des rencontres interprofessionnelles des opérateurs tenues en Octobre en Haute-Guinée et en Guinée Forestière, des actions collectives interprofessionnelles ont été entreprises* :

– *A Kankan, six groupements d'étuveuses et les groupements de décortiqueurs se sont engagés auprès des fonctionnaires de la Préfecture de Kankan, à assurer un approvisionnement en riz décortiqué de bonne qualité. Trois livraisons de 1,6 tonne de riz ont ainsi été opérées entre novembre et février 2010 ;*

– *A Siguiri, la Société aurifère de Guinée (SAG) ayant un besoin mensuel de 149 T de riz, se dit favorable à une collaboration avec les opérateurs du projet pour l'approvisionnement d'une partie du personnel. Les producteurs de Nafadji, les trois groupements d'étuveuses de Siguiri et l'Union des étuveuses de Kérouané s'engagent à répondre à la demande de fourniture dans le cadre d'un contrat en cours de signature avec la section syndicale de la SAG. Le coordinateur aval, le superviseur et l'animateur de Siguiri sont à pied d'œuvre pour finaliser la signature du contrat. En outre, les fonctionnaires (soit 1 015 personnes) sont intéressés par la fourniture en riz décortiqué sur le modèle de la livraison de Kankan ;*

– *A N'Zérékoré, six groupements d'étuveuses, deux groupements de commerçants de riz net et quatre groupements de décortiqueurs sont réunis dans une cellule de coordination pour livrer 48 tonnes de riz décortiqués aux commerçants grossistes en provenance de Conakry, Kankan, Labé et des zones minières de Lèro et de Siguiri ;*

– *A Gouécké, neuf groupements d'étuveuses se sont mobilisés pour livrer par mois chacun 9,6 tonnes de riz décortiqués aux commerçants grossistes de Conakry et des zones minières soit un total de 86 tonnes. »*

Bref, il semble que des accords interprofessionnels aient émergé dès début 2011, en année 2. L'équipe de projet GF a d'ailleurs mis en place un système de suivi de ces accords interprofessionnels : à la date de la mission d'évaluation, cinq étaient signés, neuf en voie de l'être et trois étaient toujours en négociations. L'équipe de projet HG n'avait par contre pas mis en place un tel système de suivi.

Ils portaient tous sur la filière riz et concernaient (i) pour six d'entre eux : approvisionnement en paddy des OP d'éleveuses par des grossistes, en cas de pénurie sur le marché, (ii) pour six d'entre eux : approvisionnement en riz net des grossistes par des OP d'éleveuses et (iii) pour cinq d'entre eux : ristourne (souvent 2 000 FG/sac) consentis par les OP de décortiqueurs sur le décortilage du paddy étuvé par les OP d'éleveuses.

Ces accords sont certes récents et encore fragiles, comme a pu le constater la mission d'évaluation en questionnant les membres des OP, pas toujours au fait de l'existence de tels accords, mais ils existent et ont permis de rapprocher les différents corps de métiers, ce qui est déjà beaucoup.

5.2. Réflexions nationales

5.2.1 Réflexions sur interprofessions (A. 3.3.)

NB : Pour rappel, l'intitulé de A.3.3. était le suivant : A. 3.3. - Appui à la réflexion sur la structuration d'interprofessions riz et huile de palme

Cette activité ne semble pas avoir été mise en œuvre de façon approfondie. Il est seulement dit dans le rapport d'activités 2010 que « Au 30 novembre, de nombreux échanges ont eu lieu avec le BSD qui a effectué des missions d'évaluation sur le terrain afin de déterminer l'avancement du projet ACORH en termes de structuration d'une part, d'impact d'autre part et des problèmes qui se posent entre les maillons des chaînes des deux filières » (p17).

La mission d'évaluation n'a pas eu communication des rapports de mission correspondant, donc il est difficile d'en conclure quoi que ce soit. Il convient cependant de noter que le GRET a produit une note (non datée) intitulée « Appuyer la mise en place de cadres de concertation interprofessionnels régionaux de la filière riz en Guinée », laquelle expose les grands enjeux alimentaires, économiques et organisationnels de la filière, avant de faire des propositions utiles en terme de mise en place de trois cadres régionaux de concertation (HG, GF et Basse Guinée).

5.2.2. Séminaires nationaux (A.3.4.)

Il était mentionné dans le document de demande de subvention qu'« Un séminaire de lancement sera organisé [...] Un séminaire à mi-parcours réunira les partenaires opérationnels du projet, afin de faire un bilan des activités et enjeux de la première année et à venir [...] Enfin, un séminaire de clôture permettra de présenter un bilan des résultats du projet » (p13)

Le séminaire de lancement été réalisé conjointement par le projet ACORH et le projet Consortium italien/sécurité alimentaire le 27 avril 2010.

Le premier comité de pilotage du projet en HG s'est tenu le 13 octobre 2010, en présence de représentants du BSD de Conakry, de la DRA de HG, du BTGR de HG, de la CNOP-G de HG, de la MGE et du GRET. La principale décision prise fut de lancer l'aménagement des 20 ha de bas-fonds de Mamouroudou. Un accord de collaboration collectif fut aussi signé à l'issue de ce Comité.

Le premier comité de pilotage du projet en GF s'est tenu le 27 octobre 2010, en présence de représentants de la DRA de GF, du BTGR de GF, de l'ANPROCA de GF, de la CNOP-G de GF, de la MGE et du GRET. La principale décision prise fut de lancer l'identification par la CNOP-G de 70 ha de bas-fonds dont l'aménagement serait confié au BTGR. Un autre accord de collaboration collectif fut aussi signé à l'issue de ce Comité.

Un comité de pilotage s'est tenu en GF le 26 mai 2011 avec des représentants du BSD de Conakry, de la DRA de GF, du BTGR de GF, de l'ANPROCA de GF, du CRRA de Sérédou, de la CNOP-G de GF, de la Fe.Pro.Ri-GF, de la FEREPAP, de la MGE, du GRET. Il y eut des discussions et suggestions, mais pas de prise de décisions.

Enfin, il semble que le séminaire de clôture ne se soit pas tenu, faute de temps (clôture de la première phase du projet et arrivée de la mission d'évaluation). Plus ennuyant, les OP de HG n'auraient pas été informés individuellement au moment de la mission d'évaluation de l'arrêt du projet ACORH et du transfert des activités en HG au Consortium italien (Cf. Annexe 3 infra. Voir l'entretien avec Ousmane KONATE, superviseur MGE en HG).

SYNTHESE DE LA PARTIE V – R3 : APPUI INTERPROFESSIONNELS

Rencontres interprofessionnelles : Deux rencontres régionales ont eu lieu en octobre 2010 et deux autres ont eu lieu en mai et juin 2011, à Kankan et N'Zéréokoré. Il y a aussi eu un grand atelier interprofessionnel riz à Mamou en juin 2011. L'essentiel des discussions ont porté sur la mise en place de mesures d'amélioration de la qualité du riz net étuvé. Ceci a suscité des velléités de création de Fédérations régionales « riziers », regroupant des étuveuses, des décortiqueurs et des commerçants. Les assemblées générales de création de ces Fédérations ont eu lieu en décembre 2011 pour la HG et en janvier 2012 pour la GF ;

Accords interprofessionnels : Ils ont commencé à émerger. Ainsi, en GF, cinq accords auraient été signés, neuf étaient en cours de finalisation dans les temps de la mission et trois étaient en préparation. Ils portaient sur (i) des engagements d'approvisionnement d'étuveuses par des grossistes en paddy, (ii) des engagements d'approvisionnement de grossistes en riz net par des étuveuses et (iii) des engagements de ristourne sur le décorticage par des meuniers auprès d'étuveuses. L'état d'avancement actuel de tels accords n'est pas connu pour la HG. Enfin, il faut noter qu'il n'existe pas d'accord dans la filière huile de palme. Quoi qu'il en soit, tous ces accords suscités en si peu de temps démontrent l'intérêt des professionnels pour structurer leur filière ;

Réflexion interprofessionnelle : Le BSD a mis en œuvre cette activité, notamment au travers de l'atelier national de Mamou ;

Séminaires nationaux : Le projet a tenu trois comités de pilotage, en octobre 2010 (un en HG et un autre en GF) et en mai 2011 (en GF).

VI. Evaluation globale et recommandations

6.1. Evaluation par rapport au cadre logique

Le tableau ci-dessous a un intérêt limité, le cadre logique (Cf. 2.1.1. supra) et le système de suivi-évaluation (Cf. 2.2.2. supra) ayant certains faiblesses. Néanmoins, il est intéressant de faire l'exercice, car cela permet de visualiser après coup l'importance de la conception initiale d'un tel cadre :

	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Evaluation finale
Objectifs généraux	Améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux par :		
	Une meilleure couverture des besoins des ménages producteurs	Réduction de durée et de l'intensité de la période de soudure pour 3 000 producteurs de paddy	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
	Une augmentation des revenus des acteurs des filières	Accroissement des bénéfices nets, investissements et/ou épargne des bénéficiaires, soit 10 000 personnes	455% de hausse moyenne du capital social des OP de l'aval des filières en HG en deux ans. Pas d'indicateur opérationnel pour aval HG et amont HG et GF.
	Améliorer la sécurité alimentaire des ménages urbaines par un meilleur approvisionnement des marchés en produits locaux de qualité	Les volumes de riz et d'huile de palme de première qualité commercialisés par les membres des groupements vers les villes secondaires et vers Conakry s'accroît de plus de 20%	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
Objectif spécifique	Accroître la production et la commercialisation du riz net et de l'huile de palme dans six Préfectures et deux CRD de HG et GF	La production de riz est accrue d'environ 20% par an	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
		Les étuveuses et les décortiqueurs de riz augmentent le volume de riz net produit de 20% par an	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
		La commercialisation d'huile de palme de qualité supérieure augmente de 10% par an	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
Résultats	R1 - Les conditions de production et de stockage du paddy sont améliorées	Le paquet technique proposé par le projet est adopté par les producteurs de 71 groupements : emplois de semences améliorées et/ou nouveaux intrants et/ou nouvelles techniques de production	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel
		Amélioration de la gestion de l'eau agricole et des pratiques dans les rizières (200 ha environ aménagés, 1 000 ha mis en valeur)	212 ha aménagés, mais 81 ha non fonctionnels (Lémourou3 = 46 ha, Mamouridou = 20 ha, Yonsonon = 15 ha) et 70 ha de bas-fonds en HG "douteux"
		Capacité de stockage du paddy accrue avec construction d'un magasin par localité	Cinq magasins construits (sur huit prévus), dont deux dans la même localité
	R2 - L'offre en riz net et en huile de palme de qualité augmente et permet de mieux approvisionner les centres urbains	130 groupements ont amélioré leurs compétences techniques, économiques et organisationnelles	162 groupements, appuyés dont 140 ont été formés en esprit d'autopromotion, 92 en gestion simplifiée ou GERME1, 77 ont eu de un à six concernés par l'alphabétisation. Pas d'appui à la planification des activités ni suivi ad hoc
		Les équipements (50 étuveuses, 13 décortiqueurs, 36 malaxeurs, 4 aires de séchage) introduits par le projet sont gérés efficacement par les groupes	200 étuveuses, 32 décortiqueurs, six malaxeurs et 0 aire de séchage. Comité de gestion pas en place pour les malaxeurs
	R3 - La structuration de la filière facilite la concertation entre les acteurs (accords interprofessionnels) et avec les autorités locales et nationales	Des accords interprofessionnels améliorent la gestion de la filière et la qualité des produits	En GF : cinq accords signés, neuf en finalisation et trois en discussion. Pas d'indicateur opérationnel en HG.
Des échanges et des formations à l'échelle locale et nationale facilitent le dialogue des groupements d'opérateurs économiques avec l'Etat guinéen		Quatre ateliers tenus (deux à Kankan en octobre 2010 et mai 2011, deux à N'Zérékoré en octobre 2010 et juillet 2011), mais pas de relevés de décisions.	
	Une interprofession riz - en lien avec le projet riz Basse Guinée (AFD) se structure progressivement	Difficilement vérifiable : pas d'indicateur opérationnel	

6.2. Evaluation par rapport aux questions

Afin de répondre aux 14 questions posées par le GRET dans les termes de références, la mission d'évaluation s'est attachée à « prendre de la hauteur » par rapport aux analyses faites précédemment (Cf. I. à V. supra). Il s'agit de faire ressortir les points saillants : succès et échecs du projet, mais aussi fournir des recommandations (Cf. infra 6.3.) pour le projet « ACORH2 », soutenu depuis avril 2011 par l'AFD et pour lequel un co-financement est sollicité auprès d'EuropAid.

La mission d'évaluation a en effet pu constater que le projet ACORH2 est construit de façon très similaire au projet ACORH. Les seules différences notables concernent :

- L'emprise géographique : Arrêt des actions en HG, mais déploiement en Basse Guinée - Préfectures de Forécariah (filrière riz seulement) et et Boké (filrière huile de palme seulement) - et ajout de la Préfecture de Macenta en GF. Il faut d'ailleurs noter que les appuis à l'amont de la filière riz ne concerneront que la GF, le projet Riz BG devant appuyer l'amont de la filière riz en BG ;
- La durée : Trois ans au lieu de deux ;
- Les bénéficiaires : Appui de 55 OP amont et 125 OP aval, contre un objectif initial pour ACORH de 83 OP amont et 126 OP aval ;

6.2.1. Pertinence et cohérence

1. **Analyse de la pertinence globale : les activités menées dans le cadre du présent projet sont-elles appropriés aux objectifs et au contexte des zones d'intervention du projet (lors de la formulation et actuel) et des filières visées (pertinence des actions retenues par maillon/groupe d'acteurs, pertinence de l'échelle d'intervention : localités dans deux régions) ?**

Pour l'amont de la filière riz : Non, il y a trop de dispersion des énergies pour apporter des appuis ad hoc sur des zones agro-écologiques et des systèmes agraires très différents. Les impacts sur la production ont été a priori faibles (car le paquet technique n'était pas toujours adapté aux systèmes de culture pratiqués) et en tout cas non pérenne (car la durée de projet a été trop courte – peu de temps entre démarrage du projet et début de première saison ; entre clôture du projet et fin de seconde saison - et l'appui aux groupements a été intermittent).

Pour l'amont de la filière huile de palme : Oui, car la zone de production est très restreinte. La production des 54 ha de plantations de Tenera devrait avoir un impact non marginal sur la filière. Une note de positionnement sur l'appui à la filière huile de palme est en préparation pour la deuxième phase du projet ACORH

Pour l'aval des filières riz et huile de palme : Oui, travailler sur des étendues vastes avec tous les acteurs oeuvrant à la transformation et à la commercialisation d'un même produit permet d'avoir une vue d'ensemble, d'analyser correctement les flux de produits, d'argent, de marges et de proposer des solutions adaptées. Encore faut-il que les moyens humains suivent (Cf. point 4 infra).

Dans tous les cas : Il faut revoir la méthodologie d'appui aux groupements (Cf. point 3. infra)

2. **L'action du projet est-elle en adéquation avec les problématiques de sécurité alimentaire du pays ?**

Pour le riz : Oui, bien sûr ! La demande nationale ne fait que croître (70 Kg/hab/an en 1970, 85 kg/hab/an en 1985), tout comme les importations (26% de la consommation nationale). De plus, le riz étuvé « domestique » étant 20% à 30% plus cher que le riz blanc usiné, il y a un arrière effet vertueux à développer cette filière : satisfaire les besoins nationaux et générer du revenu pour les producteurs.

Pour l'huile de palme : C'est moins évident...Le pays est autosuffisant et exporte environ 20% de son huile dans la sous-région. L'enjeu n'est pas tant de produire du volume que de la qualité et du revenu. Mais, au delà de la sécurité alimentaire, le développement de la filière huile de palme peut permettre au pays de générer des devises : la Guinée a d'ailleurs veillé à ce que les APE lui permettent d'exporter régionalement sans contrainte. Ceci n'est malheureusement pas mis en œuvre actuellement, le Gouvernement ayant choisi de bloquer les exportations de produits vivriers, pomme de terre mise à part.

3. **Analyse de la pertinence de la stratégie et de la méthodologie de mise en œuvre : analyse des forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre avec le partenaire (MGE), analyse des autres partenariats institutionnels notamment avec la CNOP et les fédérations, le BSD et les services déconcentrés**

Au niveau du pilotage interne : Il y a eu un manque de synergie entre GRET/amont et MGE/Aval. Il aurait fallu impliquer bien d'avantage les animateurs et formateurs MGE, afin de profiter de leur présence sur les zones où évoluaient des OP amont. Il aurait fallu « lâcher la bride » à la MGE et lui proposer un poste de co-responsable de projet (et pas seulement de « coordinateur », sous tutelle de la chef de projet GRET). Même si la connaissance de la MGE de l'amont des filières était limitée, sa connaissance du contexte guinéen aurait sûrement permis d'éviter de grosses erreurs (l'année 2010 avec une faible implication des services étatiques déconcentrés, la contractualisation de Berca Baara ou de l'EUPD, la distribution de charrettes asines, la faible supervision du BTGR, le changement d'orientation bas-fonds/coteaux et groupements/individus, etc.). Le Directeur de la MGE, compétent, a semblé (trop) en retrait sur le projet, ce qui est fort dommage, car il avait de bonnes compétences à y apporter. Il convient de noter que la nouvelle chef de projet GRET semble avoir à cœur de développer de bonnes relations avec la MGE, ce qui est de bonne augure pour la deuxième phase du projet

Au niveau de la mise en œuvre des activités de terrain : « Un tas de briques ne fait pas une maison » ! Il n'y a pas grand-chose à espérer d'un dispositif où le projet donne le tempo, distribue intrants et équipements sans réelle concertation des bénéficiaires et surtout sans appui à la planification des activités propres de ces derniers.

La Guinée a déjà expérimenté tous les types possibles de planification agricole : agriculture coloniale de rente, BTA, BAP, BMP, FAPA (Cf. 1.1.1 supra)...Tous se sont soldés par l'échec, faute de considérer les choix des producteurs et de sortir de l'idée que l'« on sait ce qui est bon pour lui ». La volonté du projet ACORH était bien de sortir de cette logique.

Le projet doit être au service du paysan et non l'inverse : l'utilisation d'indicateurs du type « nombre de personnes formées », « quantité d'intrants distribués », etc. est en ce sens révélatrice : la quantité de formations et d'intrants apportés a un sens très limité. Ce qui compte, c'est qu'ils concourent à la réalisation des propres activités des bénéficiaires, afin de les mettre en mouvement et provoquer le changement, fondement même d'un projet

Pour réussir ce virage, il serait souhaitable de (i) remettre le paysan au centre, aider les groupements à bâtir leurs propres programmes de travail, puis seulement après, apporter des appuis-conseils ad hoc, (ii) fusionner les responsabilités formateurs et animateurs : l'agent d'appui doit être polyvalent et capable d'apporter des appuis ad hoc (appui à la planification tout d'abord, mais aussi formations, appuis à la réflexion collective sur la gestion de systèmes d'approvisionnement et/ou commercialisation et/ou utilisation de matériel en commun, voyages d'études, expérimentations paysannes, etc.), (iii) planifier et suivre périodiquement les activités de ces agents, en tentant des réunions d'équipe et en créant des postes de superviseurs dédiés à 100%.

Pour mettre en œuvre cette démarche, il faut être outillé et adopter une approche robuste d'appui aux OP. A ce titre, le cycle « Appui aux dynamiques d'organisation paysannes (ADOP) », développé dans les années 1980 par l'INADES-formation en Côte d'Ivoire pourrait être très utile. L'idée est de sortir du « modèle standard », pour faire du « cousu main » : c'est, certes, plus compliqué, plus long et complexe à gérer, mais c'est a priori la seule façon de faire pour accompagner réellement les professionnels (paysans ou opérateurs) dans le changement...et c'est aussi beaucoup plus intéressant et gratifiant pour les agents de terrain !

Bien sûr, tout ceci sous-entend que le projet a précisément défini ses bénéficiaires cibles. En effet, le projet ACORH visait initialement des groupements, puis – pour l'amont de la filière riz – il a finalement été décidé de travailler avec des producteurs individuels. Pourquoi pas, c'est par exemple l'approche que retient AgriSud dans ses projets agricoles (« paysans leaders »). Au démarrage du projet ACORH2, il faut clarifier ce point, pour éviter que des groupements soient abandonnés en cours de mise en œuvre (cas des riziculteurs de HG dans le projet ACORH).

Au niveau des partenariats avec d'autres acteurs : Le démarrage aurait pu laisser des mauvais souvenirs, mais le tir a été rectifié à temps. Le projet a eu un effet structurant en faisant travailler des institutions qui se côtoient souvent mais travaillent peu ensemble (profession agricole, services de l'Etat, ANPROCA, recherche agronomique).

Par contre, un cadrage plus clair et une supervision plus forte de certains partenariats auraient du permettre de tirer la sonnette d'alarme et stopper ou rediriger les activités : c'est le cas avec le BTGR et l'EUPD par exemple. Si le projet ACORH2 décide de solliciter de nouveau le BTGR, il faudra être très clair sur les termes de la collaboration, suivre régulièrement les travaux et conditionner une partie de leurs paiements à une obligation de résultats et non pas seulement de moyens. Ceci vaut aussi pour les prestataires qui pourraient intervenir sur l'alphabétisation et l'expérimentation agronomique.

Pour ce qui est du BSD et des DRA, le sujet est plus délicat. Il ne s'agit pas ici de « prestataires », mais bien de partenaires...Le BSD est le représentant de l'Etat, du ministère et du service qui s'occupe de stratégie (production et filière) : l'idée était qu'il puisse faire quelques missions et participer au comité de pilotage du projet (pour formuler des avis et recommandations et pour prendre en compte ce qui se fait dans le projet dans les réflexions du Ministère. Il ne peut s'agir ici de contractualiser et de payer aux résultats, mais plutôt de faciliter l'insertion des cadres du Ministère dans les activités du projet. A ce titre, l'activité 3.3. du projet ACORH2 devrait être beaucoup

mieux cadrée et mise en relation avec les aspects concrets prévue dans l'activité 3.2., afin que les réflexions du BSD soient plus probantes que ce qu'elles ont été dans le projet ACORH.

Enfin, un dernier commentaire, par rapport à la CNOP-G : celle-ci s'est constituée de façon un peu « précipitée » en juin 2006, alors que les Fédérations régionales, censées former sa base, n'étaient pas encore mures, si ce n'est celle du Fouta Djallon. S'en sont suivies plusieurs années de tâtonnements organisationnels, des ratés (détournement massifs d'argent du FOGUIRED par exemple), des réajustements d'équipe d'appui, etc. qui font que la CNOP-G est toujours aujourd'hui « en travaux ». Il faut garder ceci à l'esprit dans l'établissement de nouvelles relations dans le cadre du projet ACORH2. Il faut aussi comprendre que ce qui fait la force de la CNOP-G, ce sont avant tous ses membres, groupements de basse, Unions, Fédérations. Bref, un appui à destination des administrateurs plutôt qu'aux administratifs serait à privilégier, ce qu'on oublie souvent les projets de développement rural en Guinée.

6.2.2. Efficience

4. *Les moyens mobilisés ont-ils permis la mise en œuvre des activités ?*

Sur l'amont de la filière riz : Les animateurs/formateurs MGE auraient dû apporter un appui égal à ces groupements, en termes de structuration interne et de gestion, à ce qui était prévu pour les groupements aval. En termes d'appui technique, il aurait été souhaitable de recruter – tout de suite après l'étude rapide - des techniciens assignés à résidence auprès des principaux bas-fonds à réhabiliter, puisque tel était l'objectif initial. Il faut cependant reconnaître que le projet a apporté des modifications budgétaires (réduction des lignes « formation » et « RH ») pour dégager les moyens d'embaucher des CTA en cours de deuxième année.

Cela aurait permis de créer une proximité et une relation de confiance avec les producteurs, qui auraient ensuite permis de gagner du temps à tout point de vue, pendant la réhabilitation, mais aussi pendant la préparation pratique des campagnes (préparation des champs, des pépinières, approvisionnement en intrants, etc.), la tenue de formations techniques, la mise en place d'expérimentation, etc.

De plus, ces postes au coût modéré auraient dû être pris partiellement en charge par les OP elles-mêmes, avec par exemple un salaire de base versé par la Fédération ou l'Union faîtière, la mise à disposition de casiers au CTA sur les bas-fonds, le versement d'une prime de résultat indexée sur l'atteinte d'un niveau objectif de rendement. Tout est imaginable, mais l'idée phare est d'établir des liens de confiance avec les OP afin de leur assurer un appui régulier et de proximité dans la phase de changement et d'adoption de nouvelles techniques.

Sur l'amont de la filière huile de palme et sur l'aval des autres filières : Oui, il y avait a priori suffisamment d'agents pour assurer des visites régulières aux différents groupements...même si ces visites auraient pu être plus productives si elles s'étaient insérées dans des plans d'actions des OP. On peut même penser qu'il y avait une « surcapacité » des agents MGE : les postes de formateurs et animateurs auraient pu être fusionnés, ce qui aurait permis de dégager des ressources humaines pour améliorer l'appui aux OP de riziculteurs.

5. *Sont-ils utilisés de façon optimale ? Notamment selon le type d'acteurs ciblés ?*

La question a déjà été répondu précédemment (Cf. point 4 supra).

6.2.2. Efficacité

6. *Les activités mises en œuvre ont-elles été efficaces au vu de la stratégie retenue ? Ont-elles permis l'atteinte des résultats attendus sur le plan global et en fonction des maillons (production, transformation) des bénéficiaires ?*

Les activités mises en œuvre ont permis d'atteindre en partie les résultats attendus :

Sur l'amont de la filière riz : (i) Certains apports de matériel ont peu porté (motoculteurs, batteuses et charrettes peu utilisés) et d'autres ont été plus appréciés (bœufs, pulvérisateurs), (ii) La construction de magasins a eu un effet induit sur le développement de la production, (iii) L'objectif en terme de surface de bas-fonds réhabilités a été atteint, mais la qualité des réhabilitations a été inégale selon les sites et la majorité des producteurs manque de savoir-faire en matière de gestion des aménagements, (iv) L'objectif en terme d'OP appuyée a été atteint. Cependant, l'apport d'intrants et la vulgarisation du paquet technique a certes probablement permis à certains producteurs d'augmenter leurs rendements, mais ceci n'a duré qu'un an pour la plupart des producteurs (appui intermittent, d'où difficulté pour pérenniser l'approvisionnement et fixer les nouvelles pratiques).

Bref, les activités mises en œuvre sur l'amont de la filière riz n'ont pas a priori été pleinement efficaces. On peut même craindre qu'elles aient eu des effets pervers, cultivant l'idée ancrée chez certains (depuis l'époque des

« grands projets » des années 90 jusqu'aux projets « cadeau » récents du type FOGUIRED) que les projets sont des opportunités à saisir ponctuellement et que les groupements n'ont pas d'autres fonctions que de permettre de capter leur appui.

Sur l'amont de la filière huile de palme : A priori oui. Même si l'identification des besoins des bénéficiaires et l'appui à la planification des activités ont été, eux aussi, sommaires, les appuis du projet ont visiblement été appréciés et les groupements visités ont l'air dynamique. 54 ha de plantations quasiment deux fois plus productives que les palmiers sauvages (à nombre d'arbres égaux) devraient entrer en production d'ici deux à cinq ans.

Sur l'aval des filières : Le sujet est touffu. Certains groupements sont dynamiques, accroissent leur activité, défendent leurs intérêts ; d'autres sont plus fragiles. Certaines actions ont été très efficaces (subventionnement des décortiqueuses, avec gros effet domino), d'autres efficaces (subventionnement des malaxeurs et kits d'étuvage, formations techniques en étuvage, malaxage, réparation de décortiqueuses), d'autres questionnables (dons de capital pour faire de l'achat/transformation ou achat/revente de riz paddy/net ou noix de palme ou huile, constructions de magasins de stockage de riz), d'autres insuffisantes (formations en esprit d'autopromotion et GERME1 non suivies par des appuis-conseils ad hoc) et d'autres inefficaces (formations en alphabétisation et en gestion simplifiée)

7. L'action du projet permet de répondre à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts par d'autres intervenants (recherche de complémentarité) ?

Géographiquement parlant : Le projet était utile en GF et en HG. On peut noter que le projet Consortium italien/Sécurité alimentaire a démarré en HG au même moment que le projet ACORH, étant financé par la même facilité alimentaire ; mais le projet ACORH ne l'a appris qu'au dernier moment et n'est en rien responsable de cela.

Thématiquement parlant : Le projet est le seul de son genre, actuellement et à la connaissance de la mission d'évaluation, à appuyer de façon holistique les deux filières stratégiques que sont le riz et l'huile de palme (si l'on exclut le projet Riz Basse Guinée qui était hors zone d'intervention du projet et la SOGUIPAH, qui certes appuie les planteurs, mais pas sur le mode « projet » : ceux-ci sont des apporteurs de graines à l'usine et peuvent être quasiment considérés comme des salariés)

8. Quelles recommandations pour améliorer le système de suivi-évaluation en tenant compte de la zone d'intervention large du projet ?

A compter de mi-2011, l'équipe de GF a fait l'effort louable d'entamer la mise en œuvre pratique des orientations générales définies dans la note interne au projet de juin 2010, mais, faute de temps probablement et de possibilité de récupérer des données passées, le suivi-évaluation s'est avéré parcellaire.

Il faudrait, pratiquement : (i) embaucher un chargé de mission dédié uniquement à ce sujet, (ii) définir des indicateurs simples, peu nombreux et opérationnels de suivi, comme le proposait la note de juin 2010 (iii) définir précisément les échantillons de suivi dans le projet et hors projet et s'accorder sur une fréquence de recueil des données (suivant leur type), (iv) fixer les responsabilités et mettre en place les procédures pratiques de recueil de données de terrain claires pour tous les agents de terrain, à l'amont ou à l'aval des filières, et systématiser leur envoi mensuel ou trimestriel, (v) éviter de s'appuyer sur des partenaires extérieurs qui n'offriraient pas toutes les garanties pour le recueil de certaines données (par ex : CNOP-G pour l'amont et BSD pour les interprofessions), ou alors cadrer très précisément leur travail et le suivre de façon très rapprochée.

Enfin, même dans le cas particulier des activités de renforcement de capacités, où les évaluations sont a priori beaucoup plus qualitatives que quantitatives, il est possible d'identifier des variables « proxy ». Par exemple, les variations des montants de fonds de roulement par groupement, suivies de façon systématique par l'équipe de projet GF, donne une idée de la santé financière de l'OP.

On peut aussi suivre de façon systématique le niveau d'exécution du plan de travail de l'OP, la tenue de ses documents (notamment livre de caisse - pour savoir si la transparence est là -, carnet de procès-verbaux - pour savoir si les membres se réunissent et prennent des décisions communes -, carnet de production -pour savoir si les membres utilisent de façon équilibrée les équipements collectifs et si les excédents sont distribués -), etc. Il faut dans tous les cas éviter les indicateurs du type « nombre de personnes formées », qui n'offrent qu'une information très frustrante (même s'ils sont parfois exigés par les bailleurs et même si la mission d'évaluation l'a fait, Cf. 3.1.7, 4.1.2 à 4.1.4., faute d'information plus fine !).

6.2.3. Impacts et effets

9. *L'action du projet a-t-elle une incidence sur la sécurité alimentaire des ménages, au-delà des bénéficiaires directs du projet ?*

Il est impossible de répondre objectivement à cette question, en l'absence de suivi de l'évolution des volumes produits, transformés, commercialisés. On peut juste imaginer que les apports d'intrants ont permis ponctuellement d'augmenter les rendements et que l'augmentation des revenus des ménages des opérateurs aval leur a permis d'améliorer leur sécurité alimentaire.

10. *Dans quelle mesure le projet a-t-il permis une amélioration des pratiques des agriculteurs et des transformateurs ?*

Sur l'amont de la filière riz : Il est peu probable que les producteurs aient assimilé en une campagne le paquet technique proposé, pour peu qu'ils aient même choisi de l'adopter.

Sur l'amont de la filière huile : Le « paquet technique » est plus simple et certains planteurs étaient déjà acculturés à l'entretien des pépinières et à la mise en place de plantations (que ce soit pour du palmier ou de l'hévéa avec la SOGUIPAH, ou du café avec le projet RC2). Ils ont plébiscité l'action du projet et souhaitent obtenir de nouveaux plants. On a de donc de bonnes raisons de penser que le projet a amélioré leurs pratiques.

Sur l'aval de la filière riz : Grâce aux formations techniques, les étuveuses et décortiqueuses ont amélioré leur processus de transformation, ce qui leur permet d'obtenir un meilleur rendement de transformation et une meilleure qualité de produit, d'où une amélioration du revenu.

Sur l'aval de la filière huile : La mise à disposition de malaxeurs devraient améliorer la qualité et le rendement de la transformation. Au stade actuel, ces malaxeurs ont cependant peu servi.

11. *Dans quelle mesure a-t-il permis un renforcement des capacités de l'ONG partenaire (MGE) et des fédérations ?*

MGE : La mission d'évaluation a senti une certaine déception chez les agents de terrain du projet, venant principalement du fait que les décisions n'auraient pas été assez discutées et socialisées. La MGE est une « vieille » institution dans le paysage du développement rural en Guinée : elle existe depuis bientôt 25 ans et a été à l'origine d'actions innovantes et efficaces auprès des petits entrepreneurs que peu d'ONG ou projets appuyaient.

Bien que l'appui à la production agricole ne soit pas son cœur de métier, elle avait son mot à dire dans les activités à destination de l'amont et, une fois de plus, ceci aurait sûrement évité au projet de commettre des maladroites (Cf. point 3 supra). Il est très souhaitable, dans le projet ACORH2, que les responsabilités et les décisions soient mieux partagées entre les deux partenaires et qu'un co-responsable de projet MGE travaille main dans la main avec le co-responsable de projet GRET. On a de bonne raison que ceci sera le cas, vu le volontarisme du GRET en la matière.

Fédérations : Elles n'existent pour l'instant qu'à l'amont des filières (Fe.Pro.Ri.-GF et FEREPHAH en GF, FUPRORIZ en HG), mais des fédérations aval (« riziers ») notamment pourraient se monter pendant la mise en œuvre du projet ACORH2. Le Président de la FEREPHAH semble avoir une réelle vision du développement de sa filière et l'entretien qu'il a accordé à la mission d'évaluation a été extrêmement intéressant (développement de signes de qualité, régulation des prix, commerce sous-régional, etc. Cf. Annexe 3 infra).

Le projet donne l'occasion à la FEREPHAHG de tester un modèle de production « indépendant » d'huile Tenera, alternatif au modèle dominant de la SOGUIPAH, dans lequel les planteurs n'ont pas droit au chapitre quand il s'agit de fixer les prix d'achat. En ce sens, le projet ACORH a aidé la FEREPHAH à passer des paroles aux actes.

Le bilan est moins enthousiaste pour les deux Fédérations de riziculteurs. Les Présidents sont accaparés par de multiples tâches, notamment de représentation auprès d'autres partenaires et de coordination de la distribution des intrants subventionnés par l'Etat. Leurs équipes techniques, souvent pléthoriques, « gèrent » le quotidien en recopiant un modèle administratif périmé, avec des responsabilités parfois mal définies (chargé de programmes, chargé de communication, coordinateur, etc.)

Bref, dans ces deux Fédérations, il n'y a pas vraiment de réflexion sur les grandes orientations à prendre en terme de développement de la riziculture : Promouvoir le riz de coteaux, de bas-fonds, de plaines, les trois ? Intensifier (intrants chimiques et mécanisation) ou améliorer le système extensif (en adoptant des innovations agro-écologiques : plantes de couverture, rotations avec des légumineuses, semis direct, etc.) ? Privilégier quelles semences et sur quels critères (faiblesse du retour parental, productivité, résistance à la verse, robustesse aux effets du changement climatique ou à la toxicité ferreuse, etc.), etc.

Les entretiens menés avec les responsables (Présidents et équipes techniques) donnent l'impression qu'elles adoptent une stratégie opportuniste, acceptant ce que l'Etat ou les bailleurs leur proposent en termes d'appui et de modèles de production, sans avoir une réflexion propre approfondie. En ce sens, le projet a eu peu d'impact sur les Fédérations, en ne les mettant pas suffisamment en position de co-décideurs des actions de terrain.

6.2.4. Viabilité et pérennité

12. Dans quelle mesure les activités initiées dans le cadre du projet présentent un caractère pérenne (en tenant compte de la courte durée du projet) ?

En ce qui concerne les appuis (techniques, en autopromotion, en gestion) : Ils sont a priori peu pérennes, sauf pour les formations techniques très spécifiques (pour les étuveuses, les meuniers et les malaxeurs). Pour les autres, le suivi post-formation et d'appui-conseil ad hoc a été insuffisant.

En ce qui concerne les subventionnements d'intrants pour les OP de riziculteurs : La non appropriation probable du paquet technique, la difficulté des OP à s'approvisionner par elles-mêmes en semences améliorées certifiées et en engrais (les produits phytosanitaires étant quand à eux d'usage courant et disponible sur les marchés) et l'implication tardive des Fédérations dans ces activités ne devraient pas permettre la pérennisation de l'approvisionnement.

En ce qui concerne les subventionnements d'équipements (amont et aval) : Mis à part le cas particulier des meuniers, où les remboursements des membres bénéficiaires permettent de générer un cercle vertueux de renouvellement des décortiqueuses, il est peu probable que les OP des autres métiers fassent des dotations pour amortissement et remplacent leurs équipements. Il est même à craindre que certains équipements soient sous-utilisés voire « privatisés » (cas des motoculteurs) en l'absence d'appui à la mise en place de comité de gestion et de règles d'utilisation.

En ce qui concerne les dons de fonds de roulement : En l'absence de document comptable, il est la plupart du temps difficile de savoir où est l'argent et comment l'OP l'utilise. Dans certains cas, on peut d'ores et déjà craindre un détournement (cas des 20 MFG donnés à l'Union d'étuveuses de Gouécké). Dans tous les cas, la pérennité de ces fonds est incertaine.

En ce qui concerne les magasins : Ils sont construits et devraient rester fonctionnels durant plusieurs années, sauf incident.

En ce qui concerne les aménagements hydro-agricoles : La durée de vie moyenne d'un bas-fonds en GF et HG est de cinq à 10 ans (discussions avec les BTGR de HG et GF. Cf. Annexe 3 infra), en l'absence la plupart du temps de comité de gestion, de règles d'utilisation et de caisse d'entretien, ce qui est le cas de la plupart des bas-fonds réhabilités par le projet (sauf la plaine de Nafadji, où les paysans ont une expérience ancienne en gestion sociale de l'eau). De plus, certains aménagements ont été mal conçus ou mal réalisés (cas de Mamouroudou, Lémourou3, Yonsonon, etc.) : Ils sont d'ores et déjà non utilisables.

13. Les modes de mise en œuvre du projet permettent-ils l'appropriation par les bénéficiaires des innovations introduites par le projet et la mise en place de relais pérenne des actions ? (degré d'autonomie et de dynamisme des structures paysannes appuyées par le projet) ?

Pour l'amont de la filière riz : Non, a priori, les OP ayant été touchées par intermittence. Un paysan peut difficilement s'approprier un paquet technique promu sur une seule campagne.

Pour l'amont de la filière huile : Comme nous l'avons dit précédemment (Cf. point 6 supra), les planteurs ont apprécié les actions du projet et sont demandeurs de nouveaux plants, afin d'étendre leurs plantations. L'envie est là : il leur faut maintenant s'organiser pour pouvoir commander et payer eux-mêmes leurs plants et intrants...mais cela ne semble pas impossible, vues la volonté et l'organisation de ces groupements.

Pour l'aval des filières : Techniquement, la plupart des OP ont bénéficié des apports du projet ; les techniques d'étuvage, de malaxage et de décorticage améliorés promus par le projet répondent à de vraies attentes des opérateurs, qui y voient des avantages immédiats (gain de temps, pénibilité moindre, économie de bois, rendement de transformation et qualité améliorés). Il n'y a donc pas, a priori, de « retour en arrière » à craindre. Certaines OP ont mis à profit les formations reçues en mettant en œuvre des accords interprofessionnels, en accroissant leurs fonds de roulement, en consolidant leur pouvoir de négociation avec l'Etat. Pour d'autres OP par contre, la faiblesse, voire l'absence, de capacités de gestion collective (des équipements ou des fonds de roulement) pourrait les amener à végéter, voire périliter. Sur l'aval des filières, le projet devrait donc permettre des changements techniques pérennes. Les changements organisationnels devront être consolidés avec la mise en place et le fonctionnement des Fédérations des riziers.

14. La capacité des structures à gérer les équipements et infrastructures réalisées par le projet ?

Pour les aménagements hydro-agricoles : Comme nous l'avons vu précédemment, la pérennité même des aménagements est douteuse. La capacité des OP à les gérer l'est tout autant, en l'absence d'expérience en matière de gestion sociale de l'eau (sauf à Nafadji et peut-être certains bas-fonds de GF) et de formations ad hoc.

Pour les équipements (à l'amont ou à l'aval) : Mises à part les décortiqueuses, qui sont attribuées à des groupements mais possédées à titre individuel, tous les équipements subventionnés par le projet l'étaient à titre collectif (motoculteurs, bœufs de labour, pulvérisateurs, batteuses, charrettes, kits d'étuvages, malaxeurs). Sauf dans le cas précis des bœufs de labour, pour lesquels des tarifs de prestation et d'entretien existaient déjà dans le milieu environnant et ont été intégrés dans le budget des groupements bénéficiaires, les tarifs de prestation des autres équipements ne sont souvent pas définis (sauf dans le cas de certaines OP d'étuveuses : 5 000 FG par utilisation), les comités de gestion rarement nommés et, en tout cas, peu actifs, les dotations pour amortissements ni programmées, ni versées. Il est donc à craindre que les OP -OP de décortiqueurs et certaines OP d'étuveuses mises à part - ne puissent gérer collectivement et de façon pérenne ces équipements et qu'elles les utilisent simplement au coup par coup, jusqu'à détérioration.

Pour les magasins (à paddy ou riz net) : Idem, les comités de gestion ont rarement été nommés et il n'y a pas de document de gestion (livre de stock, livre de caisse). A la différence des équipements, une détérioration rapide des magasins n'est pas à craindre, mais plutôt une sous-utilisation (si la gestion des stocks n'est pas transparente) ou une détérioration lente, faute d'entretien.

6.3. Recommandations pour ACORH2

Les recommandations suivantes s'appuient sur l'évaluation d'ACORH1 et sur le document de projet ACORH2. Afin de faciliter leur appropriation, elles sont présentées de façon générale en ce qui concerne le montage et pilotage d'ACORH2 (Cf. 6.3.1. infra) et de façon spécifiques pour les trois volets d'ACORH2 (Cf. 6.3.2. à 6.3.4. infra).

6.3.1. Montage et pilotage

Public cible : ACORH2 prévoit d'appuyer 239 OP (180 OP pour la filière riz, dont 55 en amont et 125 en aval, et 59 OP pour la filière huile de palme, amont et aval confondus), quand ACORH1 en avait appuyé 209. Même si le pas de temps est plus grand (trois ans au lieu de 23 mois), les zones de projet sont plus éparses : amont/aval de la filière riz dans les Préfectures de N'Zérékoré, Lola, Sinko, Gouécké, Macenta (GF), amont/aval de la filière huile de palme dans les mêmes cinq Préfectures de GF et la Préfecture de Boké en BG, aval de la filière riz dans la Préfecture de Forécariah en BG. Même si l'extension des zones de projet paraît faisable, il faudra veiller à ce que l'organisation des ressources humaines et le dispositif de suivi-évaluation soient calibrés en conséquence ;

Objectifs généraux et spécifiques : Le niveau d'ambition d'ACORH2 est élevé, ce qui est une bonne chose (diminution de la période de soudure pour 2 500 ménages de producteurs, hausse de revenus de 10 000 bénéficiaires directs et indirects et augmentation de 20% de l'offre de riz et huile dans les grandes villes). Il faudrait d'ores et déjà prévoir une étude des états initiaux de production et commercialisation sur les deux filières dans les différentes zones de projet, afin que l'évaluation finale d'ACORH2 puisse conclure sur l'atteinte de ces objectifs ;

Politiques nationales : Le projet ACORH2 est en pleine cohérence avec le DSRP2, la NLPDA, la PNDA et l'orientation récente du Gouvernement en matière de soutien massif de la production rizicole. Il faudra par contre veiller à ce qu'ACORH2 s'adapte aux changements probables d'orientations des politiques agricoles, dans un contexte de tension sur les matières premières et de conflits entre régulations internationales (APE) et enjeux domestiques (blocage des exportations de produits vivriers) ;

Collaborations : ACORH1 a permis d'établir des collaborations avec le BSD, la CNOP-G et ses antennes régionales HG et GF, les services déconcentrés du Ministère de l'agriculture, la recherche agronomique et les OP faitières. Tous ces partenariats devront être consolidés par ACORH2, en veillant notamment à ce que la réflexion filière des OP faitières soit renforcée (notamment pour la Fe.Pro.Ri.-GF) ;

Approche générale : ACORH2 devrait mettre les bénéficiaires au centre des actions, en les aidant à bâtir leurs propres programmes de travail, sur la base desquels seraient apportés des appuis-conseils ad hoc. Ceci suppose de définir au préalable quels sont les bénéficiaires cibles (OP vs individus). Ceci implique aussi d'être outillé et d'adopter une approche robuste d'appui aux professionnels. A ce titre, la méthodologie ADOP pourrait être une bonne source d'inspiration, utile pour passer d'appuis standardisés à du « cousu main », seule façon de faire pour accompagner réellement les professionnels (paysans ou opérateurs) dans le changement. Enfin, ceci implique que l'agent d'appui soit polyvalent et capable d'apporter des appuis ad hoc :

appui à la planification tout d'abord, mais aussi formations, appuis à la réflexion collective sur la gestion de systèmes d'approvisionnement et/ou commercialisation et/ou utilisation de matériel en commun, voyages d'études, expérimentations paysannes, etc. ;

Ressources humaines : La consolidation de la synergie entre GRET et MGE est une priorité de la nouvelle équipe de projet, ce qui est une chose. Ceci pourrait se matérialiser par quelques modifications dans ACORH2 par rapport à ACORH1 : (i) Un co-responsable de projet MGE pourrait travailler en binôme avec la co-responsable de projet GRET, (ii) Les animateurs MGE pourraient être impliqués d'avantage aux activités pilotées par le GRET en matière d'appui aux OP amont, (iii) Des réunions des équipes GRET et MGE pourraient se tenir sur un rythme hebdomadaire ou bi-hebdomadaire. Au-delà des ces aspects liés à la synergie entre GRET et MGE, il serait également souhaitable de (i) Planifier/capitaliser régulièrement les activités des agents de terrain grâce aux postes dédiés à 100% à la supervision, (ii) Recruter d'avantage de CTA pour les mettre à disposition des principales zones de concentration des riziculteurs et planteurs, (iii) Supprimer la distinction faite entre « animateurs » et « formateurs », source de quiproquo entre les uns et les autres sur leurs rôles et responsabilités et source également de discontinuité et donc d'inefficience dans les appuis ;

Suivi-évaluation : Dès que possible, les IOV devraient être opérationnalisés et un chargé de suivi-évaluation devrait être embauché. Le dispositif de suivi-évaluation d'ACORH2 pourrait se base sur les recommandations de la note produite par le GRET en juin 2010 ;

6.3.2. Volet I – Appui à l'amont des filières

Orientation générales : Les diagnostics socio-agro-écologiques prévues au démarrage d'ACORH2 devraient permettre de cibler les systèmes de production rizicole (bas-fonds vs coteaux en gros) à appuyer en priorité, afin d'avoir des impacts optimaux en matière d'augmentation de production et de revenu ;

Identification des bas-fonds : Ni Berca Baara, ni le BTGR n'ayant donné complètement satisfaction pendant ACORH1, il serait judicieux de prévoir l'embauche d'un ingénieur aménagiste, qui puisse (i) au besoin renforcer les capacités du BTGR et (ii) contrôler techniquement les travaux menés ;

Réhabilitations : Les aménagements et les réhabilitations de petits bas-fonds devraient être évités, étant donné qu'ils coûtent plus cher par unité de surface mise en valeur. L'identification des sites, les études d'aménagement, le suivi des prestataires et l'accompagnement des paysans devraient être suivis de très près par l'équipe de projet, notamment par l'ingénieur aménagiste s'il peut être embauché ;

Paquet technique : Les zones agro-écologiques, les systèmes agraires et les systèmes de culture du riz sont a priori différents entre les différentes zones d'ACORH2. ACORH2 devra donc, comme il est prévu dans le document de présentation du projet, veiller à ce que des diagnostics socio-agro-écologiques soient faits dès que possible et que des réflexions sur des améliorations culturelles soient menées dans la foulée avec la recherche agronomique. Ceci permettra d'apporter des appuis techniques et matériels appropriés aux producteurs ;

Gestion sociale de l'eau : Des formations en la matière et un suivi rapproché (via la mise à disposition de CTA sur place, au niveau des principaux bas-fonds) devront systématiquement être prévus et suivre de près la phase de réhabilitation. Ceci devrait permettre d'appuyer rapidement la mise en place des comités de gestion, la définition des règles d'usage de l'eau et la création d'une caisse d'entretien ;

Appui en intrants, équipements et magasins : Pour peu que (i) les diagnostics socio-agro-économiques soient menées par ACORH2 et que (ii) les bénéficiaires soient appuyés dans l'auto-planification de leurs activités (en utilisant la méthode ADOP par exemple), les intrants, équipements et magasins nécessaires pourront être apportés. Il faudra aussi veiller, dans le cas des équipements collectifs (magasins, motoculteurs, pulvérisateurs, batteuses, charrettes, etc.) à ce que les OP soient appuyées dans la mise en place de règles de gestion collective ;

Structuration des OP : Si ACORH2 privilégie l'appui aux OP plutôt qu'aux producteurs individuels, il faudra veiller à apporter des appuis ad hoc plus larges que les seules formations : appui à l'auto-planification, à la réflexion collective, à la mobilisation des ressources endogènes, à la gestion d'équipements collectifs, à l'expérimentation paysanne, etc. Au delà des temps forts que sont les formations, il faudra donc que les agents de terrain assurent un suivi régulier post-formation des OP ;

6.3.3. Volet II – Appui à l'aval des filières

Appui à la structuration : De la même façon que pour les professionnels amont, il faudrait tout d'abord appuyer l'autoplanification des activités des groupements, avant de définir les plans d'appuis-conseils ad hoc ;

Alphabétisation : La sélection d'un prestataire pour cette activité devra être menée en accordant une grande importance à ses références et sa réputation dans la place, au-delà de sa proposition technique et financière. Il faudra également apporter une grande importance aux modalités de sélection des participants, aux modalités d'exécution et de suivi de la campagne, aux évaluations en cours de mise en œuvre et à l'évaluation finale. Enfin, il serait judicieux de prévoir d'emblée un suivi post-alphabétisation des apprenants, afin de pérenniser leurs acquis ;

Appui à la gestion : La plupart des professionnels de l'aval ayant la particularité de manipuler de grosses sommes d'argent sur des temps courts, des appuis en matière de gestion sont - plus encore que pour les professionnels de l'amont – nécessaires. Ces appuis devraient être progressifs et permettre a minima, (i) de tenir convenablement une caisse collective et mobiliser des ressources endogènes, (ii) de maîtriser le compte d'exploitation de l'activité principale et planifier convenablement les investissements.

Don de capital : L'effet de levier de tels dons devra être apprécié au cas par cas (accroissement des capacités d'achat/revente vs inhibition de la mobilisation de ressources endogènes dans certains cas ?) et suivant le chaînon de la filière considéré (don pour des opérateurs ne créant pas de valeur ajoutée dans la filière ?). Il sera utile de réfléchir à la mise en place d'un système de crédit type « banque de céréales » ;

Magasins : Des diagnostics initiaux devront être menés afin de s'assurer que qu'ils sont appropriés par rapport aux besoins des bénéficiaires. Des appuis ad hoc devront être menés en matière de gestion collective.

6.3.4. Volet III – Appuis aux concertations inter-acteurs

Rencontres et accords interprofessionnels dans la filière riz : ACORH1 prévoyait des rencontres trimestrielles, mais il y finalement eu peu de rencontres. Malgré cela, des accords interprofessionnels locaux ont émergé et deux Fédération de « riziers » ont été créées à l'issue du projet. Pour peu que les études et les rencontres prévues dans ce troisième volet d'ACORH2 soient bien réalisées, les échanges et accords interprofessionnels pourraient avoir un bel effet d'entraînement sur la filière ;

Rencontres et accords interprofessionnels dans la filière huile de palme : Les rencontres et accords interprofessionnels dans cette filière ont été très limités dans le cadre d'ACORH1. ACORH2 devrait donc relever le défi de réaliser ce qui a été mené dans la filière riz, en gardant à l'esprit que les enjeux sont assez différents : il ne s'agit pas tant, dans la filière huile de palme, d'approvisionner le marché domestique, que de convaincre l'Etat guinéen d'autoriser l'exportation de l'huile dans la sous-région, afin de contrecarrer la baisse des cours actuelles. La réalisation du plan d'action opérationnel de filière, qu'il est prévu d'appuyer dans le cadre de ce troisième volet, devra notamment se pencher sur ce point.

Annexe 1 – Bibliographie

DSRP2 (2007-2010), août 2007, Ministère de l'économie, des finances et du plan, 131 p (+ 10p d'annexes)

NLPDA (2007-2015), mai 2007, Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des forêts, 77p

PNDA vision 2015, juillet 2007, Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des forêts, 37p

Lignes directrices à l'attention des demandeurs de subvention Facilité alimentaire, juin 2009, Commission européenne, 37p

Demande de subvention du projet ACORH à EuropAid, septembre 2009, EuropAid et GRET/MGE, 26p

Détails financiers de la subvention au projet ACORH, non daté, EuropAid, 2p

Rapport d'activités « 2010 » (01/12/2009-30/11/2010) du projet ACORH, février 2011, GRET/MGE, 33p

Compte-rendu du 2^{ème} comité de pilotage du projet ACORH, mai 2011, GRET/MGE, 3p

Draft de rapport final d'activités du projet ACORH, novembre 2011, GRET/MGE, 86p (en deux documents)

Synthèse du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet ACORH (« rapport ROM »), mars 2010, EuropAid, 3p

Termes de référence de l'évaluation finale du projet ACORH, septembre 2011, GRET/MGE, 8p

Note d'initiative ONG (demande de subvention du projet ACORH2 à l'AFD), non daté, AFD et GRET/MGE, 43p (+20p d'annexes)

Elaboration d'une étude préalable de petits aménagements hydro-agricoles en HG et GF, janvier 2010, Berca Baara et MGE/GRET, 29p (+ 22p d'annexes)

Mémoire de fins d'études – Analyse des facteurs de réussite d'un aménagement de bas-fonds en Guinée forestière : cas du bas-fonds de Soumansö appuyé par le projet ACORH, novembre 2011, ISTOM et GRET/MGE, 102p (+9p de figures)

Mémoire de fins d'études – Diagnostic agro-socio-économique de deux zones d'intervention du projet ACORH en HG en vue de l'introduction d'innovations agro-écologiques, mars 2011, Agro Campus Ouest et GRET/MGE, 83p

Mémoire de fins d'études - Intervenir dans la réhabilitation des petits systèmes d'irrigation paysans : le cas de Kérouané en Haute Guinée, novembre 2011, Montpellier SupAgro et GRET/MGE, 77p (+7p d'annexes)

Récapitulatif des contrats de sous-traitance du projet ACORH, non daté, GRET/MGE, 1p

Accord de collaboration entre le GRET et la CNOP-G – avenant n°1 CNOP-G GF, septembre 2010, CNOP-G et GRET/MGE, 9p

Accord de collaboration entre le GRET et la CNOP-G – avenant n°2 CNOP-G GF (avril à octobre 2011), avril 2011, CNOP-G et GRET/MGE, 12p

Contrat de partenariat entre la CNOP-GF et le CRRA dans le cadre du projet ACORH – avenant (avril à octobre 2011), avril 2011, CNOP-G et CRRA, 9p

Contrat de partenariat entre la CNOP-GF et la Fe.Pro.Ri.-GF dans le cadre du projet ACORH – avenant (mai à octobre 2011), avril 2011, CNOP-G et Fe.Pro.Ri.-GF, 12p

Accord de collaboration entre le GRET et le BTGR – avenant BTGR GF, novembre 2010, BTGR GF et GRET/MGE, 10p

Plan opérationnel de suivi-évaluation du projet ACORH, juin 2010, GRET/MGE, 12p

Grille d'enquête pour le suivi des producteurs touchés par le projet ACORH, non daté, CNOP-G GF et GRET/MGE, 9p

Mesures de carré de rendement sur 18 bas-fonds du projet ACORH en GF, non daté, GRET/MGE, 1p

Mesures de comptes d'exploitation d'opérateurs aval en GF, non daté, GRET/MGE, (tableaux Excel)

Fichiers de suivi-évaluation des OP amont de HG : listes, matériels, subventions, contributions sur matériels, formations, non daté, MGE/GRET, (tableaux Excel)

Fichiers de suivi-évaluation des OP aval de HG : listes, matériels, subventions, contributions sur matériels, formations, non daté, MGE/GRET, (tableaux Excel)

Fichiers de suivi-évaluation des OP amont de GF : listes (OP coteaux et bas-fonds séparées), matériels, subventions, contributions sur matériels, formations, non daté, MGE/GRET, (tableaux Excel)

Fichiers de suivi-évaluation des OP aval de GF : listes, matériels, subventions, contributions sur matériels, formations, modes de gestion des équipements, accords interprofessionnels, évolution des fonds de roulement, non daté, MGE/GRET, (tableaux Excel)

GSE : Mode d'emploi – Proposition d'une méthodologie d'appui pour la mise en place de modes de gestion durable et efficace des aménagements hydro-agricoles en HG et GF, juin 2011, GRET, 9p

Modules de formation de neuf groupements de planteurs de palmier à huile dans le cadre du projet ACORH – Thème 1 : Préparation des pépinières de palmier à huile, octobre 2010, CNOP-GF et ANPROCA, 28p

Modules de formation de 18 groupements de riziculteurs et de neuf groupements de planteurs de palmier à huile dans le cadre du projet ACORH – Thème 2 : Utilisation des produits phytosanitaires, octobre 2010, CNOP-GF et ANPROCA, 14p

Modules de formation de 18 groupements de riziculteurs dans le cadre du projet ACORH – Thème 3 : Conservation des semences de riz, octobre 2010, CNOP-GF et ANPROCA, 10p

Modules de formation de neuf groupements de planteurs de palmier à huile dans le cadre du projet ACORH – Thème 4 : Lutte intégrée contre les déprédateurs des cultures, octobre 2010, CNOP-GF et ANPROCA, 8p

Manuel de formation à l'autopromotion, mai 2010, MGE/GRET, 50p

Fiche technique de formation à l'étuvage amélioré, mai 2008, MGE/Projet Riz BG/BSA, 5p

Manuel d'initiation à la connaissance de l'entreprise, non daté, MGE, xp

Support de formation en gestion simplifiée, non daté, MGE, xp

GERME1 – Guide du formateur, non daté, BIT, xp

GERME1 – Manuel, non daté, non daté, BIT, xp

GERME1 – Images et questions – La collection d'images avec les questions intercalées, non daté, BIT, xp

Rapport final d'évaluation de la campagne d'alphabétisation du projet ACORH, septembre 2011, EUPD et MGE/GRET, xp

Note « Appuyer la mise en place de cadres de concertation interprofessionnels régionaux de la filière riz en Guinée », non daté, GRET, 8p

Présentation « Atelier national de Mamou de concertation des acteurs de la filière riz - La promotion du riz Bora Malé : une opération pilote d'amélioration de la commercialisation, 14-15 juin 2011, BSD/GRET, 10p

Compte rendu de l'atelier national de Mamou de concertation des acteurs de la filière riz, 14-15 juin 2011, BSD/GRET/MGE, 10p

Conclusions de l'atelier national de Mamou de concertation des acteurs de la filière riz : Bonnes pratiques pour avoir un riz de qualité et bases d'élaboration de la charte nationale, 14-15 juin 2011, BSD/GRET/MGE, 8p

Annexe 2 – Grille d’entretien OP

1. Cadre général

1.1 Nom de l’OP

1.2 Localisation

1.3 Historique

- Année de création,
- Personne ou organisme à l’origine de la création,
- Objectif initial à l’origine de la création.

1.4 Adhérents

- Total des effectifs,
- Effectifs par sexe,
- Evolution de l’effectif depuis la création,
- Mode de sélection des adhérents.

2. Activités de l’OP

2.1 Activités collectives menées

2.2 Objectifs de l’OP

- Dans l’immédiat (pour la campagne à venir),
- Dans l’avenir (vision à moyen voire long-terme)

2.3 Services actuellement (et effectivement) rendus aux membres

- Economiques : (i) achat/vente en gros d’intrants ou de produits agricoles (essayer d’identifier dans ce cas les volumes achetés, transformés, vendus, prix négociés, etc. en année n-1), (ii) gestion d’équipements collectifs – décortiqueuses, étuveuses, charrettes, bœufs de labour, motoculteurs, etc.) ou d’infrastructures collectives (barrage et périmètre rizicole, pépinière de palmier à huile, magasins, (iii) gestion de fonds de roulement (a priori, une seule OP concernée : OP de décortiqueuses de Kérouané qui ont bénéficié d’un prêt en fonds de roulement de 20 MFG en 2011)
- Sociaux,
- Syndicaux ou de négociations,
- Autres.

2.4 Les facteurs favorables aux activités

- Dans l’OP (potentialités),
- Dans l’environnement de l’OP (opportunités).

2.5 Les facteurs limitants les activités

- Difficultés rencontrées,
- Solutions apportées le cas échéant.

3. Organisation interne de l’OP

3.1 Bureau

- Composition,
- Niveau d’alphabétisation et d’éducation des membres du Bureau,
- Mode de mise en place du bureau (désignation par les notables, élections à main-levée, bulletin secret),
- Renouvellement (jamais, déjà fait, prévu, etc.).

3.2 Prise de décision

- Fréquence et régularité des réunions,
- Tenue de procès-verbaux de réunions,
- Organisation d’assemblée générale,
- Objectifs des assemblées générales,
- Existence de conflits internes (entre adhérents) ou externe (l’OP avec des personnes extérieures) par le passé,
- Mode de résolution de ces conflits.

3.1 Ressources financières

- Sources (droit d'entrée, cotisations régulières en espèces ou en nature, champs collectif, crédit ou don d'organismes d'appui),
- Montant de ces différentes ressources,
- Existence d'une caisse collective,
- Existence d'un compte en banque.
- Existence de documents de gestion (livre de caisse, bons d'entrée/sortie, livre de banque),
- Mécanisme de prise de décisions pour la réalisation des dépenses.

3.4 Documents constitutifs

- Procès-verbal d'AG constitutive,
- Statuts,
- Règlement intérieur,
- Agrément préfectoral.

4. Relations de l'OP avec son environnement

4.1 Services administratifs

- Nature des services (DPDRE, SNPRV, mairie, etc.),
- Nature des collaborations ou des appuis avec ces services de l'Etat.

4.2 Agents économiques

- Nature des agents (fournisseurs d'intrants, prestataires de services, crédit rural, commerçants ou société agroalimentaire, etc.),
- Nature des liens entre l'OP et ces agents.

4.3 Organismes d'appui

- Nature des organismes : projets, ONG, centre d'appui, etc.
- Nature des appuis reçus par l'OP (dons, formations, accès à l'information, etc.).

4.4 Union (si pertinent)

- Nom de l'Union,
- Services rendus par l'Union à l'OP,
- Cotisations faites par l'OP à l'Union,
- Jugement de l'OP par rapport à l'utilité de l'Union.

5. Impressions

Annexe 3 – CR de mission

→ MERCREDI 26 OCTOBRE 2011

9h / 16h *Trajet de Bamako à Kankan*

Nuit à Kankan

→ JEUDI 27 OCTOBRE 2011

8h / 9h – Entretien à Kankan avec Mme. Sandra MAURY, Chef du projet ACORH

- Aménagements hydro-agricoles : 24 ont été réhabilités par le projet, à savoir :
 - En Haute-Guinée : La plaine rizicole de Bankon (près de Nafadji) pour 73 ha (avec possibilité d'étendre la plaine sur 680 ha) et trois bas-fonds : (i) Mamouroudou (20 ha), (ii) Kérouané (46 ha à Lémourou 3 et 13 ha à Lolinso) ;
 - En Guinée forestière : Deux bas-fonds repris en 2010 (Gbéléyé, 10 ha, entre Diécké et N'Zérékoré et Yonsonon, 15 ha, près de la forêt classée de Diécké) et 18 repris en 2011 (70 ha en tout, 16 sur la Préfecture de Lola, un sur celle de N'Zérékoré et un sur celle de Beyla) ;
- Magasins : Sept ont été construits par le projet, à savoir :
 - En Haute-Guinée : Quatre magasins à Bankon (riziculteurs), Banko (riziculteurs), Kérouané (étuveuses) et Kouroussa (étuveuses) ;
 - En Guinée forestière : Trois magasins à Didita (riziculteurs), Sinko (riziculteurs) et Sinko encore (riziculteurs, étuveuses, décortiqueurs : un bureau pour chaque Union, une salle de conférence, deux magasins de 100 m² chacun – un pour le paddy, un pour le riz net, une aire de transformation de 200 m² - 100 m² pour les étuveuses et 100 m² pour les décortiqueurs) ;
- Equipes du projet :
 - En Haute-Guinée : Une Chef de projet - Sandra MAURY + une logisticienne + une comptable + un ingénieur agronome du GRET chargé de l'appui aux groupements de riziculteurs, N'Faly KONATE + quatre animateurs de la MGE chargés de l'appui aux groupements de l'aval des filières riz et huile de palme, Djiba Dossou KOUROUMA pour Siguiri, Mariam OULARE pour Kouroussa, Moussa KOUROUMA pour Kérouané et Ousmane TRAORE pour Kankan (ce dernier étant également chargé de superviser les travaux des autres animateurs) + trois CTA mis à disposition de la FUProRiz, MM. KEITA à Nafadji, IFONOU à Banko/Mamouroudou et CHERIF à Kérouané ;
 - En Guinée forestière : Un ingénieur agronome du GRET chargé de l'appui aux groupements de riziculteurs, Koly GOEPOGUI + quatre animateurs de la MGE chargés de l'appui aux groupements de l'aval des filières riz et huile de palme, Féréboré Cisse pour Sinko, Christophe KPOGOMOU pour Lola, Mory TRAORE pour Gouécké et Mory KEITA pour N'Zérékoré (ce dernier étant également chargé de superviser les travaux des autres animateurs) + trois CTA mis à disposition de la Fédération des unions de producteurs de riz de Guinée Forestière (FéProRiz-GF), Célestine pour N'Zérékoré/Gouécké, Michel pour Sinko, Cécé pour Lola + une CTA mise à disposition de la Fédération des planteurs de palmier à huile et d'hévéa (FEREPPAH).

NDR : Certains agents du projet – notamment les formateurs – n'ont pas été présentés lors de l'entretien et, de façon générale, il a été difficile de comprendre les rôles/positionnement de chacun, en l'absence d'un organigramme de projet. Enfin, les informations relatives aux activités du projet en Haute-Guinée ont été difficiles à obtenir et se sont avérées bien moins complètes que pour la Guinée Forestière, où une synthèse complète avait été dressée par Floriane THOUILLOT - future Chef de projet.

15h / 16h – Entretien à Kankan avec M. Karamoko CAMARA, DRA de HG

- Relations avec ACORH : Contrairement à ce qui s'est passé pour le projet mené par le Consortium italien sur la même ligne « facilité alimentaire » de l'UE, la DRA n'a pas été impliquée dans la conception même du projet ACORH. L'identification des groupements bénéficiaires a quand même été faite en concertation entre GRET, MGE et BSD. Le DRA a également insisté pour que les deux projets « facilité alimentaire », menés par

MGE/GRET et Consortium des ONG italiennes, soient lancés le même jour. De façon générale, le premier chef de projet, Pier Angelo, a sûrement été marqué par son passé d'« humanitaire » et a cherché à éviter les autorités locales. La deuxième chef de projet, Sandra, a hérité d'une situation difficile, mais a réussi à redresser le tir. Par exemple, l'étude de faisabilité pour la construction du barrage de Lémourou 3 a été faite par le bureau d'études Berca Baara, sans impliquer le BTGR et le Dossier d'appel d'offre (DAO) n'a pas été visé par les autorités locales ! Par la suite, Sandra a conclu un accord cadre avec le BTGR, ce qui a permis par exemple de les impliquer dans l'étude de faisabilité du barrage de Moribaya et la constitution du DAO afférent ;

- Aménagements hydro-agricoles : La construction des barrages de Lémourou 3 a souffert de plusieurs difficultés : (i) l'étude de faisabilité de Berca Baara était insuffisante et le BTGR a dû faire des correctifs dans l'urgence, (ii) l'entreprise initialement retenue était peu performante et il a fallu la remplacer par une autre entreprise, AGAR, qui avait fait ses preuves sur le barrage de Mamouroudou, (iii) des problèmes internes à l'Union riz de Kérouané, que les missionnaires devront élucider sur le terrain avec les intéressés ;
- Subventions aux groupements : Les institutions de micro-crédit (Crédit rural et Association de services financiers – ASF) ont été peu impliquées dans le projet. Pourtant, il aurait été envisageable de faciliter la pérennisation des fonds de roulement mis à disposition des Unions en les faisant transiter par ces institutions, qui étaient par ailleurs présentes dans tous les sites du projet ;
- Itinéraires techniques : La DRA n'a pas été consultée sur les choix d'itinéraires techniques sur le riz, que ce soit de bas-fonds ou de coteaux, et n'a donc pas pu harmoniser les activités du projet relatives à la vulgarisation de ces itinéraires techniques avec les politiques gouvernementales alors en cours de préparation (NB : l'Etat guinéen a subventionné massivement des engrais et des semences pour la campagne 2011).

16h15 / 18h – Entretien à Kankan avec M. Amadou Bella SOW, Conseiller régional de la CNOP-G et M. Mamoudou KABA, Chargé de formation régional de la CNOP-G

- Membres : La Délégation régionale de la CNOP-G pour la Haute-Guinée appuie (i) quatre Fédérations : Fédération des unions de producteurs de riz (FUProRiz), Fédération des unions maraîchères (FUMA), Fédération des unions de producteurs d'arbres fruitiers (FUPAF) et FUProCoV (Fédération des Unions de producteurs de coton et de vivriers) et (ii) quatre Unions : Union des producteurs d'igname et de sésame, Union régionale pour le développement des oléagineux (arachide et beurre de karité), Union des producteurs de beurre de karité de Kigniéran et Union régionale pour la commercialisation du miel et de la cire. L'Union des producteurs d'igname et de sésame est en train de se diviser en de multiples Unions et une Fédération devrait voir le jour sous peu ;
- Equipe : La Délégation régionale de la CNOP-G pour la Haute-Guinée comprend quatre agents basés sur Kankan (MM. SOW et KABA, ainsi qu'un chargé de la commercialisation, M. DIAKITE et une comptable) et huit conseillers de zone (ingénieurs agronomes ou sociologues) répartis comme suit : un pour les secteurs de Dabola/Faranah, Dinguiraye/Kouroussa, Kérouané et Siguiri, deux pour les secteurs de Mandiana et Kankan. En plus de ces 12 personnes, la Délégation régionale de la CNOP-G pour la Haute-Guinée emploie 10 conseillers (ingénieurs agronomes ou Contrôleur des travaux agricoles – CTA), qui sont payés directement par le Consortium italien et mis à disposition de la FUProRiz (cinq conseillers, un dans chaque Préfecture touchée par cette Fédération) et de la FUMA (idem) ;
- CCA : Le Consortium italien a également appuyé la création de Centres de commercialisation agricole (CCA) dans chacune des cinq Préfectures touchées par les deux Fédérations (Siguiri, Kankan, Kouroussa, Mandiana et Kérouané). Chaque CCA est administré par un Conseil de gestion comprenant deux représentants, un pour chaque Fédération. Un Directeur régional des CCA, Alsény MAREGA, est chargé d'appuyer les cinq Conseils de gestion ;
- Implication dans ACORH : La Délégation régionale de la CNOP-G pour la Haute-Guinée a été impliquée à trois niveaux dans le projet ACORH : (i) Formation techniques des groupements en matière d'itinéraires rizicoles, conservation des semences de riz et application de produits phytosanitaires, (ii) Suivi des impacts du projet sur 135 paysans (cinq paysans par groupement, pour 27 groupements suivis dans les quatre Préfectures touchées par le projet). Deux enquêtes ont été menées, dont la dernière en septembre 2011 : les résultats ne sont pas encore analysés, (iii) Supervision de l'implication des groupements de riziculteurs dans la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles ;
- Reproches sur ACORH : La Délégation régionale de la CNOP-G pour la Haute-Guinée n'a par contre pas été impliquée dans (i) l'identification initiale des groupements cibles : sur 27 groupements de riziculteurs appuyés par le projet en Haute-Guinée, seulement trois sont affiliés à la CNOP-G, (ii) le recrutement et la formation des

trois CTA payés par le projet et mis à disposition de la FUProRiz (leur formation a été assurée par le Centre de recherche agronomique de Bordo - CRAB) ;

- Mamouroudou : Il semble que l'aménagement hydro-agricole de Mamouroudou ne soit pas effectif : les missionnaires devront vérifier cette information sur le terrain.

20h / 21h – Entretien à Kankan avec M. Makan KOUROUMA, responsable de la recherche – développement au CRAB

- Semences promues : Le CRAB promeut différentes semences de riz : (i) de plaine (CK4, Kaoulak, Nankin, etc.), (ii) de plaine submergée (Indochine - « riz flottant »), (iii) de coteaux (Nérica 4 et 6). Le Nérica connaît beaucoup de succès et est bien adapté aux conditions de la Haute-Guinée, car il est peu demandeur en eau...mais sa faiblesse provient de la rapidité du retour parental (en deux ans, au lieu de trois habituellement), car il s'agit d'un hybride de souches africaine et asiatique. De façon générale, dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des risques de sécheresse, les paysans privilégient maintenant des semences à cycle court (80-90 jours vs 120-180 jours) ;
- Plan de multiplication des semences de base : Le Gouvernement guinéen, via l'IRAG, va lancer un plan de multiplication des semences de base. Pour 2012, il est ainsi prévu de mettre en culture 15 ha de coteaux et 15 ha de plaine. A raison de 2 t/ha, 60 t de semences devraient être produites, permettant de cultiver un peu moins de 900 ha, qui seront ensuite distribuées à des paysans multiplicateurs, chargés de leur diffusion auprès des autres paysans. Pour éviter les mélanges, l'IRAG recommandera aux paysans de consommer ou vendre toute leur récolte avant diffusion des semences améliorées. Enfin, afin de ne pas perdre les semences autochtones, l'IRAG envisage de recueillir, purifier, puis conserver en station ces semences autochtones ;
- Implication dans ACORH : L'IRAG et son antenne régionale, le CRAB, n'ont pas été impliqués dans le choix des semences diffusées par le projet. Le CRAB a par contre formé les trois CTA mis à disposition de la FUPRORIZ ; cependant, le fait qu'aucun de ces CTA ne soit revenu poser des questions après la formation laisse présager une faible appropriation de son contenu ;
- Plantes de couverture : Le CRAB a testé ces dernières années différentes plantes de couverture, que ce soit en station ou en milieu paysan : Mucuna, Bracharia, Eleusine. Eleusine était censée produire des graines comestibles (ressemblant à du fonio), mais cela n'a pas été jugé concluant. Mucuna et Bracharia sont intéressantes, car elles peuvent produire jusqu'à 600-800 t de matière organique par ha. Mucuna est contrôlable facilement, car elle est annuelle...ce qui par contre implique de la ressemer annuellement. Bracharia est pérenne et moins facilement contrôlable : il faut au minimum un litre de Roundup par ha pour la « freiner » et pouvoir semer sous couvert végétal.

Nuit à Kankan

➔ VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

7h / 10h Trajet de Kankan à Nafadji

11h / 14h – Entretien à Nafadji avec les OP riziculteurs “Bando”, “Nafadji frontière”, “Sana”, “Djoliba” et “Sodia” (Quest. #1)

- Présents : Adama CAMARA (Président de Nafadji frontière), Mamadi CAMARA (Vice-Président de Sana), Abdulaye CAMARA et Moussa TOURE (membres de Sana), Moussa CAMARA (Trésorier de Djoliba), Manby CAMARA (Président de Sodia), Moussa CAMARA (Président de Bando) ;
- Cadre général : Les six groupements de riziculteurs de Nafadji ont été créés en 2002 sous l'impulsion de l'ONG ADRA, avec pour objectif initial la promotion de la riziculture. Les effectifs par groupement varient de 15 à 30 membres, principalement des hommes, sauf pour Nafadji frontière (huit hommes, 16 femmes) ;
- Activités : Chaque groupement a un champ collectif de trois ha. En plus de cela, chaque membre cultive entre un à 12 ha de riz et un à cinq ha de maïs sur les 72 ha de plaine. Un comité d'usagers chapeaute les six groupements et est chargé de maintenir les infrastructures. Un Comité d'usagers a été créé à cet effet et est présidé par Yamoudou CAMARA. Chaque membre a payé une cotisation à ce Comité : 30 000 FG/ha, soit un

total de 2,1 MFG (NDR : ce qui permettrait donc de payer l'équivalent de 25 sacs de ciment à 85 000 FG l'unité. La cagnotte semble donc suffisante) ;

- Appui du projet : Subventionnement de la réhabilitation de 70 ha de plaine (deux vidanges, un stop de fossé et un drain. Contribution des groupements en travail et en agrégats), d'un magasin à riz paddy de 25 m² (moyennant fourniture d'agrégats et de madriers), de deux paires de bœufs de labour (moyennant 1,4 MFG – tout est payé. Il est prévu de faire payer le labour 50 000 FG/jour, mais cela n'a pas été fait cet été car les bœufs ont juste labouré les 15 ha de champs collectif. Chaque groupement a par contre payé 40 000 FG, correspondant à deux mois de surveillance par des bergers peulhs), d'une batteuse à pédales (moyennant 800 000 FG - pas encore payé. Pas de comité de gestion en place), de 27 charrettes asines (moyennant 700 000 FG par charrette- tout est payé), d'un demi sac d'engrais NPK (triple 15) par membre, de 12 l d'herbicides total et 12 l d'herbicides sélectif par groupement, d'un pulvérisateur d'herbicides par groupement, de 300 kg de semences par groupement (choix des riziculteurs : Gambia AK, variété de quatre mois. Les trois sacs devaient normalement être remboursés en nature, auprès d'autres riziculteurs, mais cela n'a pas été fait). Enfin, Mamadi KEITA - le CTA mis à disposition par la FUProRiz et payé par le projet – les a aidé à préparer la campagne 2011 (NDR : sans que son rôle exact ne puisse être expliqué par les membres) ;
- Organisation interne des groupements : Seules deux à cinq personnes sont alphabétisées par groupement (que ce soit en français, arabe, balikou ou nko). Les responsables sont élus à main levée et les membres ne connaissent pas les dispositions de la Loi 014, qui impose le vote à bulletin secret. Les membres disent tenir des réunions tous les 15 jours, mais aucun cahier de procès-verbal ne permet de vérifier ces dires. Les membres disent également cotiser 10 000 FG/an/membre et mettre en caisse les revenus des champs collectif, mais il n'y a pas de livre de caisse. Tous les groupements disent ne rien avoir en caisse, toutes leurs ressources ayant servi à payer les intrants et matériels proposés par le projet. Enfin, tous les groupements disposent de statuts, de règlements intérieurs et d'agrément préfectoraux. Une Union serait en cours de constitution ;
- Relation des groupements avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques. Ils ont été appuyés il y a une dizaine d'années par l'ONG ADRA et tout dernièrement par la FUProRiz, qui leur a apporté 119 sacs de 60 kg de NERICA remboursables en nature, à raison de 90 kg remboursés pour 60 kg prêtés, et 45 sacs d'engrais NPK (triple 15) payables à réception à 125 000 FG/sac. Les semences et engrais apportés par la FUProRiz étaient en fait subventionnés par l'Etat. Les semences n'étaient pas bonnes (aucune levée d'après les riziculteurs ?) ;
- Compte d'exploitation : pour un ha de riz de plaine, environ 2 MFG de coûts : 400 000 FG de labour (avec des bœufs), 400 000 FG pour deux hersages (boeufs toujours), 180 000 FG de semences, 360 000 FG d'herbicides (trois litres), 500 000 FG d'engrais NPK (trois sacs), 100 000 FG de main d'œuvre pour la moisson et 20 000 FG de transport des sacs de paddy jusqu'au village. Avant projet, le rendement moyen était de 10 sacs de 100 Kg par ha, soit 2,5 MFG/ha. Le projet aurait permis de doubler le rendement, soit 5 MFG/ha. Sachant que les temps de main d'œuvre sont estimés à 18 hj/ha par les paysans, le gain journalier (après projet) serait de 3 MFG/ha / 18 hj/ha = environ 150 000 FG/hj...ce qui est très intéressant (à titre de comparaison, un fonctionnaire moyen gagne 800 000 FG/mois).

14h / 15h30 *Trajet de Nafadji à Siguiri*

15h30 / 17h – Entretien à Siguiri avec l'OP de décortiqueurs "Hadja Bintou" (Quest. #2)

- Présents : Souleymane « D'office » MAGASSOUBA (Conseiller. Ex-Maire de Siguiri), Djiba CAMARA (Président du groupement et Vice-Président de l'Union), Aboubakar CAMARA et Moustapha KEITA (membres) ;
- Cadre général : Un groupement initial avait été créé par Hadja Bintou en 2004, puis a été éclaté en trois groupements en 2011, le nombre d'adhérents devenant trop important. Le groupement Hadja Bintou compte 32 adhérents (dont trois femmes) ;
- Activités : Le groupement a (i) négocié une baisse des impôts avec la Préfecture (passage de 250 000 FG à 90 000 FG), (ii) mis en place des cartes d'adhérents pour faciliter l'accès au carburant pour les meuniers en cas de pénurie, (iii) sollicité l'appui de projets entre 2004 et 2008 (DYNAFIV/MGE) puis entre 2010 et maintenant (ACORH), (iv) fixé des prix de prestations uniformes pour tous les adhérents (300 FG/mesure de maïs et 20 000 FG/sac de riz).
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux décortiqueuses Yanmar 1110. Pour chaque décortiqueuse, le groupement doit contribuer à hauteur de 20%, soit 1,2 MFG. Le groupement confie alors la machine à un meunier qui doit rembourser 100% du prix (soit sept MFG) en six mois, soit 1,2 MFG/mois. Ceci permet (i) de rembourser les 20% au projet et (ii) de mettre de côté les fonds nécessaires à l'achat d'une nouvelle

décortiqueuse. En effet, sur 32 décortiqueuses (de marques Lister Renault ou Yanmar 1110, 1115, 1125), 10 sont considérées être en mauvais état. (ii) Formations...mais ne peuvent pas dire exactement sur quoi ;

- Organisation interne du groupement : Seules trois personnes sont alphabétisées. Les responsables sont élus à main levée et les membres ne connaissent pas les dispositions de la Loi 014, qui impose le vote à bulletin secret. Les membres tiennent des réunions tous les premiers et derniers dimanches du mois et un cahier de procès-verbal atteste de ces réunions. Les membres disent également payer 50 000 FG de droit d'adhésion et cotiser 5 000 FG/membre/réunion, mais il n'y a pas de livre de caisse pour vérifier ces dires. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral. Une Union a été créée en septembre 2011, sans que les membres du groupement puissent dire clairement à quoi elle servira ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, même s'ils disent avoir évoqué l'idée d'ouvrir un compte au Crédit rural (puis abandonné l'idée, ne se sentant pas assez « matures » pour cela). Ils ont été appuyés entre 2004 et 2008 par le DYNAFIV/MGE et ont reçu dans ce cadre des formations techniques sur la meunerie.

17h / 19h **Trajet de Siguiri à Diankana**

20h / 21h – Entretien à Diankana avec M. KAKORO, Président de la FUPRORIZ

- Adhérents : La FUPRORIZ a été formellement créée en décembre 2008. Elle comptait initialement six Unions, qui avaient été créées à partir de 2005 : Mandiana, Kigniéran, Dinguiraye, Kérouané, Kouroussa, Faranah. En 2011, elle compte 36 Unions réunissant 700 groupements, répartis dans sept Préfectures de Haute-Guinée (Kankan, Mandiana, Kouroussa, Siguiri, Faranah, Dinguiraye, Kérouané). Certaines Unions sont assez matures (par ex : Mandiana, Kigniéran, Kilébakoura, etc.) et juste freinées par des problèmes de transformation, d'autres sont encore « jeunes » et ne maîtrisent pas encore tous les aspects techniques de la production ;
- Staff : La FUPRORIZ comprend un Conseil d'administration de sept membres, un Comité de contrôle de trois membres, une équipe administrative de cinq personnes (coordinateur, comptable, chargé de production, chargé de commercialisation, chargé du suivi-évaluation) et sept stagiaires, huit conseillers de terrain (cinq payés par le Consortium italien et trois payés par ACORH) qui ont été formés par le CRAB ;
- Services rendus : La FUPRORIZ facilite l'approvisionnement groupé en intrants et la commercialisation groupée du riz :
 - Approvisionnement : La FUPRORIZ recueille les quantités désirées par chaque Union, compile les données, cherche des fournisseurs et s'occupe de l'approvisionnement en lui-même. Des fournisseurs ont été identifiés à Bamako et Togouna au Mali et à Lomé au Togo. Les engrais arrivent à 160 000 FG/sac à Kankan. La FUPRORIZ applique un prix unique sur les engrais, que ce soit NPK ou urée, car le volume d'urée est supérieur au volume d'engrais et le prix de l'urée est inférieur au prix du NPK... Cette année, la FUPRORIZ n'a pas commandé d'engrais, car l'Etat a déjà passé commande, pour la Haute-Guinée, de 1 500 t de NPK et 500 t d'urée. Les fonctionnaires ont récupéré une grosse partie des engrais et la FUPRORIZ n'a récupéré que 565 t, qu'elle vend à prix coûtant (125 000 FG/sac) à ses Unions. L'idée est d'approvisionner en priorité des groupements semenciers, pour produire les quantités de semences nécessaires pour cultiver 10 000 ha de Nérica et 5 000 ha de Kolougbé (variété appréciée des étuveuses. Cultivée vers Banko et Tintioulen) et de Célica (variété de coteaux à cycle court) ;
 - Commercialisation : En 2009, l'Etat a passé une commande de 1 500 t de semences de Nérica 4 (la Fondation SOROS était initialement impliquée dans cette opération, puis elle s'est retirée). La FUPRORIZ leur a vendu 307 t à 6 000 FG/kg. La semence ayant initialement été achetée à 5 000 FG/kg, cela faisait donc une ristourne de 1 000 FG/kg, qui a été partagée à moitié entre la FUPRORIZ et chaque Union (d'où une entrée de 307 t x 500 000 FG/t = 153 MG pour la FUPRORIZ !). La FUPRORIZ a essayé de réitérer l'opération en 2010 en fournissant 900 t de semences au gouvernement malien, mais cela n'a pas marché, car il y a eu une interdiction d'export du riz cette année là ;
- Financement : En plus des ristournes récupérées sur les services d'approvisionnement et de commercialisation, la FUPRORIZ perçoit des cotisations annuelles (2,5 MFG/Union, soit 18 MFG de cotisation annuelle). La FUPRORIZ reçoit également des fonds ou appuis de la CNOP-G, via par exemple le Projet d'appui à la CNOP-G (PACNOP) financé par l'UE (dons de batteuses à pédales, décortiqueuses et engrais pour 14 Unions) ou via le Projet d'urgence d'appui à la production agricole (PUAPA) financé par la Banque mondiale (dons de semences) ;
- Concertation inter-professionnelle : Elle est difficile. Les commerçants et les étuveuses savent que les producteurs ont besoin de financement avant campagne et ils leur font des crédits à des conditions très

désavantageuses. De même, après récolte, ils savent que les producteurs ont besoin d'argent liquide et ils leur achètent la production à bas prix (en ce moment, par exemple, tous les pisteurs sont en brousse, car ils savent que les producteurs veulent s'acheter de nouveaux habits pour Tabaski). La FUPRORIZ ne peut pas faire grand chose par rapport à cela, car elle n'a pas les moyens de distribuer des crédits de campagne ou d'acheter en avance une partie de la production, selon le système des banques de céréales (la production totale des adhérents de la FUPRORIZ est estimée à 61 000 t de paddy !);

- Relations avec ACORH : Au départ, ni Kerfallah CAMARA – Directeur de la MGE, ni Pier Angelo - Chef de projet ACORH, ne voulaient travailler avec la FUPRORIZ. Seuls trois groupements sur les 27 appuyés par ACORH appartiennent donc à la FUPRORIZ. AU delà de ce manque d'implication, on peut regretter la non consultation de la FUPRORIZ sur le volet réhabilitation des aménagements hydro-agricoles : le BTGR a peu réussi en matière d'aménagement en Haute-Guinée ; il est temps d'écouter les riziculteurs.

Nuit à Kankan

➔ SAMEDI 29 OCTOBRE 2011

7h45 / 8h30 – Entretien à Kankan avec MM. Fanta Mady KABA et Mohammed CISSE, Chef du BTGR de Haute-Guinée et Chef de la section aménagement du BTGR

- Relations avec ACORH : Au départ, Pier Angelo - Chef de projet ACORH, ne voulait travailler avec le BTGR. Il avait même refusé de recevoir les responsables du BTGR...Approche « humanitaire », d'où une peur de l'administration ? Quoi qu'il en soit, l'arrivée de la nouvelle Chef de projet a permis de repartir sur de nouvelles bases, avec la signature d'une convention ACORH/BTGR et l'implication du BTGR dans la construction des ouvrages de Mamouroudou ;
- Ouvrages : le BTGR a travaillé sur la plaine rizicole de Bankon (près de Nafadji) pour 73 ha et trois bas-fonds : (i) Mamouroudou (20 ha), (ii) Kérouané (46 ha à Lémourou 3 et 13 ha à Lolinso). Les études initiales pour Kérouané avaient été menées par Berca Baara, bureau d'étude basé en Guinée maritime. Le BTGR a repris leurs travaux suite à l'abandon de la collaboration entre Berca Baara et ACORH et a mené l'intégralité des études pour Mamouroudou et Banko.
- Kérouané : D'amont en aval, on trouve les ouvrages suivants : Lémourou 1 (fonctionnel, construit dans les années 2000 par le PRODABEK), Lémourou 2 (fonctionnel, construit en 2006 avec l'appui du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France), Sabougnouma (idem), Lémourou 3 (non fonctionnel, construit dans les années 2000 par le PRODABEK, repris dernièrement par le projet ACORH), Lémourou 4 (fonctionnel, construit dans les années 2000 par le PRODABEK, repris dernièrement par le projet du Consortium italien), Lolinso (fonctionnel, construit dans les années 2000 par le PRODABEK, repris dernièrement et de façon conjointe par le projet ACORH et le projet du Consortium italien). Le BTGR signale un problème à Kérouané : le frère du Président de l'Union des riziculteurs de Kérouané a créé une prise d'eau illégale entre les ouvrages Sabougnouma et Lémourou 3. Ni le BTGR, ni la DRA ne veulent intervenir, ayant peur de déclencher des problèmes « sociaux »...Le BTGR se contente de critiquer les riziculteurs de Kérouané, qui seraient devenus des « assistés », se croyant incontournables par les projets de développement ;
- Mamouroudou : L'Association française des volontaires du progrès (AFVP) avait proposé ses services au village dans les années 90, qui les avait refusés. Questionné sur d'éventuels problèmes sur cette réhabilitation (NDR : mentionné par la CNOP-HG de Haute-Guinée et la FUPRORIZ), le BTGR répond que tout fonctionne et que l'approvisionnement en eau du site est satisfaisant.
- Nafadji : Le nivellement du Niger avait été fait par DUFOR dans les années 50 : ceci avait permis de mettre en place un réseau complexe d'ouvrages visant à écrêter les crues. Ce réseau avait été réhabilité une première fois par l'Opération riz Siguiiri (ORS, phase 1 et phase 2, entre 1986 et 1990), puis une deuxième fois par le Projet d'appui au développement rural (PADER)...Reprendre ce réseau une nouvelle fois demanderait énormément de moyens, car il faut refaire des ouvrages de tête et des canaux d'irrigation. Le projet ACORH s'est donc limité à la réhabilitation d'une plaine située près de Nafadji ;
- Coûts et potentiel de réhabilitation : Les coûts sont de l'ordre de 25 MFG/ha en bas-fonds et de 8-10 MFG/ha en plaines. Les surfaces potentiellement aménageables sont de 57 500 ha en plaines et 12 000 ha en bas-fonds, les surfaces aménagées étant respectivement de 6 200 ha et 500 ha ;

- Réhabilitations faites par le projet du Consortium italien : Il aurait permis de réhabiliter 250 ha de bas fonds à Kérouané (Lémourou 1, Lémourou 4, Naniférédou, Farako/Lolinsou) et 200 ha de plaines à Draguéda près de Siguiri ;
- Limites des réhabilitations : Le BTGR souligne deux problèmes récurrents : (i) La divagation des boeufs sur les plaines ou les bas-fonds ruine souvent les efforts de mise en valeur, (ii) Le manque d'entretien des ouvrages après construction ou réhabilitation annihile lui aussi les efforts réalisés.

8h30 / 10h **Trajet de Kankan à Banko**

10h / 11h30– Entretien à Banko avec l'OP riziculteurs "Benkady" (Quest. #3)

- Présents : Lancéi DOUMBOUYA (Président), Fatouma CONDE (Vice-Présidente), Youssouf CONDE (Secrétaire), Fodé KANTE (Trésorier), Karifala KEITA, Ibrahim DOUMBOUYA, Mariama SANGARE, Mariama DIANE, Adama NABE, Adama DOUMBOUYA, Adama CAMARA, Ibrahim CONDE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2009 sous l'impulsion du projet ACORH, avec pour objectif initial la promotion de la riziculture et de la culture de l'oignon. Le groupement comprend actuellement 23 membres (dont huit femmes), pour un effectif initial de 16 membres ;
- Activités : Le groupement a un champ collectif de trois ha ;
- Appui du projet : Subventionnement d'un magasin à riz paddy de 15 m² (moyennant fourniture d'agrégats et de madriers), d'une batteuse à pédales, d'une charrette asine (NDR : il n'y a pas d'âne dans le village !), de 12 l d'herbicides total et 12 l d'herbicides sélectif, d'un pulvérisateur d'herbicides, de 300 kg de semences (choix des riziculteurs : Kaouloak). Le projet n'a par contre pas distribué d'engrais (le projet FIDA ayant déjà apporté des engrais). M. IFONO - le CTA mis à disposition par la FUProRiz et payé par le projet – n'est pas connu des membres du groupement. Enfin, les membres se rappellent avoir reçu une formation sur l'application de produits phytosanitaires et sur l'esprit d'autopromotion ;
- Gestion du magasin : La construction du magasin n'a pas été demandée par les membres, mais proposée directement par M. SAVANE (ingénieur agronome initialement en poste en Haute-Guinée, renvoyé par le projet puis remplacé par N'Faly KONATE). Le magasin est très sale (déchets divers, crottes de souris et fientes d'oiseaux, les grilles d'aération n'ayant pas été posées), très encombrés (sont entreposés pêle-mêle du matériel d'étuvage démonté, des charrettes asines démontées, du paddy et des sacs d'engrais (!), etc.). Il n'y a pas de livre de stock et pas de magasinier désigné ;
- Organisation interne du groupement : Seules trois personnes sont alphabétisées. Les responsables sont élus à main levée. Les membres ne tiennent pas de réunion régulières, ne cotisent pas, ne tiennent aucun document de gestion à jour et la caisse du groupement est vide. Le groupement dispose par contre de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (février 2010). Il est également affilié à une Union, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques. Il a été appuyé tout dernièrement par le projet FIDA.

11h30 / 13h– Entretien à Banko avec l'OP étuveuses "Benkady" (Quest. #4)

- Présents : Adama NABE (Président), Aïcha CONDE (Vice-Présidente), Mamina DIANE, Fanta DOUMBOUYA, Fatouma CONDE et Nassou KEITA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2009 sous l'impulsion du projet ACORH, avec pour objectif initial la réception de dons par des projets. Le groupement comprend actuellement 22 membres (dont deux femmes), pour un effectif initial de 20 membres ;
- Activités : Le groupement pratique l'étuvage amélioré, en utilisant les équipements subventionnés par le projet. Malgré de multiples questions, il n'a pas été possible de comprendre comment les membres du groupement organisaient leurs activités d'étuvage...Le fait que les fûts étaient démontés et stockés dans le magasin - alors même que la récolte est entamée et que le paddy commence à arriver dans les villages – amène à se questionner sur la réalité des activités d'étuvage du groupement ;
- Appui du projet : Subventionnement de trois jeux d'étuveuses améliorées (fut, brouette, bêche, râteau, pelle). Enfin, les membres se rappellent avoir reçu une formation sur l'étuvage améliorée, sur l'esprit d'autopromotion et la gestion simplifiée. L'équipe du projet est peu présente dans le village (premier passage

de M. IFONO – CTA il y a deux semaines, deux passages de M. Ousmane TRAORE, Superviseur : pour déposer les documents de gestion en avril 2011, puis tout dernièrement pour déposer le matériel d'étuvage) ;

- Organisation interne du groupement : Aucun membre n'est alphabétisé. Les responsables sont élus à main levée. Les membres ne tiennent pas de réunion régulières, ne cotisent pas, ne tiennent aucun document de gestion à jour et la caisse du groupement est vide. Le groupement disposerait de statuts, règlement intérieur et agrément préfectoral, mais il a été impossible de vérifier cette information, les dits documents n'étant pas dans le village ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a aucun contact avec l'extérieur (services administratifs, agents économiques, ONG ou projets). Ce groupement apparaît en définitive très faible.

13h / 16h **Trajet de Banko à Mamouroudou**

16h / 18h– Entretien à Mamouroudou avec l'OP riziculteurs "Komissin" (Quest. #5)

- Présents : Diarra TRAORE (Président), Mamoudou TRAORE (membre) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2010 sous l'impulsion du projet ACORH, avec pour objectif initial la mise en valeur du bas-fonds de Mamouroudou. Le groupement comprend actuellement 23 membres (dont une femme) : seuls ceux qui ont participé à la construction du bas-fonds ont été intégrés dans le groupement ;
- Activités : Le groupement devrait mettre en valeur le bas-fonds...Mais la première campagne sur le bas-fonds aménagés s'avère catastrophique : les casiers ont été semés il y a seulement deux mois et ils sont déjà envahis de mauvaises herbes, asséchés pour certains, engorgés pour d'autres...;
- Appui du projet : Subventionnement de la réhabilitation du bas-fonds (moyennant fourniture d'agrégats et de main d'œuvre). Coût total pour ACOHR : 369 MFG), d'une batteuse à pédales, de six litres d'herbicides, d'un pulvérisateur d'herbicides, de 40 kg de semences Nérica (pas choisi par les riziculteurs). M. IFONO - le CTA mis à disposition par la FUProRiz et payé par le projet – n'est pas connu des membres du groupement. Enfin, les membres se rappellent avoir reçu une formation sur la gestion de l'eau (prodiguée par la Chef de projet) et sur l'esprit d'autopromotion ;
- Bas-fonds aménagé : Il fait 20 ha et se répartit entre rive droite (11 membres) et rive gauche (12 membres). L'eau est inégalement répartie dans les canaux primaires et secondaires, à tel point que même les casiers situés en tête d'ouvrage manquent d'eau...Plusieurs problèmes semblent a priori expliquer cela : mauvais nivellement des canaux par les techniciens, manque de contrôle du niveau des canaux creusés par les paysans, diguettage, casiérage et planage mal effectués, etc.
- Organisation interne du groupement : Quatre membres sont alphabétisés. Les responsables sont élus à main levée. Les membres ne tiennent pas de réunion régulières, ne cotisent pas (sauf pour rembourser le projet ACORH), ne tiennent aucun document de gestion à jour et la caisse du groupement est vide. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément préfectoral (juin 2011) ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Etant donné le fort enclavement du village, le groupement n'a aucun contact avec l'extérieur, mis à part ACORH.

18h / 21h **Trajet de Mamouroudou à Kankan**

Nuit à Kankan

→ DIMANCHE 30 OCTOBRE 2011

9h / 10h– Entretien à Kankan centre avec l'OP commerçants de riz net "Nabaya Sabati" (Quest. #6)

- Présents : Mohammed Samory KABA (Président du Groupement et Président de l'Union des commerçants de riz net de Kankan), Mohammed CONDE (Secrétaire), Bakary CONDE (Président de la Commission de gestion – responsable des stocks), N'Famory CONDE (membre) ;

- Cadre général : Le groupement a été créé en 2010 sous l'impulsion du projet ACORH, avec pour objectif initial la promotion de la commercialisation du riz net. Le groupement comprend actuellement 17 membres (dont 11 femmes) : seuls ceux qui ont payé leur part sociale ont le droit d'être dans le groupement. Trois personnes l'ont ainsi quitté ;
- Activités : Le groupement achète et revend en commun du riz net. Cependant, les volumes gérés par le groupement sont faibles par rapport aux volumes gérés par les membres individuels. Ainsi, le Groupement achète/revend actuellement six sacs par mois, alors que le Président seul achète/revend 80 sacs par mois ! Le groupement a démarré ses activités le 30 septembre 2010 avec 1 MFG de capital social. Un an après, il a accumulé 3 MFG de bénéfice...mais seulement 1,7 MFG est actuellement disponible, le reste étant disséminé à l'extérieur sous forme de créances (par ex : 459 000 FG de riz non payé par Facély CONDE depuis 1 an...). Bref, le fonds de roulement ne « roule » pas bien...Et pourtant le groupement voudrait avoir un gros magasin collectif et un fonds de roulement de 1 GFG, « comme l'Union Bouramalé en Guinée Maritime » ! ;
- Appui du projet : Formations sur l'esprit d'autopromotion, la Loi 014, la qualité du riz. Appui en alphabétisation fonctionnelle. Suivi des activités chaque semaine ;
- Organisation interne du groupement : Six membres sont alphabétisés et trois ont reçu des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Les responsables sont élus à main levée. Les membres tiennent une réunion hebdomadaire, ont payé chacun un droit d'entrée (100 000 FG en sept 2011, 500 000 FG maintenant...Le dernier entré a payé 423 000 FG). Le livre de caisse est bien tenu à jour (même si les opérations d'achat/vente de riz mériteraient d'être reprises dans un cahier d'opération spécifique, afin de pouvoir faire facilement des calculs de marge par opération) Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément préfectoral (avril 2010) et souhaite ouvrir un compte en banque au Crédit rural ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement a des contacts avec la Chambre régionale du Commerce (et est en train de s'enregistrer auprès d'elle). Il était prévu la création d'une Fédération des « riziers » (commerçants riz paddy, étuveuses, décortiqueurs, commerçants riz net) le 17 oct. 2011, mais cela n'a finalement pas pu avoir lieu.

10h / 12h– Entretien à Kankan avec M. Ousmane TRAORE, Superviseurs des animateurs MGE

- Recrutements MGE : Ousmane TRAORE est animateur en charge de la Préfecture de Kankan. Il est administrateur culturel, issu de la première promotion (2008) de l'Institut supérieur des arts de Guinée de Dubréka. Il a travaillé entre 2007 et 2009 pour le réseau des femmes du fleuve Mamou pour la paix, puis entre 2008 et 2009 pour l'ONG Faisons ensemble. Après un stage de trois mois à la MGE en 2009, il a participé aux tests de recrutement du projet ACORH en janvier 2010. Il est arrivé en même temps que les trois autres animateurs : Mariama OULARE – Ingénieur forestier de l'institut de Faranah, en charge de la Préfecture de Kouroussa, Djiba Dossou KOUROUMA – Economiste de l'Université de Kankan, en charge de la Préfecture de Siguiiri, Moussa KOUROUMA - Economiste de l'Université de Kankan, en charge de la Préfecture de Kérouané. En plus de ces quatre animateurs, deux personnes assuraient les formations sur l'esprit d'autopromotion, la gestion simplifiée, Gérez mieux votre entreprise (GERME) niveau 1 : N'Faly CAMARA – biologiste et Fodé KONATE – Economiste. Enfin, un agronome – Moussa SAVANE – avait été proposé par la CNOP-G, recruté par la MGE et contractualisé par le GRET en février 2010, afin de suivre les groupements amont. Il a été licencié début 2011 (NDR : motif non communiqué) et remplacé par son stagiaire, N'Faly KONATE ;
- Prestataires : En plus des agents propres à la MGE, des prestataires individuels assuraient les formations sur la Loi 014, techniques d'étuvage amélioré, techniques de dépannage des pannes usuelles de décortiqueurs. Enfin, l'EUPD assurait les formations en alphabétisation fonctionnelle ;
- Organisations professionnelles (OP) suivies en Haute-Guinée : 107 en tout, 33 à l'amont et 74 à l'aval (4 de commerçants de riz paddy, 8 de décortiqueurs, 38 d'étuveuses, 11 de commerçants de riz net, 13 de commerçants d'huile de palme) + trois Unions d'étuveuses (Kankan, Kouroussa, Siguiiri), une Union de décortiqueurs (Siguiiri), une Union de commerçants de riz net (Kankan) et une Union de commerçants d'huile de palme (Kankan) ;
- Coordination de l'équipe : Au début, il était prévu une réunion chaque lundi du chef de projet, de la responsable administrative et financière, de la comptable/logisticienne, du Coordinateur MGE (sorte de « Chef de projet bis ». Fodé KONATE a été licencié en mars ou avril 2011. Motif non communiqué), de l'agronome et du superviseur des animateurs. Mais, il n'y a plus de réunion depuis plusieurs mois. Pire, l'ambiance est

mauvaise (absence de dialogue et de consultation de l'équipe sur la mise en oeuvre des activités, lettres de recommandations données à certains et pas à d'autres sans plus d'explication) ;

- Autocritiques du projet : D'après le superviseur, trois points de faiblesse sont à souligner : (i) les animateurs ne sont pas censés travailler avec les groupements de l'amont et réciproquement pour l'agronome avec les groupements de l'aval : ça cloisonne les activités et ne permet pas d'optimiser les déplacements sur des sites où co-existent des groupements amont et aval, (ii) les groupements n'ont pas été informés du départ du projet ACORH et de la « passation » des activités au Consortium italien...d'où une perte de confiance à prévoir de leur côté, (iii) l'aval de la filière riz n'a pas pu être fédéré dans les temps du projet, malgré tous les espoirs portés sur ce sujet par les groupements aval.

12h / 14h– Entretien à Kankan avec MM. Mamadi KEITA et Fara Sékou IFONO, CTA mis à disposition de la FUPRORIZ et payés par le projet ACORH

- Recrutements : MM. KEITA et IFONO sont sortis de l'Ecole nationale d'agriculture et d'élevage (ENAE) de Kankan en 2000. Le troisième CTA, Sékou CHERIF, est lui sorti de l'ENAE de Kankan en 2007. Ils ont tous les trois été recrutés début mai 2011, pour six mois (fin du contrat avec la FUPRORIZ : 31/10/2011...Prolongement de contrat pas encore discuté avec la FUPRORIZ et le projet ACORH) ;
- Profil de M. IFONO : Il a d'abord effectué un stage au CRAB en 2000 sur la multiplication de semences de CK47, puis est resté pendant plusieurs années au chômage avant d'être embauché en 2008-2010 par le Groupe africain de développement agro-industriel pour la lutte contre la pauvreté, au Mali. Au sein de cette organisation, il supervisait la mise en oeuvre de deux volets : production d'huile de jatropha et production céréalière. Fin 2010, il est revenu à Kankan pour effectuer un stage au sein de la Direction préfectorale du développement rural et de l'environnement (DPDRE).
- Profil de M. KEITA : Il a d'abord effectué un stage en 1999 au sein de la Section culture attelée (SCA) du Projet coton Kankan (PCK), puis un stage en 2001 au sein du projet de relance de la caféiculture (RC2) à Gbaya en Guinée forestière, puis un stage en 2002 au sein de la Société guinéenne de palmier à huile et hévéa (SOGUIPAH) à Diéké, puis un stage en 2004 au sein de l'ONG CENAFOD (NDR : ancien opérateur du Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles (CAOPA) de Kankan, avant l'arrivée de l'ONG INADER en 2005). Il est enfin embauché en 2005-2010 par le CRAB pour conduire des expérimentations sur le NERICA, dans le cadre du projet Soké / Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) ;
- Formation des CTA : Sous la responsabilité de M. Makan DOUMBOUYA, Responsable de la recherche-développement au CRAB, les CTA ont été formés pendant huit jours sur les thèmes suivants : mise en place d'une pépinière rizicole, repiquage, protection des végétaux et lutte intégrée, compostage, conservation du riz. Les intervenants étaient M. Makan DOUMBOUYA, M. Lanciné DOUMBOUYA (spécialiste des produits phytosanitaires), M. Sékou KEITA (Chef du programme riz au CRAB) et M. Falaye CAMARA (entomologiste) ;
- Suivi des groupements de riziculteurs : M. KEITA est responsable du suivi de 11 groupements (cinq à Nafadji et six à Kouroussa), M. IFONO de 13 groupements (cinq dans Kankan centre, sept à Banko et un à Mamouroudou) et M. CHERIF de neuf groupements (tous à Kérouané). M. KEITA dit partager son temps entre Sigouri et Kouroussa (alternance toutes les deux semaines). M. IFONO a des difficultés pour donner son emploi du temps et il s'avère, au fil de la discussion, qu'il n'a effectué qu'un seul déplacement sur l'axe Banko / Mamouroudou ;
- Supervision des CTA : Les CTA étant embauchés par la FUPRORIZ, ils sont directement suivis par son Président, M. KAKORO, et son Coordinateur, M. Framoudou TRAORE. L'agronome du projet ACORH, M. N'Faly KONATE, les a peu suivis. Les CTA ne produisent ni prévision d'emploi du temps, ni compte-rendu d'activités.
- Paquet technique promu : Les CTA ont été formés à la promotion de la riziculture améliorée de bas-fonds, avec l'itinéraire technique suivant : application d'herbicides en tout début de saison humide, labour deux jours après, repos pendant un mois, deuxième labour si re-démarrage des adventices, hersage quelques jours après, préparation de la pépinière, casierage et planage, repiquage 15-20 jours après préparation de la pépinière. Les CTA sont cependant conscients du fait que la majorité des riziculteurs de Haute-Guinée pratiquent également la riziculture de coteaux (partout) et de plaines (sur Sigouri) et que, parmi ceux qui pratiquent la riziculture de bas-fonds, très peu ont l'habitude de repiquer (si ce n'est sur Kérouané), les travaux de repiquage entrant en conflit avec d'autres activités champêtres.

14h / 15h *Trajet de Kankan à Saana*

15h / 16h – Entretien à Saana avec M. Brahim KONATE, Président de l'Union des producteurs d'igname et de sésame de Saana

- Fonctionnement de la CNOP-G : Le Fonds guinéo-italien de remise de dette (FOGUIRED) avait attribué 592 MFG en 2009 à la CNOP-G. Le Président de la CNOP-G, M. Moussa Para DIALLO, est venu en personne remettre 150 MFG au Président de l'Union des producteurs d'igname et de sésame (qui n'était pas encore « éclatée » en de multiples Unions), M. Sékou Djan KOUROUMA. Mais, suite à cela, les membres de l'Union n'ont pas eu d'information sur l'utilisation des fonds... Tout le monde était « découragé » ;
- Perception sur la structuration des OPA en Haute-Guinée : L'argent amène des problèmes, car chacun cherche son intérêt... Les Unions de producteurs d'igname et de sésame doivent créer une Fédération le 10 novembre 2011 et élire son bureau à cette occasion : M. Brahim KONATE fait campagne pour être élu Président et souligne à maintes reprises qu'il s'entourera de personnes honnêtes ;

16h / 19h *Trajet de Saana à Kérouané*

Nuit à Kérouané

→ LUNDI 31 OCTOBRE 2011

8h / 9h30 – Entretien à Kérouané avec l'OP riziculteurs « Saranké Kolon » (Quest. #7)

- Présents : Fanta DIABATE (Présidente), Araba BERETE (Vice-Présidente), Moriba TOURE (Secrétaire administratif), Mariam DOUMBOUYA (secrétaire chargé de l'organisation), Saran CISSE (chargée de la commercialisation), Sarangbé CAMARA (membre de la Commission de contrôle), Saran KEITA, Saran KOUROUMA, Mariama CAMARA, Kourani TRAORE, Ifrana CAMARA, Antana KOUROUMA, Kadja TRAORE, Tiguidanke KONATE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 1998 sous l'impulsion de la Présidente actuelle, avec pour objectif initial la promotion de la culture du riz, du maïs et du haricot. Le groupement comprend actuellement 32 membres (dont 28 femmes), pour un effectif initial de 32 membres (les membres décédés ont été remplacés par des nouveaux) ;
- Activités : Le groupement a un champ collectif de trois ha ;
- Appui du projet : Subventionnement d'un motoculteur (il a été donné à l'Union des riziculteurs et le groupement a contribué pour 300 000 FG... Mais ce motoculteur n'a pas servi cette année, car « personne ne sait l'utiliser », de 12 l d'herbicides total et 12 l d'herbicides sélectif, d'un pulvérisateur d'herbicides, de 300 kg de semences (Nérica, pas choisi par les riziculteurs). M. IFONO - le CTA mis à disposition par la FUProRiz et payé par le projet – n'est pas connu des membres du groupement. Enfin, les membres se rappellent avoir reçu une formation sur l'application de produits phytosanitaires et sur l'esprit d'autopromotion, mais certains confondent les activités du projet ACORH avec celles des projets Faisons ensemble et Sécurité alimentaire / Consortium italien ;
- Organisation interne du groupement : Seules six personnes sont alphabétisées. Les responsables sont élus par vote à bulletin secret (système des bols). Les membres ne tiennent visiblement pas de réunion régulières, ne cotisent pas, ne tiennent pas de livre de caisse. La dite caisse contiendrait 200 000 FG, mais il s'est avéré impossible de vérifier cette information. Ce qui est très singulier, c'est que le groupement dispose d'une masse de documents (liste des membres, cahier de visites, cahier de formations, cahier de stocks, cahier de gestion des matériels donnés par les projets, cahier de courrier arrivée, plan d'action 2008-2009), mais ne dispose pas d'un livre de caisse ! Le groupement dispose par ailleurs de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (2004). Il est également affilié à une Union et a payé un droit d'entrée de 500 000 FG, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques. Il a été appuyé entre 2008 et 2009 par le projet Faisons ensemble et par « les canadiens » (?) : à la lecture du « cahier de gestion des matériels donnés par les projets », il s'avère que le projet aurait reçu pour environ 3,7 MFG de dons (brouettes, bâches, dabs, sacs d'engrais, une motopompe, etc.) ! Ceci pourrait expliquer le faible niveau de dynamisme du groupement.

10h / 10h30 – Entretien à Kérouané avec M. Lancény CAMARA, Président de l'Union des groupements de riziculteurs de Kérouané

- Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles : Le projet ACORH a travaillé sur les ouvrages de Lémourou 3 et sur celui de Lolinsou (en collaboration avec le projet sécurité alimentaire / Consortium italien). Les ouvrages de Lémourou 3 ne sont pas fonctionnels : sur les trois barrages, seul celui du milieu fonctionne, mais il fonctionnait déjà avant le projet ACORH ; le premier se fissure et le dernier ne fonctionne pas car la dérivation faite par le PRODABEK au début des années 2000 n'a jamais pu être fermée. Les ouvrages de Lolinsou sont par contre OK ;
- Motoculteur : L'Union a contribué à hauteur de 3 MFG (pour un coût total estimé par le Président de 19 MFG). Il est garé dans la concession du Président de l'Union et n'a pas fonctionné pour cette campagne. Le Président de l'Union met en avant plusieurs problèmes pour expliquer cela : le tractoriste formé serait parti et le projet ACORH aurait « oublié » de fournir une remorque adaptée, pour que les charrues puissent être amenées jusqu'aux champs. Face à cela, l'Union a demandé à un forgeron local de fabriquer une remorque, pour un coût de 4,4 MFG (NDR : nous l'avons vu : bon travail) ;
- Charrettes asines : Le projet ACORH en a fourni quatre et l'Union a contribué à hauteur de 700 000 FG par charrette...Mais elles sont elles aussi garées chez le Président, car il n'y a pas d'âne sur Kérouané. A la question « pourquoi les avoir pris si vous saviez qu'il n'y avait pas d'âne ? », le Président répond « quand on te donne, tu prends ».

10h30 / 11h – Entretien à Kérouané avec Mme. Tiridanké TOURE, Présidente de l'Union des groupements d'étuveuses de Kérouané

- Adhérents de l'Union : L'Union comprend huit groupements, quatre « anciens » et quatre « nouveaux », tous aidés par ACORH. L'Union a reçu son agrément en novembre 2010 ;
- Appuis du projet ACORH : En tout, l'Union a reçu 24 kits d'étuvage, trois formations (huit groupements ont été formés en esprit d'autopromotion, huit en techniques d'étuvage amélioré, quatre sur la Loi 014) et 20 MFG de subventions (sans contrepartie), qui ont été distribués entre les quatre « anciens » groupements (5 MFG chacun pour Solidarité, Yérédémén, Benkoma et Landaya Matoto).

11h / 13h – Entretien à Kérouané avec l'OP étuveuses "Yélen" (Quest. #8)

- Présents : Aminata CAMARA (Présidente), Sény CAMARA (Vice-Présidente), Ma TOURE (Trésorière), Kensa TOURE, Mariam CONDE, Aïssata KONATE, Aïcha KONATE, Makoma KOUROUMA, Ma DOUMBOUYA, Mariam TOURE, Kadja BAMBAH, Kalila KONATE, Saran KEITA, Konan KONATE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2006 sous l'impulsion de son actuelle Présidente, avec pour objectif initial la promotion de l'étuvage amélioré et l'entraide entre les membres. Les membres étaient auparavant réunis dans un « sèrè » (groupe d'entraide féminin traditionnel). Le groupement comprend actuellement 20 membres (que des femmes), pour un effectif initial de 50 membres : 30 ont quitté le groupement, faute d'avoir payé leurs parts sociales ;
- Activités : Le groupement pratique l'étuvage amélioré, en utilisant les équipements subventionnés par le projet. Mais, le volume étuvé par le groupement est très faible : seulement 8 bassines (une bassine = environ 40 kg) achetées en septembre 2011, à 105 000 FG par bassine...Soit environ 16 kg de riz étuvé par membre en deux mois. Le groupement souhaiterait recevoir 10 kits d'étuvage améliorés pour pouvoir étuver 40 bassines par semaine. A 75 000 FG / bassine actuellement, cela représente un besoin en fonds de roulement de 3 MFG, que le groupement n'a pas (900 000 FG en caisse). Les membres ne semblent pas conscients de ce problème et focalisent leur attention sur la fourniture de kits d'étuvage par le projet ;
- Appui du projet : Subventionnement de trois jeux d'étuveuses améliorées (fut, brouette, bâche, râteau, pelle). Les membres se rappellent aussi avoir reçu une formation sur l'étuvage amélioré, sur l'esprit d'autopromotion et la gestion simplifiée. Le groupement est suivi régulièrement par Moussa 2 KOUROUMA, animateur MGE. Il faut souligner le fait que le groupement dispose de deux plans d'actions : nov. 2006 – nov. 2007 et 2008 – 2010 (élaborés avec l'aide du DYNAFIV/MGE) ;
- Organisation interne du groupement : Cinq membres ont reçu une formation en alphabétisation par l'EUPD, mais les deux membres testés (la Vice-Présidente et la Trésorière) sont incapables de résoudre une addition simple et d'écrire leur nom. Aspect original, les responsables sont élus par tirage au sort (« pour éviter les conflits »). Les membres ne tiennent visiblement pas de réunions régulières, ont payé un droit d'entrée initial

de 50 000 FG en novembre 2006 mais ne cotisent plus depuis, ne tiennent pas de document de gestion. La dite caisse contiendrait 900 000 FG (2,5 MFG avant projet ACORH – 1 663 000 de contribution pour les kits d'étuvage amélioré), mais il s'est avéré impossible de vérifier cette information, en l'absence de livre de caisse à jour. Le seul livre de caisse disponible fait état des opérations menées entre juin 2007 (1,3 MFG en caisse) et mai 2008 (4,9 MFG en caisse). Questionné sur la raison de la différence entre ce montant en caisse en mai 2008 (4,9 MFG) et le montant en caisse début 2011 (2,5 MFG), les membres répondent qu'il y a eu « des cas sociaux ». Le groupement dispose par ailleurs de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (novembre 2006). Il est également affilié à l'Union des groupements d'étuveuses de Kérouané et a payé un droit d'entrée de 200 000 FG, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union ;

- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a aucun contact avec l'extérieur (services administratifs, agents économiques, ONG ou projets) ;
- Compte d'exploitation : Des exemples de comptes d'exploitation ont été tracés par l'animateur, mais ils s'avèrent trop compliqués (désagrégation des frais d'amortissement par année/mois/semaine, libellés opaques) et le groupement ne les utilise pas. Pour preuve, le groupement n'est pas capable d'énumérer les charges et recettes d'une opération d'étuvage, se perd lorsqu'il faut introduire la notion de rendement d'étuvage (18 mesures de riz net à partir de 25 mesures de paddy, en moyenne) et, en définitive, ne sait pas quel gain est réalisable par bassine ou mesure de paddy.

15h30 / 17h – Entretien à Kérouané avec l'OP décortiqueurs "Sanankoro 2" (Quest. #9)

- Présents : Lamine CISSE (Président), Ibrahima TRAORE (Conseiller) + Mory CAMARA (Président du groupement de décortiqueurs « Sanankoro 1 ») ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par son Président actuel en 2010, avec l'appui de la MGE. Les objectifs initiaux étaient de (i) s'entraider pour bénéficier de pièces de rechange et, (ii) calculer nos bénéfices respectifs et savoir comment améliorer notre activité. Le groupement compte 18 adhérents (dont deux femmes), qui ont tous réglé leurs droit d'adhésion (50 000 FG) ;
- Activités : Le groupement a mis en place (i) un système de remplacement des décortiqueuses usagées (Cf. infra) et (ii) un magasin de pièces détachées, en collaboration avec l'autre groupement de décortiqueurs. Ce magasin est achalandé, mais il n'y a ni livre de caisse, ni livre de stocks et le magasinier pilote à vue, ce qui est d'autant plus délicat que les membres utilisent différents types de machine : ZH 1110, ZS 1110, Dynamica S1110, Dynamica S1115 ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux décortiqueuses ZS 1110. Pour chaque décortiqueuse, le groupement doit contribuer à hauteur de 20%, soit 1,8 MFG. Le groupement a donc payé 3,6 MFG au projet ACORH (en utilisant le capital social de 900 000 FG + une contribution exceptionnelle de 250 000 FG / adhérent = 4,5 MFG). Chacune des machines a ensuite été confiée à un meunier qui a remboursé 100% du prix (soit neuf MFG) en huit mois. Ceci a permis de mettre de côté les fonds nécessaires à l'achat d'une nouvelle décortiqueuse, Dynamica S 1110, en août 2011, à 12 MFG (11,5 MFG à l'achat + 0,5 MFG de transport). Cette machine a été confiée à un meunier qui doit la rembourser en huit mois. (ii) Formations (esprit d'autopromotion pour tous, technique de dépannage des pannes usuelles pour quatre personnes, alphabétisation pour cinq personnes), (iii) Participation du Président à un atelier sur la filière riz en juin 2010 à Mamou, (iv) Don de 10 MFG pour le magasin de pièces détachées ;
- Organisation interne du groupement : Huit personnes sont alphabétisées. Les responsables sont élus à main levée et les membres ne connaissent pas les dispositions de la Loi 014, qui impose le vote à bulletin secret. Les membres disent tenir des réunions régulièrement, mais ceci est invérifiable en l'absence de livre de procès-verbal. Idem pour les cotisations, en l'absence de livre de caisse. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (2010). Une Union sera créée très prochainement (entre Tabaski le sept novembre et le début des récoltes à la mi-novembre...) ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

17h / 18h30 – Entretien à Kérouané avec l'OP de commerçants de riz net "Yérédémén" (Quest. #10)

- Présents : Mariam KOUROUMA (Présidente), Fanta SIDIBE (Vice-Présidente), Aminata KOURUMA (Secrétaire administrative), Assetou KOUROUMA (Secrétaire à l'organisation), Kadja KOUROUMA (Secrétaire à

l'information), Kagbé KOUROUMA (Trésorière), Adama KOUROUMA, Djénabou KABA, Sara KONATE, Fatoumata KOUROUMA, Bintou TOURE, Mariam TOURE, Sidigbé KOUROUMA, Fatoumata CONDE, Fatoumata CAMARA, Macé SANGARE, Kounani CAMARA (membres) ;

- Cadre général : Le groupement a été créé par ses actuelles Présidente et Vice-Présidente en 2009. L'objectif initial était de promouvoir l'achat/revente de paddy et riz net. Le groupement compte 18 adhérents (que des femmes), qui ont tous réglé leurs droits d'adhésion. A l'origine, le groupement comptait 15 adhérents ;
- Activités : La dernière opération du groupement portait sur 25 bassines de riz net, achetées 80 000 FG par bassine (soit 20 mesures de riz net par bassine, à 4 000 FG par mesure de riz net), soit deux MFG. La mesure de riz net achetée à 4 000 FG a été revendue à 4 500 FG, soit un gain de 500 FG par mesure et un gain total de 250 000 FG pour l'opération. Le groupement voudrait quadrupler son volume d'opération d'ici la fin de l'année, mais peine à estimer le besoin en fonds de roulement nécessaire (huit MFG). Il est intéressant de noter que les plus grosses acheteuses utilisent individuellement un fonds de roulement de un MFG, les plus modestes utilisant un fonds de roulement de 0,3 MFG : en pondérant l'ensemble, on arrive à une somme de fonds de roulement individuels pour le groupement de neuf MFG. Il serait donc possible que le groupement constitue un fonds de roulement de huit MFG, pour peu que les membres acceptent d'augmenter leurs parts sociales ;
- Appui du projet : Formation en esprit d'autopromotion et suivi régulier par Moussa 2 KOUROUMA ;
- Organisation interne du groupement : Avant le projet ACORH, aucun membre n'était alphabétisé, mais trois membres ont suivi des cours d'alphabétisation avec l'EUPD. Le résultat est mitigé car seulement une personne sur les trois testées est capable de résoudre une addition simple et d'écrire son nom. Les responsables sont élus à main levée et les membres ne connaissent pas les dispositions de la Loi 014, qui impose le vote à bulletin secret. Les membres disent tenir des réunions régulièrement, mais ceci est invérifiable en l'absence de livre de procès-verbal. Idem pour les cotisations, en l'absence de livre de caisse. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (2010). La création d'une Union des cinq groupements de commerçantes de riz net de Kérouané est prévue prochainement ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

19h / 20h – Entretien à Kérouané avec l'OP de commerçants d'huile "Yérédémén" **(Quest. #11)**

- Présents : Hawa SQUARE et Fanta CAMARA (Commissaires aux comptes), Kadja FOFANA, Namory CISSE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2010 par ses actuelles Présidente et Vice-Présidente, Kadja SYLLA et Ma FANTA. L'objectif initial était de promouvoir l'achat/revente d'huile de palme et d'arachide. Le groupement compte 25 adhérents (dont 24 femmes) ;
- Activités : Le groupement n'a fait aucun achat depuis sa création, mais compte démarrer en février/mars 2012. Chaque membre achète en moyenne trois - quatre bidons de 20 l à environ 180 000 FG, soit un fonds de roulement individuel de 500 000 à 700 000 FG. Le gain moyen par bidon est d'environ 15 000 FG ;
- Appui du projet : Ils n'ont pas reçu de formation, mais sont suivis régulièrement par Moussa 2 KOUROUMA ;
- Organisation interne du groupement : Quatre membres sont alphabétisés. Les membres disent tenir des réunions régulièrement, mais ceci est invérifiable en l'absence de livre de procès-verbal. Idem pour les cotisations, en l'absence de livre de caisse. Ils disent néanmoins avoir rassemblé 20 droits d'entrée (sur les 25 membres) de 80 000 FG, soit 1,6 MFG et avoir encore 1,05 MFG en caisse. Ils disent également vouloir demander une cotisation exceptionnelle de 50 000 FG par membre d'ici la fin de l'année, afin d'augmenter le fonds de roulement. Si tout se passe bien, le groupement aura donc 2,6 MFG de fonds de roulement en fin d'année, ce qui devrait lui permettre d'acheter une trentaine de bidons par semaine et de générer un gain d'environ 200 000 FG par semaine. Le groupement dispose d'un compte en banque au Crédit rural, de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (2010). Le groupement sait qu'il existe d'autres groupements de commerçants d'huile de palme sur Kérouané, mais n'a pas réfléchi à l'idée de créer une Union ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

20h30 / 21h30 – Entretien à Kérouané avec M. Mamadi « Bas-fonds » CAMARA, ex-Vice-Président de l'OP riziculteurs "Lémourou 2" et Président du CCA de Kérouané

- Ouvrages hydro-agricoles Lémourou 3 et Lolinsou : ça ne va pas ! Le représentant du BTGR sur Kérouané, M. CONTE, a commis de multiples fautes : sélection de l'entreprise de construction sans consultation des paysans (d'où remplacement en cours de chantier par une autre entreprise), pas de suivi précis du chantier, détournement de ciment et de fer à béton (d'où la fragilité des ouvrages, car non respect des dosages de béton et des plans de ferrailage). Le Chef de la section aménagement du BTGR à Kankan, M. CISSE, est au courant et n'a pas pris de mesure pour éviter cela. Enfin, l'équipe du projet ACORH a manqué de vigilance. Bilan : les barrages de Lémourou 3 ne sont pas fonctionnels ;
- Fonctionnement de la FUPRORIZ et de l'Union des groupements de riziculteurs de Kérouané : La CNOP-G avait reçu 592 MFG du FOGUIRED en 2009. 30 MFG ont été perçus par la FUPRORIZ et ont été bouffés. Au niveau de l'Union, c'est guère mieux : la décortiqueuse, qui avait été donnée par la Chambre régionale d'agriculture en 2004, a été vendue par le Président de l'Union à M. Mamadi KEITA, Président du groupement de riziculteurs Lémourou 1, pour 4,5 MFG (alors qu'elle n'a pratiquement pas fonctionné et qu'elle valait 12 MFG neuve). L'argent n'a pas été versé dans la caisse de l'Union. Idem avec le motoculteur donné par le projet ACORH : il n'a pas fonctionné car le tractoriste n'était pas payé et a préféré démissionner. Le Président de l'Union fait peur aux autres (il est ingénieur agronome) et il va récupérer le motoculteur, comme il avait récupéré la décortiqueuse en 2004. Face à cela, j'ai préféré démissionner de mon poste au sein de Lémourou 2 et me retirer des réunions de l'Union ;
- CCA de Kérouané : Alsény MAREGA, le gérant des cinq CCA, n'écoute pas ses administrateurs (les cinq Comités de gestion). Il a déjà commencé à détourner de l'argent : ainsi, à Kérouané, il a été dit au Consortium italien que le tracteur du CCA avait labouré quatre ha, alors qu'il a labouré 44 ha en réalité...Les paiements sont allés dans la poche du gérant. Christiano, le Chef du projet Sécurité alimentaire / Consortium italien ne voit rien, ou ne veut rien voir, car il est omnubilé par ses objectifs quantitatifs.

Nuit à Kérouané

➔ MARDI 1er NOVEMBRE 2011

7h / 9h30 – Visite des ouvrages hydro-agricoles et des magasins construits par le projet ACORH, en compagnie de M. MAMADI « Bas-fonds » KEITA

- Magasin de stockage de riz paddy : D'une surface de 15 m², il a été bâti à 500 m du marché de Kérouané, près de la DPDRE. Les étuveuses ne l'utilisent pas, car elles le trouvent trop petit et trop éloigné : elles préfèrent louer un magasin près du marché ;
- Vue générale sur les ouvrages hydro-agricoles : D'amont en aval du cours d'eau, les ouvrages sont les suivants : Lémourou 4 (x ha, construit en 2011 grâce au projet Sécurité alimentaire / Consortium italien), Lémourou 2 (28 ha, construit en 2006 grâce au SCAC), Sabougnouma (23 ha, construit en 2006 grâce au SCAC), Lémourou 1 (17 ha, construit au début des années 2000 grâce au PRODABEK), Lémourou 3 (63 ha, construit au début des années 2000 grâce au PRODABEK, il n'avait jamais fonctionné : impossible de barrer la dérivation temporaire mise en place. Il a été repris en 2011 par le projet ACORH, sans plus de succès), Lolinsou (13 ha, construit lui aussi au début des années 2000 grâce au PRODABEK, il avait ensuite été endommagé. Il a été repris de façon satisfaisante en 2011 par les projets ACORH et Sécurité alimentaire / Consortium italien) ;
- Cas des ouvrages de Lémourou 3 : Il y a trois barrages. Au niveau du premier barrage, il n'y a quasiment pas de débit, ni du côté gauche, ni du côté droit. Au deuxième barrage, la situation est un peu meilleure, mais les débits sont faibles. Ce barrage n'a pas fait l'objet de réhabilitation par le projet ACORH. Au niveau du troisième barrage, le rebouchage de la dérivation n'a pas réussi : l'eau s'échappe et les canaux sont à sec. Il y a plusieurs explications à cette situation : (i) un paysan individuel, le jeune frère du Président de l'Union des riziculteurs, s'est construit en 2010 son propre barrage à 50 m en amont du premier barrage de Lémourou 3, ce qui a modifié le régime hydrique, (ii) l'étude technique faite par le BTGR est insuffisante (mauvais calcul des pentes et débits et mauvais tracé des canaux), (iii) les prescriptions techniques (dosage de béton, plan de ferrailage) n'ont pas été respectées pour le troisième barrage, (iv) les riziculteurs n'entretiennent pas les canaux et les drains (pas de désherbage, trous non rebouchés un peu partout), car la plupart sont exploitants et les propriétaires peuvent les chasser à tout moment.

10h / 11h30 – Entretien avec M. Moussa 2 KOUROUMA, animateur MGE basé à Kérouané

- Profil : Diplômé en économie de l'Université de Kankan en 2008, il a d'abord fait un stage au FOGUIRED, puis a travaillé un court moment pour Médecins sans frontière Belgique puis Suisse, avant de devenir volontaire à la Direction préfectorale de la jeunesse de Damaro, entre 2008 et 2010. Il a été recruté en janvier 2010 par la MGE pour travailler sur le présent projet ;
- OP appuyées : deux groupements de décortiqueurs (qui ont chacun reçu deux machines par le projet), huit groupements d'éstuveuses (les quatre anciens ont reçu chacun 5 MFG par le projet), six groupements de commerçants de riz net et trois groupements de commerçants d'huile de palme. Beaucoup de groupements aidées, mais peu finalement par rapport aux demandes d'appui ;
- Magasin : Il a été construit sans concertation : les étuveuses le trouvaient trop petit et elles avaient signalé avant construction qu'elles préféreraient stocker leur riz près du marché, chez une grosse commerçante, Mawa SOUMAORO ;
- Etuveuses : Elles ont peu travaillé cette année, car les groupements de riziculteurs ont peu produit (mis à part Lémourou 1, Lémourou 2 et Sabougnouma...et encore, sur une saison). Moussa 2 KOUROUMA avait proposé de rapprocher les groupements d'éstuveuses avec Mamadi DIABATE, celui qui a fait une dérivation sauvage sur le cours d'eau (et qui a réussi à faire les deux saisons cette année), mais cette suggestion a été refusée par la Chef de projet ;
- Barrages : La réhabilitation de Lémourou 3 a échoué et celle de Lolinsou a réussi, avec l'appui tardif du projet Facilité alimentaire / Consortium italien ;
- Motoculteur : Il n'a pas fonctionné, sauf pour faire une démonstration lors de sa livraison. Le Président de l'Union est en train de se l'accaparer ;
- Fonctionnement de l'équipe du projet : L'équipe est divisée en deux : d'un côté, le GRET avec la Chef de projet et l'agronome pour les OP amont, de l'autre la MGE avec les quatre animateurs pour les OP aval. Entre les deux, il y a les formateurs. Moussa 2 KOUROUMA aurait préféré pouvoir assurer lui-même les formations. La planification des activités est faite par téléphone auprès du Directeur de la MGE, M. Kerfallah CAMARA et du superviseur, M. Ousmane TRAORE. Seul le superviseur se déplace de temps à autre sur Kérouané. Il n'y avait pas de réunion d'équipe réunissant les animateurs, même pour la clôture du projet (d'où l'absence de consigne concernant l'information à donner aux OP pour la suite des activités avec le projet Facilité alimentaire / Consortium italien).

12h / 17h *Trajet de Kérouané à Sinko*

1h / 11h – Entretien à Sinko avec l'OP étuveuses "Lanaya" (Quest. #12)

- Présents : Saran KOUROUMA, Kadiatou KEITA, Mama KONATE, Aïssa CAMARA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2009 sous l'impulsion de son actuelle Présidente, avec pour objectif initial la promotion de l'étuvage et l'acquisition de fûts améliorés. Le groupement comprend actuellement 18 membres (que des femmes) ;
- Activités : Le groupement n'a quasiment pas travaillé cette année. Le dernier achat de paddy remonte à août et personne n'est capable de dire quelle quantité avait été achetée. Les femmes disent être capables d'étuver individuellement 15 à 18 sacs de 100 Kg de paddy par semaine, soit environ 30 t de paddy par semaine pour l'ensemble du groupement, soit plus de 720 t de paddy sur l'ensemble de la campagne d'étuvage (qui dure environ six mois) ! Ce chiffre paraît exagéré, car cela signifierait que chaque femme a un besoin en fonds de roulement individuel compris entre 5,2 et 6,3 MFG...Peu après, elles estiment leur gain par sac de 100 Kg à 30 000 FG...Puis se reprennent plus tard en l'estimant cette fois-ci à 15 000 FG. Enfin, elles disent vouloir organiser l'étuvage avec les fûts améliorés en constituant trois brigades de deux femmes, chaque brigade pouvant traiter 10 sacs par jour, quatre jours par semaine, soit un total de 120 sacs traités par semaine...Mais le besoin en fonds de roulement serait alors de 42 MFG, 40 fois ce qu'elles ont en caisse ! Bref, le groupement ne maîtrise pas le compte d'exploitation de son activité d'étuvage ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de trois kits d'étuvage amélioré. (ii) Formation sur l'étuvage amélioré (un membre), sur l'esprit d'autopromotion (tous les membres), sur la gestion simplifiée (tous les membres) et l'alphabétisation (quatre membres. Tests non concluants) ;

- Organisation interne du groupement : Les responsables sont choisis par consensus. Les membres disent avoir payé un droit d'entrée initial de 20 000 FG et cotisé 2 000 FG par semaine (à chaque réunion), mais ceci est invérifiable en l'absence de tout document de gestion. La caisse contiendrait 1,25 MFG. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (juin 2010). Il est également affilié à l'Union des groupements d'étuveuses de Sinko et a payé un droit d'entrée de 80 000 FG, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, les agents économiques, les ONG ou projets. Par contre, les membres disent avoir un accord avec les groupements de producteurs appuyés par le projet ACORH (priorité sur le paddy) et les groupements de décortiqueurs appuyés par le même projet (2 000 FG de rabais sur le tarif de décorticage par sac).

Nuit à Sinko

→ MERCREDI 2 OCTOBRE 2011

8h / 10h – Entretien à Sinko avec l'OP décortiqueurs "Bronkédou" (Quest. #13)

- Présents : Siaka DOUMBOUYA (Président), Cécé LOUA (Secrétaire), Moussa CONDE et Moussa SAYON (Conseillers), Ismaïla KEITA, Jean KOÏVOGUI (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'ancien Président, Youssouf CONDE, en 2005, avec l'appui du projet DYNAFIV/MGE. L'objectif initial était de négocier une baisse de l'impôt « pollution » avec le Sous-Préfet. Ceci a été effectif, car l'impôt est passé de 150 000 FG à 10 000 FG / meunier. Le groupement compte 26 adhérents (dont deux femmes), qui ont tous réglé leurs droits d'adhésion (10 000 FG). Ils étaient 18 au départ ;
- Activités : Le groupement a mis en place (i) un système de remplacement des décortiqueuses usagées (Cf. infra) et (ii) un magasin de pièces détachées, au niveau de l'Union des décortiqueurs. Ce magasin est achalandé, mais il n'y a ni livre de caisse, ni livre de stocks et le magasinier pilote à vue. D'après les membres interrogés, il existe un barème de vente : par exemple, un segment acheté 35 000 FG par le magasin et qui vaut 60 000 FG sur le marché est vendu à 45 000 FG pour un membre de l'Union et 50 000 FG pour un meunier non membre de l'Union ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux décortiqueuses Yanmar S195. Les décortiqueuses amenées par le projet ont été remboursées et le groupement en a payé quatre autres derrière (le bénéficiaire doit rembourser huit MFG au bout de six mois). (ii) Subvention de 10 MFG (NDR : 15 MFG d'après la documentation fournie par le projet ACORH ?) pour l'achat de pièces et de gasoil. Ils ont décidé de garder sept MFG pour l'achat des pièces et trois MFG pour l'achat de gasoil (deux achats de gros seulement en cinq mois)...La subvention dort, mais les personnes interrogées nous disent attendre une nouvelle subvention ! (iii) Formations (esprit d'autopromotion pour tous, gestion simplifiée pour tous, technique de dépannage des pannes usuelles pour une personne, alphabétisation pour deux personnes) ;
- Organisation interne du groupement : Deux personnes sont alphabétisées. Les responsables sont élus par consensus. Les membres disent avoir payé 10 000 FG de droit d'entrée et cotiser 2 000 FG à chaque réunion hebdomadaire, ce qui est invérifiable en l'absence de livre de procès-verbal et de livre de caisse. La situation financière du groupement serait la suivante : 1,32 MFG au Crédit rural, 5,15 MFG en pièces détachées, 1,25 MFG en créances auprès des membres...Mais tout ceci est donné de tête par le Secrétaire ! Il existe des documents, mais qui sont mal utilisés : registre d'achat (pas de date, pas de ventilation par pièce), registre de vente (pas de date, pas de nom des acheteurs), deux cahiers d'adhésion (pas à jour et pas de date), cahier de procès-verbal (pas à jour). Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (août 2010). Une Union a été créée en juillet 2011 et un bureau provisoire a été mis en place, dans l'attente de l'assemblée générale constitutive ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG. L'existence d'un accord interprofessionnel entre les décortiqueurs et les étuveuses appuyées par le projet ACORH (2 000 FG de rabais par sac) n'est pas connue du secrétaire du groupement. A noter que cet accord, présenté par l'animateur Féréboré CISSE, est visé par MC CONDE « Coordinateur des OP de Sinko » (?).

10h / 12h – Entretien à Sinko avec l’OP riziculteurs “Horoya” (Quest. #14)

- Présents : Aminata DIAKITE (Présidente), Mamadi CONDE (Secrétaire administratif), Fadama KEITA, Mansira DOUMBOUYA, Saran SANGARE, Nantenin TRAORE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2009 sous l’impulsion de la Présidente actuelle, avec pour objectif initial la promotion de la culture du riz et du maraîchage. Le groupement comprend actuellement 18 membres (dont 17 femmes), pour un effectif initial de 15 membres ;
- Activités : Le groupement a deux champs collectifs : quatre ha sur coteaux pour le riz, un ha en bas-fonds pour le maraîchage de contre-saison. Le groupement fait aussi la vente groupée de riz et de produits maraîchers ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement d’un magasin collectif de 25 m² et d’un motoculteur pour l’Union (Cf. compte-rendu de visite infra), d’une batteuse à pédales (mais non utilisée : c’est trop long ! Préfèrent battre par terre au fléau), d’une charrette asine (mais il n’y a pas d’âne à Sinko), de neuf l d’herbicides total et six l d’herbicides sélectif, d’un pulvérisateur d’herbicides, de neuf sacs d’engrais NPK (triple 15) et six sacs d’urée, de 300 kg de semences (« riz chinois », choisi par les riziculteurs). Tout ceci a été co-financé à hauteur de 1,5 MFG par le groupement. (ii) Formations : en esprit d’autopromotion en 2010 et formations techniques – utilisation des produits phytosanitaires, sélection des semences, battage du riz, stockage du riz – avec l’Agence nationale pour la promotion rurale et le conseil agricole (ANPROCA). Suivi-conseil : il est assez rare : la dernière visite technique de l’agronome Koly GOEPOGUI remonte à plus de trois mois, celle du CTA Michel KOLYE à plus d’un mois...Il n’y a pas eu de visite durant la préparation de la campagne rizicole. ;
- Organisation interne du groupement : Seul le Secrétaire administratif est alphabétisé. Les responsables sont choisis par consensus. Les membres disent tenir une réunion hebdomadaire et cotiser 2 000 FG par personne à cette occasion, mais ceci est invérifiable en l’absence de livre de procès-verbal et de livre de caisse à jour. Il est d’ailleurs surprenant de constater que le livre de caisse était bien tenu jusqu’en avril 2010, date à laquelle il y avait 16 MFG en caisse...contre 1,5 MFG aujourd’hui, d’après le Secrétaire administratif ! Ce dernier impute cette perte sèche de 14 MFG au fait qu’un champ collectif de neuf ha n’aurait donné, en 2010, que six sacs de paddy par ha. En retraçant le compte d’exploitation d’une telle opération, on peut estimer les charges à 2,34 MFG/ha et les recettes à 2 MFG/ha, soit une perte de 0,34 MFG/ha, d’où une perte totale de 3 MFG. 11 MFG ont donc semble-t-il été détournés. Le groupement dispose par ailleurs de statuts, d’un règlement intérieur et d’un agrément préfectoral (août 2009). Il est également affilié à une Union, Hakilimaya, et a payé un droit d’entrée de 20 000 FG, dans l’espoir que cette Union aménage des plaines en 2012 ;
- Relation du groupement avec l’extérieur : Le groupement n’a pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, ni avec d’autres projets ou ONG.

12h / 13h30 – Entretien à Sinko avec l’Union des OP étuveuses “Bronkédou” (Quest. #15)

- Présents : Makoura CONDE (Présidente), Makourani CONDE (Vice-Présidente), Kadja TRAORE (Trésorière), Masona SIDIBE (Membre de la Commission de surveillance), Fanta CONDE (Chargée de l’information), Mariam SANGARE, Massa SOUMAORO, Nanténin BERETE, Makani CAMARA, Mawa SAGNO, Assita BAMBAH, Nanfalina KABA, Mahoya DOUMBOUYA, Mawa FOFANA, Fanta DIABATE (membres) ;
- Cadre général : L’Union a été créée en février 2011 sous l’impulsion des actuelles Présidente et Vice-Présidente, avec pour objectif initial la promotion de l’étuvage du riz. L’Union comprend sept groupements, soit 145 membres (dont 143 femmes) ;
- Activités : Les personnes interrogées disent vouloir acheter ensemble du paddy et revendre ensemble du riz net...ce que font déjà – ou sont censés faire - les groupements. En fait, les activités futures de l’Union ne semblent pas très claires pour les personnes interrogées ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement des kits d’étuvage amélioré : Chaque groupement en a reçu trois ...mais 11 d’entre eux étaient endommagés au niveau des fourneaux. (ii) Alphabétisation : sur six personnes testées et classées au niveau « 3 » ou « 4 » par l’EUPD, seule une est capable d’écrire son nom, mais n’arrive pas à résoudre une addition simple ;
- Organisation interne de l’Union : Il est prévu le versement de cinq sacs de paddy par groupement en terme de droit d’entrée. Cela ferait donc 35 sacs à 300 000 FG/sac = 10,5 MFG. A cela s’ajouterait une cotisation de 5 000 FG/mois/groupement, soit 35 000 FG/mois...Mais tout cela est virtuel, car le montant en caisse serait seulement de 320 000 FG. Il n’y a pas de documents de gestion (si ce n’est un brouillard de caisse mal tenu) ;

- Relation de l'Union avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec des ONG ou projets. L'existence d'un accord avec l'Union des groupements de décortiqueurs ne semble pas connue de tous : il faut répéter la question plusieurs fois pour que les responsables confirment l'existence d'un tel accord (rabais de 2 000 FG/sac décortiqué), avant d'ajouter qu'il n'est pas effectif (les décortiqueurs refusant de l'appliquer).

13h30 / 15h30 – Entretien à Sinko avec l'OP de commerçant de riz net "Benkoma" (Quest. #16)

- Présents : Fanta CAMARA (Présidente), Mariam DOUMBOUYA (Trésorière), Fatoumata CONDE (Membre du Comité de surveillance), Saran DOUMBOUYA (membre) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par trois de ses membres actuels en août 2010. L'objectif initial était d'être en groupe pour avoir des appuis par les projets. Le groupement compte 15 adhérents (que des femmes) depuis sa création ;
- Activités : Chaque membre peut acheter entre 200 à 300 mesures de riz net par semaine, à 4 000 FG la mesure, pour le revendre ensuite à 4 500 FG. Le fonds de roulement individuel est donc de 0,8 à 1,2 MFG et le gain hebdomadaire est compris entre 100 000 et 150 000 FG. Au niveau collectif, le fonds de roulement est faible (500 000 FG) et ne tourne pas...Le groupement n'a pas vraiment d'activité. Questionné sur ce point, les adhérents réagissent à chaud et disent être prêts à faire tourner le fonds comme une tontine : chaque mois, un adhérent aurait le capital et devrait l'augmenter de 10% avant de passer au suivant. Questionné de nouveau sur la longueur d'un tel processus (qui accepterait d'attendre 15 mois avant de toucher le capital ?), les adhérents reconnaissent qu'il serait préférable de scinder le capital en trois et de faire des « mini-tontines » (par ex, 500 000 FG tournant sur cinq mois, pour peu que le groupement arrive à cotiser rapidement un MFG...);
- Appui du projet : (i) Subventionnement du magasin « centrale » pour tous les groupements de l'aval (contrepartie versée par le groupement : 350 000 FG). (ii) Formation en esprit d'autopromotion et en GERME1...Mais les formations semblent avoir été oubliées, car les personnes interrogées mettent longtemps avant de pouvoir les citer et sont incapables d'expliquer simplement ce qu'elles y ont appris. Aucune des femmes n'est alphabétisée et elles regrettent de n'avoir pas pu participer aux cours d'alphabétisation ; (iii) Suivi irrégulier par l'animateur MGE, Féréboré CISSE (dernier contact il y a plus d'un mois).
- Organisation interne du groupement : Aucun membre n'est alphabétisé. Les responsables sont choisis par consensus. Il n'y a aucun document de gestion. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (août 2010) ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projets ou ONG.

16h / 16h30 – Visite à Sinko du grand magasin « Espace de travail et de concertation »

- L'ouvrage : Il est situé à environ deux km du centre ville et comprend quatre bureaux de 25 m² environ (un pour chacun des corps de métier de l'aval de la filière riz : producteurs, étuveuses, décortiqueurs, commerçants), une salle de réunion de 100 m² environ, deux entrepôts de stockage pour le paddy et le riz net (50 m² chacun), un espace de travail en plein air d'environ 100 m² et un forage à 20 m du bâtiment. Construit en un temps record (80 jours !) et livré quelques jours seulement avant la mission, il n'est pas encore occupé. Il n'existe pas de comité de gestion et il n'y a pas de documents de gestion des stocks pour chacun des magasins. A noter que la chape de l'espace de plein air est fragile (elle se désagrège facilement, les dosages de béton n'ayant pas dû être respectés) et qu'elle devrait se détériorer si des décortiqueuses et des fûts d'étuvage sont posés dessus ;
- Le Coordinateur préfectoral des OP : En visitant les locaux, la mission est tombée sur M. Mamoudou MC CONDE, qui s'est lui-même attribué ce titre. Ce dernier a stocké plus de 200 livres de caisse de différents groupements de Sinko et des environs dans les locaux ! Questionné sur le pourquoi du comment, il répond qu'il est là pour rendre service. Il y a de forte raison de penser qu'il abuse de l'ignorance des groupements, pour leur prélever de l'argent sous couvert de prétendus contacts avec les ONG ou projets. L'animateur MGE, M. Féréboré CISSE, a semblé découvrir la situation, alors qu'il est censé suivre une partie de ces groupements.

16h30 / 17h – Visite à Sinko du petit magasin de stockage de paddy, avec M. Mamadi FOFANA, Président du Comité de gestion

- L'ouvrage : Il est situé en centre ville et fait 15 m². Prévu pour stocker des semences, il est pour l'instant occupé par 14 charrettes asines démontées, que les 14 groupements ne viendront pas prendre a priori, car ils n'ont pas d'âne pour les utiliser ! 10 groupements sur les 14 ont pourtant cotisé 700 000 FG chacun. Ils avaient visiblement compris que ces charrettes étaient à traction humaine et pas animale...Dans tous les cas, celles-ci encombrant le magasin et gênent le stockage de paddy ;
- Comité de gestion : Il est composé de trois personnes, Mamadi FOFANA (Président du Comité et membre du groupement Sabari 1), Youssouf SIDIBE (membre du Comité et membre du groupement Sabou), Aminata DIAKITE (membre du Comité et Présidente du groupement Horoya). Ces personnes ont été élus à main levée et ne disposent pas de document de gestion ;
- Batteuses à pédales : 14 batteuses avaient été demandées (une par groupement), mais seules six ont été livrées par le projet. M. FOFANA réitère une réflexion déjà entendue : les batteuses sont bien...mais il leur manque un moteur. Aucun des groupements ayant bénéficié d'une batteuse ne l'a utilisé pour cette campagne, préférant battre à la main.

17h / 17h30 – Visite à Sinko du motoculteur, avec M. Mamadi FOFANA, Président du Comité de gestion

- Le motoculteur : Comme à Kérouané, il est garé dans la cour du Président du Comité de gestion et semble en bonne voie de privatisation. D'après le Président du Comité de gestion, il n'a pas travaillé cette année, car il manquait une goupille d'axe et une charrette pour amener la charrue (charrette qui aurait été promise, toujours selon lui, par l'agronome, Koly GOEPOGUI)...Il est cependant utile de noter que la dite goupille peut être aisément fabriqué par un forgeron local et qu'il aurait été possible d'amener la charrue jusqu'aux champs proches du centre ville avec une charrette à bras...Bref, l'argumentaire ne convainc pas ;
- Gestion du motoculteur : Le coût total du motoculteur n'est pas connu. Il s'ensuit que les prévisions de dotation pour amortissement ne sont pas faites. Enfin, les tarifs de labour n'ont pas été discutés et il n'existe pas de document de gestion pour le motoculteur.

18h / 19h – Entretien à Sinko avec l'OP de commerçants d'huile "Lanaya" (Quest. #17)

- Présents : Marie KOÏVOGUI (Présidente), Mariam BARRY (Vice-Présidente), Mado KOÏVOGUI (Secrétaire), Antoine LOUA (Trésorier), Kémo DOUMBOUYA (Chargé de la collecte d'huile) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2010 par sa Présidente actuelle. L'objectif initial était de promouvoir l'achat/revente d'huile de palme et de capter des aides extérieures. Le groupement compte 20 adhérents (dont 17 femmes) ;
- Activités : Le groupement a acheté pour 2,9 MFG d'huile de palme en août, soit environ 30 bidons de 20 l à 150 000 FG. Ils attendent que les prix remontent (après Tabaski, début novembre, car les gens pensent plus à s'acheter des vêtements que de l'huile en ce moment). Ils achètent ainsi deux fois par an, en mars-avril et en août-septembre. A chaque fois, ils tablent sur un gain d'environ 5 000 FG par bidon. Le gain est donc faible : 3% par opération, soit 6% annuel (si deux opérations par an)...Ils se rendent compte que l'argent du groupement dort, surtout lorsqu'on compare l'activité collective à l'activité individuelle : les membres présents disent acheter entre 10 à 30 bidons par semaine, soit 20 en moyenne ; le gain d'un membre du groupement sur deux semaines est donc supérieur au gain du groupement sur un an !
- Appui du projet : Formation en gestion simplifiée et cours d'alphabétisation. La Présidente, la Vice-Présidente et la Secrétaire, toutes trois classées « 3 » par l'EUPD échouent à résoudre une addition simple et écrire leur nom ;
- Organisation interne du groupement : Les responsables ont été choisis par consensus. Les membres disent tenir des réunions régulièrement, mais ceci est invérifiable en l'absence de livre de procès-verbal. Idem pour les cotisations, en l'absence de livre de caisse. Ils disent néanmoins avoir rassemblé 20 droits d'entrée de 145 000 FG (prix d'un bidon de 20 l d'huile à l'époque), soit 2,9 MFG et avoir encore après fait des cotisations...Actuellement, ils auraient 2,9 MFG immobilisés sous forme d'huile et 50 000 FG en caisse. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (ne se rappellent plus la date...) ;

- Relation du groupement avec l'extérieur : Les groupements n'ont pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

Nuit à Sinko

➔ JEUDI 3 OCTOBRE 2011

8h / 8h30 – Entretien à Sinko avec M. Féréboré CISSE, animateur MGE basé à Sinko

- Profil : Environnementaliste, diplômé de l'Université de N'Zérékoré ;
- Programmation des activités : Elle était normalement envoyée aux animateurs par Fodé KONATE, Coordinateur MGE basé à Kankan. Celui-ci ayant été licencié en juin 2011, il n'y a plus eu de programmation. NDR : ceci contredit ce que disait Moussa 2 KOUROUMA, animateur MGE basé à Kérouané : selon lui, la programmation était faite après l'animateur et discutée par téléphone avec les responsables MGE de Kankan et Conakry ;
- Rapportage des activités : Des rapports d'activités mensuels étaient envoyés à Fodé KONATE. Lorsque celui-ci a été licencié, ces rapports ont été envoyés à Mory KEITA, superviseur MGE basé à N'Zérékoré. M. Kerfallah CAMARA, Directeur de la MGE basé à Conakry, ne suivait pour sa part que les remboursements faits par les groupements, en contrepartie des dons en intrants, matériels ou bâtiments.

8h30 / 10h – Entretien à Sinko avec l'OP riziculteurs "Denkola" (Quest. #18)

- Présents : Maningbé DOUMBOUYA (Trésorière), Mariam CONDE (Conseillère), Nosogbé KEITA (Chargée à l'information), Aminata TOURE et Assata CONDE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2009 sous l'impulsion de l'ancienne Présidente, feue Mariama CISSE. L'objectif initial était d'attirer les appuis extérieurs. Le groupement comprend 18 membres (toutes des femmes) depuis la création ;
- Activités : Le groupement a un champ collectif de trois ha et les membres présents disent l'avoir divisé en 18 (?) ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement d'une batteuse à pédales (mais non utilisée : c'est trop long ! Préfèrent battre par terre au fléau), d'une charrette asine (mais il n'y a pas d'âne à Sinko), de huit l d'herbicides total et huit l d'herbicides sélectif, d'un pulvérisateur d'herbicides, de neuf sacs d'engrais NPK (triple 15) et six sacs d'urée, de 300 kg de semences (problème, car mélange de « riz chinois » et de « Gboloti »...sept groupements de riziculteurs sur les 14 qu'appuie le projet à Sinko auraient eu le même problème). (ii) Formations : en esprit d'autopromotion en 2010 et formations techniques – utilisation des produits phytosanitaires, sélection des semences – avec l'ANPROCA. (iii) Suivi-conseil : il est rare : la dernière visite technique de l'agronome Koly GOEPOGUI remonte à plus de six mois, celle du CTA Michel KOLYE a plus d'un mois 1/2...Il n'y a pas eu de visite durant la préparation de la campagne rizicole. ;
- Organisation interne du groupement : Seule la Secrétaire est alphabétisée. Les responsables sont choisis par consensus. Les membres disent avoir payé 100 000 FG de droit d'entrée et avoir 1,9 MFG en caisse, mais ceci est invérifiable en l'absence de livre de caisse à jour (celui qui a été présenté est rempli d'irrégularités). Le groupement dispose par ailleurs de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (août 2009). De façon générale, le groupement semble avoir des choses à cacher : l'entretien a été extrêmement long, pour peu d'information recueillie. Les membres se surveillent mutuellement et la tenue des comptes semble poser problème ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projets ou ONG.

10h / 15h Trajet de Sinko à Gouécké

15h / 17h – Entretien à Gouécké avec l'OP étuveuses "Confiance" (Quest. #19)

- Présents : Fanta KOUROUMA (Présidente), Aminata CAMARA (Vice-Présidente), Nido HABA (Secrétaire), Mémouna DIABATE (Trésorière), Fanta SACKO (Chargée à la commercialisation), Hawa KANTE (Membre du Comité de surveillance), Nanfin CAMARA, Sarangbé KOUROUMA, Fanta DORE (membres) + Djeneba CAMARA (Présidente de l'Union des groupements d'étuveuses de Gouécké, mais pas membre de Confiance). NDR :

entretien très tendu ! Beaucoup de nervosité de la part de la Présidente de l'Union et un contrôle mutuel permanent des personnes présentes...La situation financière du groupement est plus qu'opaque ! ;

- Cadre général : Le groupement a été créé en 2006 sous l'impulsion de son actuelle Vice-Présidente et avec l'appui du projet DYNAFIV/MGE, avec pour objectif initial la promotion de l'étuvage. Le groupement comprend actuellement 15 membres (que des femmes), contre 10 à sa création ;
- Activités : Le groupement dit acheter et étuver du paddy tous les dimanches, soit 25 sacs par semaine...Or, cette affirmation ne tient pas, car le solde en caisse est de 300 000 FG (même pas de quoi acheter un sac de paddy, qui vaut 350 000 FG). On rentre donc dans les comptes : grâce aux droits d'entrée initiaux (50 000 FG/membre) et aux cotisations accumulées pendant cinq ans (5 000 FG/membre/semaine), le groupement disposait de 11 598 000 FG en caisse au 31/05/2010 (dernière situation inscrite sur le livre de caisse) et 45 000 FG en banque au 20/08/2010 (dernière opération inscrite sur le livre de banque). A cela se sont ajoutés 5 MFG de subventions du projet ACORH (20 MFG divisés par quatre groupements). Total = environ 16,6 MFG à la mi-2010. Les femmes disent avoir acheté 11 sacs de paddy à 350 000 FG, soit 3,8 MFG de riz en stock. Reste donc toujours théoriquement 12,8 MFG...Elles disent également avoir pour plus de 6 MFG de créances dans la nature (avance de riz net à des particuliers)...Il devrait donc toujours rester près de 7 MFG en caisse et non pas 300 000 FG...Bref, il est raisonnable de soupçonner un détournement de fonds ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de trois kits d'étuvage amélioré et de 5 MFG de fonds de roulement. (ii) Formation sur l'étuvage améliorée (un membre), sur l'esprit d'autopromotion (tous les membres), sur la gestion simplifiée (tous les membres) et l'alphabétisation (quatre membres. Tests non concluants pour la Présidente, la Secrétaire et la responsable du Comité de surveillance : classées « 3 » ou « 4 » par l'EUPD, aucune n'arrive à résoudre une simple addition ni à écrire son nom) ;
- Organisation interne du groupement : Les responsables sont choisis par vote à main levée, en l'absence des intéressés. Le livre de caisse, bien tenu jusqu'au 31/05/2010 (par un collégien dont la mère est membre du groupement), n'est plus renseigné à compter de cette date et de l'argent est probablement détournée. Le groupement dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral (ne se rappellent plus la date...). Il est également affilié à l'Union des groupements d'étuveuses de Gouécké et a payé un droit d'entrée de 500 000 FG, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union. Seule la Présidente de l'Union répond « elles sont connues grâce à l'Union ». Certes ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, les agents économiques, les ONG ou projets.

17h / 20h – Entretien à Gouécké avec Mme. Djénéba CAMARA, Présidente de l'Union des groupements d'étuveuses de Gouécké

- Adhérents : 14 groupements, dont sept dans la commune urbaine et sept à l'extérieur. L'Union a été créée en 2006 et a reçu son agrément en 2008 ;
- Gestion financière : Chaque groupement a dû payer un droit d'entrée de 500 000 FG (soit 7 MFG en tout) et doit cotiser 240 000 FG par an depuis juin 2009 (soit 5 MFG en tout). Total perçu par l'Union : 12 MFG. Ces fonds sont répartis entre la caisse, un compte au Crédit rural de Gouécké et un compte à l'Ecobank de N'Zérékoré. Les 20 MFG de subventions reçus du projet ACORH ont été partagés entre les quatre groupements les plus anciens (les 10 autres groupements se sont créés très récemment). L'idée de la Présidente est de laisser chacun des quatre groupements travailler avec ses cinq MFG, puis exiger de chacun d'eux dans un an la restitution à l'Union d'une somme égale au capital (cinq MFG) + le plus petit gain fait par un groupement, le reste revenant au Groupement. Par exemple, si les quatre groupements ont généré respectivement un, deux, trois et quatre MFG à partir des cinq MFG de capital, chacun devra reverser un + cinq MFG = six MFG à l'Union et garder la différence. Questionné sur ce qui se passerait si un groupement ne faisait pas de gain, ou faisait des pertes, la Présidente répond « on le fera payer quand même » ;
- Documents comptables : 15 carnets appartenant à l'Union ou au groupement Benkoma (auquel appartient la Présidente de l'Union) sont mélangés au siège de l'Union : carnets de visites, de procès-verbal, de courrier, de créances, d'entrée de magasin, de stock (redondant avec le précédent donc), compte d'exploitation...mais, il n'y a pas de livre de caisse ! De plus, en comparant le solde indiqué dans le cahier de procès-verbal de l'Union (17,5 MFG au 4/10/2011 d'après le procès-verbal de la réunion de ce jour) et celui indiqué dans le cahier de compte d'exploitation (22,5 MFG au 31/07/2011), on s'aperçoit qu'il y a un décalage de 5 MFG dans les comptes de l'Union. Interpellée sur ce point, la Présidente ne fournit pas d'explication.

20h / 21h – Entretien à Gouécké avec l’OP riziculteurs “Kpomahi” (Quest. #20)

- Présents : Yaramou HABA (Président), Elise HABA, Julienne KOLYE, Delphine LAMAH (membres) + Fromo HABA (Président de l’Union des groupements de riziculteurs de Gouécké, mais pas membre du groupement) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2006 sous l’impulsion de son actuel Président. L’objectif initial était d’attirer les appuis extérieurs. Le groupement comprend 15 membres (dont 13 femmes) depuis la création ;
- Activités : Le groupement avait un jardin potager, puis a loué un champs collectif de 2ha dans un bas-fonds en 2010. Le propriétaire les a mis dehors en 2011 et elles cherchent un nouveau champs collectif...mais c’est difficile à trouver et c’est cher (500 000 FG / ha d’après elles). Bref, le groupement n’a pas d’activité de terrain en 2011...Il est envisagé de faire de l’achat/revente de paddy, à défaut de pouvoir cultiver ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de 22 l d’herbicides, d’un pulvérisateur d’herbicides, de 15 machettes, 15 limes et 15 dabas...Pas de semences ni d’engrais car « le projet n’en avait plus » (?). Les membres ne savent pas quel a été le montant de la contribution pour tout cela. (ii) Formations : en esprit d’autopromotion, en sélection des semences...Le contenu des formations semble peu clair ;
- Organisation interne du groupement : Seules deux personnes sont alphabétisées. Les responsables sont choisis par consensus, sur la base de leur dynamisme. Les membres disent avoir conservé un fonds de caisse de 0,8 MFG (avant 2010, quand elles faisaient du maraîchage), cotisé 10 000 FG / personne en 2011 et obtenu six sacs de paddy de leur champs collectifs, lesquels sacs se sont vendus pour un prix total de 2,5 MFG et dont 0,6 MFG ont servi à payer le droit d’entrée dans l’Union. Il resterait donc en caisse près de 2,8 MFG...Mais c’est impossible à vérifier, car les documents comptables ne sont pas là. Le groupement dispose par ailleurs de statuts, d’un règlement intérieur et d’un agrément préfectoral (2010). Par ailleurs, le groupement est membre d’une Union, qui l’a aidé à avoir son agrément et va l’aider à stocker son riz dans un magasin ;
- Relation du groupement avec l’extérieur : Le groupement n’a pas de contact avec les services administratifs ni avec des agents économiques, mais a été beaucoup aidé par les projets : dons de semences et d’engrais par le PACNOP, dons de semences par le PUAPA, dons d’engrais par le FIDA, etc.

21h / 21h30 – Entretien à Gouécké avec M. Fromo HABA, Président de l’Union des groupements de riziculteurs de Gouécké et chargé de la production à la FeProRiz-GF

- L’Union : Elle compte 18 groupements et deux coopératives rizicoles. Le projet ACORH a aidé quatre de ces groupements et une de ces coopératives. Il a permis la construction d’un magasin à Gouécké, qui est venu s’ajouter aux cinq petits magasins relais déjà construits par le Projet de développement de la riziculture en Guinée forestière (PDRiz-GF), mis en œuvre par l’Agence française de développement (AFD) ;
- Son groupement : Il n’a pas reçu de charrette, ni de motoculteur, ni de magasin...Mais trois pulvérisateurs (pour 16 ha de riz) ! Chiffre surprenant, car on peut traiter deux ha par jour avec un pulvérisateur...quel besoin d’en commander trois ?

Nuit à Gouécké

➔ VENDREDI 4 OCTOBRE 2011

7h30 / 8h *Trajet de Gouécké à Zénémoda*

8h / 8h30 – Entretien à Zénémoda avec M. Laurent KONE, formateur MGE basé à N’Zérékoré

- Equipe du projet ACORH en Guinée forestière : Elle était constituée de (i) trois animateurs : Christophe KPOGHOMOU pour Lola, Mory TRAORE pour Gouécké, Féréboré Cisse pour Sinko, (ii) un animateur pour N’Zérékoré – superviseur des autres animateurs : Sékou SYLLA, licencié en janvier 2011 (motif non communiqué) et remplacé par Mory KEITA, (iii) deux formateurs en langue malinké : Aboubakar SOUMAORO et Yaya CAMARA, (iv) deux formateurs en langue kpelé/guerzé : Laurent KONE et Syba SOROPOGUI. D’après Laurent KONE, les rôles et mandats des animateurs n’étaient pas bien connus des formateurs. A ce dispositif, se sont rajoutés quatre CTA à compter de mai 2011 : (i) Mis à disposition de la FeProRiz-GF : Michel KOLYE à

Sinko, Cécé KOUROUMA à Lola, Célestine THEA à Gouécké, (ii) Mis à disposition de la FEREPHAH : Sia TOLNO à Tamoë.

- Future équipe pour la suite : Il est prévu deux changements majeurs : (i) extension du projet à Macenta et Géckédou, (ii) Suppression des fonctions de formateurs, avec création de fonctions de formateurs/animateurs. La répartition serait la suivante : Aboubakar SOUMAORO pour N'Zérékoré, Laurent KONE pour Lola et Gouécké, Féréboré Cisse pour Sinko, Syba SOROPOGUI pour Macenta et Géckédou ;
- Programmation des activités : Elle était faite trimestriellement avec le coordonnateur MGE, Fodé KONATE. Puis, au départ de celui-ci, elle a été faite mensuellement avec le superviseur, Mory KEITA. Les réunions d'équipe devaient se tenir une fois par mois, puis ce fut finalement une fois par trimestre...le dialogue était faible au sein de l'équipe, avec des ordres descendant depuis la Chef de projet, sans discussion possible ;
- Rapportage des activités : Les rapports compilaient surtout des statistiques par rapport aux formations...peu de données qualitatives. Idem : initialement envoyés au coordonnateur MGE, puis ensuite au superviseur.

8h30 / 9h30 – Entretien à Zénémouda avec l'OP commerçant de paddy "Yélogué 2" (Quest. #21)

- Présents : Mariam HABA (Présidente), Léontine LOUA (Trésorière), Benoît OUENDEMO (Secrétaire), Kolikolo Félix LOUA, Kolikolo LOUA, Jacqueline HABA, Jean HABA, Bernadette SAGNO, Tonhon HABA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuel Secrétaire en 2010, sur la base d'un groupement d'entraide traditionnel. L'objectif initial était d'être en groupe pour acheter/revendre du paddy. Le groupement compte actuellement 15 adhérents (dont 14 femmes) et en comptait 25 à la création ;
- Activités : Le groupement est dormant...Ils ont acheté cinq sacs de paddy en novembre 2010, à 250 000 FG le sac. Ils ont revendu ensuite à 300 000 FG le sac et ont donc fait un bénéfice de 250 000 FG. Depuis, les 1,25 MFG de capital initial et le gain de 0,25 MFG n'ont pas été réinvestis...l'argent dort depuis un an. Les membres ont bien eu l'idée d'acheter de l'huile de palme, pour la revendre ensuite, mais se sont rétractés par peur du risque. En fait, le groupement ne sait pas vraiment où aller...Et pourtant, en questionnant les seuls membres présents, on se rend compte qu'ils peuvent acheter/revendre au total plus de sept sacs par semaine...soit plus que le groupement en un an ;
- Appui du projet : Formation en esprit d'autopromotion et en GERME1...Mais les formations semblent avoir été oublié, car les personnes interrogées mettent longtemps avant de pouvoir les citer et sont incapables d'expliquer simplement ce qu'elles y ont appris.
- Organisation interne du groupement : Trois membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par consensus. Il n'y a aucun document de gestion. Le groupement ne dispose pas encore de statuts, ni de règlement intérieur, ni d'agrément.
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

9h30 / 10h30 – Entretien à Zénémouda avec l'OP extracteurs d'huile "Pokomo" (Quest. #22)

- Présents : Cyril LOUA (Président), Labilé HABA (Secrétaire), Tonhon HABA (Trésorière), Rolance LOUA (membre du Comité de surveillance), Achille LOUA, Gobou KPOGHOMOU, Tohon KPOGHOMOU, Kolikolo LOUA, Tonhon LOUA, Seny LOUA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuel Président en août 2010, sur la base d'un groupement d'entraide traditionnel et après avoir vu un groupement similaire dans un autre village (d'où le nom : Pokomo = imiter quelqu'un, en kpelé). L'objectif initial était d'être en groupe pour extraire de l'huile de palme. Le groupement compte 15 adhérents (dont 12 femmes) depuis sa création ;
- Activités : Le groupement a fait deux opérations jusqu'à présent : (i) Mise en commun de deux régimes de palmier sauvage par membre en mars 2011. Un régime valant 1 500 FG, le tout faisait 45 000 FG. Ces régimes ont été malaxés et ont permis d'obtenir de l'huile, revendu à 175 000 FG, d'où un gain de 130 000 FG. Après cela, il y a eu un embargo (par les responsables coutumiers) sur la coupe de régime de palmiers sauvages. Le groupement a alors mis en place une deuxième opération : (ii) avec un fonds de caisse constitué par le gain de la première opération, des cotisations régulières faites depuis 19 mois (1 000 FG/personne/semaine, soit 1,1 MFG en tout) et des prestations champêtres (payées 12 000 FG/personne/jour), le groupement avait amassé

près de 1,6 MFG, qu'il a investi en grande partie dans l'achat d'huile : 10 bidons de 20 l à 145 000 FG l'unité. Pour l'instant, le groupement attend que le prix de l'huile remonte avant de vendre...S'ils arrivent à vendre à 150 000 FG l'unité, ils projettent de réinvestir les 1,5 MFG de recettes + 0,2 MFG de fonds de caisse = 1,7 MFG aux 2/3 pour de l'achat d'huile (1,1 MFG) et 1/3 pour de l'achat de régime à malaxer (0,6 MFG = 300 régimes à 2 000 FG/régime). Ceci n'est pas optimal, car (i) le retour sur investissement est bien plus intéressant avec des régimes à malaxer qu'avec de l'huile et (ii) le groupement a une malaxeuse ! Bref, la planification des activités n'est pas très bonne et la malaxeuse est sous-utilisée.

- Appui du projet : Formation en gestion.
- Organisation interne du groupement : Quatre membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par consensus. Il n'y a aucun document de gestion, sauf un livre où sont inscrites les prestations réalisées. Le groupement ne dispose pas encore de statuts, ni de règlement intérieur, ni d'agrément.
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

10h30 / 11h *Trajet de Zénémouda à Gouécké*

12h / 14h – Entretien à Gouécké avec l'OP commerçants d'huile "Yalakéméné" (Quest. #23)

- Présents : Delphine LAMAH, Marie OLENOU, Solange SOLIE, Marie LOUA, Seny SOLIE, Noua CONDE, Marie KOLYE, Tonhon KONOMOU (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuelle Présidente en 2006, sur la base d'une tontine existante. L'objectif initial était d'acheter/revendre collectivement du riz net et de l'huile de palme. Le groupement compte actuellement 26 adhérents (dont 25 femmes) et a démarré avec 15 membres à la création ;
- Activités : La dernière opération du groupement remonte à plus de six mois : 10 sacs de riz net avaient été acheté à 350 000 FG l'unité en novembre 2010, puis revendus 500 000 FG l'unité en mars 2011. Depuis lors, il n'y a pas eu d'achat collectif, que ce soit en riz ou en huile de palme. Par contre, en octobre dernier, le groupement a décidé de diviser son capital en cinq et d'attribuer un MFG par sous-groupe de cinq personnes. Charge à chaque sous-groupe de faire un bénéfice d'au moins 30 000 FG (soit 3% mensuel, ce qui est assez optimiste) d'ici le quatre décembre. Si l'opération « sous-groupe » réussit, le groupement la réitère. Sinon, le groupement attendra début 2012 pour acheter de l'huile de palme ;
- Appui du projet : Formation en gestion et en esprit d'autopromotion ;
- Organisation interne du groupement : Trois membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par vote à main levée. Il n'y a tous les documents de gestion : livres de visite, de stock, de caisse, de procès-verbal, de compte d'exploitation, de cotisations...Mais tous vides ! Le groupement ne dispose pas encore de statuts, ni de règlement intérieur, ni d'agrément.
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

14h / 16h – Entretien à Gouécké avec l'OP commerçants d'huile "Lanaya" (Quest. #24)

- Présents : Mawa BAMBAH (Présidente), Kourani CAMARA (Trésorier) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuelle Présidente en 2011, avec l'appui de l'animateur de la MGE. L'objectif initial était d'acheter/revendre collectivement de l'huile de palme. Le groupement compte actuellement 20 adhérents (toutes des femmes) et a démarré avec 12 membres à la création ;
- Activités : Le groupe est très dynamique. Il a démarré ses activités il y a 10 mois avec un MFG (correspondant aux paiements des 50 000 FG de part sociale des 20 membres) et s'est divisé en quatre brigades d'achat qui achètent de l'huile de palme un peu partout (Gouécké, mais aussi Bola, Sinko, Banankoro et même Kérouané,) et la revendent dans la semaine. Le groupement a ainsi accumulé deux MFG d'intérêt en 10 mois ! Ces deux MFG ont déjà été placés en huile de palme : les bidons achetés à 100 000 FG l'unité devraient pouvoir être revendus à 120 000 ou 130 000 FG l'unité d'ici trois mois, soit un nouveau gain de 400 000 ou 600 000 FG. Le groupement voudrait recevoir un fonds de roulement de 100 MFG pour augmenter ses activités... ;
- Appui du projet : Formation en GERME 1. L'animateur MGE n'est pas passé les voir depuis plus de trois mois ;

- Organisation interne du groupement : Deux membres sont alphabétisés (Secrétaire et trésorière). Les responsables sont choisis par consensus. Il n’y a pas de document de gestion. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément (2011). Des cotisations sont faites régulièrement (2 000 FG/personne/semaine), mais servent uniquement aux cas sociaux : le groupement travaille avec son capital social et la Présidente dit que les deux sources de fonds ne sont pas mélangées ;
- Relation du groupement avec l’extérieur : Le groupement n’a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d’autres projet ou ONG.

17h / 18h – Entretien à Gouécké avec l’OP décortiqueurs “Sabougnouma” (Quest. #25)

- Présents : Diarra SAGNO (Vice-Président), Mounya FOFANA (Trésorier), Djiba KOUROUMA (deuxième mécanicien), Lancény KEITA et Amadou CONTE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l’actuel Vice-Président en 2003, suite à une histoire peu banale : un orphelin avait sa décortiqueuse en panne ; des collègues se sont cotisés et lui en ont payé une neuve, qu’il a ensuite remboursé en trois mois. Le groupement est né suite à cela. L’objectif initial était de remplacer les machines fatiguées. Le groupement compte actuellement 17 adhérents (tous des hommes) et a démarré avec quatre membres à la création ;
- Activités : Les meuniers ont des Yanmar S110 et S115 (la plus répandue), mais aussi des Yandom, qui sont dans l’ensemble assez fatiguées. La première activité du groupement est de chercher à renouveler le parc de machines. Au-delà de ça, le groupement vise aussi à (i) sécuriser l’approvisionnement en gasoil (en négociant directement avec les autorités, pour être prioritaires en cas de pénurie), (ii) abaisser les taxes de pollution (idem, en négociant avec les autorités), (iii) à s’approvisionner en pièces détachées : pour l’instant, il n’y a pas de magasin, donc les achats sont faits au coup par coup, (iv) à dépanner les machines des membres : deux mécaniciens travaillent dans un garage appartenant au groupement ; ils ne facturent pas les coûts de déplacement et prennent 50 000 FG/panne, quelle qu’elle soit, (v) à soutenir les membres en cas de coup dur (caisse sociale) ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux machines (Yanmar S110), déjà repayées entièrement. Le groupement va en acheter deux autres, mais ne sait pas encore à quels meuniers il va les confier, (ii) Formation en réparation des pannes usuelles. Pas de formation en gestion, ni en esprit d’autopromotion ;
- Organisation interne du groupement : Les responsables sont choisis par consensus. Il n’y a pas de document de gestion. Les membres ne cotisent quasiment pas : rien en caisse, 0,5 MFG au Crédit rural. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément depuis 2003. Le groupement appartient à une Union, tout comme 14 groupements d’étuveuses. Il n’est pas au courant du fait que cette Union a reçu une subvention de 20 MFG par le projet ACORH, malgré la tenue d’une réunion tout dernièrement (octobre) ! ;
- Relation du groupement avec l’extérieur : Le groupement n’a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d’autres projet ou ONG.

Nuit à Gouécké

→ SAMEDI 5 OCTOBRE 2011

7h / 8h Trajet de Gouécké à Tamoë

8h / 10h – Entretien à Tamoë avec l’OP de planteurs de palmier “Guiniké” (Quest. #26)

- Présents : Cécé Nestor DRAMOU (Vice-Président), Dominique DRAMOU (Secrétaire), + Fassou Moriba TAKOEU (Président de Yélogué), Léon DRAMOU (membre de Yélogué), Jean-Athanase HABA (Secrétaire de Tétowoyi), Marin LOUA (Président de Téliolau), Jean DRAMOU (Président de l’Union des planteurs de palmiers à huile de Tamoë) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l’actuel Vice-Président le deux janvier 2009. L’objectif initial était de promouvoir les plantations de palmier à huile, hévéa et café. Le groupement compte actuellement 17 adhérents (dont huit femmes) et a démarré avec huit membres à la création ;
- Activités : Les 11 groupements de Tamoë ont récupéré 42 ha de terres auprès de notables locaux. Ils ont planté 15 ha de palmier Tenera en 2010 (2 250 plants, à raison de 150 plants/ha et trois ha/groupement pour cinq

groupements. Mortalité faible : seulement 15 plants perdus) et 27 ha en 2011 (4 020 plants, à raison de 150 plants/ha et quatre ha ½ / groupement. Mortalité élevée : 530 plants, car les plants ont été bloqués trop longtemps en Côte d'Ivoire). Chaque planteur a reçu individuellement 40 plants, ce qui devrait permettre d'obtenir 500 régimes/an. En comparaison, les palmiers traditionnels ne donnent que 300 régimes/an. En ce moment, il reste 670 plants en pépinière : les plantations sont quasiment terminées ;

- Appui du projet : (i) Subventionnement des plants, d'engrais (12 sacs de NPK triple 15 en 2011), d'insecticides (quatre l en 2011), de brouettes, de machettes, de pelles et de pics de trouaison. (ii) Formations techniques (entretien d'une pépinière, techniques de plantation). (iii) Suivi technique avec Sia, la CTA mise à disposition des groupements par la FEREPPAH ;
- Organisation interne du groupement : Trois membres du groupement sont alphabétisés. Les responsables sont élus par vote à main levée. Il y a un livre de caisse, un livre de procès-verbal et un livre de cotisations qui sont tous à jour. Les cotisations sont faites régulièrement (10 000 FG/membre/semaine) depuis janvier 2009, ce qui a permis au groupement d'amasser 5,78 MFG en caisse. Une fois le projet ACORH remboursé (2,77 MFG), il y a donc toujours près de 3 MFG en caisse. Le groupement ne dispose pas encore de statuts, règlement intérieur et agrément, mais les démarches sont en cours. Le groupement appartient à une Union, qui comprend cinq groupements, et a versé son droit d'entrée de 150 000 FG. Un sixième groupement a demandé à entrer et son cas sera examiné lors de la prochaine assemblée générale de l'Union ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

10h30 / 12h – Entretien à Kpalé avec l'OP de planteurs de palmier "Yélogué" (Quest. #27)

- Présents : Barthélemy LOUA (Président), Hyacinthe KOLYE (Vice-Président), Laurent KOLYE (Chef des travaux), Jacques HABA (membre du Conseil des sages), Richard Nyakouhe LAMAH, Elysée KOLAMOU, René LAMAH, Barthélemy LAMAH, Henriette KOLAMOU, Jean DELAMOU, Félix DELAMOU, Philippe LAMAH, Jean LAMAH (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuel Président en 2005. L'objectif initial était de promouvoir les plantations de palmier à huile et de café. Le groupement compte 15 adhérents (dont une femme) depuis sa création ;
- Activités : Les quatre groupements de Kpalé ont reçu 1 800 plants de palmier Tenera, mais 200 sont morts (même problème qu'à Tamoë) et 100 ont été volés dans la pépinière. Le groupement Yélogué a reçu 675 plants (45 plants/membre x 15 membres), les trois autres groupements en ont reçu beaucoup moins (18 plants/membre) ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement des plants, d'engrais, de brouettes, de machettes, de pelles et de pics de trouaison. (ii) Formations techniques (entretien d'une pépinière, techniques de plantation). (iii) Suivi technique avec Sia, la CTA mise à disposition des groupements par la FEREPPAH.
- Organisation interne du groupement : Sept membres du groupement sont alphabétisés. Les responsables ont été désignés par les notables. Il n'y a pas de document de gestion. Il y aurait 635 000 FG en caisse. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément depuis novembre 2005. Le groupement appartient à une Union « Coopérative agricole St François d'Assises », qui comprend quatre groupements et qui est elle-même affiliée à la FEREPPAH. Le groupement a versé son droit d'entrée de 200 000 FG ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

12h / 14h

Trajet de Kpalé à N'Zérékoré

17h / 18h – Entretien à N'Zérékoré centre avec l'OP décortiqueurs "Badenya" (Quest. #28)

- Présents : Bengaly KEITA (Président), Youssouf CAMARA (Vice-Président), Alhassan BAMBAH (Secrétaire) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuel Vice-Président en janvier 2008, avec l'aide de Sékou SYLLA du projet DYNAFIV/MGE. L'objectif initial de faciliter les échanges de pièces mécaniques. Le groupement compte actuellement 28 adhérents (tous des hommes) et a démarré avec deux membres (Président et Vice-Président) ;

- Activités : Le groupement vise à (i) faciliter le renouvellement des décortiqueuses usagées, (ii) abaisser les taxes de pollution (en négociant avec les autorités), (iii) faciliter l’approvisionnement en pièces détachées (Yanmar 1110 et 1115, qui sont interchangeables, sauf les cylindres et les grosses pièces) ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux machines (Yanmar 1110 et 1115), déjà repayées entièrement en six mois. Le groupement en a acheté deux autres juste après, (ii) Formation en réparation des pannes usuelles et en gestion ;
- Organisation interne du groupement : Sept membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par consensus. Il y a un grand nombre de documents de gestion : (i) Livre de caisse, bien tenu du 28/05/2009 au 16/04/2011...puis plus rien, (ii) Livre de stock (nombre de sacs décortiqués), bien tenu depuis le 30/03/2010, (iii) Livre de visites, bien tenu depuis le 04/05/2009, (iv) Livre de stocks en magasins, tenu depuis le début 2011, mais mal conçu, car pas de ventilation par type de pièces, (v) Livre d’achat de pièces, tenu depuis le 23/04/2011, mais mal conçu car redondant avec le livre précédent, (vi) Livre de procès-verbal, bien tenu depuis le 04/02/2009, Livre d’auto-évaluation du groupement, tenu du 27/02/2010 au 01/08/2010...puis abandonné. Les membres cotisent régulièrement (2 000 FG/membre/semaine) et les cotisations, ajoutées aux remboursements des décortiqueuses, ont permis de constituer une belle cagnotte : 17 MFG en caisse et 10 MFG au Crédit rural ! Le groupement avait pensé utiliser 17 MFG pour l’achat de pièces détachées, mais – après discussion – se sont rendus compte qu’ils pouvaient acheter une nouvelle décortiqueuse (9 MFG environ) et conserver 8 MFG pour les pièces ;
- Relation du groupement avec l’extérieur : Le groupement n’a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d’autres projet ou ONG. Par contre, le groupement appartient à une Union « Zaly », qui compte trois autres groupements de décortiqueurs (Lanaya, Badégnya, Sabougnouma). En fait, les décortiqueurs faisaient initialement parti d’un seul et même groupement, puis l’ont éclaté en quatre groupements après s’être rendu compte que leur nombre croissait. Le groupement a payé son droit d’entrée à l’Union (80 000 FG) et cotise 50 000 FG/mois afin de payer la location d’un bureau en ville pour l’Union (200 000 FG/mois), afin que les décortiqueurs soient « reconnus ». L’Union a passé des accords avec les étuveuses soutenues par le projet ACORH : rabais de 5 000 FG/sac décortiqué. Il était même prévu la création d’une Fédération des « riziers » de Guinée forestière, avec une date d’assemblée générale qui avait été fixée au cinq octobre...Mais le projet ACORH a trop duré et cela ne s’est pas fait.

16h / 16h30

Trajet de N’Zérékoré à Komou

16h30 / 18h30 – Entretien à Komou avec l’OP extracteurs d’huile “Wélikéma” (Quest. #29)

- Présents : Joseph KONE (Président des hommes), Martine LAMAH (Présidente des femmes), Moriba Alex KOLYE, Nindo LAMAH, Tohon HABA (membres) + Justin KOLYE (traducteur) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2006 par l’actuel Président et sa femme, sur la base d’un groupement d’entraide traditionnel. L’objectif initial était d’être en groupe pour faire des prestations champêtres. Le groupement compte 20 adhérents (dont 15 femmes) depuis sa création ;

Activités : Le groupement a exercé et exerce encore de multiples activités : (i) Plantation de 1 000 palmiers à huile Tenera sur sept ha de terres données par un notable : le groupement avait négocié des graines auprès de la SOGUIPAH à Diécké, (ii) vente de fagots de bois, (iii) Production collective de riz sur trois ha de bas-fonds, (iv) Elevage de porcs, (v) Ramassage de régimes de palmier sauvage et extraction d’huile (un bidon/membre en 2011). Malgré leur dynamisme, un coup dur a failli mettre le groupement par terre en 2009 : les sœurs de Samoë (animation rurale) leur avaient promis des semences et de l’huile d’arachide, moyennant contribution de leur part...Finalement, rien n’est venu et le groupement a perdu son argent. Les sept autres groupements de Komou ont disparu suite à cela. Seul Wélikéma s’est maintenu. L’extraction d’huile de palme avec la malaxeuse est donc une activité toute récente pour le groupement...Ils l’ont payée 3,2 MFG et savent qu’elle coûte en réalité 22 MFG. Questionné sur sa durée de vie, ils pensent qu’elle peut tenir 30 ans...Après des parallèles faits avec d’autres machines motorisées (voiture, moulin à riz, etc.), ils se rendent compte que cette hypothèse est optimiste. Questionné sur la dotation pour amortissement à prévoir, ils lancent d’abord le chiffre de 200 000 FG/mois, soit 24 MFG sur 10 ans...et réalisent que le calcul ne tient pas compte de l’inflation et qu’il vaut mieux prévoir plus, avec une dotation décroissante...Bref, la notion d’amortissement n’est pas inconnue pour le groupement, mais il n’a pas encore réfléchi posément à cette question. NB : le groupement sollicite le don de quatre brouettes de la part du projet ACORH...soit 2,4 MFG, la brouette valant 0,6 MFG. Ce montant est comparé avec celui de la malaxeuse et la discussion s’arrête instantanément !;

- Appui du projet : Formation en esprit d'autopromotion et gestion ;
- Organisation interne du groupement : Trois membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par consensus. Il n'y a aucun document de gestion. Les cotisations sont visiblement faites (1 000 FG/membre/semaine), car le groupement dispose encore de 1,8 MFG en caisse, après avoir remboursé les 3,2 MFG au projet ACORH. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément depuis décembre 2007. L'ouverture d'un compte au Crédit rural est en discussion ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

18h30 / 19h *Trajet de Komou à N'Zérékoré*

19h / 20h – Entretien à N'Zérékoré centre avec l'OP commerçants d'huile "Yélogué" (Quest. #30)

- Présents : Noë BALAMOU (Président), Juliette GUILAVOGUI (Secrétaire), Léontine DRAMOU (membre) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuelle Présidente en 2008. L'objectif initial était d'acheter/revendre collectivement de l'huile de palme et de promouvoir le maraîchage. Le groupement compte actuellement 25 adhérents (toutes des femmes) et a démarré avec 15 membres à la création ;
- Activités : Le groupement exploite collectivement cinq casiers (environ 0,25 ha) pour faire du maraîchage de bas-fonds et pratique surtout l'achat/revente d'huile de palme. Pour ce faire, le groupement se scinde en deux sous-groupes : un sous-groupe va chercher de l'huile en brousse (jusqu'à Gouécké) en mars-avril, ou en fin d'année, tandis qu'un autre sous-groupe revend entre juin et août ou entre janvier et février, soit dans un magasin (loué par le groupement pour 50 000 FG/mois), soit directement au marché. La dernière opération a consisté en l'achat de quatre fûts de 240 l (soit l'équivalent de 80 bidons de 20 l) à 100 000 FG/bidon en mars 2011, puis la revente de cette huile en août à 150 000 FG/bidon. Gain de l'opération : 4 MFG ;
- Appui du projet : Formation en gestion, en esprit d'autopromotion et en reconnaissance de la qualité de l'huile ;
- Organisation interne du groupement : Quatre membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par vote à main levée. Il y a un livre de caisse et un livre de compte d'exploitation, qui sont impeccablement tenus jusqu'en octobre 2010 (?)...Il n'y a pas de livre de caisse (?) Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément depuis 2011. Le groupement aurait cinq MFG en banque et sept MFG en caisse ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG. Il est par contre adhérent à l'Union « Kpomala », qui comprend deux autres groupements pratiquant la même activité. Chaque groupement a payé un droit d'entrée de 1,5 MFG et une grosse cotisation doit être faite en décembre 2011 (montant non encore fixé) : l'idée est d'utiliser ce capital social pour « aller plus loin » que les groupements et gagner des marchés au niveau national. La Secrétaire souligne la transparence existante dans l'Union : l'argent est comptée devant tout le monde lors des assemblées générales.

Nuit à N'Zérékoré

➔ DIMANCHE 6 OCTOBRE 2011 (NB : Tabaski, compliqué !)

8h / 9h *Trajet de N'Zérékoré à Gbeleye*

9h / 12h – Entretien à Gbeleye avec l'OP riziculteurs "Lanaya" (Quest. #31)

- Présents : Mamadi KEITA (Président), Sékou KONATE (Secrétaire administratif), Brahim SANGARE (Chef de travaux et police de l'eau), Mamadi CAMARA (Conseiller), Fadou SACKO et Lancény DOUMBOUYA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2008 sous l'impulsion d'un projet de la coopération allemande. L'objectif initial était de mettre en valeur le bas-fonds pour la culture du riz. Le groupement comprend actuellement 11 membres (tous des hommes), contre 15 à la création (quatre se sont « découragés ») ;

- Activités : Le groupement met en valeur un bas-fonds, qui a été partiellement aménagé par le projet ACORH. En 2010, tout le monde a semé du « tchoko-tchoko » (semence très plastique) à la volée (manque de temps pour préparer les pépinières, l'aménagement a été terminée en septembre) et le riz a été attaqué par des maladies (toxicité ferreuse, car eau stagnante ?) : rendements faibles, environ 400 Kg/ha d'après les riziculteurs présents. Cette année, les riziculteurs ont préféré prendre la variété « So-so » de cycle plus court et préparer des pépinières. L'espérance de rendement est de l'ordre de 1,5 t/ha (ce qui est modeste en bas-fonds). La visite du bas-fonds permet de constater que les aménagements et la mise en valeur sont satisfaisants : l'eau circule convenablement et le riz est beau ;
- Appui du projet : (i) Aménagement du bas-fonds : 10 ha, pour une quinzaine d'ha potentiels, avec création de cinq micro-barrages. Travaux terminés en septembre 2010, juste avant la campagne rizicole, (ii) Subventionnement de semences (tchoko-tchoko en 2010 – pas choisi par les riziculteurs, so-so en 2011 – choisi par les riziculteurs), d'herbicides, d'un pulvérisateur, de brouettes, machettes, limes, dabas...Pas d'engrais car « le projet n'en avait plus » (?). Les membres disent n'avoir rien payé pour tout cela (??). (ii) Formations : les membres ne citent que des formations techniques – techniques de pulvérisation, sélection et conservation des semences, gestion de l'eau ;
- Organisation interne du groupement : Seules quatre personnes sont alphabétisées. Les responsables sont désignés par le doyen. Les membres ne cotisent pas, mais font quelques prestations champêtres. Ils disent avoir 300 000 FG en caisse, mais aucun document comptable ne permet de vérifier ces dires. Le groupement n'a pas de statuts, ni règlement intérieur, ni agrément. Par ailleurs, les personnes présentes affirment que le groupement est membre d'une Union, mais semblent confondre cette « Union » avec la FeProRiz (tous les groupements sont dedans : ceux de N'Zérékoré, Macenta, Lola, etc. ») ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, des agents économiques ou des projets/ONG.

12h / 12h30

Trajet de Gbeleye à Yonsonon

12h30 / 15h – Entretien à Yonsonon avec l'OP riziculteurs "Benkady" (Quest. #32)

- Présents : Mamadou BARRY (Président), Lancény KABA (Vice-Président) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2008 sous l'impulsion de son Président actuel. L'objectif initial était de mettre en valeur le bas-fonds pour la culture du riz, mais aussi de promouvoir la riziculture de coteaux et recevoir du petit matériel de la part des projets ou ONG. Le groupement comprend actuellement 13 membres (dont deux femmes). Ce groupement a semble-t-il de nombreux problèmes : l'entretien ne fut qu'une longue litanie de récriminations contre le projet ACORH !;
- Activités : Le groupement met en valeur un bas-fonds, qui a été partiellement aménagé par le projet ACORH. Les 20 ha aménagés sont divisés en casiers de 30 m x 30 m. Le Vice-Président, propriétaire coutumier, a bénéficié de 30 casiers (2,7 ha), le Président, autre propriétaire coutumier, en a neuf (0,8 ha)...Les plus petits en ont trois ou quatre. Ils s'attendent cette année à des rendements « quasi-nuls », car les aménagements « fuient de partout » et car le projet ne les a « pas écoutés » et même souvent « contredit ». Il est vrai que la visite du bas-fonds permet de constater différents problèmes : les six micro-barrages sont très espacés et le niveau de l'eau dans le canal principal ne permet pas d'arroser convenablement les casiers, certains canaux sont à sec (erreur de levée ou fouille insuffisante ?), les canaux sont tous très enherbés et présentent de nombreux trous, le diguetage et le planage n'ont pas été bien faits – certains casiers sont partiellement arrosés, etc. Bref, les aménagements et la mise en valeur ne sont pas satisfaisants et la saison est mal engagée ;
- Appui du projet : (i) Aménagement du bas-fonds sur 20 ha, comme décrit précédemment, (ii) Subventionnement de semences tchoko-tchoko en 2011 - mais ces semences étaient « mélangées » et d'herbicides...Pas d'engrais, alors que « l'agronome les avait promis » (?)...brouettes, barres à mines et pioches ont été données, mais le groupement les a refusées, car leur qualité était moindre que celles fournies à l'entreprise chargée de l'aménagement (?)...machettes, limes et dabas ont été acceptées (« quand on te donne, tu prends »), mais de mauvaise grâce, car ce sont des outils « chinois » (= de mauvaise qualité). Point surprenant, le Président et son Vice-Président disent n'avoir rien payés au projet ACORH (?), (ii) Formations : il y en a eu, mais ils ne savent plus sur quels thèmes..., (iii) Suivi : l'agronome n'est venu sur site que deux fois ces six derniers mois ;
- Organisation interne du groupement : Seule une personne (le Secrétaire) est alphabétisée. Les responsables sont désignés par les notables. Il n'y a pas d'entente entre le Président et son Vice-Président (qui nous confie

en aparté que « le Président n'est pas bon » et qu'« il faut qu'il prenne sa place »). Les membres ne cotisent pas, et la caisse est vide. Il n'y a pas de document comptable, pas de statuts, ni règlement intérieur, ni agrément ;

- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, des agents économiques ou des projets/ONG.

15h / 16h

Trajet de Yonsonon à N'Zérékoré

Nuit à N'Zérékoré

➔ LUNDI 7 OCTOBRE 2011

10h / 11h – Entretien à N'Zérékoré avec M. Philippe HONOMO, Président de la Fédération nationale des planteurs de café (FNPC) et Représentant régional de la CNOP-G en Guinée forestière

- Aspects positifs du projet ACORH : Le projet a démarré en Haute-Guinée avant la Guinée forestière, mais a finalement fait de bonnes choses ici aussi. Les aménagements de bas-fonds sont très utiles : celui de Samouta (à huit Km de N'Zérékoré, sur la route de Yomou) est bien réussi et la Radio télévision guinéenne (RTG) est même venu faire un reportage dessus. Le projet a eu un effet structurant pour les structures d'appui au monde rural : il a permis de rapprocher la CNOP-G, l'ANPROCA, la FeProRiz, la FEREPPEAH, l'IRAG, la MGE. Il faut maintenant aller plus loin et aider les OP de Macenta, Guéckédou, Kissidougou et Yomou, qui veulent participer. Une telle extension permettrait de créer de l'émulation inter-OP ;
- Aspects négatifs du projet ACORH : Les groupements de planteurs de Kpalé « manquent de rigueur », tout comme le groupement de riziculteur de Yonsonon, sur lequel il a déjà eu un rapport. Les groupements de riziculteurs de Lola se plaignent du fait que les bas-fonds n'aient pas été suffisamment mis en valeur par le projet ;
- Suivi des OP amont touchées par le projet ACORH : C'est Tokpa DORE, le chargé de formation de la Délégation régionale de la CNOP-G, qui s'en charge. A discuter avec lui ;
- Plantes de couverture : Le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) avait fait des essais en milieu paysan de deux plantes de couverture, Mucuna et Pueraria, à Gbaya, à huit Km de N'Zérékoré. Ceci avait permis de réduire les temps de jachère de huit ans à deux ans.

11h / 13h – Entretien à N'Zérékoré avec M. Cheik Tidiane DIALLO, Chef du BTGR de Guinée forestière

- Appui du BTGR de GF dans le projet ACORH : Le BTGR-GF intervient sur beaucoup de domaines (études et contrôles d'aménagements hydro-agricoles, de retenues collinaires, de magasins de stockage, de bâtiments d'élevage, etc.). La collaboration avec le projet est devenue effective avec l'arrivée de la nouvelle Chef de projet. Un avenant a ainsi été signé entre le projet et le BTGR-GF en novembre 2010. Il définissait les tâches suivantes pour le BTGR-GF : (i) Etudes préliminaires à l'aménagement de près de 70 ha de bas-fonds, (ii) Suivi des bas-fonds déjà aménagés, (iii) Suivi des magasins de Sinko. La collaboration a été franche, tant du point de vue financier que technique : le BTGR-GF faisait ainsi parti du comité de sélection des offres ;
- Formation en Gestion sociale de l'eau (GSE) : Le BTGR-GF n'a pas pu faire ces formations, les aménagements ayant été fini juste avant la récolte...Il est prévu de faire ces formations en novembre 2011, avec l'appui de la CNOP-G. Au même moment seront lancés des appels à contributions pour constituer des caisses de maintenance et seront appuyées les constitutions de Comités de gestion de l'eau ;
- Processus de réhabilitation : Il a été difficile de s'entendre avec la CNOP-G, car celle-ci voulait construire des aménagements et non pas juste réhabiliter ceux qui existaient. Il y a aussi eu quelques difficultés à reprendre les deux aménagements de Yonsonon et Gbeleye, réhabilités par Bercaa Bara...Le BTGR a fini le travail et la réception définitive a eu lieu il y a une semaine (NDR : malgré les sérieux problèmes existants sur le bas-fonds de Yonsonon. Cf. supra Quest. #32). NDR : la DRA-GF – tutelle du BTGR-GF - a repris directement en main la sélection des offres de réhabilitation pour la Préfecture de Lola, car des agents du BTGR-GF avaient soumis des offres et le BTGR-GF se trouvaient donc en situation de conflit d'intérêt ;

- Liste des bas-fonds réhabilités :

Surface réhabilitée sur N'Zérékoré : 26,58 ha (objectif initial : 29,85 ha. Atteint à 89%)

Sous-Préfecture	Village	Bas-fonds	Surface (ha)
Gouécké	Bangou Nord	Hwalayakolé	1,46
	Voumou	Boulékolé	4,62
Soulouta	Soulouta Nord	Dékén	2,94
Bomma	Samoeta	Goh	7,86
Yalengou	Bangoueta	Déné	3,92
		Dimka	2,62
Samoë	Kpaya	Kpaya	3,16

Surface réhabilitée sur Beyla : 17 ha (objectif initial : 17 ha. Atteint à 100%)

Sous-Préfecture	Village	Bas-fonds	Surface (ha)
Koumoudou	Soumanso	Bouninfé	8
Sinko centre	Gbokomissin	Faraba	9

Pour la Lola, il faudra voir avec la DRA (NDR : Cf. infra)

- Rentabilité économique et durabilité : Le coût de la réhabilitation est compris entre sept à 10 MFG/ha en bas-fonds (grosse hausse récente due au 27% d'augmentation du prix du gasoil). Le BTGR-GF n'a jamais fait de plan d'affaire, afin de comparer les coûts de réhabilitation avec les recettes attendues en terme de récolte de riz...Empiriquement, en GF, la durée de vie des aménagements est de l'ordre de un à deux ans. Les premières pièces qui lâchent sont les cavaliers. Les bas-fonds entretenus et un peu « âgés » en GF sont très rares : Blangba à Beyla, à N'Zérékoré centre – sur la route de Lola...Ils ont été mis en place par le PRODABEK. Plus de 80% des ouvrages dits aménagés ces dernières décennies ont disparu ! Depuis 1996, l'Etat ne finance plus d'aménagements en GF, sauf s'il existe des financements de bailleurs (cas du PRODABEK).
- Bas-fonds et plaines aménageables : Il y aurait potentiellement 145 955 ha dans ce cas en GF, soit 32% de la surface totale. Pour déterminer ce chiffre, le BTGR-GF a établi un Modèle numérique de terrain (MNT) et a estimé toutes les surfaces dont la pente est comprise entre 0 et cinq%. Par ordre décroissant, les surfaces respectives par sous-Préfecture sont les suivantes : Macenta – 27 647 ha, Beyla – 27 586 ha, Guéckédou – 26 558 ha, Kissidougou – 26 446 ha, N'Zérékoré – 20 341 ha, Lola – 9 309 ha, Yomou – 7 868 ha. Il n'existe que très peu de plaines aménageables, sur Beyla, Guéckédou et Kissidougou.

13h / 14h Trajet de N'Zérékoré à Didita

14h / 16h – Entretien à Didita avec l'OP riziculteurs "Nyanglaye" (Quest. #33)

- Présents : Soua Félix GOMOU (Président), Louty DORE (Vice-Président) + Pépé DORE (Président du groupement de riziculteurs Wélikéma) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 1992 sous l'impulsion de son Président actuel, avec l'appui du projet RC2. Les objectifs initiaux étaient de promouvoir (i) la riziculture de coteaux, (ii) l'achat/revente d'huile de palme, (iii) la caféiculture. Le groupement comprend actuellement 24 membres (dont 12 femmes) et a démarré avec 16 membres ;
- Activités : Avant le projet ACORH, le groupement cultivait trois champs collectif de riz (coteaux) de quatre ha chacun (un champs par sous-groupe de huit membres). Avec l'arrivée d'ACORH, le groupement s'est concentré sur un champs collectif (coteaux) de trois ha et a commencé à acheter/revendre du paddy. Pas d'explication donnée concernant la réduction de surface... ;
- Appui du projet : Le projet a travaillé en 2010 et 2011 avec le groupement, lequel a bénéficié de : (i) Subvention de semences (300 Kg de Nérica 4 en 2011), d'herbicides (10 l de total et 10 l de sélectif en 2010, mais « pas efficaces »...12 l de total et 12 l de sélectif en 2011, efficaces), d'engrais (cinq sacs de NPK triple 15 et cinq sacs d'urée en 2011, mais « pas efficaces »), d'un pulvérisateur (en 2011), de deux charrettes (« on ne nous avait pas dit que c'était des charrettes asines, sinon on ne les aurait pas pris, nous ne sommes pas fous...en plus, les pneus sont mauvais »). Au niveau de l'Union, il y a eu subvention d'un motoculteur (qui n'a pas tourné cette année, car il manquait une goupille d'axe, qui vient d'arriver, ainsi qu'une charrette pour transporter les charrues...L'agronome a dit que ça allait venir, mais rien n'est venu. Le groupement a décidé de modifier une charrette asine pour en faire une remorque : soudure d'un siège, sciage des essieux pour abaisser la caisse. Il n'y a pas Comité de gestion du motoculteur, ni de réflexion sur la dotation pour amortissement et le

prix des prestations) et d'un magasin (installé à Didita et destiné aux deux groupements de Didita et celui de Kokota, pourtant très distant...D'après les personnes interrogées, le groupement de Kokota ne pourra pas utiliser le magasin. La visite du magasin permet de constater qu'il est propre et que des sacs de semences de NERICA sont stockés convenablement). (ii) Formation : ils ne se rappellent pas très bien ce qu'ils ont fait...Par contre, ils soulignent le fait que le projet Sécurité alimentaire/ Consortium italien – qui avait commencé à travailler avec eux en parallèle du projet ACORH (!) - leur avait proposé des conseils techniques en riziculture, ce que n'a pas fait le projet ACORH ;

- Organisation interne du groupement : Seules deux personnes (le Président et le Secrétaire) sont alphabétisées. Les responsables sont élus à main-levée. Il n'y a pas de document comptable visible, mais le groupement dit avoir 10 MFG au Crédit rural sur un compte commun avec l'autre groupement de riziculteurs de Didita. Les statuts, règlement intérieur et agrément sont en cours de renouvellement (obligatoire tous les trois ans en théorie...);
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part le projet ACORH, le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, des agents économiques ou des projets/ONG. Il faut cependant souligner que le projet ACORH et le projet Sécurité alimentaire/ Consortium italien sont intervenus tous les deux en 2010 auprès du groupement, avant de se rendre compte qu'ils doublonnaient les appuis !

16h / 17h – Entretien à Didita avec l'OP commerçant de paddy "Womou" (Quest. #34)

- Présents : Gobou DORE (Présidente), Marie DORE (Trésorière), Angeline DORE (Chargée des travaux), Widow GBAHARA, Lucie GOUHARA, Sény GOUHARA, Nouaï KOLYE, Mamé MONEHARA, Mamé GOUHARA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuelle Présidente en 2010, sur la base d'un groupement d'entraide traditionnel. L'objectif initial était d'être en groupe pour acheter/revendre du paddy. Le groupement compte actuellement 16 adhérents (dont 15 femmes) et en comptait 20 à la création ;
- Activités : Le groupement est dormant et la comptabilité n'est pas nette...Les membres ont acheté 17 sacs de paddy en novembre 2010, à 180 000 FG le sac. Ils ont revendu ensuite à 300 000 FG le sac et ont donc fait un bénéfice de 2 MFG. Le capital actuel devrait donc être de $17 \times 180\,000 \text{ FG} + 2 \text{ MFG} = 5 \text{ MFG}$...Mais les membres disent n'avoir que 2,35 MFG en caisse. De plus, les membres demandent une subvention au projet ACORH, alors même que les capacités d'achat individuels sont élevés : quatre membres interrogées disent pouvoir acheter 38 sacs en une semaine, soit deux fois ce qu'a acheté le groupement en un an ! ;
- Appui du projet : Formation en esprit d'autopromotion...Mais pas suivi : l'animateur n'a pas été vu depuis février 2011 ;
- Organisation interne du groupement : Seul le Secrétaire est alphabétisé. Les responsables sont élus à main-levée. Les documents existent mais ne sont pas à jour : livre d'achat sans date et sans prix, livre de procès-verbal pas tenu depuis février 2011, livre de caisse pas tenu sur les dernières opérations, livre de banque non rempli. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément (novembre 2010) ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

17h / 17h30

Trajet de Didita à Kokota

17h30 / 19h – Entretien à Kokota avec l'OP extracteurs d'huile "Noukéty" (Quest. #35)

- Présents : Catherine DOUNAHARA (Présidente), Vokpo SONOMOU (Vice-Président), Fanta THEA (Secrétaire), Soua DORE (Conseillère), Nyanga DORE, Elisabeth LOLOUHARA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2010 sur la base d'une tontine. Les objectifs initiaux étaient d'être en groupe pour ramasser des régimes de palmier sauvage. Le groupement compte 20 adhérents (dont 15 femmes) depuis sa création ;
- Activités : Le groupement a exercé et exerce encore de multiples activités : (i) Extraction d'huile de palme, (ii) Plantation de palmiers à huile Tenera, avec l'aide de l'Abbé Apollinaire (?), (iii) Achat/revente de paddy ;
- Appui du projet : (i) Subvention de la malaxeuse : ils savent qu'ils ont payé 3,2 MFG, mais ne savent pas quel est le coût total de la machine ! Ce qui contredit leur affirmation selon laquelle les prix des prestations ont été déterminés en tenant compte du coût du gasoil et de la dotation pour amortissement. De façon « pifométrique », les prix des prestations ont été fixés à trois l d'huile par bidon de 20 l extrait pour un membre du groupement, quatre l d'huile pour une personne extérieure, (ii) Formation en esprit d'autopromotion et

gestion. Le groupement voudrait se lancer dans l'étuvage amélioré et demande une aide du projet pour avoir des kits d'étuvage amélioré. Etant donné le dynamisme du groupement et sa capacité d'investissement, il lui est suggéré de se rapprocher de chaudronniers locaux pour fabriquer ces fûts ;

- Organisation interne du groupement : Quatre membres sont alphabétisés. Les responsables sont choisis par consensus. Il n'y a aucun document de gestion. Les membres ont payé un droit d'entrée de 20 000 FG, ce qui a permis de constituer un capital de départ de 400 000 FG. Deux ans après, le groupement a 5,1 MFG sous forme de paddy et 3,2 MFG sous forme d'huile de palme, soit 8,3 MFG : le capital a été multiplié par 20 en deux ans ! La Présidente affirme que ce capital est « intouchable » : on ne peut pas régler les « cas sociaux » avec, car « nous ne sommes pas là où on veut arriver : avoir deux ou trois malaxeuses (pour produire de l'huile de palme, mais aussi de l'huile de palme, qui commence à bien se vendre...) ». Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément depuis 2011 et souhaiterait ouvrir un compte au Crédit rural ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG. Par contre, le groupement est en contact avec le Président de la FEREPHAH, qui leur avait promis 4 000 sachets pour faire une pépinière de palmiers à huile avec des graines que le groupement compte récupérer auprès de la SOGUIPAH. Le numéro de portable de Prosper est redonné à la Présidente.

19h / 20h

Trajet de Kokota à N'Zérékoré

Nuit à N'Zérékoré

➔ MARDI 8 OCTOBRE 2011

7h / 8h

Trajet de N'Zérékoré à Lola

8h / 10h – Entretien à Lola centre avec l'OP commerçants d'huile "Heniyé" (Quest. #36)

- Présents : Jacqueline TOUNKARA (Présidente), François GOBOMI (Secrétaire), Sény GBAHARA (Trésorière), Gohou GBOHARA (Deuxième trésorière), Soua DORE et Hélène TRAORE (Conseillères), Yamo DORE (Chargé de travaux et des achats), Sény DORE, Yoni DORE, Jeannette DORE, Seny GOUHARA, Lancény KOLAHARA, Tokpa SAHORHARA, Catherine HABAH, Sény BAYO (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé « officiellement » en 2010, sur la base d'un groupement traditionnel qui faisait des prestations champêtres. L'objectif initial était d'acheter/revendre collectivement de l'huile de palme, de paddy et de promouvoir le maraîchage et la culture du maïs. Le groupement compte actuellement 23 adhérents (dont 22 femmes) ;
- Activités : Le groupement exploite collectivement quatre casiers (environ 160 m² ha) pour produire du gombo, un champs de maïs de un ha et pratique surtout l'achat/revente d'huile de palme et de paddy. La dernière opération d'achat d'huile de palme n'a pas été une réussite : les 12 bidons achetés 140 000 FG l'unité en avril 2011 ont été revendus à 130 000 FG l'unité en septembre 2011...alors que le prix devait monter ! Le groupement a perdu 120 000 FG. Le prix continue encore de baisser, car il existe une rumeur selon quoi l'huile de palme serait mélangée avec de la peinture. Le groupement espère se rattraper avec l'achat/revente de paddy qui devrait démarrer en décembre.
- Appui du projet : Formation en gestion et en esprit d'autopromotion. Suivi lâche par l'animateur (une visite par mois, parfois moins) ;
- Organisation interne du groupement : Seul le Secrétaire est alphabétisé. Questionné sur leur souhait d'être alphabétisées, les femmes réagissent très positivement, même si certains avouent leur « honte » de se rasseoir sur un banc d'école...Les responsables sont choisis par vote à main levée. Il y a un livre de cotisation et un livre de procès-verbal – à peu près tenus, mais pas de livre de caisse. Le groupement aurait 1,5 MFG en caisse, ce qui est très peu, si l'on compare ce capital avec la moyenne de fonds de roulement disponible par femme : suffisant pour acheter six sacs de paddy et huit bidons d'huile par an, soit un fonds de roulement individuel supérieur à deux MFG ! Interrogés sur ce point, les membres demandent un appui en capital du projet ACORH, avant de se raviser et de reconnaître qu'ils pourraient augmenter leurs parts sociales ;

- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

10h / 12h – Entretien à Lola centre avec l'OP décortiqueurs "Benkadi" (Quest. #37)

- Présents : Lamine CAMARA (Trésorier), Ibrahim TRAORE (Secrétaire), Mady KOUROUMA (Conseiller), Adama SANGARE (membre) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par l'actuel Président, Sidiki KOUROUMA, en 2001, sur la base d'une coopérative « Sénéké ». L'objectif initial de faciliter les échanges de pièces mécaniques. Le groupement compte actuellement 18 adhérents (tous des hommes) : cinq n'ont pas de machine actuellement, neuf ont une machine, quatre ont deux machines ;
- Activités : Les meuniers décortiquent surtout du riz, mais pilent ou moulinent ou décortiquent aussi le maïs, le café, le manioc, le gombo et l'arachide. Le groupement (i) Permet de renouveler les machines usagées (Cf. infra) et (ii) devrait permettre de faciliter l'approvisionnement en pièces détachés (13 MFG en caisse sont actuellement stockés sous forme de riz, mais, à la revente, une partie de l'argent servira à faire de premières commandes de pièces) ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de deux machines (Yanmar 1115), qui seront repayées entièrement en janvier 2012. MAIS, il y a un problème : si les moteurs sont OK (sauf le joint de culasse, qui est un peu fragile), le moulin est inadapté pour plusieurs raisons : six tamis, ce qui augmente les risques de bourrage, moulin « trop puissant par rapport au moteur » (?), difficulté de trouver des pièces...Bilan : les moulins sont conservés dans leurs caisses en bois d'origine et le groupement cherche à les vendre. Le groupement envisage d'acheter deux décortiqueuses complètes en 2012, mais pas des 1115, (ii) Formation en réparation des pannes usuelles (un membre seulement), en esprit d'autopromotion et en gestion ;
- Organisation interne du groupement : Seul un membre est alphabétisé. Les responsables sont choisis par consensus. Il y a un grand nombre de documents de gestion : (i) Livre de visite, bien tenu jusqu'en mars 2011...puis plus rien, (ii) Livre de stock pas rempli (et inutile jusque lors : le groupement n'avait jamais commandé de pièces), (iii) Livre de banque (idem : pas utile, le groupement n'a pas de compte et refuse d'en ouvrir un, car deux membres ont perdu de l'argent au Crédit rural !), (iv) Deux livres de caisse, dont un seul rempli avec un dernier solde de quatre MFG en décembre 2010 (alors que le groupement déclare avoir actuellement 13 MFG sous forme de riz ?). Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément (en cours de renouvellement) ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG.

12h30 / 14h – Entretien à Lola centre avec l'OP de commerçant de riz net "Gueani" (Quest. #38)

- Présents : Gouabou GBEHARA (Présidente), Gouabou GBEHARA (Conseillère), Mawa CHERIEF (Chargée de la commercialisation), Marie SAGNO et Mame DORE (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé par sa Conseillère (et doyenne) en 2009. L'objectif initial était d'être en groupe pour s'entraider sur différentes activités : étuvage, maraîchage, riziculture, etc. Le groupement compte 10 adhérents (que des femmes) depuis sa création ;
- Activités : Le groupement a acheté 25 sacs de paddy à 250 000 FG l'unité en janvier 2011 et les a revendu à 400 000 FG l'unité en mai 2011, soit un gain de 3,75 MFG en quelques mois ! Il pratique aussi la riziculture de bas-fonds sur un terrain prêté par la Conseillère (neuf sacs de paddy récoltés en 2010) et fait du gombo et de l'aubergine sur ce même bas-fonds en contre-saison. Enfin, les femmes étuvent le paddy et le revendent. En décembre, le groupement projette d'acheter 36 sacs de paddy à 350 000 FG l'unité et espère les revendre à 500 000 FG l'unité, début 2012...Gain espéré de 5,4 MFG. En poursuivant les échanges, on se rend compte que les coûts, recettes des activités revente de paddy et étuvage sont mal estimés...le groupement avance à vue ;
- Appui du projet : Formation en esprit d'autopromotion...Mais pas suivi : l'animateur n'a pas été vu depuis février 2011 ;
- Organisation interne du groupement : Seuls deux personnes sont alphabétisées. Les responsables sont désignés par la doyenne. Il n'y a pas de document de gestion. Il y aurait 12 MFG en caisse. Le groupement souhaite ouvrir un compte au Crédit rural début 2012. Le groupement dispose de statuts, règlement intérieur et agrément ;

- Relation du groupement avec l'extérieur : Le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, ni avec des agents économiques, ni avec d'autres projet ou ONG. Par contre, le groupement a payé son droit d'adhésion (500 000 FG) à l'Union des groupements de commerçants de riz paddy, car on leur a promis des « appuis » si elles étaient dans l'Union...Les membres ne peuvent pas expliquer plus en détail ce dont il s'agit.

14h / 16h – Entretien à Lola centre avec l'OP étuveuses "Kaapa" (Quest. #39)

- Présents : Sény SIOUHARA (Présidente), Agnès BELAMOU, Sény DORE, Gobou DORE, Marie DORE, Yaramo HONOHARA, Jacqueline LOUA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2008 sous l'impulsion de son actuelle Présidente, avec pour objectif initial la promotion de l'étuvage, mais aussi de l'achat/revente de paddy. Le groupement comprend actuellement 14 membres (dont 12 femmes), contre 10 à sa création ;
- Activités : Le groupement étuve environ 20 sacs par semaine, soit un fonds de roulement d'environ 7 MFG. Pourtant, en interrogeant les présents, on se rend compte que chacun pris individuellement peut étuver 20 sacs par semaine : les peulhs payent le riz net en avance (sans intérêt !) et les femmes peuvent ainsi travailler facilement...Le fonds de roulement du groupement paraît donc faible par rapport aux capacités individuelles. Interrogés sur ce point, les présents répondent en demandant un gros appui en fonds de roulement du projet...A la suite de quoi il leur est répondu qu'on ne peut pas confier les clefs d'un camion à quelqu'un qui fait juste du vélo ! Plus sérieusement, il leur est aussi suggéré de se rapprocher des commerçants peulhs pour négocier une grosse avance collective sur l'étuvage ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de trois kits d'étuvage amélioré, (ii) Formation sur l'esprit d'autopromotion et la gestion simplifiée, (iii) Alphabétisation (pas concluant : sur les quatre membres testés et classés « 3 » ou « 4 » par l'EUPD, aucun n'a réussi à résoudre une simple addition et écrire son nom) ;
- Organisation interne du groupement : Un seul membre est alphabétisé. Les responsables sont choisis par consensus. Les documents de gestion n'existent pas. Le groupement dispose depuis peu de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral. Il est également affilié à l'Union des groupements d'étuveuses de Lola et a payé un droit d'entrée de 250 000 FG, mais personne n'est capable de dire quels sont les services rendus par cette Union...« On verra quand on sera dedans » ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, les agents économiques, les ONG ou projets.

16h / 17h – Entretien à Lola centre avec l'OP étuveuses "Hyama" (Quest. #40)

- Présents : Micheline LOUA (Présidente), Kanfing KABA et Eugénie LOUA (membres) ;
- Cadre général : Le groupement a été créé en 2008, avec pour objectif initial la promotion de l'étuvage, mais aussi de l'achat/revente de paddy. Le groupement comprend 15 membres (dont 14 femmes) ;
- Activités : Le groupement étuve environ 10 sacs par semaine, soit un fonds de roulement d'environ 3,5 MFG. Pourtant, en interrogeant les présents, on se rend compte que chacun pris individuellement peut étuver 11 sacs par semaine : les peulhs payent le riz net en avance (sans intérêt !) et les femmes peuvent ainsi travailler facilement...Même remarques faites que pour le groupement précédent et même demande du groupement : « il faut que le projet ACORH nous donne un gros capital ». Par ailleurs, le groupement a acheté 10 sacs de paddy en octobre 2011 et les a stockés en attendant de les revendre début 2012 ;
- Appui du projet : (i) Subventionnement de trois kits d'étuvage amélioré, (ii) Formation sur l'esprit d'autopromotion et la gestion simplifiée, (iii) Alphabétisation (pas concluant : sur les deux membres testés et classés « 3 » ou « 4 » par l'EUPD, aucun n'a réussi à résoudre une simple addition et écrire son nom) ;
- Organisation interne du groupement : Un seul membre est alphabétisé. Les responsables sont choisis par consensus. Les documents de gestion n'existent pas. Le groupement dispose depuis peu de statuts, d'un règlement intérieur et d'un agrément préfectoral. Il est également affilié à l'Union des groupements d'étuveuses de Lola et a payé un droit d'entrée de 250 000 FG. L'utilité de l'Union serait de permettre l'accès du groupement au crédit ;
- Relation du groupement avec l'extérieur : Mis à part ACORH, le groupement n'a pas de contact avec les services administratifs, les agents économiques, les ONG ou projets.

17h / 18h *Trajet de Lola à N'Zérékoré*

18h / 20h – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Mory KEITA (superviseur MGE), Abdourahman SOUMAORO et Laurent LOUA (formateurs MGE)

- Positionnement : Mory KEITA était animateur/superviseur dans le projet ACORH ; il sera uniquement superviseur par la suite. Laurent LOUA et Abdourahman SOUMAORO étaient formateurs ; ils seront animateurs. A noter que Mory KEITA a remplacé Sékou SYLLA, licencié en février 2011, et a récupéré certaines fonctions au départ du Coordonnateur MGE, Fodé KONATE ;
- Impressions de Mory KEITA sur le projet : Partage des décisions et des outils satisfaisants, même si les réunions d’équipe ont été rares en 2011. Il y a eu de faibles échanges entre équipes de Haute-Guinée et de Guinée forestière et cela s’est aggravé avec le départ du Coordonnateur MGE ;
- Réflexions sur le partage des rôles entre formateurs et animateurs : D’après Mory KEITA, il ne devait pas y avoir de problème en théorie car les mandats de chacun étaient clairs...Mais, les trois agents reconnaissent que la mise en pratique était parfois difficile : les formateurs n’étaient pas présents au moment de l’identification des groupements, l’animateur voit des choses que le formateur ne voit pas et vice-versa ;
- Suivi-évaluation : Il n’existe pas de système à proprement parler, même si cela a été discuté en cours de projet. Les seules informations remontées par les formateurs et animateurs sont factuelles et quantitatives. Il y a eu peu d’analyse de la dynamique des groupements et d’évaluation de leurs progrès par rapport à une planification propre (NDR : Mory KEITA dit avoir appuyé la planification des activités des groupements, mais la mission n’a pas rencontré trace de tels documents, ni entendu mention de ces planifications lors des entretiens) ;
- Gestion des outils, ouvrages magasins : Mory KEITA dit que des Comités de gestion ont été mis en place systématiquement, ce que n’a pas perçu la mission sur le terrain ;
- Appui aux groupements de producteurs : Il y a eu semble-t-il un malentendu...La MGE avait commencé à suivre ces groupements, puis il a été dit que ceci était du ressort des agronomes (embauchés par le GRET)...Les agronomes ont de leur côté estimé que la CNOP-G et l’ANPROCA allaient faire le travail...et finalement, des CTA ont été embauchés en urgence pour faire le travail.

20h / 21h – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Emmanuel Tamba LENO (Chef du BSD : DRAEEF-GF), El Hadj Sidiki DORE (Représentant de l’ANPROCA en GF) et Lucien KOLYE (Chef du Service régional de protection des végétaux)

- Rappel sur l’organisation de la DRAEEF-GF : D’après le Chef du BSD, la DRAEEF-GF comprendrait neuf services : (i) Service régional de la protection des végétaux et des denrées stockées, (ii) Service régional des semences, plants et fertilisants, (iii) Statistiques, (iv) ANPROCA Sud (Préfectures de N’Zérékoré, Lola et Yomou), (v) ANPROCA Nord (Guéckédou, Beyla, Kissidougou, Macenta), (vi) BSD, (vii) BTGR de Guéckédou (Préfectures de Guéckédou et Macenta), (viii) BTGR de N’Zérékoré (Préfectures de N’Zérékoré, Lola, Yomou, Beyla, Kissidougou), (ix) Centre de recherche agronomique (CRA) de Sérédou ;
- Implication de la DRAEEF-GF dans le projet : La collaboration a démarré au milieu de la mise en œuvre du projet, à l’occasion du comité de pilotage du projet en octobre 2010. Trois services de la DRA-GF (au sens du Chef du BSD) sont intervenus : (i) L’ANPROCA a fait des formations techniques auprès des riziculteurs et planteurs de palmier à huile (mise en place de pépinières de palmier, mise en valeur des bas-fonds) (ii) Le Service régional de la protection des végétaux a fait des formations sur l’utilisation des produits phytosanitaires, (iii) Le BTGR a réhabilité des bas-fonds ;
- Rôle de l’ANPROCA et de la CNOP-G : Le représentant de l’ANPROCA corrige ce qu’a dit le Chef du BSD : l’ANPROCA n’est pas sous tutelle de la DRA-GF. C’est une agence indépendante. D’ailleurs, les formations qu’elle a assurées pour le compte du projet lui ont été confiées par la CNOP-G, qui avait un contrat avec le projet : la CNOP-G s’est occupé directement de l’achat et de la distribution des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) et a sous-traité les formations à l’ANPROCA. NDR : l’ANPROCA ayant supplanté le Service national de la professionnalisation, de la recherche et vulgarisation agricole (SNPRV) qui dépendait du Ministère de l’agriculture, les DRA considèrent que l’ANPROCA est elle aussi sous leur tutelle, ce qui n’est pas le cas...Il est également intéressant de noter que le Chef du BSD déplore le fait que la CNOP-G n’ait pas une antenne dans chaque sous-Préfecture, comme une entité administrative : la planification étatique de l’activité agricole est encore très présente dans les esprits et l’administration aimerait que la CNOP-G soit bâtie comme elle ! ;

- Réhabilitation des bas-fonds de Lola : La DRA-GF a suivi en direct les réhabilitations sur la Préfecture de Lola, car des agents du BTGR avaient soumis des offres...Ceci a fait l'objet d'un courrier adressé à la Chef du projet ACORH.

Surface réhabilitée sur Lola : 28,82 ha (objectif initial : 30,42 ha. Atteint à 95%)

Sous-Préfecture	Village	Bas-fonds	Surface (ha)
Kokota	Yénéta	Yakoulou	3,75
		Yonkon	3,26
	Gopoua	Kélépouloyakalé	3,94
	Léapéléta	Boloyapo	2,95
	Dawassou	Nyamouya	2,94
	Kokota centre	Kpoloya	5,5
		Mahan	2,03
	Kéoulenta	Nyan amont	2,95
	Loo	1,5	

Nuit à N'Zérékoré

➔ MERCREDI 9 OCTOBRE 2011

9h / 10h – Entretien à N'Zérékoré avec M. Jules DAGA, Président de la Fe.Pro.Ri.-GF

- Présents côté Fe.Pro.Ri.-GF : Jules DAGA (Président), André GUENOU (Chargé de la formation), X KPOGOMOU (chargé du suivi-évaluation), Colette MENIANE, Moïse SAGNO et Koïkoï GBELEMOU (Conseillers de terrain) ;
- Profil de la Fe.Pro.Ri.-GF : Elle a été créée en 2010 et comprend 19 Unions et 12 700 adhérents (dont 5 000 femmes). Son Conseil d'administration comprend un représentant de chaque Union. Sa cellule technique comprend cinq techniciens (chargés de la formation, des programmes (?), du suivi-évaluation, de la production, de la commercialisation) et une comptable ;
- Collaboration avec le projet : Un contrat de collaboration a été signé en janvier 2011. Il prévoyait notamment (i) la mise à disposition de trois CTA auprès des groupements de riziculteurs : Michel KOLYE à Sinko, Césé KOUROUMA à Lola et Célestine THEA à Gouéké. Cette dernière va être remplacée, car elle ne travaille pas. Les trois CTA étaient supervisés directement par l'agronome du projet, Koly GOEPOGUI. Pour la suite, la Fe.Pro.Ri.-GF prévoit de pérenniser les postes des trois CTA, d'embaucher quatre autres CTA (pour les Préfectures non encore couvertes) et d'embaucher le stagiaire agronome du projet ACORH, Soua KOLY, pour l'intégrer dans la cellule technique, (ii) l'achat et la distribution d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) aux groupements aidés par le projet, (iii) le suivi, à Kpélémou, d'une parcelle de démonstration du CRA-Sérédou : riziculture de coteaux sur couverture de Mucuna ;
- Avis sur les itinéraires techniques promus par le projet : Pas vraiment d'avis en fait... ;
- Politique de la FeProRiz en matière de semences : Les semences objectifs sont Nérica 4 en plaine et coteaux, CK90 en bas-fonds. Les variétés locales telles que Paté blanc, Lac23, etc. sont intéressantes et souvent recherchées par les étuveuses, mais leur cycle est plus long, d'où des risques accrus dans un contexte de changement climatique ;
- Réflexion commune – coûts/avantages d'un CTA : Une riziculture de bas-fonds « optimisée » (semence améliorée, pépinière, semis en ligne, application de fertilisants et de produits phytosanitaires, bonne gestion de l'eau) devrait permettre de passer d'une récolte/an à deux t/ha à deux récoltes/an à trois t/ha...soit un gain de quatre t/ha. Avec un prix du paddy à 300 000 FG/sac, on a un gain de 12 MFG/t/ha. Sur un bas-fonds quiériclite, tel celui de Yonsonon qui s'étend sur 20 ha, on a un manque à gagner de 240 MFG/an ! Cette somme correspond au salaire annuel de plus de 30 CTA (en considérant un salaire mensuel de 600 000 FG)...Il est donc sûrement envisageable d'assigner un CTA à chaque bas-fonds et de le rémunérer avec un salaire fixe + prime variable sur résultat (augmentation de rendement par exemple).

10h30 / 12h – Entretien à N’Zérékoré avec M. Prosper MAHOMY, Président de la FEREPAP

- Présents côté FEREPAP : Prosper MAHOMY (Président), Manta Kama MAHOMY (Chargé du suivi évaluation), Pé MAMOU (Chargé du Programme national d’appui aux filières agricoles (PNAFA), Jean-Claude LAMAH (animateur du PNAFA), Félix GAMY (Secrétaire comptable), Julie BERETE (Chargée de l’administration), Cécile MINAHARA (Conseillère de terrain), Abdel YEMOH (Chargé de formation), Sabine SABA (Chargée du genre et de l’environnement) ;
- Rôles de la FEREPAP dans le projet : (i) Approvisionnement des groupements de planteurs en graines pré-germées de Tenera, en provenance de Lané en Côte d’Ivoire, (ii) Installation des pépinières de Tamoë et Kpalé, (iii) Mise à disposition d’une CTA, Sia TOLNO, auprès des groupements de planteurs de Tamoë et Kpalé. Sia est suivie par le Chef du Centre de production de matériel végétal (CPMV), Centre situé à Bangouta, dans la Sous-préfecture de Yalenzou. Ce Centre dispose de 150 ha de pépinières d’hévéa et 50 ha de pépinières de palmiers à huile ;
- Impressions sur le projet : Globalement bonnes. La FEREPAP avait toujours insisté auprès du Projet d’appui à la sécurité alimentaire (PASAL) puis du projet de Dynamisation des filières vivrières (DYNAFIV) pour que l’amont de la filière soit soutenu : le projet ACORH l’a fait. Pour la suite, il faudrait que le projet promeuve l’extraction d’huile de palmiste et la valorisation des tourteaux de palme ;
- Réflexions sur la filière : Les graines plantées en GF sont à 80% du tout venant...On ne contrôle pas les plantations ! Il existe trois qualités d’huile : deux traditionnelles - issues du palmier sauvage et appelées « rouge » ou « Dura » et « Topogui » (méthode d’extraction propre à l’ethnie Toma ; elle est plus « piquante ») – et une améliorée, dite « Tenera ». La FEREPAP veut développer des labels, étiquettes et emballages pour chacune de ces huiles. C’était d’ailleurs l’objet d’une demande de subvention faite en 2005 à l’Union européenne via le CAOPA-GF...demande qui n’a pas abouti devant l’opposition très forte de la SOGUIPAH, qui voulait protéger son marché. C’est dommage, car toute la sous-région est déficitaire en huile de palme et la FEREPAP s’est battue pour que l’huile de palme ne soit pas dans les Accords de partenariats économiques (APE) et puisse faire l’objet d’échanges transfrontaliers : il y a un marché potentiel énorme ! En ce moment, l’huile perd en qualité : les commerçants prennent l’habitude de mélanger de l’huile Tenera (6/10) avec de l’huile Dura (4/10), car Tenera est moins cher et la teinte rouge persiste après dilution....Le Président à l’idée de créer une taxe de 100 FG/l d’huile, afin de soutenir un « Cadre de concertation régional sur l’huile de palme ». Par contre, il n’y a pas encore de réflexion sur la possibilité de créer une caisse de régulation au sein de la FEREPAP (qui pourrait acheter x% de la production au moment des pics et l’écouler au moment des creux, afin de stabiliser les prix pour les consommateurs et sécuriser les revenus des producteurs).

12h / 12h30 – Entretien à N’Zérékoré avec MM. Philippe HONOMO (Représentant de la Délégation régionale de la CNOP-G), Tokpa DORE (Coordinateur de la Délégation régionale) et Cécé HONOMO (Chargé de formation de la Délégation régionale)

- Rapide débriefing de la mission ;

12h30 / 13h30 Trajet de N’Zérékoré à Sérédou

13h30 / 14h30 – Entretien à Sérédou avec M. Baourou MANSARE, Coordinateur scientifique des programmes de recherche au CRRA-Sérédou

- Rôles du CRRA dans le projet ACORH : (i) Installation d’un essai de riz intercalé avec Pueraria, (ii) Formation des agents du projet et de groupements paysans à la production de semences certifiées, (iii) Elaboration d’un guide sur la production des semences.
- Essai : L’objectif est double : améliorer la fertilité du sol (et raccourcir la jachère), limiter l’érosion du sol. L’essai a été mis en place sur 0,5 ha chez un paysan : deux bandes de riz alternées avec deux bandes de Pueraria. En 2012, le Pueraria sera semé sur les bandes ayant contenu du riz et inversement. L’itinéraire est le même que celui pratiqué par le paysan : semis à la volée, pas d’intrants chimiques. Problème : comment gérer la biomasse, car le Pueraria s’installe fortement ? En 2012, deux sous essais seront fait pour rabattre le Pueraria : brûlés et coupe. Même s’il est difficile à contrôler, le Pueraria a été préféré au Mucuna, car ce dernier disparaît en saison sèche. Il faut souligner trois points importants : (i) le coût d’installation du Pueraria est élevé : il faut 15 kg de semences à 20 000 FG/kg pour semer un ha !, (ii) Le taux de matière organique n’a pas été mesuré avant essai : d’après M. MANSARE, l’essai sera jugé concluant si les rendements augmentent. Mais,

comment conclure si un aléas naturel (précipitation, maladies, etc.) vient abaisser le rendement en 2012 ? Mesurer la matière organique en plus du rendement aurait été utile, (iii) Questionné sur l'analyse bibliographique menée avant rédaction du protocole, M. MANSARE répond que le temps a manqué...Il aurait pourtant été utile de compiler les protocoles et résultats d'essais de plantes de couverture faits en station et en milieu paysan, en Guinée et à l'étranger ;

- **Formation :** L'agronome Koly GUOPEOGUI et son stagiaire Soua KOLY, ainsi que deux groupements de riziculteurs, Wélikéma de Kokota et Wélikéma de Didita, ont été formés. En 2010, la Guinée a été obligée d'importer de la semence de NERICA 4 du Burkina Faso : c'est honteux ! La même année, une Loi sur les semences a été adoptée, permettant de sécuriser les filières d'approvisionnement nationales en semences certifiées. Via le Plan de multiplication des semences de base (déjà présenté lors de l'entretien avec M. Makan KOUROUMA du CRAB. Cf. Supra), l'IRAG et le CRRRA-Sérédou veulent faire multiplier des semences par des paysans multiplicateurs, semences qui seraient certifiées par l'IRAG et le service d'homologation des semences de Conakry (sous tutelle de la Direction nationale de l'agriculture), lequel service est censé inspecter les champs trois fois lors de la saison ;
- **Guide de formation :** Un exemplaire est présenté : 13 pages, avec 26 photo, sans texte. M. MANSARE dit être en attente de retour du projet sur ce guide, qui apparaît à première vue très incomplet et peu utilisable ;
- **Avis sur le projet ACORH :** Le projet n'a pas été assez vigilant sur l'origine des semences distribuées aux paysans. La plupart des semences utilisées par les paysans sont en effet de cycle long, peu répondantes aux engrais, avec une capacité de tallage faible, un rendement faible, une propension à verser...et souvent mélangées. Des groupements se sont plaints de la qualité des semences obtenues via les subventions du projet...et ils ont dépensé inutilement des intrants chimiques pour des semences qui n'en valaient pas la peine.

14h30 / 20h Trajet de Sérédou à Kissidougou

Nuit à Kissidougou

→ JEUDI 10 OCTOBRE 2011

7h / 22h Trajet de Kissidougou à Conakry

Nuit à Conakry

→ VENDREDI 11 OCTOBRE 2011

11h15 / 12h20 – Débriefing à chaud de la mission d'évaluation

- **Présents :** Kerfalla CAMARA (Directeur de la MGE), Patrice KAMANO (Chef du BSD à la DNA), Floriane THOUILLOT (future Chef de projet pour la suite des activités), Béatriz BETEGON RAMIRO, Silvia VINCENTI ;
- **Présentation faite par les missionnaires :** Cf. document transmis au GRET ;
- **Réactions/compléments par rapport à la présentation :**
 - (i) FT : Les formateurs/animateurs assureront les appuis en binôme,
 - (ii) FT : Il n'y avait pas d'équipe d'appui (logisticienne, comptable) en Guinée forestière, donc l'agronome était très occupé, d'où une certaine pression sur les activités dédiées aux groupements de l'amont,
 - (iii) FT : Le BTGR va assurer des formations en gestion sociale de l'eau dans les prochains mois,
 - (iv) FT : La recherche sur le semis sous couvert végétal dans les bas-fonds va être approfondie, avec l'arrivée prochaine d'un stagiaire pour bosser sur le sujet,
 - (v) PK : La MGE travaille avec le BSD depuis des années (via le PASAL, puis le projet DYNAFIV et – tout dernièrement – le projet ACORH). La discontinuité des financements des bailleurs de fonds a toujours été une grosse contrainte : ainsi, lorsque le projet ACORH a démarré, bon nombre des animateurs MGE étaient partis...Il a fallu reconstituer une nouvelle équipe. De plus, le départ du Coordonnateur MGE en cours de projet n'a pas facilité les choses,
 - (vi) KC : Les accords interprofessionnels sont en effet très récents et pas toujours bien connus, mais les contacts sont engagés et c'est là l'essentiel,

- (vii) FT : Un poste de superviseur (dédié à 100% à cette activité et non pas animateur/superviseur) sera créé pour la suite et les réunions d'équipe seront systématisées,
- (viii) BBR : La présentation donne beaucoup d'informations très intéressantes, est cohérente et facile à suivre. Elle recoupe bon nombre d'observations faites tout au long du projet et souligne des problèmes déjà connus : éloignement des zones du projet, délai de mise en œuvre restreint, etc. Sans que cela remette en cause les capacités du GRET et de la MGE, il y a aussi pas mal de surprises : (i) Les diagnostics ont été insuffisants et n'ont pas permis de bien cibler les bénéficiaires et leurs attentes ; pourtant, un démarrage anticipé avait été demandé par le projet et accordé par la Délégation de l'UE, (ii) La MGE aurait dû être capable de mieux structurer les OP de l'aval, (iii) Les formations en gestion sociale de l'eau n'ont visiblement pas permis de bien mettre en valeur les bas-fonds réhabilités, (iv) Le projet a demandé et obtenu une rallonge pour construire plus de magasins, or certains magasins semblent sous-utilisés. Enfin, la question qui se pose à la fin de toute cette présentation, c'est finalement de savoir si les rendements ont augmenté et permis de couvrir les besoins alimentaires des populations. Mais il manque malheureusement des données quantifiées pour y répondre.

Nuit à Conakry

Vu à l'arrivée sans
No fadyi le 28/10/2011
le président gpt.

Adama Coumba

Vu à l'arrivée
Siguiri le 28/10/2011
Groupeur Vadjo Binta
Coumba -
le président -
P. Coumba

Coumba Siga

Vu à l'arrivée
Dino Koum le 28/10/2011
le président de la FERRON

Koko Mouandi

Vu à l'arrivée
du départ en
BTR de Kankan
29/10/11

Vu à l'arrivée
GPT de Louisa
le président
Moussa Koko

Vu à l'arrivée
le président
Moussa Koko

Vu à l'arrivée
le président
28/10/2011

Diana Traore

Vu à l'arrivée
Kourou le 28/10/2011
le président Gpt. Mz
+
Fanta Diabate

Vu à l'arrivée
au départ -
Gpt. Julia

le président
du cabinet

Vu à l'arrivée
au départ. Gpt. Soukhou
le président

Vu à l'arrivée
au départ.
Gpt. Louisa Sin Koko Mz
le président

Vu à l'arrivée
au départ.
Gpt. Koumba
le président

Gpt. Gpt. Koumba
le président

Vu à l'arrivée
le président
+
Moussa Koko
le président
+
Fanta Coumba

Vu à l'arrivée
le président
+
Moussa Koko

Gpt. Koumba
le président
+
Fanta Coumba

Gpt. Koumba
le président

Annexe 5 – Comptes d'exploitation de l'aval

ETUVAGE										Rentabilité brute	Comptes d'expl.	Opérateurs	Comptes/Opérateurs
		janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	19.4%	26	9
Sinko	Charges en FG			5 118 000			11 610 000		5 077 000	12 370 000			
Etuvage (2 sem)	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			-48 000			-360 000		702 800	1 910 000			
Benkady (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			-0.5%			-2%		7%	8%	3%	4	
Gouécké	Charges en FG	4 538 000		5 301 000					5 640 000				
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	2 644 500		2 349 000					2 095 000				
Confiance (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	58%		44%					37%		47%	3	
Gouécké	Charges en FG	5 003 000		2 865 000					3 005 600	10 507 500			
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	1 627 000		1 596 000					1 194 400	1 052 500			
Confiance (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	16%		28%					20%	5%	17%	4	
Lola	Charges en FG	5 572 000			4 649 000					12 199 000			
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	2 758 000			2 491 000					2 876 000			
Wélikéma (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	25%			27%					12%	21%	3	
Lola	Charges en FG		11 392 000										
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		983 000										
Wélikéma (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		4%								4%	1	
N'Zérékoré	Charges en FG	5 144 000							1 918 000	3 398 000			
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	2 056 000							802 000	1 702 000			
Badegna (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	40%							21%	25%	29%	3	
N'Zérékoré	Charges en FG	2 949 000		2 879 600					3 019 600				
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	971 000		1 582 000					1 180 400				
Badegna (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	16%		27%					20%		21%	3	
N'Zérékoré	Charges en FG	3 028 500	2 383 000							2 467 000			
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	171 500	17 000							75 000			
Badegna (-)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	3%	1%							3%	2%	3	
N'Zérékoré	Charges en FG		3 716 000						3 420 000				
Etuvage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		764 000						1 380 000				
Badegna	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		21%						40%		30%	2	

DECORTICAGE											Rentabilité brute	Comptes d'expl.	Opérateurs	Comptes/Opérateurs	
											36.4%		17	9	2
		janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Sinko	Charges en FG				1 380 000				1 235 000						
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG				820 000				1 075 000						
Bronkédou (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)				59%				87%			73%	2		
Sinko	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		645 000						555 000						
Bronkédou (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		15 000						105 000			11%	2		
				2%					19%						
Gouécké	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			855 000					715 000						
Sabougnouma2 (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			285 000					293 000			37%	2		
				33%					41%						
Gouécké	Charges en FG	1 440 000	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	135 000									1 281 000				
Sabougnouma2 (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	9%									-546 000		2		
											-43%				
Gouécké	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			1 106 000					321 000						
Sabougnouma2 (-)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			94 000					129 000			24%	2		
				8%					40%						
Lola	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG				1 280 000				793 000						
Benkady (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)				1 060 000				77 000			46%	2		
					83%				10%						
Lola	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		625 000						575 000						
Benkady (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		35 000						85 000			10%	2		
			6%						15%						
N'Zérékoré	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		395 500						260 500						
Badégna (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		504 500						189 500			100%	2		
			128%						73%						
N'Zérékoré	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Décortilage	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG							211 000							
Benkady (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)							89 000				42%	1		
								42%							

COMMERCE RIZ NET											Rentabilité brute	Comptes d'expl.	Opérateurs	Comptes/Opérateurs	
											12.4%		22	8	3
		janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11					
Sinko	Charges en FG	2 100 000							3 720 000						
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	177 000							650 000						
Télékagni (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	8%							17%		13%		2		
Sinko	Charges en FG			3 266 000					3 310 000						
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			384 000					489 500						
Télékagni (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			12%					15%		13%		2		
Gouécké	Charges en FG	1 483 000	500 000		12 000 000				2 581 500	640 500					
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	167 000	-41 200		-627 500				618 500	9 500					
Yélogué (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	11%	-8%		-5%				24%	1%	5%		5		
Lola	Charges en FG		2 572 000						4 770 000						
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		727 500						330 000						
Etoile (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		28%						7%		18%		2		
Lola	Charges en FG			5 612 000					7 705 000						
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			887 500			1 387 500		295 000						
Etoile (-)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			16%			23%		4%		14%		3		
N'Zérékoré	Charges en FG	640 500							520 200						
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	9 500							78 800						
Saboumando (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	1%							15%		8%		2		
N'Zérékoré	Charges en FG		2 548 500			1 203 500			1 343 500	2 539 050					
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		151 500			101 500			119 000	520 950					
Saboumando (-)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		6%			8%			9%	21%	11%		4		
N'Zérékoré	Charges en FG	2 570 500			2 924 500										
Commerce riz net	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG	829 500			75 500										
Saboumando (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)	32%			3%						17%		2		

EXTRACTION HUILE										Rentabilité brute	Comptes d'expl.	Opérateurs	Comptes/Opérateurs	
										68.4%	13	5	3	
Gouécké	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Extracteur d'huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		600 000		5 415 000				547 750	6 445 000				
Pokomo (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		555 000		3 335 000				427 250	4 805 000	77%	4		
			93%		62%				78%	75%				
N'Zérékoré	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Extracteur huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG				110 000					427 500				
Wooton-Noon	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)				112 500					116 250	65%	2		
					102%					27%				
N'Zérékoré	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Extracteur huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			1 033 000					262 000	1 554 000				
Télibalu (-)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			127 000					8 000	66 000	7%	3		
				12%					3%	4%				
N'Zérékoré	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Extracteur huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			1 033 000					1 073 000					
Télibalu (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			127 000					127 000		12%	2		
				12%					12%					
Lola	Charges en FG	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11				
Extracteur d'huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		398 000							176 000				
Noukétéy (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		802 000							286 000	182%	2		
			202%							163%				

COMMERCE HUILE											Rentabilité brute	Comptes d'expl.	Opérateurs	Comptes/Opérateurs
		janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	4.7%	11	5	2
Sinko	Charges en FG								1 129 000	2 180 000				
Commerce huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG								71 000	220 000				
Landaya (+)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)								6%	10%	8%		2	
Gouécké	Charges en FG								4 655 000	4 783 000				
Commerce huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG								145 000	177 000				
Landaya (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)								2%	2%	2%		2	
Gouécké	Charges en FG				8 725 000				1 300 000	11 690 000				
Commerce huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG				1 025 000				50 000	710 000				
Landaya (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)				6%				2%	3%	4%		3	
Lola	Charges en FG		9 980 000							4 205 000				
Commerce huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG		420 000							145 000				
Wélikéma (++)	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)		2%							3%	3%		2	
N'Zérékoré	Charges en FG			4 090 000					4 160 000					
Commerce huile	Bénéfices (+) ou pertes (-) en FG			550 000					640 000					
Yélogué	Rentabilité (B/N*100 ou P/N*100)			7%					8%		7%		2	

Annexe 6 – Evolution des fonds de roulement des OP aval

	Métier/Activite	Zone	Nom du groupement	FDR T1 2010	Var %	FDR T2 2010	Var %	FDR T1 2011	Var %	FDR T2 2011	Var totale %	P° /mois	Activité commune à caractère économique (ACCE)	
1	Etuvage du riz paddy	N'zérékoré	Lanaya	600 000	192%	1 750 000	77%	3 100 000	29%	4 000 000	567%	1000kg	Production et vente groupée	
2			Lila	315 000	110%	660 000	5%	690 000	16%	800 000	154%	700kg	Vente et production groupé	
3			Sabounouma	3 530 000	127%	8 000 000	-33%	5 330 000	63%	8 700 000	146%	1000 kg	Achat et production groupé	
4			Badengna	5 160 000	36%	7 000 000	20%	8 400 000	87%	15 700 000	204%	1900kg	Production et vente groupée	
5			Benkoma			517 000	165%	1 370 000	155%	3 500 000	-	800kg	Vente et achat groupé	
6			Benkadi	1 230 000	103%	2 500 000	12%	2 800 000	139%	6 700 000	445%	1050kg	Achat groupé	
7			Welikèma	200 000	350%	900 000	70%	1 530 000	50%	2 300 000	1050%	800kg	Production et vente groupée	
8			Sabari	500 000	-70%	150 000	43%	215 000	1342%	3 100 000	520%	800 kg	Production et vente groupée	
9			Benkama					3 000 000	-78%	670 000		650kg		
10			Heremakono					2 100 000	-73%	570 000		500kg	Production et vente groupée	
11			Sabaty					410 000	56%	640 000		550kg		
12			Yeredemen					470 000	36%	640 000		400kg		
13		Gouecké	Benkoma	3 300 000	42%	4 700 000	50%	7 040 000	149%	17 500 000	430%	7750kg	Production et vente groupée	
14			Confiance	4 200 000	55%	6 500 000	11%	7 200 000	254%	25 500 000	507%	6200kg	Production, achat et vente groupé	
15			Garantie	1 800 000	67%	3 000 000	40%	4 200 000	-12%	3 700 000	106%	3300kg	Production et vente groupé	
16			Sabounyouma 1	1 000 000	-10%	900 000	83%	1 650 000	82%	3 000 000	200%	3150kg	Achat et vente groupé	
17			Lila	400 000	75%	700 000	230%	2 310 000	73%	4 000 000	900%	2725kg	Production, stockage et vente groupé	
18			Benkadi			300 000	137%	710 000	111%	1 500 000		4500 kg	Achat, production et vente groupé	
19			Lelona											
20			Guèanou			310 000	171%	840 000	19%	1 000 000		740kg	Production et achat groupé	
21			Wélikèma	700 000	157%	1 800 000	1%	1 825 000	10%	2 000 000	186%	2240kg	Vente groupée	
22			Sinko	Benkéléma 1	10 000 000	7%	10 700 000	3%	11 000 000	5%	11 500 000	15%		
23		Sabari Kagni		400 000	75%	700 000	43%	1 000 000	50%	1 500 000	275%			
24		Benkéléma 2		700 000	43%	1 000 000	20%	1 200 000	42%	1 700 000	143%			
25		Lanaya		350 000	43%	500 000	60%	800 000	88%	1 500 000	329%			
26		Benkadi		400 000	75%	700 000	43%	1 000 000	30%	1 300 000	225%			
27		Kognèmalo		400 000	75%	700 000	57%	1 100 000	55%	1 700 000	325%			
28		Horoya		300 000	117%	650 000	23%	800 000	50%	1 200 000	300%			
29		Lola		Laana 2	4 125 000	9%	4 500 000	11%	5 000 000	24%	6 200 000	50%	12,5 sacs à 8sacs de	Production et vente groupée
30			Yelogue	1 700 000	-6%	1 600 000	2%	1 630 000	949%	17 100 000	906%	13 sacs de 100 kg	Production et vente groupé	
31			Hyama	3 000 000	17%	3 510 000	8%	3 803 000	5%	4 000 000	33%	11 sacs à 15 sacs de	Production et vente groupé	
32			Niékkèma	2 000 000	21%	2 420 000	15%	2 776 500	8%	3 000 000	50%	8 sacs à 10 sacs de	Achat et vente groupé	
33			Badenya	1 500 000	25%	1 870 000	28%	2 400 000	25%	3 000 000	100%	14,16 sacs de 100kg	Production, stockage et vente groupé	
34			Kaapa	1 000 000	30%	1 300 000	54%	2 000 000	40%	2 800 000	180%	13,60 sacs de 100kg	Achat, production et vente groupé	
35			Confiance	3 800 000	13%	4 300 000	11%	4 760 000	5%	5 000 000	32%	10,28 sacs à 7 sacs de	Stockage et vente groupé	
36			Lila	2 000 000	15%	2 300 000	22%	2 800 000	21%	3 400 000	70%	20,16sacs de 100kg	Achat et vente groupé	
37			Laana	1 120 000	25%	1 400 000	43%	2 000 000	14%	2 270 000	103%	18,08 sacs de 100kg	Production et vente groupée	
38			Lemen	1 000 000	40%	1 400 000	9%	1 520 000	32%	2 000 000	100%	18,158 sacs	Achat et vente groupé	

	Métier/Activite	Zone	Nom du groupement	FDR T1 2010	Var %	FDR T2 2010	Var %	FDR T1 2011	Var %	FDR T2 2011	Var totale %	P° /mois	Activité commune à caractère économique (ACCE)
39	Décortiquage du riz étuvé	N'zérékoré	Badegna	500 000	44%	720 000	1150%	9 000 000	100%	18 000 000	3500%	5200kg à 340 000 kg	Achat (carburant et pièces de rechange)
40			Solidarité	250 000	140%	600 000	17%	700 000	86%	1 300 000	420%	150kg à 180kg	Achat (carburant et pièces
41			Landaya	400 000	25%	500 000	540%	3 200 000	25%	4 010 000	903%	400kg à 350 kg	Achat (carburant et pièces
42			Benkadi	350 000	31%	460 000	-50%	230 000	2074%	5 000 000	1329%	1900kg à 210kg	de rechange) groupé
43		Gouecké	Sabounyouma 2	1 300 000	54%	2 000 000	80%	3 600 000	50%	5 400 000	315%	85 sacs de 115kg	Achat (carburant) groupé
44			Kpomala										
45		Sinko	Bronkédou	500 000	60%	800 000	25%	1 000 000	1025%	11 246 000	2149%		
46			Bègnanako	500 000	40%	700 000	43%	1 000 000	50%	1 500 000	200%		
47		Lola	Benkadi	2 600 000	8%	2 800 000	32%	3 700 000	14%	4 200 000	62%	17,62 sacs de 80kg	Achat (carburant et pièces de re
48			Wélikèma	3 500 000	9%	3 800 000	5%	4 000 000	5%	4 200 000	20%	10 sacs à 8sacs 112kg	Achat (carburant et pièces de re
49	Commerce de riz net	N'zérékoré	Heremakono			700 000	157%	1 800 000	30%	2 333 000		700kg	Achat groupé
50			Benkoma			250 000	100%	500 000	200%	1 500 000		440kg	Vente groupée
51			Djitseme										
52			Saboumando			300 000	138%	713 000	-2%	700 000		660kg	Vente groupé
53		Lola	Badegna			2 000 000	33%	2 660 000	13%	3 000 000		14,41 sacs de 80kg	Stockage et vente groupé
54			Benkadi					2 600 000	62%	4 200 000		18,62 sacs de 80 kg	Achat et vente groupé
55			Etoile					6 000 000	13%	6 750 000		22,83 sacs de 80kg	Stockage et vente groupé
56			Gueani					3 000 000	33%	4 000 000		13 sacs de 80kg	Achat et vente groupé
57		Welkema			3 500 000	14%	4 000 000	5%	4 200 000		4 sacs à 4,13 sacs de	Achat et stockage groupé	
58		Gouecké	Welikema										
59	Yalakemeni												
60	Collecte de riz paddy	Gouecké	Kilitoma										
61			Yélogué 1	200 000	150%	500 000	122%	1 110 000	62%	1 800 000	800%	4450kg	Achat et stockage groupé
62			Yélogué 2	500 000	200%	1 500 000	-49%	760 000	32%	1 000 000	100%	2610kg	Stockage et vente groupé
63		Sinko	Assia	1 000 000	200%	3 000 000	67%	5 000 000	40%	7 000 000	600%		
64			Telekani	400 000	50%	600 000	50%	900 000	89%	1 700 000	325%		
65			Benkoma	300 000	33%	400 000	75%	700 000	43%	1 000 000	233%		
66		Lola	Welkema			1 300 000	162%	3 400 000	24%	4 200 000		7,16 sacs de 100 kg	Achat et vente groupé
67			Womon/Welikema					2 300 000	161%	6 000 000		6,12 Sacs de 100kg	Achat groupé

	Métier/Activite	Zone	Nom du groupement	FDR T1 2010	Var %	FDR T2 2010	Var %	FDR T1 2011	Var %	FDR T2 2011	Var totale %	P° /mois	Activité commune à caractère économique (ACCE)
68	Extraction d'huile de palme	N'zérékoré	Wélikéma	2 900 000	4%	3 015 000	16%	3 500 000	114%	7 500 000	159%	2,5futs	Vente groupée
69			Dogus	4 000 000	18%	4 720 000	-29%	3 330 000	46%	4 850 000	21%	265 régimes	Production et vente groupée
70			Yélogué	110 000	82%	200 000	125%	450 000	40%	630 000	473%	65 à 80 régimes	Production et vente groupée
71			Kelapounou	150 000	133%	350 000	43%	500 000	45%	725 000	383%	78 régimes	Production et vente groupée
72			Woo-tonon	715 000	-66%	243 000	1369%	3 570 000	88%	6 700 000	837%	500 régimes	Production groupée
73		Gouecké	Pokomo			200 000	405%	1 010 000	49%	1 500 000		85 régimes	Production et vente groupé
74			Noukédi					1 270 000	57%	2 000 000		76 régimes	Production et vente groupé
75			Lanala										
76		Lola	Noukety			2 500 000	38%	3 450 000	62%	5 600 000		512,166L	Production groupé et vente groupée
77			Laana			2 300 000	39%	3 200 000	25%	4 000 000		515,25 L	Production groupé et vente groupée
78			Yelogue					2 000 000	75%	3 500 000		267 L	Production groupé et vente groupée
79		Commerce d'huile de palme	N'zérékoré	Boloya	3 000 000	-23%	2 300 000	239%	7 800 000	92%	15 000 000	400%	3 futs
80	Yélogué			4 000 000	50%	6 000 000	-67%	2 000 000	750%	17 000 000	325%	2 à 3futs	Vente groupée
81	Telebalou							340 000	5194%	18 000 000		4 futs	Production et vente groupée
82	Mikiado			1 000 000	70%	1 700 000	-27%	1 234 000	-91%	110 000	-89%	40 à 50 régimes	Production groupée
83	St Michel					320 000	41%	450 000	49%	670 000		1200l à 1500l	Vente et stockage groupé
84	Gouecké		Yala Wama										
85			Lanaya			3 000 000	-7%	2 780 000	-15%	2 350 000		2000L	Stockage groupé
86			Houkôh					930 000	8%	1 000 000		1300L	Stockage et vente groupé
87	Lola		Heniye					1 000 000	150%	2 500 000		260L	Stockage et vente groupé
88			Welkema			2 000 000	90%	3 800 000	58%	6 000 000		210 ,25L	Achat et vente groupé
89	Sinko		Lanaya										
				Total	84 905 000	58%	134 515 000	53%	205 266 500	84%	378 564 000	346%	
			Min	110 000		150 000		215 000		110 000			
			Max	10 000 000		10 700 000		11 000 000		25 500 000			
			Moy	1 632 788	23%	2 007 687	28%	2 565 831	84%	4 732 050	190%		